

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 3^{ème} Trimestre 2019

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2019

du 3^{ème} Trimestre 2019

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

-=-

- 1 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
Rapporteur : M. le Président

- 2 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Approbation du procès-verbal du 17 juin 2019.
Rapporteur : M. le Président

- 3 **ADMINISTRATION GENERALE** Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'agglomération du
Saint-Quentinois.
Rapporteur : M. le Président

- 4 **FINANCES** Décision modificative n°2 - Budget principal.
Rapporteur : M. le Président

- 5 **FINANCES** Décision modificative n°1 - Budget annexe eau potable.
Rapporteur : M. le Président

- 6 **FINANCES** Décision modificative n°1 - Budget annexe assainissement.
Rapporteur : M. le Président

- 7 **FINANCES** Taxes et produits communautaires - Admissions en non valeur.
Rapporteur : M. le Président

- 8 **FINANCES** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux
commerciaux.
Rapporteur : M. le Président

- 9 **FINANCES** Convention de remboursement de la consommation de chaleur
fournie par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au
profit du CCAS de Saint-Quentin (Centre Hilaire Cordier).
Rapporteur : M. le Président

- 10 **FINANCES** Convention de cadre général sur le mécénat.
Rapporteur : M. le Président

- 11 **FINANCES** Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000
habitants - Programmation 2019 (2ème partie).
Rapporteur : M. le Président

- 12 **FINANCES** Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat
entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et
l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe.
Rapporteur : M. le Président

- 13 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 14 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 15 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 16 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 17 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 18 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 19 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 20 EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018 - Présentation.
Rapporteur : M. le Président
- 21 EAU ET ASSAINISSEMENT** Commune d'Essigny-le-Petit - Convention de superposition d'affectations fossé Voies Navigables de France.
Rapporteur : M. le Président
- 22 EAU ET ASSAINISSEMENT** Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues.
Rapporteur : M. le Président
- 23 ENVIRONNEMENT** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois - Présentation.
Rapporteur : M. le Président

- 24 **ENVIRONNEMENT** Mise en place d'un frigo anti gaspi à l'Eco-conciergerie du quartier Europe de Saint-Quentin - Convention à conclure avec Clesence et l'association Eco&Logique.
Rapporteur : M. le Président
- 25 **ENVIRONNEMENT** Collecte écoresponsable de petit matériel de puériculture - Convention de partenariat avec l'association La Croix-Rouge.
Rapporteur : M. le Président
- 26 **ENVIRONNEMENT** Stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial - Approbation
Rapporteur : M. le Président
- 27 **EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT** Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
Rapporteur : M. le Président
- 28 **EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT** Accord de subvention à l'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN.
Rapporteur : M. le Président
- 29 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Parc d'activités des Autoroutes - Compte rendu annuel 2018 de la SEDA à la collectivité.
Rapporteur : M. le Président
- 30 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** ZAE Le Royeux - Compte rendu annuel 2018 de la SEDA à la collectivité.
Rapporteur : M. le Président
- 31 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Dispositifs d'aides aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
Rapporteur : M. le Président
- 32 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Protocole d'accord "Territoires d'Industrie".
Rapporteur : Mme le Deuxième Vice-Président
- 33 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Convention d'affaires de la robonumérique 2019.
Rapporteur : M. le Président
- 34 **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Acquisition d'une emprise située au sein de la ZAE ROUVROY-MORCOURT.
Rapporteur : M. le Président
- 35 **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains.
Rapporteur : M. le Président

- 36 **SPORTS ET LOISIRS** DSP Base Urbaine de Loisirs - Avenant 1 au contrat de subdélégation entraînant un avenant 5 au contrat de DSP d'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.
Rapporteur : M. le Président
- 37 **SPORTS ET LOISIRS** Base Urbaine de Loisirs - Précision dans la définition du périmètre de la concession d'exploitation.
Rapporteur : M. le Président
- 38 **SPORTS ET LOISIRS** Politique tarifaire des COSEC.
Rapporteur : M. le Neuvième Vice-Président
- 39 **TRANSPORTS** Convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Région des Hauts-de-France 2019/2022.
Rapporteur : M. le Quatorzième Vice-Président
- 40 **TOURISME** Demande de classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.
Rapporteur : M. le Président
- 41 **TOURISME** Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour - Convention avec le Département de l'Aisne et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois
Rapporteur : M. le Président
- 42 **PERSONNEL** Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.
Rapporteur : M. le Président
- 43 **PERSONNEL** Présentation du rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
Rapporteur : M. le Président
- 44 **PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs.
Rapporteur : M. le Président
- 45 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.
Rapporteur : M. le Président

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 62

Nombre de Conseillers
votant : 62

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Guy DAMBRE, M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Danielle LANCO, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47137-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 17 juin 2019.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Dominique FERNANDE, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47139-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 17 JUIN 2019

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 11 juin 2019, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 11 juin 2019 au 18 juin 2019.

ORDRE DU JOUR

- 1** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

- 2** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019.

- 3** **ADMINISTRATION GENERALE** Base Urbaine de Loisirs - Désignation des membres de la commission de concession

- 4** **FINANCES** Décision modificative n°1 - Budget principal.

- 5** **FINANCES** Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (1ère partie).

- 6** **FINANCES** Demande modificative de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020.

- 7** **FINANCES** Conventions de partenariat pour la Journée d'accueil des étudiants 2019.

- 8** **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Cession de deux parcelles à la Commune de Clastres.

- 9** **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Signalétique et entretien des circuits de randonnées - Convention avec le Département - Avenant.

10	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Proposition de fusion d'HABITAT SAINT QUENTINOIS et de PARTENORD HABITAT.
11	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Dispositif d'aide pour favoriser le développement des logements à destination des personnes défavorisées.
12	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.
13	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
14	POLITIQUE DE LA VILLE	Rapport annuel du contrat de ville 2018.
15	TRANSPORTS	Transport des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2018 du délégataire.
16	TRANSPORTS	Transports publics urbains de l'Agglomération - Rapport annuel 2018 du délégataire.
17	SPORTS ET LOISIRS	Base Urbaine de Loisirs - Rapport annuel 2018 du délégataire.
18	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
19	ENVIRONNEMENT	Valorisation des certificats d'économies d'énergie liés au Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
20	PERSONNEL	Annualisation du temps de travail des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).
21	PERSONNEL	Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

- 17 juin 2019 -

- | | | |
|-----------|------------------------------|--|
| 22 | PERSONNEL | Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef. |
| 23 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 24 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président. |
| 25 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Motion de soutien aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre optique. |

- 17 juin 2019 -

PROCES - VERBAL

Le lundi 17 juin 2019,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

A L'APPEL

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD ; M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET ; M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET ; M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF ; M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND ; M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN ; Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE ; M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK ; Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ

Absent(e) :

M. Damien NICOLAS ; M. Yannick LEJEUNE ; Mme Sylvie SAILLARD ; Mme Christine LEDORAY ; M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés : 67

Nombre de conseillers votant : 67

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

M. RENARD – Il vous est proposé de désigner Thomas DUDEBOUT comme secrétaire auxiliaire et Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Y a-t-il des remarques ? Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

- 17 juin 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

M. RENARD – Le procès-verbal de cette réunion vous a été distribué, je vous demande de me faire connaître vos observations au sujet de sa rédaction et dans le cas de bien vouloir l'approuver.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

Alors, si vous le voulez bien on va passer au rapport numéro 4, laissant celui du numéro 3 à Monsieur le Président dès qu'il arrivera.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Madame Yvonne SAINT-JEAN

Délibération 4

FINANCES **Décision modificative n°1 - Budget principal.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale

effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 75 - Autres produits de gestion courante	+181 142,00	Ch 011- Charges à caractère général	+202 300,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	-250 000,00	Ch 65 - Autres charges de gestion	+102 230,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+202 100,00
		Ch 023 - Virement de section	-575 488,00
	-68 858,00		-68 858,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 731 439,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	+208 990,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+9 200,00
Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	-254 842,00	Ch 204 - Subventions d'équipements versées	+277 500,00
Ch 024 - Subventions d'équipements versées	+946 830,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	+103 000,00
Ch 021 - Virement de section	-575 488,00	Ch 23 - Immobilisations en cours	-100 000,00
		Ch 10 - Dotations, fonds divers et réserves	+32 790,00
		Ch 27 - Autres immobilisations financières	+3 000,00
	+325 490,00		+325 490,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+47 496 499,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. RENARD – Il s’agit d’effectuer des régularisations d’écritures et des transferts entre chapitres qui n’impactent pas l’équilibre du budget. Je vous rappelle que nous avons voté en mars dernier un budget de 118 millions d’euros, 47 millions en investissement et 71 millions en fonctionnement.

Il vous est demandé d’adopter cette décision modificative au budget principal.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Arrivée de Monsieur Emmanuel BRICOUT

Délibération 5

FINANCES

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (1ère partie).

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d’un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Comité de Pilotage s’est réuni le 9 mai 2019 afin d’étudier les dossiers présentés par les communes à l’issue de l’appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la première partie de programmation ci-annexée.

C’est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d’approuver la première partie de la programmation pour l’attribution du fonds de concours 2019 ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

M. RENARD – Pour mémoire le COPIL a eu lieu le 9 mai dernier. Il a validé une première partie de la programmation, la 2ème partie est prévue en septembre prochain. Le montant total de l'enveloppe 2019, du fonds de concours s'élève à 364 329 euros, 58 projets déposés en 2019 sur les thématiques suivantes : amélioration des services et du cadre de vie des habitants, éclairages publics, patrimoine culturel, culturel, accessibilité des bâtiments et services communaux aux personnes à mobilité réduite, sports loisirs et culture, les affaires scolaires, développement du numérique et de la robotique.

32 communes ont déposée un ou plusieurs dossiers pour un montant de subvention sollicité à hauteur de 667 783 euros. Je vous rappelle l'enveloppe c'est 364 000 euros. 36 projets ont reçu un avis favorable du comité de pilotage pour cette première partie de programmation pour un montant de 220 500 euros. Je ne sais pas s'il y aura un nouvel appel à projet puisque déjà on a ça en portefeuille en conséquence on fera en sorte de voir un petit peu l'ensemble des dossiers que vous avez déposés les uns et les autres. Je vous rappelle qu'en 2017 et 2018, 82 projets ont été déposés, 64 projets financés pour un montant total de subventions de 535 329 euros.

Y a-t-il des questions ? Remarques ?

En conséquence de quoi j'ouvre le scrutin. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 6

FINANCES

Demande modificative de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Au vu de la délibération n°34 votée lors de la séance du 26 mars 2019,

Au vu d'une modification des règles de financement de l'ADEME concernant les réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire, la demande de subvention initiale et notamment le plan de financement a connu des évolutions.

Depuis mars 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs du programme local de réduction des déchets à travers son Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).

La troisième année du REGAL aura pour objectif, au-delà de pérenniser le réseau existant en maintenant la dynamique d'accompagnement des partenaires et de poursuivre le déploiement des box antigaspi dans les restaurants privés, d'étendre les partenariats avec d'autres acteurs tels que les établissements spécialisés, d'accompagner les foyers du territoire aux gestes antigaspi à travers des actions innovantes et pédagogiques sous forme de défis ou challenge, d'impliquer les associations spécialisées pour sensibiliser en grand nombre le grand public, de valoriser les bonnes pratiques entre collectivités en charge de la restauration collective, de participer à d'autres événements sur l'Agglo pour promouvoir les actions du REGAL et de participer à la formation du personnel des partenaires concernés par les métiers en lien avec le gaspillage alimentaire.

Pour 2020, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 52 000 € réparti comme suit :

- Moyens humains : 32 000 €
- Frais de communication : 20 000 €

Sont escomptés des financements auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), un forfait de 24 000 € sur les frais de personnel et 20 000 € sur les frais de communication.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. RENARD – Je vais peut-être laisser Agnès si elle veut. Tu peux le présenter si tu veux.

Mme POTEL – Oui, c'est comme les années précédentes, notre dossier est toujours déposé auprès de l'ADEME pour avoir une subvention. Comme les années précédentes pour les moyens humains de 32 000 euros, et donc cette année nous, pour l'année 2019-2020, nous avons eu l'agréable surprise d'avoir 20 000 euros supplémentaires accordés par l'ADEME, c'est pourquoi donc on le demande. C'est vrai que le REGAL prend de plus en plus d'ampleur au sein de notre collectivité, d'avantage de partenaires, nous sommes à 47 partenaires, toujours bien évidemment ceux du départ, mais vont venir s'ajouter l'EPIDE, l'Association

UNICITE, l'Association AID' AISNE. D'avantage aussi d'actions tout au long de l'année et notamment donc, la création d'une mallette pédagogique et surtout très innovant des frigidaires anti-gaspi et solidaires. Donc les personnes pourront déposer dans ces frigidaires, tout ce qu'elles auront envie pour éviter du gaspillage. La formation aussi de nouveaux ambassadeurs pour les encadrants notamment du personnel de cantine. Et puis, bien évidemment la journée, la semaine anti-gaspi qui se fera comme toutes les années, à l'automne.

M. RENARD – Merci, nous sollicitons donc une subvention de 44 000 euros de l'ADEME, pour financer la troisième phase des actions REGAL pour 2020.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 7

FINANCES

Conventions de partenariat pour la Journée d'accueil des étudiants 2019.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

L'Université de Picardie Jules Verne développe depuis quelques années des Journées d'Accueil des Etudiants (JAE) avec la volonté d'étendre ces manifestations à l'ensemble de leurs sites.

Cette initiative a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiant local.

Sur le Saint-Quentinois, la première JAE a eu lieu le 13 septembre 2018 et a eu un réel succès. C'est la raison pour laquelle, l'Université a proposé de reconduire cet événement, qui aura lieu le 12 septembre prochain.

Parallèlement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé son Schéma Local de l'enseignement Supérieur et de la Recherche dans lequel il est précisé une volonté d'amplifier les actions autour de la vie étudiante et de pérenniser cette journée.

Pour soutenir cet événement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a voté une subvention de 4 500 € dans l'élaboration du budget 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de signer les conventions de partenariat avec les deux associations étudiantes du campus universitaire de Saint-Quentin qui prendront en charge les frais d'organisation de la Journée d'Accueil des Etudiants 2019.

*

M. RENARD – Je vais laisser la parole à Frédérique MACAREZ, si elle le souhaite.

Mme MACAREZ – Pour la 2ème année consécutive, nous avons le plaisir d'accueillir les étudiants à Saint-Quentin au mois de septembre lors d'une journée qui leur permettra d'avoir toutes les informations sur la vie locale, les services disponibles et puis aussi ça leur permet de se fédérer suivant l'établissement dans lequel ils sont et de se rencontrer. C'est en partenariat avec une association d'étudiants et l'Université de Picardie Jules Verne.

M. RENARD – Merci, par conséquent il y a lieu de signer les conventions avec les deux associations chargées d'organiser cette journée.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 8

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE **Cession de deux parcelles à la Commune de Clastres.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Afin de parfaire la protection incendie de la commune de CLASTRES, en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, la commune souhaite procéder à l'installation d'une citerne souple de 120 m² rue des Ormes Lalaux intersection chemin de la liberté, sur les parcelles cadastrées B n°952 et B n°976.

Ces parcelles appartenant à l'Agglo et afin de pérenniser cette situation, il est proposé de céder directement à la commune de CLASTRES lesdites parcelles au prix du service des Domaines, soit six cent quatre-vingt-treize euros et soixante centimes (693,60 €).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la cession des parcelles cadastrées B n°952 et B n°976 situées à CLASTRES au profit de la commune de CLASTRES moyennant le prix de six cent quatre-vingt-treize Euros et soixante cents (693,60 €) ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

*

M. RENARD – M. BERTONNET, vous voulez prendre la parole ? Non.

Il s'agit de deux parcelles à céder à la commune de Clastres pour y installer une citerne à incendie. C'est le moment, il fait chaud. La commune de Clastres a délibéré, Monsieur le Maire, au mois de mai dernier.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser cette cession au prix estimé par France Domaine, soit 693,60 euros ; de décider que les actes seront à la charge de l'acquéreur, n'est-ce pas Monsieur le Maire, d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

Y a des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GASDON ne prend pas part au vote. (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 9

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE **Signalétique et entretien des circuits de randonnées - Convention avec le Département -** **Avenant.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Par délibération en date du 16 décembre 2016, a été approuvée une convention avec le Département sur les modalités d'installation de la signalisation, dans le cadre de la politique départementale de randonnée sur la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Afin de continuer cette valorisation touristique, 7 circuits supplémentaires sont venus s'ajouter à l'offre initiale qui était de 4.

Il est nécessaire d'officialiser cette nouvelle mise en place de signalétique par un avenant à la convention précitée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'avenant joint,

2°) d'autoriser M. Le Président à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

*

M. RENARD – Alexis GRANDIN veut dire un mot. Je vous en prie.

M. GRANDIN – Oui, merci. Cet avenant intervient suite à une convention qui a été signée en 2016, qui rajoute donc sept circuits supplémentaires aux 4 initiaux. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces circuits dans la carte des randonnées qui a été éditée par l'Office de tourisme il y a peu, et qui sera aussi mise en place au dos des panneaux signalétiques dans le cadre de ces circuits. Il faut savoir que la randonnée est un secteur qui est en pleine expansion, qui est un vecteur du développement touristique et qui intéresse à la fois un public local mais aussi l'ensemble des visiteurs de passage sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité avec les Offices de Tourisme de la Porte du Hainaut, du Cambrésis et du Vermandois de proposer chaque année sur le chemin de Saint-Jacques sept randonnées qui traversent nos territoires respectifs. En 2018, l'édition a connu un véritable succès, donc nous l'avons reconduit pour 2019 et je vous donne donc déjà date du 19 octobre qui sera la dernière étape entre Joncourt et Saint-Quentin.

M. RENARD – C'est bon ? La parole est à Thomas DUDEBOUT.

M. DUDEBOUT – Pour compléter, juste pour dire que le conseil départemental et l'agence départementale du tourisme ont renouvelé complètement le site internet randonnée.fr ou vous retrouvez justement les sept circuits supplémentaires sur lesquels nous sommes en train de délibérer. Le site a vraiment été bien imaginé et je vous laisserai vous-même aller le constater. Mais c'est très très pratique pour les amoureux de la rando qu'elle soit pédestre ou cyclo, vous repartez avec des fiches pratiques, les choses à aller voir sur chacun des parcours que vous pourriez être susceptible de faire, vraiment un bel outil et c'est pour ça que je profitais de l'occasion qui m'était donnée de vous communiquer cette information.

M. RENARD - Bien, il est donc demandé d'approuver l'avenant joint, et d'autoriser le Président à accomplir les formalités d'usage.

Y a t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote. (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 11

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT **Dispositif d'aide pour favoriser le développement des logements à destination des personnes défavorisées.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite notamment accompagner la population la plus fragile et celle dont l'accès au logement est le plus difficile.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'accompagner et de soutenir financièrement des organismes de logement social, ainsi que des structures disposant de l'agrément d'Etat de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) afin de produire ou de réhabiliter des logements pour les plus démunis.

Cette nouvelle aide est attribuée aux porteurs de projets sous la forme d'une subvention qui s'élève à 5% du coût global de l'opération, plafonné à 35 000 €.

Le règlement, figurant en pièce jointe, s'applique à compter de l'exécution de la présente délibération pour une expérimentation sur l'année 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la mise en place de cette nouvelle aide ;
- 2°) d'adopter le règlement ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

*

M. RENARD – Freddy GRZEZICZAK va prendre la parole.

M. GRZEZICZAK – Oui, merci. Il s'agit effectivement de soutien aux structures d'accueil

pour personnes défavorisées donc c'est un des éléments de la stratégie habitat qu'on met en place notamment à destination des populations les plus fragiles. C'est une aide communautaire qui est destinée aux organismes du logement social et bien sûr aux structures qui disposent d'un agrément de l'Etat, agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion. Vous vous rappelez que la subvention, elle, correspond à 5 % du coût hors taxe global de l'opération et bien sûr elle est plafonnée à 35 000 euros. Alors, à ce jour, pour votre information on a deux projets à enjeux qui ont été identifiés, il s'agit d'Emmaüs et le Béguinage Sainte-Anne qui est porté par Habitat Saint-Quentinois. Voilà.

M. RENARD – Tout à fait. Je rappelle que ça répond aux obligations de l'Agglo en ce qui concerne cet hébergement de personnes en situations précaires, il faut quand même dire, et aussi soutien aux organismes sociaux, structures agréées par le service de l'Etat. On vient de le dire il y a deux projets qui ont été identifiés, Emmaüs et le béguinage Saint-Anne. En conséquence de quoi cette aide prend la forme d'une subvention, aussi petite soit-elle, elle est toujours importante et est plafonnée à 35 000 euros. En conséquence de quoi, je vous demande d'approuver la mise en place de cette nouvelle aide et son règlement, et d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Y a-t-il des questions et des remarques ?

Le scrutin est ouvert.

Je vais donc continuer.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 12

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture de l'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le conseil départemental avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Accès ou maintien dans le logement :

Concernant les mesures d'accompagnement social lié au logement, ces dernières peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

À cet effet, la participation volontaire de la Communauté d'agglomération au financement de ce dispositif pour le volet logement est sollicitée, pour l'exercice 2019, à hauteur de 0,45 € par habitant soit 36 670,05 € pour une population de 81 489 habitants (population légale 2016).

Accès à l'énergie :

Au sujet des mesures d'accompagnement social lié à l'énergie, la Communauté d'agglomération dispose d'une convention partenariale avec le conseil départemental. En 2005, la participation de la Communauté d'agglomération était de 0,20 euros par abonné mais le Conseil de Communauté a souhaité augmenter régulièrement ce montant.

RÉCAPITULATIF RECETTES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

ANNÉE	PARTICIPATION CA	FINANCEMENT FSL	TAUX ABONDEMMENT CA
2005	4 778,20 €	32 488 €	0,20 €
2006	5 561,38 €	40 634 €	0,22 €
2007	5 593,56 €	30 129 €	0,22 €
2008	5 673,14 €	31 039 €	0,22 €
2009	6 248,16 €	33 453 €	0,24 €
2010	6 432,00 €	34 406 €	0,24 €
2011	7 029,10 €	38 159 €	0,26 €
2012	7 081,10 €	27 722 €	0,26 €
2013	7 164,82 €	40 181 €	0,26 €
2014	7 786,30 €	37 466 €	0,26 €
2015	7 820,68 €	35 622 €	0,28 €
2016	8 697,00 €	29 375 €	0,30 €
2017	8 700,00 €	22 423 €	0,30 €
2018	9 333,60 €	35 298 €	0,30 €

PROPOSITION POUR L'EXERCICE 2019 :

Il est proposé de maintenir le montant de la participation par abonné fixé à **0,30 €** pour l'ensemble des abonnés de l'Agglomération du Saint-Quentinois, soit :

0,30 € x 29 749 abonnés (au 01/01/2019) = 8 924,70 €, répartis comme suit :

- Budget Eau : **4 462,35 €** (50 %)

- Budget Assainissement : **4 462,35 €** (50 %).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 670.05 € pour le volet habitat au titre de l'année 2019 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 8 924,70 € pour le volet énergie au titre de l'année 2019 ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

*

M. RENARD – Nous allons donc redonner la parole à M. GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci, Monsieur le Président. Juste un mot, on doit comme tous les ans délibérer sur la participation de l'Agglomération, à ce qu'on appelle au FSL, qui est bien sûr porté par le département de l'Aisne. Je rappelle que le FSL c'est trois volets, c'est l'accès au logement, et puis le maintien dans le logement et aussi le volet énergie. Sur la participation 2019, sur le volet logement accès au maintien, c'est 37 330,20 euros ce qui correspond à 0,45 euros par habitant, et sur le volet énergie et participation est de 8924,70 euros. Et puis, dernière information complémentaire à l'échelle de l'Agglomération c'est 977 aides qui ont pu être accordées pour un montant de 344 322 euros. Voilà.

M. RENARD – D'accord. Pas de problème, je rappelle que la participation à 0,45 ça fait une somme de 36 670 euros et pour l'énergie 8924 euros. Il est donc proposer de participer au Fonds de Solidarité Logement et Energie et d'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Il y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI

Délibération 13

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 26 mars 2019 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 11 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 15 051 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

M. RENARD – Freddy GRZEZICZAK de nouveau.

M. GRZEZICZAK – Donc il s'agit de la première délibération, la première approbation du Bonus Energie dans sa mouture, dans sa nouvelle mouture on va dire plus élargie, donc avant c'était 500 euros, vous savez on a fait en sorte d'ouvrir le champ un peu plus large, notamment à celles et ceux qui réalisent des travaux d'économie d'énergie je pense notamment aux propriétaires occupants modestes et très modestes. Donc, on a depuis le 1er janvier octroyé 11 aides pour un montant de 15 000 euros avec quand même quatre primes maximales, c'est important de le dire, de 2 000 euros au lieu de 500 euros donc ça montre bien que il y avait des demandes fortes d'une certaine tranche de la population pour réaliser ces travaux d'économie d'énergie. Alors, je peux vous dire que, à l'heure où je vous parle on a presque atteint le montant octroyé en 2018 qui était sur toute l'année de 16 600 euros, et là à six mois à peine on est déjà à 15 000 euros. Voilà, donc c'est quelque chose qui fonctionne bien et tant mieux parce que si on peut aider les familles modestes et plus modestes à réaliser ces travaux d'économie d'énergie qui ont un coût je pense que c'est une bonne délibération. Voilà.

M. RENARD – D'accord, merci. Donc le nouveau dispositif nous permet d'aller jusqu'à 2 000 euros. En conséquence, c'est la raison pour laquelle vous annoncez déjà un chiffre de 15 000 euros pour la moitié de l'année. Il est donc nécessaire d'approuver le versement de ces subventions, et d'autoriser le Président à accomplir les formalités d'usage.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Il y en a pas ?

On passe au vote, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 14

POLITIQUE DE LA VILLE **Rapport annuel du contrat de ville 2018.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le Président de tout établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter annuellement à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport reprend :

- les principales orientations du contrat de ville,
- les actions menées en 2018,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires,
- les perspectives d'évolution,
- l'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain,
- les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel du contrat de ville 2018.

*

M. RENARD – Je vous laisse de nouveau la parole mon cher collègue.

M. GRZEZICZAK – Oui, je vais redire un petit mot, sur ces rapports annuels de contrat de ville 2018 qui concernent la politique de la Ville. Vous vous rappelez qu'en 2018, les 59 projets qui ont été menés sur 7 thématiques, vous vous rappelez quand même les thématiques, l'éducation, la lutte contre l'illettrisme, et la promotion de la lecture, le développement économique et l'emploi, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, la médiation sociale et l'accès au droit, les pratiques culturelles et sportives, l'habitat et le cadre de vie, la parentalité, et enfin la santé et la prévention. Alors, au total se sont 28 750 personnes qui ont bénéficié des projets. Vous vous rappelez quand même les enveloppes consacrées à ces programmations, en fonctionnement, elles ont été réparties, alors la somme totale est de 667 608 euros, répartie comme suit : l'Etat donne 331 000 euros, la région Hauts-de-France 57 045 euros, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois 234 584 euros, et la Ville de Saint-Quentin 44 978 euros. Et puis, en investissement la région Hauts-de-France met dans la corbeille 68 326 euros. Voilà, donc avec des perspectives 2019, le comité de pilotage a confirmé une volonté forte de renforcer le programme d'action, notamment sur la thématique développement économique et l'emploi et a de nouveaux projets qui sont proposés dans la programmation annuelle avec de nouveaux partenariats. Et, vous dire aussi que dans le cadre de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires il y a une feuille de route en 5 programmes qui comportent 40 mesures qui ont été adoptées sur la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le lien social. Je vous rappelle que le contrat de ville dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 devra donc intégrer maintenant ces nouvelles priorités. Voilà ce que je souhaitais dire.

M. RENARD – Bien, après l'intervention de Freddy GRZEZICZAK. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 15

TRANSPORTS

Transport des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2018 du délégataire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société SYNERGIHP, délégataire du service de transport de personnes à mobilité réduite.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 relatif aux transports de personnes à mobilité réduite.

*

M. RENARD – Je vais donc laisser la parole à Gilles GILLET, Président en charge des transports, je vous en prie mon cher collègue.

M. GILLET – Merci Président. Le service délégué à la société SYNERGIE depuis le 1er septembre 2017, a connu en 2018 sa première année civile pleine d'exploitation. Il est exploité sous la marque commerciale ANDIGO, il représente un coût de contribution forfaitaire pour l'agglomération de 606 095 euros en 2018. Les règles de réservation et d'utilisation du service ainsi que l'identification du service sont bien assimilées par la population. 25 % des courses sont réalisées sur la tranche horaire 16h-18h qui est le pic d'activité. Le kilométrage moyen de la course est faible autour de 2,2 km, la majorité d'entre elles étant réalisée sur le périmètre urbain de Saint-Quentin. Les moyens humains et matériels ont été renforcés, le nombre d'utilisateurs ayant recours au service au moins une fois par mois est en augmentation depuis la rentrée 2018, environ 340 personnes, contre environ 310 personnes à la même période en 2017. Tout comme les annulations tardives qui ont augmenté malheureusement : plus 55 %. La nouvelle délégation n'a pas entraîné de hausse de tarifs. Aujourd'hui le nombre de réclamations a considérablement diminué. L'activité se concentre majoritairement sur le cœur urbain du territoire. 193 nouveaux clients ont été admis en 2018 à utiliser le service, 90 admissions d'office, et 103 admissions après passage en commission d'admission ANDIGO. 35 304 courses ont été réalisées ; en 2017 il y avait eu 31 218 courses. ANDIGO est mis en œuvre à l'aide de 14 véhicules, 12 en propriété de synergie et 2 loués. L'âge moyen des véhicules est d'un peu moins de deux ans. Voilà Monsieur le Président.

M. RENARD – C'est bien, très bien. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce rapport du délégataire d'ailleurs ? Il y en a pas ? Je passe au vote.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 16

TRANSPORTS

Transports publics urbains de l'Agglomération - Rapport annuel 2018 du délégataire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société Saint-Quentin Mobilité, délégataire des transports publics urbains de voyageurs.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 relatif aux transports publics urbains de voyageurs.

*

M. RENARD – Gilles GILLET Vous y allez.

M. GILLET – La société Saint-Quentinoise, Saint-Quentin Mobilité, filiale du Groupe TRANSDEV, exploite le réseau de bus urbain Pastel de l'agglomération du Saint-Quentinois, ainsi que des services de transports à la demande TAD, Déclic Agglo et Déclic Pro. En 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a versé au délégataire 6 009 720 euros hors taxe au titre de la compensation financière forfaitaire en transport urbain, soit l'équivalent d'1,25 euro par personne transportée. 244 057 euros hors taxe pour la contribution liée au service Déclic Agglo. 2018 est la première année civile pleine de mise en œuvre du réseau reconfiguré en septembre 2017, projet Pastel Evolution avec une gamme tarifaire simplifiée depuis le 1er janvier 2018, incluant des abonnements mensuels et annuels destinés au moins de 26 ans sans autre condition, le Pass 26. 4 812 000 voyages ont été effectués sur le réseau pastel soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 2017 pour 1 515 000 kilomètres parcourus. Toutefois, le délégataire fait état d'un peu moins de 2 000 000 euros de recettes commerciales en baisse de 6,7 % par rapport à 2017. Le compte d'exploitation de 2018 fait apparaître un déficit de 348 000 euros. Le résultat d'exploitation était positif de 51 000 euros en 2017. Le délégataire explique cette évolution par la baisse des recettes commerciales, 180 000 euros, une augmentation des coûts de structure dont l'analyse détaillée est à affiner au vu des éléments complémentaires attendus du délégataire. Une augmentation du coût du service de transport à la demande Déclic Agglo de 260 000 euros qui n'est pas entièrement compensée par la contribution de l'Agglo. Le nouveau service de TAD Déclic Agglo qui relie l'ensemble des communes rurales au cœur de l'agglomération a comptabilisé 13 592 voyages en 2018. Merci Monsieur le Président.

M. RENARD – Merci. Sur ce rapport y a-t-il des questions ? Des remarques ? Y en a pas.

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 18

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé le conventionnement avec la Région Hauts-de-France permettant de mettre en place deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- Le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- Le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- Aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumérique permettant de gagner en productivité et en compétitivité
- Aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production,
- A l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ - ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*

M. RENARD – Madame Colette BLERIoT si vous voulez prendre la parole.

Mme BLERIoT – Oui, Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport classique de demande de subventions pour les artisans. Mais, je voudrais rajouter que l'un des bénéficiaires qui est exactement la charcuterie François a obtenu cette année le label Artisan en or. Créé en 2009, Artisan en or est une démarche régionale qui est portée par la Chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France et qui est financée par le Conseil régional et l'Europe. Artisan en or est devenu la marque référente dans l'univers de l'artisanat, des métiers de bouche et compte actuellement 300 artisans de talents. Les artisans en or respectent sous contrôle d'un organisme certificateur indépendant, un cahier des charges rigoureux et garantissent 80% de fabrication maison, une gamme de produits diversifiée et permanente et apportent des conseils personnalisés. Vous le constatez encore aujourd'hui, nos artisans méritent notre soutien et pour cette raison supplémentaire, j'espère que vous voterez pour ce rapport à l'unanimité.

M. RENARD – Vous êtes gourmande un peu, mais bon on va essayer. Bien, il y a donc lieu d'approuver le versement de subvention octroyé à des artisans dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'investissement. Y a-t-il des questions et des remarques par rapport à cela ? Sachant qu'on a dépensé 31 400 euros. Pas d'autres questions ?
On passe au vote, le scrutin est clos.

On a retrouvé le Président, c'est quand même une bonne chose.

M. BERTRAND – Continue.

M. RENARD – Oui ?

M. BERTRAND – Continue, continue, c'était très bien.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Arrivée de Monsieur Xavier BERTRAND

Délibération 19

ENVIRONNEMENT

Valorisation des certificats d'économies d'énergie liés au Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le programme CEE PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », créé en 2017, permet aux TEPCV éligibles de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), dispositif créé par la loi du 13 juillet 2005.

L'Agglo, reconnue TEPCV par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer le 6 décembre 2016, est éligible à ce programme. Elle est également signataire d'une convention de partenariat avec CAPITAL ENERGY en date du 14 janvier 2019 afin de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif ainsi que d'un prix fixe du CEE.

L'Agglo propose que les communes bénéficient des mêmes conditions de partenariat afin de valoriser leurs CEE. Il est donc nécessaire que chaque commune signe une convention partenariale avec l'EPCI et une convention de regroupement avec CAPITAL ENERGY.

L'Agglo accompagnera chaque commune dans les démarches nécessaires à la récupération du financement CEE TEPCV et sera l'intermédiaire entre les communes et CAPITAL ENERGY.

Cet accompagnement se fera moyennant une partie des gains perçus par la commune lui permettant de garantir qu'elle n'aura à supporter aucun risque financier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accepter la démarche de valorisation des CEE TEPCV pour les communes de l'Agglo ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et à effectuer toute formalité en ce sens.

*

M. RENARD – Agnès POTEL peut-elle prendre la parole ?

Mme POTEL – Bon, je crois que le rapport explique bien tout, simplement, donc vous le savez le territoire est reconnu TEPCV, Territoire et Energie Positive pour la Croissance Verte. De ce fait, l'ensemble des communes peuvent bénéficier de certificats d'économies d'énergie en fonction des travaux qu'elles ont réalisés. Donc, on propose effectivement que chaque commune puisse bénéficier de ce certificat d'économie d'énergie, donc récupérer des financements et que la Communauté d'agglomération puisse les aider dans cette démarche et donc de signer une convention pour ceux et celles qui le souhaitent avec la Communauté d'agglomération pour que le travail puisse se faire et qu'elles puissent récupérer des recettes de l'Etat.

M. RENARD – Merci. C'est un bon dispositif surtout pour les communes, pour qu'elles puissent récupérer un petit peu d'argent, je pense.

Mme POTEL – Tout à fait.

M. RENARD – Possibilité d’avoir une convention entre l’Agglo et Capital énergie.

Bien. Y a-t-il donc des remarques ? Des questions ?

Bon le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Elie BOUTROY.

Délibération 20

PERSONNEL

Annualisation du temps de travail des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Actuellement, les gardes champêtres de la BIE travaillent du lundi au vendredi selon des horaires de bureau classiques, avec une pause méridienne.

L'activité du service nécessite une extension de leurs missions aux week-ends ainsi qu'une plus grande modularité de leurs horaires en semaine, notamment sur le début de soirée. En effet, l'action du service serait plus efficace dans la constatation des infractions, qui se produisent plus souvent en soirée ou le week-end.

Par ailleurs, cette augmentation de l'amplitude de travail est également justifiée par les besoins d'enquêtes diligentées le cas échéant par le service (convocations des personnes le week-end), les interventions lors de manifestations particulières (événements sur le pôle mécanique...) ou encore la participation à des opérations spécifiques en collaboration avec la Gendarmerie et la Police Nationale.

Par conséquent, il est proposé d'annualiser le temps de travail des agents de la BIE selon les modalités suivantes :

- bornes hebdomadaires : du lundi au dimanche
- bornes quotidiennes : de 6 heures à 18 heures (cycle 1) ou de 18 heures à 6 heures (cycle 2).

Dans ce cadre, les agents seront amenés à effectuer 1 607 heures de travail

annuelles, dans le respect des garanties minimales législatives et réglementaires suivantes :

- 10 heures maximum de travail quotidien
- 11 heures de repos quotidien
- 35 heures minimales consécutives de repos hebdomadaire
- Amplitude maximale de travail de 12 heures
- Durée hebdomadaire du travail ne pouvant dépasser 48 heures au cours d'une même semaine, 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Seront considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées en dépassement des bornes horaires des cycles de travail ainsi définis.

Le socle des horaires de travail reste fixé selon les modalités suivantes : 8 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures (cycle 1), 22 heures à 6 heures (cycle 2). Les agents pourront être amenés, en fonction des besoins du service, à travailler le week-end et à effectuer leur prise de poste au plus tôt à 6 heures et terminer leur journée au plus tard à 6 heures, selon les cycles de travail précités.

En outre, les agents pourront également être amenés à effectuer des journées continues, sans coupure méridienne, mais avec une pause réglementaire de 45 minutes incluses dans le temps de travail, conformément à la réglementation en vigueur.

Etant entendu que le comité technique a été consulté lors de la séance du 27 mai dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver l'annualisation du temps de travail des agents de la BIE.

*

M. RENARD – Il s'agit d'annualiser le temps de travail des gardes champêtres et la BIE, afin d'améliorer l'efficacité du service. Cela permettra d'intervenir sur une amplitude horaire plus large possible aussi lors des manifestations ayant lieu surtout le week-end. Sur les brocantes, les manifestations, Pôle Mécanique de la Clef des Champs etc. Quand il y a une grande manifestation. Je vous précise que le comité technique en date du 27 mai a rendu un avis favorable. Il vous est donc demandé d'approuver cette annualisation du temps de travail des agents de la BIE. Vous avez quelque chose à dire mon cher collègue ? Je vous en prie.

M. VAN HYFTE – Quelques renseignements concernant la BIE. En 2018, la BIE a fait 614 interventions, et parmi ces 614 interventions il y a eu 74 rapports ou procès-verbaux qui ont été dressés, dont 39 ont été dressés pour des dépôts sauvages. Le principal de l'action qu'ils ont à faire correspond surtout aussi à de la police municipale, c'est-à-dire des conflits de voisinages, et c'est très important de savoir que c'est les maires qui le demandent. Et donc, ça a été sur les conflits de voisinages, les divagations d'animaux, sur les arrêtés, et parfois aussi sur les bruits dans les communes. Ça correspond à 22 % de leur activité. Et, leur deuxième activité, c'est la police de la route, les stationnements, les chemins ruraux et les chemins forestiers. Ça correspond aussi à 18 % de leur travail. La troisième c'est la localisation des dépôts sauvages, des décharges, des stockages et l'élimination des déchets, ce qui représente pour eux 16 % de leur travail. Alors, je pense que c'est important aussi, et si on peut apporter

une annualisation dans leurs horaires, la BIE serait beaucoup plus libre en terme d'intervention.

M. RENARD – Merci pour cette intervention. Ça montre l'utilité et aussi l'efficacité de cette BIE. Il y a donc l'occasion pour le conseil d'approuver cette annualisation. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Y en a pas.

J'ouvre donc le scrutin, le scrutin est clos.

M. BERTRAND – Monsieur le Président de séance, je voudrais que Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, vous explique, parce que la BIE a été auditionnée par une commission parlementaire notamment dans le cadre d'un rapport qui sera fait, et justement ce qui montre quand même que si on a été sélectionné c'est pas tout à fait le fait du hasard, cela montre la qualité de notre travail.

M. GRESSIER – Merci. Trois gardes champêtres ont été auditionnés par la mission d'information, la commission d'enquête parlementaire conduite par le député FAUVERGUE, l'ancien patron du RAID, sur les forces de sécurité intérieure, donc trois gardes champêtres ont été sélectionnés dont notre chef de brigade Romain JANSON. En gros, le garde champêtre aujourd'hui c'est 1 600 fonctionnaires sur le territoire français, ce qui est en soit pas beaucoup. Des prérogatives qui datent du moyen-âge, donc un code qui n'a pas été dépoussiéré depuis. D'ailleurs, dans le compte rendu de l'audition, les parlementaires ont découvert d'ailleurs les missions qui étaient dévolues aux gardes champêtres. Et donc, l'objectif était d'expliquer leur métier, surtout leurs domaines d'interventions, puisqu'ils ont plus de 150 domaines d'interventions, on passe par l'environnement, le sanitaire, le respect du bruit, de l'air. Enfin bon, il y a énormément de domaines d'application. Et, le rapport devrait sortir d'ici quelques mois.

M. BERTRAND – Ce qui est quand même une belle reconnaissance du travail qui a été fait, nous n'avons pas été sélectionnés au hasard.

M. RENARD – Très bien, merci.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 21

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par arrêté ministériel.

Par conséquent, au vu des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, notamment la parution de l'arrêté ministériel du 8 avril 2019 au Journal Officiel du 28 avril 2019, le RIFSEEP est instauré pour le corps des inspecteurs de santé vétérinaire de l'État, servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

Ainsi, s'agissant de l'IFSE, cette indemnité pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Pour l'État, chaque part de l'indemnité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par l'arrêté ministériel précité.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Les montants de référence pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux figurent également dans ladite annexe.

Les montants attribués individuellement dépendent du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels susmentionnés en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions et sont versés dans la limite des montants maximum annuels précités.

Ces montants font l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi, de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours et au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement.

S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA), celui-ci tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le montant du CIA, qui pourrait faire l'objet d'un versement mensuel, est fixé en fonction de l'évaluation professionnelle et il est compris entre 0 et 100 % du 12ème du montant maximal annuel figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Le CIA pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Etant entendu que le Comité Technique compétent a été consulté lors de la séance du 27 mai 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

*

M. RENARD – Alors, nous continuons d'appliquer la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, au fur et à mesure de l'apparition des décrets d'application. Nous allons voter la création d'un poste de vétérinaire à 8h00 hebdomadaires justifié par l'arrivée prochaine des animaux sauvages au parc animalier. En conséquence de quoi, nous devons voter la mise en place du R.I.F.S.E.E.P pour ce cadre d'emploi.

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 22

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la

fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par arrêté ministériel.

Par conséquent, au vu des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, notamment la parution de l'arrêté ministériel du 14 février 2019 au Journal Officiel du 28 février 2019, le RIFSEEP est instauré pour les corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Ainsi, s'agissant de l'IFSE, cette indemnité pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Pour l'État, chaque part de l'indemnité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par l'arrêté ministériel précité.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Les montants de référence pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux figurent également dans ladite annexe.

Les montants attribués individuellement dépendent du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels susmentionnés en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions et sont versés dans la limite des montants maximum annuels précités.

Ces montants font l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi, de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours et au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement.

S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA), celui-ci tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le montant du CIA, qui pourrait faire l'objet d'un versement mensuel, est fixé en fonction de l'évaluation professionnelle et il est compris entre 0 et 100 % du 12ème du montant maximal annuel figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Le CIA pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Etant entendu que le Comité Technique compétent a été consulté lors de la séance du 27 mai 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

*

M. RENARD – Y a-t-il pour cela des questions et des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 23

PERSONNEL **Modification du tableau des effectifs.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Suite aux avis émis par les commissions administratives paritaires du 5 juin 2019 et afin de permettre les nominations correspondantes, il convient de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'ingénieur principal
- 5 postes de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste de garde champêtre chef principal

Les postes occupés antérieurement par les agents seront supprimés lors de la prochaine séance du conseil après avis du comité technique compétent.

Par ailleurs, afin de procéder à un changement de filière après avis de la commission administrative paritaire de catégorie B du 5 juin 2019, il convient de créer le poste suivant :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

En outre, afin de faire face à l'évolution des besoins de services, il convient de créer un emploi de vétérinaire territorial à temps non complet (8 heures hebdomadaires).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs.

*

M. RENARD – Nous devons voter les créations de postes suite aux promotions internes et avancements de grades qui ont été présentés en commission administrative paritaire le 5 juin dernier. Egalement, la création d'un poste de vétérinaire à temps non complet 8h00 hebdomadaires, et d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Y a-t-il des questions sur ces modifications ? Des remarques ? Y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 24

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu, ci annexé, des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

M. RENARD – Y a-t-il des questions ? Des observations ? Y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 25

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Motion de soutien aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

L'Etat a décidé de confier le déploiement de la fibre à Orange sur ses fonds propres sur les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise n'est donc ni financeur ni décideur sur ce dossier, et les communes membres demandent depuis 2017 à avoir de la visibilité sur les travaux engagés.

Dans cette configuration, les élus sont les seuls interlocuteurs des habitants mécontents, et ne sont que rarement informés par Orange, et encore moins par ses prestataires de travaux, des obstacles au déploiement ou au raccordement. Encore dernièrement, des travaux ont été interrompus pour des questions techniques sans explication et sans délai de prévenance.

Par ailleurs, des informations divergentes sur les engagements de couverture du territoire persistent, laissant penser que certains périmètres ne seraient pas couverts.

Force est de constater que la concertation et l'échange d'informations se bornent aux comités de pilotage imposés par l'Agglo, que les communes ne sont toujours pas considérées comme des partenaires, et les habitants ignorés dans leurs difficultés.

Dans ces conditions, les élus du Conseil communautaire demandent à Orange de faire preuve de transparence sur le déploiement et les travaux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'alerter la direction régionale d'Orange sur le manque de communication envers les communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) d'approuver cette motion qui vise à réaffirmer les engagements d'Orange sur notre territoire pour une couverture à 100% des abonnés.

*

M. RENARD – Plusieurs maires ont de nouveau attiré notre attention sur la difficulté de déploiement de la fibre optique, notamment dans les hameaux, malgré une motion votée il y a deux ans, c'était en juin 2017, après plusieurs courriers à la Direction d'Orange. Par conséquent, il peut être encore plus nécessaire de tirer les oreilles à Orange pour lui dire qu'il y a des soucis surtout pour les hameaux en particulier. Et donc, je vais demander au Conseil d'approuver cette motion et d'autoriser le Président à alerter la Direction Régionale d'Orange sur le manque de communication envers les communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette motion ? Frédérique MACAREZ.

Mme MACAREZ – Oui, en dehors de cette motion je voudrais informer mes collègues du coup de colère de cet après-midi, puisque nous avons été alertés par GRDF qu'un certain nombre de sous-traitants ne respectaient pas les règles de sécurité sur les chantiers de la fibre. Nous avons eu une fuite de gaz qui est très particulière et compte-tenu de cette information qui date du milieu d'après-midi, je crois, je convoquerai avec Madame le Sous-Préfet à la fois l'opérateur, mais surtout ses sous-traitants pour faire le point et pour les rappeler à leur responsabilité des travaux doivent se faire avec des déclarations au préalable, on ne perce pas des trous si nous n'avons pas les plans.

M. RENARD – D'accord, merci de cette information.

On a voté ? On n'a pas encore voté ?

Y a-t-il d'autres questions ?

Bien, le vote est ouvert. Le scrutin est clos.

M. RENARD – Je vous en prie Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Juste un point que je voudrais dire après le vote de cette motion unanime ce qui ne me surprend pas. Y en a marre, y en a marre, c'est toujours un peu le pot de terre contre le pot de fer. Les communes sont des usagers, les habitants sont des usagers et on a l'impression que tout cela est traité n'importe comment, et je le dis d'autant plus à l'aise que c'est une question de compétence nationale et de responsabilité nationale. C'est pas les agents d'Orange qui sont en cause, mais c'est la façon dont c'est décidé. Il s'avère que pas plus tard qu'il y a 10 jours, j'ai reçu une partie du comité exécutif d'Orange, et je leur ai dit les choses très clairement. Ils sont obsédés par l'idée qu'il faut faire du raccordement, du raccordement

pour faire du chiffre, mais que derrière la façon dont ça se passe, ça ne se passe pas à hauteur d'homme et à hauteur de femme. C'est-à-dire qu'ils ont délégué en mettant une pression maximum. Ce qui, n'excuse en rien, peut expliquer ce que dit Frédérique qui est gravissime. Et ensuite, quand il délègue à un sous-traitant le soin de faire, je pense que même Orange ne s'intéresse pas aux territoires qui seront fait en premier. C'est bon, il faut faire des prises, vous faites les prises et c'est comme ça. Donc, même ceux qui sont responsables, localement, régionalement, subissent la pression qui vient d'en haut et qui vient du national, c'est exactement comme ça que ça se passe. C'est-à-dire je pense que la hiérarchie locale d'Orange, elle est soumise exactement à la même logique que les maires, les élus et autres. Donc, déjà la première des choses, il n'y a pas de citoyens de seconde zone, ni dans cette région, ni sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Si les gens habitent dans un hameau, on va pas les faire déménager pour qu'ils aient la fibre. Donc, quand on habite dans un hameau, on est raccordé également. C'est le sens de cette motion. Ce qui est quand même dommage, c'est qu'il faille une motion officielle pour le réaffirmer. Ce qui est dommage quand même c'est qu'il faut que ce soit des maires qui nous en parlent parce qu'ils n'arrivent pas à se faire entendre par les gens d'Orange. Parce que même quand vous en parlez localement et que les gens localement font remonter l'info, là-haut je sais pas s'ils lisent leurs courriers, il faut dire les choses telles qu'elles sont, ou peut-être qu'ils n'ont pas la fibre et qu'ils reçoivent pas les emails. Non, non je le dis comme ça mais au bout d'un moment y en a marre, faut pas s'étonner aussi que les gens en aient ras le bol et qu'ils aient le sentiment soit d'être invisibles, soit d'être méprisés. Donc, derrière on passe ce message très clairement. Et puis, ensuite la façon dont c'est fait, les élus sont pris entre le marteau et l'enclume. C'est la raison pour laquelle je vous le dis clairement, nous avons refusé que les différents opérateurs puissent utiliser le bulletin de l'Agglo pour passer des informations pratiques. Je ne paye pas les factures des autres et en tout état de cause je ne veux pas que l'Agglo soit associée à ce que fait justement un opérateur comme celui-ci. Alors, après sur la façon de faire, je le vois d'ailleurs dans certains domaines, l'USEDA fait un travail qui est là très important, remarquable, respectueux. Vous allez me dire qu'il y a des élus qui sont présents, alors peut-être que les élus comprennent mieux. Mais encore une fois, c'est la direction nationale, et c'est clairement encore une fois, faut faire du chiffre, faut faire du chiffre, faut juste pas oublier que tout ça se fait à hauteur d'homme et de femme et qu'au bout d'un moment faut pas s'étonner qu'il y ait des concurrents qui puissent prendre effectivement des parts de marchés. Ce message est très clair, c'est sur le territoire de l'Agglo, peut-être que dans d'autres endroits ils râlent pas, nous ce n'est pas qu'on est des râleurs mais on veut tout simplement que les gens ne soient ni invisibles, ni méprisés, à bon entendeur, et après il y a la question de la sécurité qui a été évoquée tout à l'heure. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président de séance, Monsieur le Premier Vice-Président.

M. RENARD – Très bien, je vais donc vous repasser le flambeau Monsieur le Président. Pour moi, le dossier...

M. BERTRAND – Oui, il y avait trois dossiers.

M. RENARD – Il y avait trois dossiers.

M. BETTRAND – Trois dossiers, notamment le rapport numéro 3, je vous prie tout d'abord...

M. RENARD – Il y a le numéro 3.

M. BETRAND – Je vous prie tout d'abord de bien vouloir accepter mes excuses, je l'avais

indiqué. J'avais quelques inquiétudes pour ceux qui pensent qu'il y a des problèmes de circulation dans le Saint-Quentinois, allez faire un tour au salon du Bourget. Pour y accéder c'était sympa mais alors pour en partir c'était une horreur. J'y étais pour passer notamment une convention avec des entreprises de la région, dont certaines sont aussi sur le Saint-Quentinois dans le cadre de l'aéronautique, c'est 8 500 emplois dans la région, il y a notamment des transporteurs qui ont une activité de service qui sont ici dans le Saint-Quentinois et qui sont présents pour développer les formations et développer l'emploi. C'est pas une excuse je suis en retard, mais je savais pertinemment qu'avec Roland les choses seraient bien tenues. Il en a été ainsi Monsieur le Premier Vice-Président ? Il n'y a pas de problème.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE

Base Urbaine de Loisirs - Désignation des membres de la commission de concession

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 2121-33 ;

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, le Conseil communautaire doit procéder à la mise en place d'une Commission de concession, chargée d'examiner les candidatures et les offres. Cette question avait déjà été portée à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire, mais compte tenu d'une irrégularité administrative il est nécessaire de la réexaminer.

La Commission est donc composée du Président ou son représentant, et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, par scrutin secret.

Les membres de la Commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège

est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La candidature reçue est :

- Liste présentée par le Président

En qualité de membres titulaires :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- Benoît LEGRAND
- Olivier TOURNAY

En qualité de membres suppléants :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jacques HERY

Une seule candidature ayant été présentée, il y a lieu de procéder à la nomination immédiate des membres dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner, en tant que membres titulaires de la Commission de concession :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Benoît LEGRAND
- M. Olivier TOURNAY

2°) de désigner, en tant que membres suppléants de la Commission de concession :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jacques HERY.

*

M. BERTRAND – On doit mettre en place une commission de concession constituée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Donc je vous propose en titulaires et suppléant(e)s :

Frédérique MACAREZ – Suppléante Monique BRY
Fabien BLONDEL – Suppléant Philippe LEMOINE
Sylvie ROBERT – Suppléant Frédéric ALLIOT
Benoît LEGRAND – Suppléant Jean-Marie GONDRY

Et je voudrais vous faire une proposition, mais je ne sais pas si elle sera acceptée. Plutôt qu'il y ait une deuxième liste, Monsieur TOURNAY, je vous propose d'intégrer cette liste. Vous en tant que titulaire et Monsieur HERY, qui était votre suppléant, en tant que suppléant. Ça vous donne la garantie que vous serez élu. Pourquoi je le propose ? Tout simplement parce que ce n'est pas la première fois que vous intervenez sur la question de la BUL, avec des remarques qui peuvent aussi être pertinentes. Et plutôt qu'on soit, non pas dans le jeu de rôle, mais dans la proportionnelle, où vous êtes sûr de ne pas être élu, je vous propose dans ces conditions-là que vous puissiez siéger au sein de cette commission. Donc les remarques que vous faites ici dans cette assemblée, vous pourrez les faire au sein de la commission. Vous pouvez refuser ou accepter. Je n'ai pas eu l'occasion d'en parler aux collègues, mais je voulais moi-même, c'est à moi de l'assumer, vous faire cette proposition qui ne vous engage en rien, qui ne vous compromettra certainement pas, mais qui permettra d'avoir une représentation pluraliste, faute de quoi, vous n'y serez pas représenté. Vous avez la parole.

M. TOURNAY – Merci, Monsieur le Président. Et bien j'accepte bien volontiers. Effectivement, je voulais intervenir sur ce travail pluraliste essentiel de réflexion commune pour contribuer à veiller au bon usage de l'argent public. Donc voilà, oui j'accepte votre proposition.

M. BERTRAND – Donc nous aurions une liste, alors il y pas d'intitulé qui compte, je ne veux gêner personne.

Frédérique MACAREZ – Monique BRY
Fabien BLONDEL – Philippe LEMOINE
Sylvie ROBERT – Frédérique ALLIOT
Benoît LEGRAND – Jean-Marie GONDRY
Olivier TOURNAY – Jacques HERY

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je soumetts cette délibération avec cette commission ainsi constituée.

Le scrutin est ouvert.

Du coup pas besoin de vote secret dans l'isoloir. C'était pas pour ça, on a le temps, et les journées sont longues. Pas besoin de rentrer à la maison tout de suite.

Donc le scrutin est clos, c'est donc adopté.

Monsieur TOURNAY, une seule chose : changez rien à votre façon d'être et gardez votre liberté de ton. Et bien on va en avoir la preuve là.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 10

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Proposition de fusion d'HABITAT SAINT QUENTINOIS et de PARTENORD
HABITAT.

Rapporteur : M. le Président

La fusion d'Habitat Saint-Quentinois, Office public d'habitat, avec une autre structure partenaire, s'avère aujourd'hui indispensable compte tenu des enjeux de développement et de gestion de l'habitat public.

En effet, la finalité d'une fusion serait d'abord de dégager de nouveaux moyens pour :

- a) Mettre à niveau la performance énergétique du parc de logements
- b) Réaliser les projets de renouvellement urbain
- c) Réhabiliter aussi en dehors du renouvellement urbain
- d) Entretenir et assurer une maintenance suffisante du parc.

Par ailleurs, les moyens réservés au patrimoine et à la proximité seraient compensés par une consolidation des moyens financiers des deux organismes, et par des efforts de gestion qui porteraient notamment sur une meilleure maîtrise des coûts de structure.

Dans le cadre de ce projet de fusion, le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois a rendu un avis positif lors de sa dernière réunion de Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mai dernier.

Partenord Habitat a été créé en 1920 à l'initiative du département du Nord. C'est aujourd'hui un Office public de l'habitat (OPH), rattaché à ce même département, comptant près de 47 000 logements, il est le premier OPH des Hauts de France.

En complément des logements familiaux, Partenord Habitat dispose également d'un parc spécifique conséquent : bureaux et commerces, gendarmeries, foyers-logements, établissements spécialisés, EHPAD...

Dans la mesure où les indicateurs d'occupation sociale démontrent que les populations logées par Habitat Saint-Quentinois et Partenord sont très proches, et que les deux organismes partagent la même vision de leur mission sociale, il est proposé d'accepter la mise en œuvre d'une procédure de fusion entre ces deux structures.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du CCH, ladite procédure de fusion entre OPH serait la suivante:

- Avis consultatif des comités sociaux économiques (CSE) des deux organismes sur le projet de fusion, ses modalités et ses conséquences. Le CSE d'Habitat Saint-Quentinois a rendu son avis le 27 mai 2019, le CSE de Partenord Habitat rend son avis le 17 juin 2019.

- Délibération pour avis des conseils d'administration de chaque Office. Le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois s'est prononcé pour une fusion avec Partenord Habitat par délibération du 28 mai 2019. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration de Partenord Habitat du 26 juin 2019, sur la base d'un projet de délibération similaire.

- Délibération concordante des collectivités de rattachement (la Communauté d'agglomération pour HSQ, le département du Nord pour Partenord).

Le département du Nord, collectivité de rattachement de Partenord Habitat, se prononcera sur la fusion des deux organismes et dans des termes identiques à celui de la Communauté d'agglomération lors de sa séance plénière d'octobre 2019.

La procédure serait clôturée enfin par un arrêté du Préfet de Région se prononçant sur le projet de fusion dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la réception du dossier, après avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Aussi rapidement que possible après la date de prise d'effet de la fusion, la collectivité de rattachement (le département du Nord donc) installera un nouveau conseil d'administration.

Conformément à la procédure visée, en tant que collectivité de rattachement, la Communauté d'Agglomération est aujourd'hui consultée pour se prononcer sur le principe de ladite fusion.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) de se prononcer favorablement à la fusion entre Habitat Saint-Quentinois et Partenord Habitat, cette fusion aboutissant à une transmission du patrimoine du premier vers le second ;

- 2°) d'autoriser M. le Président à engager les démarches nécessaires, à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération et notamment à solliciter M. le Préfet de Région pour la mise en œuvre de ladite fusion.

*

M. BERTRAND – Moi je ne pourrai pas prendre part au vote pour cette délibération parce que je suis administrateur. Je présume qu'il y a des questions. Olivier TOURNAY et Sylvie ROBERT ont déjà demandé la parole.

M. TOURNAY – Merci Monsieur le Président, chers collègues. Voilà, cette fusion absorption ne peut être abordée sans la remettre dans le contexte de la loi ELAN du 12 juin 2018. Puisque cette loi s'attaque au caractère inaliénable du patrimoine public des offices. Elle s'inscrit d'abord dans une phase de baisse drastique des aides à la pierre de la part de l'Etat, et elle s'inscrit ensuite dans un moment où ce même Etat vient taper dans la caisse des offices en leur imposant une baisse des loyers correspondant à celles des APL. Enfin, la loi ELAN oblige à ce que les bailleurs sociaux de moins de 12 000 logements disparaissent, d'où le rapport de ce soir. Impossible non plus de ne pas évoquer la situation financière d'Habitat Saint-Quentinois, en l'état assez médiocre du fait notamment d'une politique foncière sans queue ni tête, visant à acheter il y a quelques années des friches au prix fort sur demande de la mairie de Saint-Quentin. Et comme j'étais administrateur, il y a quelques années, j'en ai pour preuves les comptes-rendus. Et, sans qu'il y ait pour autant de projets qui s'y rattachent. On parle là quand même de plusieurs millions d'euros. C'est pourquoi la question de la fusion a été abordée depuis 2016, soit bien avant la loi ELAN. Sur la forme, Monsieur le Président, j'ai demandé auprès de vos services que puissent m'être communiqués des éléments. L'analyse comptable, étude diagnostic préalable à la fusion des offices HLM, liste des autres organismes contactés, ainsi que la copie de leurs réponses motivées. Ils sont absolument nécessaires pour que les élus communautaires puissent travailler et voter en conscience. La réponse fut simple, Habitat Saint-Quentinois ne communiquera rien. Habitat Saint-Quentinois foule allègrement au pied, le devoir d'information qu'elle a envers les élus communautaires. Cette attitude n'est pas seulement inconcevable, elle est aussi constitutive de l'opacité qui règne dans cet établissement public depuis des années. Il n'est pas acceptable Monsieur le Président, que nous délibérions dans ces conditions. Après la forme, le fond. Après avoir effacé le leurre de la société d'économie mixte, qui a surtout servi à diviser les salariés d'Habitat Saint-Quentinois, votre proposition est une fusion absorption avec Partenord, fusion absorption en ce sens où Habitat Saint-Quentinois n'aura que...

M. BETRAND – Partenord, c'est pas Partenord. Partenord ça nous aurait un peu inquiétés donc, Partenord.

M. TOURNAY – Partenord, pardon. Je disais donc, oui, fusion absorption en ce sens où Habitat Saint-Quentinois n'aura qu'un, voire deux représentants au Conseil d'administration. En définitive, c'est une perte totale, c'est une perte complète de la maîtrise du logement social public de l'agglomération. Les prises de décisions seront prises par un Conseil d'administration qui ne vit pas ici, qui ne connaît pas les particularités du secteur. Il restera bien deux agences locales, mais qui en rien ne seront décisionnaires. Il est toujours possible de faire autrement, car la loi ELAN le permet. La loi oblige au regroupement, pas à la fusion. Il est donc tout à fait envisageable de s'organiser en société anonyme de coordination. Les offices se regroupent mais gardent leur personnalité morale et leurs prérogatives, comme le pouvoir d'arbitrage et d'intervention dans le cadre de ses compétences. Notamment sur les attributions, la politique patrimoniale, l'entretien, la qualité de service. Pourquoi cette piste ici même, n'est-elle pas abordée ? Pourquoi la direction d'Habitat Saint-Quentinois n'a-t-elle pas prospecté en ce sens ? Elle se doit de défendre l'intérêt de ses locataires, et préserver la proximité avec les locataires. Comble, alors que l'on ne cesse de nous vanter les mérites de la

démocratie de proximité, les locataires n'ont pas été informés de ce projet de fusion, et leur avis encore moins sollicité. D'ailleurs, à mon sens, c'est les habitants de l'ensemble du territoire à qui l'on devrait poser la question, car il s'agit d'un patrimoine public. Habitat Saint-Quentinois, le plus gros bailleur de notre ville permet à tous ceux qui ne peuvent louer dans le privé ou acheter de se loger. Salariés à bas salaires, précaires, retraités, jeunes, demandeurs d'emplois. La question du logement social est donc primordiale pour un bassin d'emploi comme le nôtre. Chers collègues, votre vote va être capital, l'avenir du logement social Saint-Quentinois, et l'on parle d'un organisme créé en 1922, est entre vos mains. Car, outre que le fait que nous allons perdre notre prérogative, rien, rien ne nous garantit que Partenord ne fusionne pas par la suite avec un organisme privé. Nous ne savons rien, nous n'aurons plus la main. Donc, nous nous devons garder la main sur le logement social dans le Saint-Quentinois et pour cela d'autres choix existent. Je vous remercie.

M. BERTRAND – J'avais oublié Madame BERLEMONT, Madame BERLEMONT vous avez la parole.

Mme BERLEMONT – Oui, j'ai une question à vous poser sur le devenir des salariés d'Habitat Saint-Quentinois suite à cette fusion. Est-ce que vous pourriez me dire quelles assurances ont été données sur le maintien de l'emploi sur le site de Saint-Quentin, suite à cette fusion. Donc, tant des employés de droit privé, que des fonctionnaires. Est-ce que Partenord s'est engagé au maintien de l'emploi ? Et je précise bien sur le site.

M. BERTRAND – Merci. Sylvie, pour apporter toutes les réponses.

Mme ROBERT – Merci, oui pour répondre à Monsieur TOURNAY, je pense qu'on avait invité Monsieur TOURNAY à me contacter directement pour que je puisse répondre à ses questions. Il est bien entendu que je ne pouvais pas communiquer des documents internes à Habitat Saint-Quentinois. Par contre, je me serais fait un plaisir de répondre à ses questions et de lui donner tous les éléments de façon à ce qu'il puisse les avoir ce soir. Et je n'ai pas eu d'appel, ni d'email me demandant quoi que ce soit avant ce soir. Concernant donc la démarche qui a été longue, vers la fusion, elle s'est faite en plusieurs étapes, et il y a eu une étape effectivement en milieu 2017, où nous avons contacté les divers offices de la région, de la grande région, de façon à les solliciter et à comprendre ce qui pourrait faire la démarche d'une fusion avec notre organisme. Quand nous avons fait le tour, nous n'avons peut-être pas forcément des réponses écrites comme le demande Monsieur TOURNAY parce que certaines démarches ont été faites par des entretiens. En tout cas, je peux vous certifier que seulement trois organismes se sont positionnés, l'OPAL, NOREVIE et PARTENORD. Ces trois organismes donc ont été invités à rendre leurs copies, suivant donc le cahier des charges qui avait été imaginé par HTC. Ils devaient rendre leurs copies mi-décembre l'année dernière. A cette date, seul Partenord avait rendu quelque chose, un dossier. Les deux autres organismes m'ayant écrit pour me dire qu'ils n'iraient pas plus loin. Etant donné que nous n'avions qu'un candidat, sur la proposition de Xavier BERTRAND nous avons pris contact avec CDC Habitat pour voir s'il y avait une autre possibilité que la fusion. CDC Habitat nous a effectivement proposé une SEM après étude, nous avons vu, malheureusement, que rester entre nous aurait débouché sur les mêmes problèmes qu'actuellement, les mêmes problèmes financiers, les mêmes problèmes d'impossibilités donc d'investir pour faire des réhabilitations importantes. Et donc, c'est comme cela que le Conseil d'administration très récemment s'est positionné à l'unanimité pour donc une fusion avec PARTENORD. Il a également été évoqué la solution de la SAC. La SAC a été éliminé très vite, étant donné nos besoins financiers. Il faut savoir que dans une SAC il y a bien sûr une mutualisation de certains moyens, par contre

il n'y a pas de possibilité de transferts financiers entre les différents offices et donc cela ne pouvait pas résoudre le problème d'Habitat Saint-Quentinois. Notre solution donc est PARTENORD, ce n'est pas donc parce qu'elle est finalement la seule possible. C'est également pour moi une excellente proposition, puisque PARTENORD a un engagement financier qui va au-delà de notre meilleure demande. C'est-à-dire qu'il s'engage sur des sommes importantes, 93 millions par exemple d'investissement entre 2018 et 2027. Donc, nous avons l'assurance que notre patrimoine sera entretenu, que le programme de rénovation urbaine sera suivi. Et que donc, qu'il y aura pour les habitants actuels de nos logements, une amélioration de leur cadre de vie et surtout une baisse de leur charge. Il y avait une autre question je pense sur le fait qu'il reste à Saint-Quentin. PARTENORD nous offre d'ouvrir une cinquième direction territoriale. C'est-à-dire qu'un directeur territorial sera sur place, que la majorité, et je reviendrai après pour une réponse à Madame BERLEMONT, la majorité du personnel reste sur place et en tout cas tout le personnel qui est en contact avec nos locataires. Et également la direction territoriale pourra discuter avec les élus locaux pour prioriser j'allais dire les travaux qui seront à réaliser sur notre patrimoine. Concernant donc le personnel, bien sûr toute la démarche a été faite clairement avec le personnel puisque nous avons travaillé en comité de pilotage auquel donc étaient associés des représentants du personnel. Tout le personnel, l'ensemble du personnel, j'ai encore une quarantaine de fonctionnaires, et les contrats de droit privé, l'ensemble du personnel sera donc repris par PARTENORD. Il y avait juste une petite question de mobilité pour les fonctions supports, c'est-à-dire la RH et la comptabilité. Ces quelques personnes ont finalement obtenu, j'ai discuté donc avec la DRH de PARTENORD ont obtenu de pouvoir rester travailler sur Saint-Quentin, et bien sûr elles seront rattachées à une direction à Lille. Mais, elles resteront travailler sur place avec bien sûr quelques déplacements à Lille pour retrouver leur directeur. Donc, pour moi c'est une excellente solution et pour nos locataires et pour le personnel.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci. Bien je voulais revenir d'abord sur la forme. J'ai bien eu les services au téléphone cette semaine. A aucun moment, Madame la Présidente, je n'ai été invité à vous contacter. Il m'a été dit que la proposition, mon écrit vous avait été envoyé, et que vous aviez répondu que vous donneriez les informations ce soir. A aucun moment, je n'ai été invité à vous contacter. La deuxième chose, vous nous dites qu'il n'y a pas de moyens financiers qui peuvent être additionnés dans le cadre d'une SAC. Alors, moi je fais référence à la synthèse qui a été éditée par la fédération des offices publics de l'Habitat. Et, je vais vous citer le paragraphe : quels moyens pourront être mobilisés ? Les membres restent propriétaires de leurs fonds, mais pourront disposer de nouvelles capacités financières, avancés de prêts entre membres, opérations de trésoreries, opérations de crédits, prêts participatifs, émissions de titres participatifs. Voilà, je crois que l'éventail est quand même assez large. Enfin, vous avez évoqué la question de l'OPAL, nous avons le Président de l'OPAL qui est ici présent, peut-être pourrions-nous avoir une réponse motivée du refus d'un rapprochement avec Habitat Saint-Quentinois.

M. BERTRAND – Sylvie.

Mme ROBERT – Auparavant je voudrais répondre sur les transferts financiers au sein d'une SAC. Il ne s'agit que de prêts entre les membres de la SAC, Habitat Saint-Quentinois avait réellement besoin de financement et non pas d'emprunts.

M. BERTRAND – Qui souhaite reprendre la parole ? Monsieur GRZEZICZAK vous avez été

invité à le faire même si c'était avec une fonction autre que celle de conseiller communautaire, mais ce n'est pas interdit.

M. GRZEZICZAK – Merci Monsieur le Président. Juste d'abord rappeler à Monsieur TOURNAY et à tous les collègues présents, pour leur dire que ce qui se passe dans le logement social c'est quelque chose de complètement fou. Il y a eu cet article 52 sur la loi de finances sur lequel je ne vais pas revenir. Il y a eu également cette loi ELAN qui est en train de déstructurer. Tout simplement, nous continuons, le gouvernement continue à favoriser les grandes métropoles et les grandes villes au détriment de nos territoires. Nos territoires qui sont semi-urbains, semi-ruraux. Ceci étant dit, voilà, donc, j'aurais tant aimé qu'on puisse nous même répondre à, quand je dis nous c'est l'OPAL, puisque je me permets de parler en tant que Président de l'OPH de l'Aisne. J'aurais tant aimé qu'on puisse garder sur le territoire et absorber Habitat Saint-Quentinois. Malheureusement, je dis malheureusement, nous venons de faire une fusion là dernièrement avec l'OPH de Laon. Nous sommes maintenant au-dessus des 12 000, le seuil qu'on nous demande soit 13 500. Et, il y a dans la loi ELAN ce qu'on appelle la RLS qui est passée par là et qui impacte énormément les capacités financières d'un organisme comme l'OPAL. C'est 5,2 millions d'euros, je ne sais pas si vous vous rendez compte avec cette loi ELAN, avec ce que l'on appelle la baisse des APL. Donc, il a fallu qu'on se repositionne, c'est-à-dire qu'on revisite notre PSP, qu'on regarde un peu comment on va pouvoir, sur la diversification d'activité, travailler. On a essayé aussi d'introduire la vente de logements. A savoir que dans les grandes métropoles, dans les grandes villes la vente de logements c'est très bien, ça peut se faire assez simplement sur un territoire comme le nôtre, quand vous avez 47 % de vos locataires qui gagnent moins de 1 000 euros par mois ça me semble compliqué de faire de la vente. Donc voilà, avec cette épée de Damoclès c'est 5, 2 millions d'euros en moins donc, nous n'étions pas en mesure de répondre favorablement pour absorber, ou absorber en fusion avec Habitat Saint-Quentinois. Voilà, quand on est aussi responsable d'un organisme comme celui-là je pense qu'il faut avoir une vision responsable. Je crois que mon devoir c'était aussi, on a eu des discussions avec la Présidente effectivement, mon devoir c'était aussi de préserver l'outil départemental qu'est l'OPH de l'Aisne. Voilà, donc on n'a pas pu financièrement, budgétairement, économiquement absorber Habitat. Je sais pas si j'ai répondu à votre question Monsieur TOURNAY.

M. BERTRAND – Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Madame le Maire, Frédérique.

Mme MACAREZ – Simplement pour vous dire parce que c'est un dossier important pour Saint-Quentin puisqu'il y a environ 5 000 logements qui sont situés sur la commune de Saint-Quentin. C'est un dossier pour lequel, c'est de notre devoir d'avancer. Soit on ne bouge pas, il n'y a pas de solution qui est trouvée et ça veut dire que il n'y a plus de travaux dans les logements pour nos habitants, il n'y a plus de constructions. Et donc, notre devoir c'est de pouvoir garantir des conditions de vies décentes à nos habitants. Et c'est pour ça que cette fusion est absolument nécessaire. Je voudrais en profiter Monsieur le Président si vous le permettez aussi pour remercier Sylvie ROBERT Présidente d'Habitat Saint-Quentinois pour le travail formidable qu'elle a fait avec ses équipes. Je sais que certaines sont présentes aussi dans la salle, sur un sujet qui est un sujet extrêmement difficile, et pour lequel elle s'est énormément impliquée pour trouver la meilleure solution pour les Saint-Quentinois. Merci.

M. BERTRAND – Qui d'autre souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci. Monsieur GRZEZICZAK j'ai bien entendu votre argument sur le RLS. Voilà, tous les OPH payent le RLS donc, j'ai du mal à saisir pourquoi l'OPAL serait

dans une situation différente de celle des autres. Habitat Saint-Quentinois doit payer aussi le RLS. Là Madame le Maire, Madame MACAREZ vous venez d'argumenter en disant que cela permettra de créer de nouveaux logements et que dans la situation actuelle ça ne serait pas possible. Je reviens quand même là-dessus, si on est dans cette situation c'est bien qu'il y a eu un défaut de gestion de cet organisme. Alors, il y a eu d'autres choses effectivement, le logement social c'est pas nouveau qu'il est attaqué. Mais, il y a quand même un problème de gestion qui amène à cette situation. Donc, Madame MACAREZ, ou Madame la Présidente pourriez-vous, nous indiquer combien de nouveaux logements seront prévus à la construction à Saint-Quentin par an dans le cadre de cette fusion absorption.

Mme MACAREZ – Ça n'a rien à voir avec une mauvaise gestion. On peut citer deux faits qui placent un établissement de la taille d'Habitat Saint-Quentinois dans la plus grande difficulté. Le premier fait, c'est la taxe foncière. La taxe foncière quand elle a augmenté en 2010, 2011 évidemment les ratios se sont dégradés. Deuxième fait, les décisions nationales de ces derniers temps placent un certain nombre d'établissements publics HLM dans le rouge. Et donc, quand on est dans le rouge, ça veut dire qu'à un moment donné on ne peut plus financer les opérations. Donc ce qui compte pour nous c'est de pouvoir les financer. Sylvie ROBERT pourra vous répondre plus en détail. L'assurance que nous avons dans le cadre de cette fusion c'est de réaliser je crois 90 millions d'euros de travaux. Des travaux à la fois d'entretien, de rénovation, le plan de rénovation urbaine et également des travaux sur la plan thermique, mais Sylvie ROBERT sait parfaitement tout ça.

M. BERTRAND – Pas d'autres questions ? Sylvie ROBERT.

Mme ROBERT – Juste pour dire que si la fusion est possible avec PARTENORD c'est parce que c'est un très gros organisme et que les difficultés, les besoins de financements d'Habitat Saint-Quentinois ne pèseront pas trop sur eux. Par contre, et c'est évidemment que sur l'OPAL, et je comprends complètement le Président de l'OPAL, sur l'OPAL qui est un plus petit organisme, les difficultés d'Habitat Saint-Quentinois auraient pesé beaucoup plus lourdement et auraient risqué de le mettre en difficulté. C'est pour cela que nous pouvons que fusionner avec un organisme très important.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY. Oui ? Non ? Oui ? Allez-y !

M. TOURNAY – Oui oui, je n'ai pas eu ma réponse sur le nombre de logements qui sont prévus à la construction chaque année.

M. BERTRAND – Bon, plusieurs choses. Moi je veux pas dramatiser mais les choses sont très claires. Si Habitat Saint-Quentinois ne fusionne pas, Habitat Saint-Quentinois c'est la clé sous la porte. Alors la clé sous la porte, le sujet, c'est que c'est jamais vraiment arrivé à un office, mais ça veut donc dire : incertitude sur les loyers, fins des travaux à la fois de construction. Et là je vous le dis très clairement les constructions ça serait zéro et les réhabilitations pareil. Donc, je suis pas en train de vous dire c'est scénario catastrophe, c'est juste la réalité. Et tous les connaisseurs du dossier savent exactement ce qu'il en est. C'est pas la première fois qu'il y a des organismes qui se rapprochent ou qui fusionnent, c'est pas la première fois. Et pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a un véritable problème sur le logement social de financement et qu'en plus à Saint-Quentin je le dis, je l'assume, j'étais administrateur à différentes époques, il y a toujours eu le choix de ne pas pénaliser les locataires en augmentant de façon importante les loyers comme ça a pu être proposé. Parce que le problème était là. C'est que si vous aviez eu des augmentations importantes de loyers

pour une part des locataires, dans ces cas-là vous auriez peut-être eu moins de difficultés, moins j'ai pas dit plus, mais vous auriez eu des locataires qui étaient saignés quand on connaît le pouvoir d'achat dans le Saint-Quentinois, c'est une voie qu'il a été normal de ne pas suivre. Après l'insuffisance de ressources a aussi été indiquée. Les différentes lois de finances, pas seulement depuis 24 mois, mais déjà depuis un certain nombre d'années ont veillé à ne pas étrangler d'un coup, mais quand même étrangler au fur et à mesure des organismes comme celui-ci en disant : « vous voyez que vous n'arrivez à vous en sortir tout seul ». Donc, il faut forcément vous regrouper. Et ce phénomène il est pas propre à l'Aisne, il est pas propre à la région. Et si je peux me permettre, si vous avez d'autres organismes notamment comme l'OPAL qui sont dans une forme de course à la taille, c'est tout simplement pour pouvoir tenir. Ce phénomène de regroupement je suis pas en train de vous le révéler, tout le monde l'a bien compris, et tout le monde l'a indiqué depuis des années et des années. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se passer au niveau régional. Tous les organismes veulent grandir de façon à pouvoir mutualiser leurs coûts fixes et pouvoir continuer à permettre des constructions ou des réhabilitations. Parce que c'est une condition de survie. Donc, à partir de ce moment-là, nous savions qu'il n'y avait pas du tout d'issue tout seul et c'est pas tout à fait nouveau. Et même ceux qui au sein du Conseil n'étaient pas favorables à cette fusion avec PARTENORD pouvaient être favorables à une autre forme de fusion. Sylvie, j'allais le dire, on n'a pas eu quelqu'un qui nous a dit faut continuer tout seul, je crois pas. Voilà, parce que tout le monde savait que ça n'était tout simplement pas possible, pas pensable. Différents partenaires nous ont sollicités. Au départ, l'OPAL l'a fait, c'est effectivement un partenariat qui avait du sens, mais compte-tenu des autres opérations que vous avez engagées, il n'est pas possible de poursuivre dans cette voie. Y avait d'autres organismes privés, il nous a semblé que PARTENORD offrait le plus de garanties. Pourquoi ? Parce que ce qui intéresse PARTENORD dans cette opération c'est de pouvoir en quelque sorte se picardiser. C'est-à-dire, pouvoir avoir une dimension davantage régionale, et dans ces cas-là il faut toujours voir si les uns, les autres ont vraiment intérêt à ce que la fusion se fasse, c'est le cas. J'ai encore eu, Frédérique MACAREZ l'a eu voilà dix jours, j'ai eu tout à l'heure en venant Max-André PICK qui est le Président de PARTENORD qui nous apporte des garanties qui sont très claires. Au-delà bien évidemment du poste d'administrateur, j'ai moi-même fais cette proposition en conseil l'autre jour, à savoir que nos habitudes de démocratie participative et locales notamment sur les résidents, nous pourrions continuer à les mener de façon à ce que avant chaque conseil de PARTENORD, celui ou celle qui ira siéger sache exactement quel est le point de vue des locataires. Et, je fais confiance également aux locataires, représentants des locataires d'aujourd'hui même si c'est plus sous la même forme, de pouvoir se manifester. Et personne n'a intérêt à oublier ou à piétiner les locataires personne, ce n'est l'intérêt de personne. En revanche, Max-André PICK est tout à fait prêt à venir lui-même expliquer justement ce que sera la politique de PARTENORD. Mais, pardonnez-moi, même dans les six mois qui viennent, il va pas pouvoir dire exactement combien de logements seront construits. Mais, en revanche je peux vous garantir une chose c'est qu'il y aura davantage de logements réhabilités dans les années qui viennent sur le Saint-Quentinois avec cette opération avec PARTENORD que si on est intéressé tout seul. Parce que les croisières, tout le monde quand on, va là-bas vous dit, c'est une très belle opération, c'est mieux pour nous, c'est mieux isolé et ça nous coûte moins cher. Des opérations comme celles-ci si vous voulez les multiplier il fallait forcément s'unir et fusionner avec quelqu'un. Donc ça c'est une politique qui sera continuée. Et d'autre part, même sur le nom il est pas fermé pour bien montrer que l'entité Saint-Quentinoise ne disparaîtra absolument pas. Donc, je comprends très bien qu'on veuille se dire on aurait dû continuer comme avant, c'est juste pas possible. Alors il y a eu PARTENORD, et je ne vous le cache pas parce que CDC Habitat, auparavant la SNI, s'intéresse à la région, est venu sur le bassin minier. J'ai donc dit au patron de CDC Habitat,

est-ce que vous êtes capable de nous faire une proposition parce que je pensais qu'il était mieux d'avoir deux propositions qu'une seule. Sauf que la proposition de CDC Habitat était moins aboutie que celle de PARTENORD et qu'en plus il y a avait un hiatus sur une partie du personnel d'Habitat Saint-Quentinois qui aurait dû transformer son contrat de droit public en contrat de droit privé et là honnêtement je comprenais tout à fait que certains n'aient pas voulu aller dans cette voie. Avec peut-être même la possibilité, pardon, l'obligation pour l'Agglo, de devoir reprendre dans ses effectifs une partie des effectifs. Et honnêtement, moi je serais pas Président de l'Agglo ad vitam aeternam et je ne veux pas justement embarquer l'agglomération ou lui lier les mains pour les années qui viennent. Donc, voilà pourquoi cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil d'administration et ce très largement. Je voudrais aussi souligner, Frédérique l'a fait pour Sylvie, souligner vraiment l'esprit de responsabilité du personnel qui aurait eu plein de raisons d'être inquiet, quand il y a une telle fusion. Mais, ils n'ont jamais mis d'huile sur le feu, ils ont toujours cherché à voir quel était l'intérêt pas seulement pour eux, mais aussi pour les locataires. Ils ont été très très très responsables. Mais, il est vrai aujourd'hui, que la seule façon pour Habitat Saint-Quentinois de ne pas mettre la clé sous la porte c'est de fusionner, et il nous a semblé qu'avec PARTENORD c'était effectivement la meilleure, la meilleure des solutions. Je ne cherche pas à vous convaincre, j'essaie de vous donner le plus objectivement possible les différentes données. Alors, bien évidemment on peut critiquer cette décision, on a pas eu l'unanimité, il y a eu deux votes. C'était bien deux ? C'était bien deux, deux votes qui étaient contre et voilà pourquoi ce que nous proposons aujourd'hui, parce que ça vient en débat ici, c'est justement cette proposition de fusion d'Habitat Saint-Quentinois et PARTENORD. Le tout dernier point sur lequel je veux insister, c'est comme pour le reste les documents que nous avons à l'Agglo, je ne peux pas les passer quand ils ne sont pas propriété de l'Agglo et qu'ils n'émanent pas de l'Agglo. Mais, si je peux me permettre Monsieur TOURNAY, si vous n'avez pas les coordonnées d'administrateurs qui peuvent vous donner les informations, je peux vous donner les coordonnées d'administrateurs qui, j'en suis certain, seront tout à fait prêts à vous donner les différentes informations nécessaires. Voilà ce que je voulais indiquer. On procède donc au vote sur ce sujet.

Donc, le scrutin est ouvert sur la proposition de fusion d'Habitat, le rapport numéro 10.

Moi je ne vote pas au fait, pardon. Faut que je corrige le vote.

Xavier BERTRAND, Colette BLEROT, Denise LEFEBVRE, Sylvie ROBERT, Vincent SAVELLI et Claude VASSET ne prennent pas part au vote. Je ne sais pas s'il restera du monde pour voter. Bon d'accord ok on fait comme ça alors.

Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Colette BLEROT, M. Claude VASSET, Mme Françoise JACOB, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote. (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Délibération 17

SPORTS ET LOISIRS

Base Urbaine de Loisirs - Rapport annuel 2018 du délégataire.

Rapporteur : M. le Président

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société Vert Marine, délégataire de la Base Urbaine de Loisirs.

Il est assorti de divers documents annexes consultables auprès des services de la collectivité.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 de la Base Urbaine de Loisirs.

*

M. BERTRAND –Jean-Michel BERTONNET nous en dit d'ores et déjà un mot.

M. BERTONNET – Oui, merci Monsieur le Président. Donc, l'activité de la BUL est en baisse en 2018 et depuis plusieurs années, après une légère augmentation en 2016. Le délégataire explique ces baisses par les impacts de la météo, de la coupe du monde et surtout une baisse de la qualité de service. Cette même qualité de service que vous dénonciez en 2018 et qui a permis à la direction régionale de Vert Marine de prendre conscience des difficultés de son site. Une reprise en main a eu lieu avec la direction régionale au travers l'écriture d'un plan d'action sur la maintenance, l'hygiène, l'accueil du public, ainsi que le suivi de la clientèle. L'offre commerciale a également connu une modification, même si aujourd'hui il est difficile d'y voir réellement clair du fait de la multiplication des offres sur le territoire. Ce sera effectivement un axe important à définir sur le prochain marché de concession. Je peux dire que nous avons aujourd'hui des interlocuteurs de qualité qui prennent le temps pour analyser leur gestion et le service qu'ils doivent rendre à la population. C'est important de souligner comme nous avons pu le souligner, les dysfonctionnements par le passé. Voilà ce que je peux vous dire.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY ? Non ? D'accord. Bon et honnêtement en 2018 ça va un peu mieux mais c'était un vrai désastre. Moi aujourd'hui je ne suis pas satisfait à 100 %. J'ai encore Christian MOIRET. Tu veux me faire part de l'email que tu m'as envoyé ?

Vas-y, prends la parole.

M. MOIRET – Vous le disiez tout à l’heure.

M. BERTRAND – Vas-y, vas-y.

M. MOIRET – J’ai reçu cet après-midi justement une plainte d’une cliente qui a eu un accueil, un mauvais accueil on va dire et qui va nous faire parvenir un courrier, d’ailleurs que j’ai transmis cet après-midi. Voilà, enfin bref c’est toujours la même histoire, c’est toujours un mauvais accueil pour les usagers, il y a peu de temps c’était autre chose sur l’aspect et l’hygiène. Il y a vraiment de l’ordre à mettre là-dedans.

M. BERTRAND – Bon, moi ce que je veux dire, Frédérique nous a aussi saisis sur un certain nombre de demandes. Si, c’est, comme dirait l’autre, moins grave qu’avant, la situation n’est toujours pas parfaite. Je ne comprends pas comment un exploitant de la qualité de Vert Marine a pu laisser se dégrader la situation comme celle-ci. Et ensuite je le dis également, je sais que les rapports peuvent ne pas être simples entre Vert Marine notamment et Monsieur COLLET qui exploite le bowling et le restaurant. Je ne veux pas non plus que des commerçants locaux soient empêchés d’exercer leur profession à cause de mauvaises relations. Les mauvaises relations commerciales c’est une chose, mais on a besoin que tout tourne justement à la BUL. Moi, je le dis très clairement, je demande encore officiellement à Vert Marine non pas de prendre conscience, mais de rectifier et de faire le nécessaire. D’autant plus que normalement avec la fermeture de la piscine Jean Bouin, il devrait y avoir un regain d’activité, qu’ils en profitent bon sang pour redonner aussi une autre image de ce qu’est la BUL. Moi je sais pas je serais à leur place, y aurait effectivement un nouvel afflux potentiel de personnes, je sais pas je me remue, on remet tout en cause quoi. Même s’il y a des choses qui ont été changées, le changement n’est pas aujourd’hui à la hauteur de ce qu’on est en droit d’attendre. D’ailleurs, pour pas se raconter d’histoire, la BUL elle a besoin d’une nouvelle dynamique et je ne laisserais pas effectivement la BUL être un équipement sympathique, mais un équipement sympathique qui n’a pas le rayonnement nécessaire. C’est pas seulement pour la Ville, c’est pour l’ensemble de l’Agglo et bien au-delà. C’est bien comme ça qu’on l’a voulu avec Pierre ANDRE au départ et avec les élus qui effectivement soutenaient également ce projet. Donc, en tout état de cause, même si le rapport annuel 2018 montre que on a un résultat déficitaire cumulé, ça on le sait. On sait bien qu’il y a eu des difficultés passées, mais un changement d’image ça passe également par des animations, par des conditions d’accueils, des conditions d’hygiène qui sont nickels, nickels chromes, voilà c’est pas compliqué. Et donc je vous invite également à être le relais de ce que vous pouvez entendre et que si vous êtes client de la BUL de ne pas hésiter à faire les remarques en direct. Donc voilà moi ce que je voulais vous dire sur ce point, mais en tout état de cause pour l’instant le compte n’y est pas encore. Karim SAIDI.

M. SAIDI – Alors, oui je voulais juste donner par rapport à ce que vous venez de dire mon avis d’usager. Effectivement, je vais aller dans votre sens. Bon, moi j’ai un pass à la BUL depuis, j’ai repris un pass depuis cinq, six mois. Bon, sans vouloir raconter ma vie, mais c’est vrai que j’y vais régulièrement, j’y vais une fois par semaine et hélas je constate des problèmes d’hygiène dans les toilettes, je constate des douches qui sont régulièrement très froides alors je sais pas si c’est pour faire des économies au niveau de l’eau chaude, mais enfin bon voilà. Et des casiers qui ne fonctionnent pas toujours de manière optimale, enfin voilà, donc en tant qu’usager, bon je continue à y aller mais c’est vrai que je trouve que tout n’est pas nickel chrome comme vous venez de le dire Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Ce qui faut bien dire c'est que, il y a l'exploitation, il y a la conception. Vous savez que qu'on a eu un litige sur les questions de conceptions, chose qu'on est en train de revoir également. Par ailleurs, ce que je tiens aussi à dire, c'est que il y a quand même une prise de conscience, mais ce que je veux indiquer mi-2019, le compte n'y est pas encore. Le directeur me semble beaucoup plus motivé que son prédécesseur, ça c'est une chose. Mais encore une fois la bonne volonté ça suffit pas, il faut des résultats. Moi je veux que l'activité de la BUL reprogresse à nouveau. Donc sur tous ces sujets, ils ont beau nous remercier parce que on a poussé un coup de gueule, et qu'il y a eu prise de conscience, déjà on aurait pas dû avoir à pousser un coup de gueule. Et la deuxième chose, même quand les gens sont motivés, derrière faut que ça tourne, faut que ça change. Voilà, effectivement le message que je veux passer parce que cet équipement contribue au rayonnement du Saint-Quentinois. Et aujourd'hui, excusez-moi, les éléments qui contribuent au rayonnement du Saint-Quentinois, c'est la Clef des Champs, le Parc d'Isle, je suis désolé ça suffit pas. Jamais deux sans trois, moi il me faut une BUL qui tourne sans même parler des autres équipements que nous avons. Mais, il nous en faut plus. Donc, encore une fois je radote, je ne répète pas je radote, et même si il y a des progrès ils ne sont pas encore assez importants. On a voté ou pas ? Non on n'a pas voté.

Le scrutin est ouvert.

Quand on est usager de la BUL on peut voter il y a pas de conflit d'intérêt ? D'accord.

Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Denis LIESSE.

Une ou deux informations en marge du Conseil communautaire, je tiens à le dire, c'est beaucoup plus important que certains peuvent le penser. Sur la campagne de démoustication, j'en profite pour faire effectivement l'information. Les conditions météo de ces derniers jours ont provoqué, alors je suis pas, même si j'ai eu à lutter contre Chikungunya à l'île de la Réunion je ne suis pas un spécialiste mondial du moustique, mais quand même. Les conditions sont très favorables à la fois à la ponte et au développement des larves de moustiques. Et on a certaines communes de l'Agglo du Saint-Quentinois qui sont en premières lignes. Donc, je voulais vous dire qu'une deuxième campagne de démoustication, pas la même chose que demistification, de démoustication par voie aérienne est donc programmée le mardi 18 juin dès 8h, le point de départ c'est Ollezy. Les communes concernées sont Rouvroy, Harly, Saint-Quentin, Gauchy, Grugies, Dallon, Castres, Fontaines-Clercs, Contescourt, Seraucourt-le-Grand, Happencourt, Artemps, Tugny-et-Pont, Saint-Simon, Dury, Ollezy, Sommette-Eaucourt. Que l'idée c'est de répandre par aérosol un larvicide qui est homologué en agriculture biologique et inoffensif chez les humains et animaux. Dispersé par un hélicoptère sur les zones marécageuses aux abords de zones urbanisées. L'épandage au-dessus des habitations et sur les voiries est interdit. Ça a beau être bio, c'est donc interdit. C'est une opération qui émet deux à trois fois par an, ça permet de lutter contre la prolifération des moustiques et des prochaines opérations pourront être rendues nécessaires entre juillet et août si on continue à avoir le même type de météo. Donc, très clairement on est sûr deux à trois fois par an, mais c'est comme la dératisation s'il y a besoin on en fera plus. Tout simplement parce que ces aspects d'hygiène publique et de santé sont effectivement particulièrement importantes. Y a-t-il des questions sur la démoustication ? Y a-t-il d'autres interventions ? Frédérique.

Mme MACAREZ – Des suggestions. Je voudrais vous parler du sport et du sport de haut niveau. Nous avons vécu une très belle saison sportive et hier notre club de basket a donc accédé à la Pro B, c'est le retour en Pro B. Ce qui extrêmement intéressant pour l'ensemble du territoire. Evidemment la Ville de Saint-Quentin soutiendra cette accession et cette montée, mais il me semblerait peut être intéressant qu'avec nos collègues nous puissions aussi réfléchir à un soutien de la Communauté d'agglomération peut-être au titre de l'attractivité ou de certaines retombées qui pourraient être en cohérence avec la Communauté d'agglomération. Voilà, merci.

M. BERTRAND – Je suis un peu gêné pour répondre à ça pour une simple et bonne raison c'est que je suis administrateur du SQBB. Donc, cette proposition qui est faite pas par le Maire de Saint-Quentin, mais par la Vice-Présidente chargée justement des questions économiques en lien avec d'autres élus. Si vous décidez d'aller dans cette direction, soyons très clairs il est pas question que l'Agglo prenne la compétence sportive et qu'elle prenne la compétence sport de haut niveau. On a fait un choix, c'est qu'il n'y ait pas de nouvelles compétences. En revanche, ce qui est vrai, c'est qu'en termes d'attractivité économique, question des partenaires et des sponsors qui est aussi l'occasion on le voit bien, on le sait bien de pouvoir développer ce qu'on appelle le business circulaire, ça peut effectivement avoir du sens. Comme le vrai sujet c'est qu'en Pro B la diffusion et la dimension est nationale, on est plus dans un cercle avant tout régional avec les deux pools, on est dans un cercle national. Si vous décidez d'aller dans cette direction, il faut que Frédérique prenne ça et que moi je me déporte. Je ne veux pas participer aux réunions, je ne veux participer à rien parce que je suis administrateur du SQBB et je ne veux pas placer ni l'Agglo, ni mes fonctions, membre du

Conseil d'administration là-dedans. Donc je propose que, Frédérique avec les élus concernés voient ce qu'il en est, voient ce qu'il est possible de faire, que vous en débattiez en commission, en conférence des maires, ou en bureau, je ne prendrais pas part aux discussions parce que je ne veux pas encore une fois être clairement en porte-à-faux. Même si je sais que ça peut avoir du sens. Si je ne me trompe pas ce n'est pas une demande, je me place en tant qu'administrateur, qu'a été formulée par le club, mais je pense que par contre c'est quelque chose qui peut avoir du sens et que d'autres le font. Si tel était le cas et après je me tairai sur ce dossier, ça ne peut pas être non plus des participations qui sont à hauteur de ce que fait la Ville ou autre, on n'est pas du tout dans le même domaine. Mais c'est juste au titre de l'attractivité, de l'attractivité économique ou de la dimension économique. Mais en tout état de cause je le répète et je le redis, moi je dois me déporter et je ne participerai à aucune de ces discussions. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres interventions ?

Si je ne me trompe pas, on doit être la dernière séance avant l'été, on aura certainement l'occasion de se retrouver notamment, pour la Fête du Parc qui est organisée dimanche. Vous savez que pour la Fête du Parc au Parc d'Isle c'est Denise LEFEBVRE qui fait la pluie et le beau temps. Elle a décidé que ce serait normalement du beau temps pas plus tard que dimanche prochain, donc je vous invite à venir nombreux et à faire un maximum de promotion dans cette superbe Fête du Parc dans ce superbe Parc d'Isle, et il y aura même une navette, et il y aura même une navette. Bonne soirée à toutes et à tous, excusez-moi pour le retard tout à l'heure et merci à Roland.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Rapport
d'activités 2018 de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

-=

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Dominique FERNANDE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué avant le 30 septembre à l'ensemble des maires de chaque commune membre pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2018 dans le cadre des compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2018 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-46661-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



AGGLO DU
**SAINT
QUENTINOIS**

L'Agglo proche de vous !



20

18



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**





SOMMAIRE

➤ ÉDITO	3
➤ L'AGGLO, UNE COLLECTIVITÉ AUX MULTIPLES COMPÉTENCES, INNOVANTE ET IMPLIQUÉE, AU SERVICE DE SES USAGERS	4-7
➤ AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT	8-10
➤ L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	11
➤ POLITIQUE DE LA VILLE	12-13
➤ LE TERRITOIRE ET LA RURALITÉ	14-15
➤ L'IMPLICATION DES USAGERS	16
➤ L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	17
➤ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	18-21
➤ LE TOURISME	22-23
➤ LE TRANSPORT ET MOBILITÉ	24-25
➤ L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL	26-29
➤ L'AGGLO EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE	30-31
➤ LES STRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIRS	32-35
➤ LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LA PETITE ENFANCE	36-37
➤ LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	38-39
➤ L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	40-41
➤ LE RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLO	42-44

ÉDITO

En 2018, l'Agglo du Saint-Quentinois a voulu être plus proche de ses habitants et de ses usagers. Les élus et les directions œuvrent chaque jour pour que tous aient un service de qualité : la mobilité, l'accès à l'eau potable, la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif, l'entretien des zones d'activités, le développement économique et touristique du territoire.

L'Agglo du Saint-Quentinois continue de se construire grâce aux efforts de chacun, aux avis des agents et des usagers afin de moderniser son fonctionnement et d'améliorer la qualité du service rendu : le lancement du site Internet agglo-saintquentinois.fr, la présence accrue sur les réseaux sociaux, les ateliers itinérants plus nombreux dans les communes, le service « Agglo j'écoute » plus étendu, s'inscrivent dans cette stratégie.

L'Agglo, en 2018 ce sont aussi des investissements encore plus importants, **18,2 millions d'euros** et sans augmenter les impôts afin de valoriser le territoire, des travaux de développement pour nos deux pépites que sont le parc d'Isle et le pôle mécanique de la Clef des Champs, des travaux d'entretien des réseaux et de sécurisation de la distribution en eau comme sur le château d'eau Chocquart, l'arrivée d'Euratechnologies pour favoriser la création de start-ups, le développement du marché touristique chinois.

Ces thématiques et actions présentées dans le rapport annuel 2018 sont le reflet de l'action de tous, agents, élus et habitants pour une Agglo qui souhaite être toujours plus proche de vous !



L'AGGLO, UNE COLLECTIVITÉ AUX MULTIPLES COMPÉTENCES, INNOVANTE ET IMPLIQUÉE, AU SERVICE DE SES USAGERS

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'Agglo du Saint-Quentinois, née de la fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon le 1^{er} janvier 2017, **exerce des compétences obligatoires et optionnelles.**

Les compétences obligatoires concernent **sept domaines** :

- › Le développement économique, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- › L'aménagement de l'espace communautaire,
- › L'équilibre social de l'habitat,
- › La politique de la ville,
- › L'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- › La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- › La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018

La collectivité a également choisi d'exercer **cinq compétences optionnelles** :

- › La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- › La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- › La construction et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- › L'assainissement,
- › L'eau.

Un certain nombre de compétences supplémentaires facultatives sont exercées par l'Agglo du Saint-Quentinois, comme la valorisation et l'entretien des sentiers de randonnées.

L'AGGLO, AU PLUS PROCHE DE SES USAGERS, AVEC LE PLAN ODYSSÉE

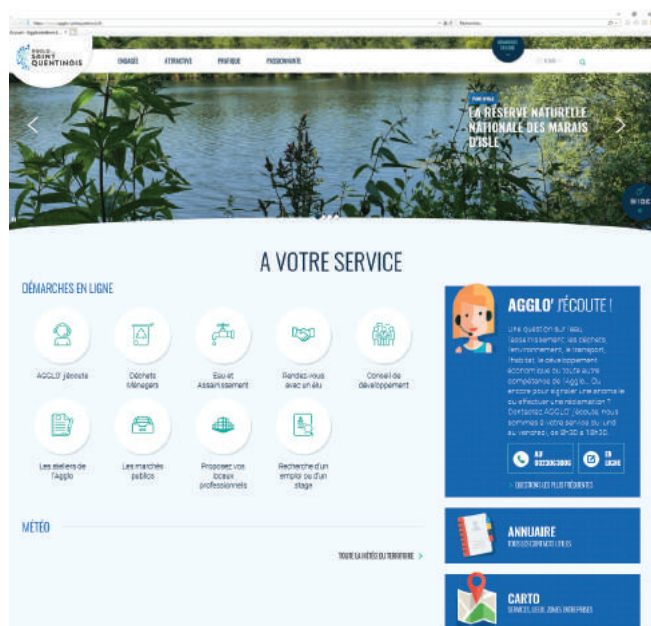
L'Agglo s'est engagée, courant 2018, dans une démarche qualité, dénommée « Odysée », pour améliorer la qualité des accueils sur tous les sites de la collectivité que sont les pôles administratifs, les piscines, le Parc d'Isle, le pôle mécanique de la Clef des Champs, etc. Le développement du guichet téléphonique unique « Agglo j'écoute », a été renforcé, notamment au niveau des services et démarches en ligne.

DES HORAIRES D'OUVERTURE ADAPTÉS AUX BESOINS

Améliorer la qualité d'accueil passe notamment par l'adaptation des horaires d'ouverture aux besoins des usagers. Les accueils du Droit des sols et de la Gestion des Abonnés de l'eau et de l'assainissement sont ouverts depuis avril 2018, de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi, permettant ainsi aux usagers de déposer un permis de construire ou de gérer un contrat d'eau sur le temps du midi.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR DES INFOS EN TEMPS RÉEL ET DES DÉMARCHES H24

En septembre 2018, l'Agglo a totalement refondu son site Internet, dorénavant plus dynamique, plus interactif, plus ergonomique et facile d'utilisation, et en a profité pour développer ses démarches en ligne. En un clic 24h/24 et 7J/7, il est possible de demander un bac roulant, de payer sa facture d'eau ou encore de postuler aux offres d'emploi de l'Agglo, etc. L'Agglo a aussi énormément misé sur l'information en temps réel, notamment en cas d'urgence, avec l'animation de ses réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn ou encore YouTube.



LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS DE L'AGGLO

Depuis 2015, l'Agglo a souhaité faire de la Qualité de Vie au Travail (QVT) un des axes de développement de son organisation. L'objectif : développer une culture de travail commune autour de valeurs partagées, fédérer les équipes et favoriser l'environnement de travail de chacun des agents, primordial pour assurer un service public de qualité.

La démarche s'est intensifiée en 2018 avec la mobilisation en interne d'un éducateur sportif pour diversifier les actions proposées et sensibiliser les agents aux bienfaits de la QVT – en termes de santé, de prévention, ... - et leur capacité à être ainsi plus efficaces ou en meilleure condition physique non seulement pour le travail mais également dans leur vie quotidienne.

L'Agglo organise également chaque année la semaine Réflexe Prévention dédiée à la sécurité et à la santé au travail durant laquelle des ateliers, conférences, simulations, exercices, mises en situation et activités innovantes sont proposés aux agents.

L'Agglo répond aussi aux besoins des agents en termes de formation. Ainsi, le Campus avec son École du Management ont été créés en 2016 en interne pour répondre notamment aux besoins des personnels encadrants. La seconde édition de la semaine Manager Autrement a permis aux managers de participer à des ateliers de découverte de techniques de management sous un format atypique et conduits par des coaches, des sophrologues, des médiateurs, d'anciens ou d'actuels cadres dirigeants, etc.





« AGGLO J'ÉCOUTE »

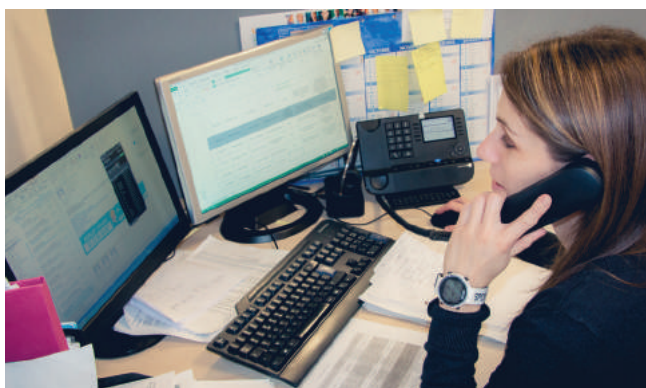
Le service « Agglo' j'écoute » a été mis en place le 19 septembre 2016. Il s'inscrit dans une démarche de proximité et de modernisation du service public.

Les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois peuvent contacter ce service pour demander des informations relatives aux compétences de l'Agglo, ou aux modalités d'accès à une déchèterie ou à une piscine par exemple. « Agglo j'écoute » permet également de prendre un rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants. C'est aussi la porte d'entrée pour découvrir les aides liées à l'artisanat ou aux commerces notamment.

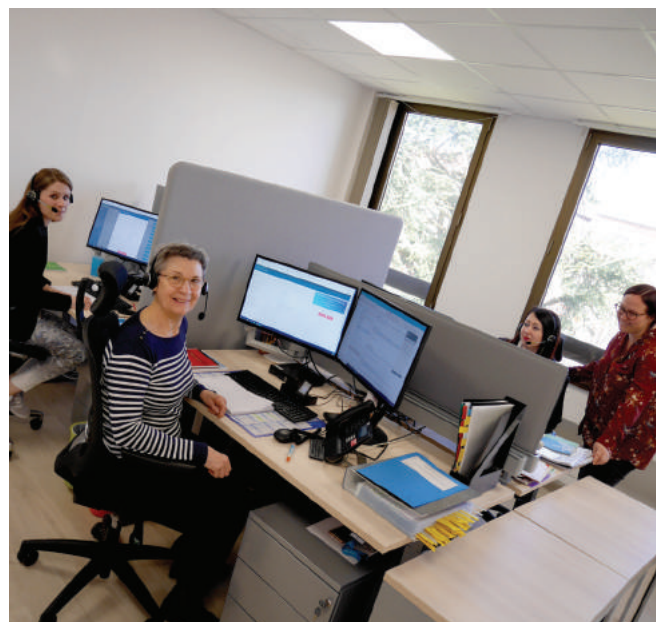
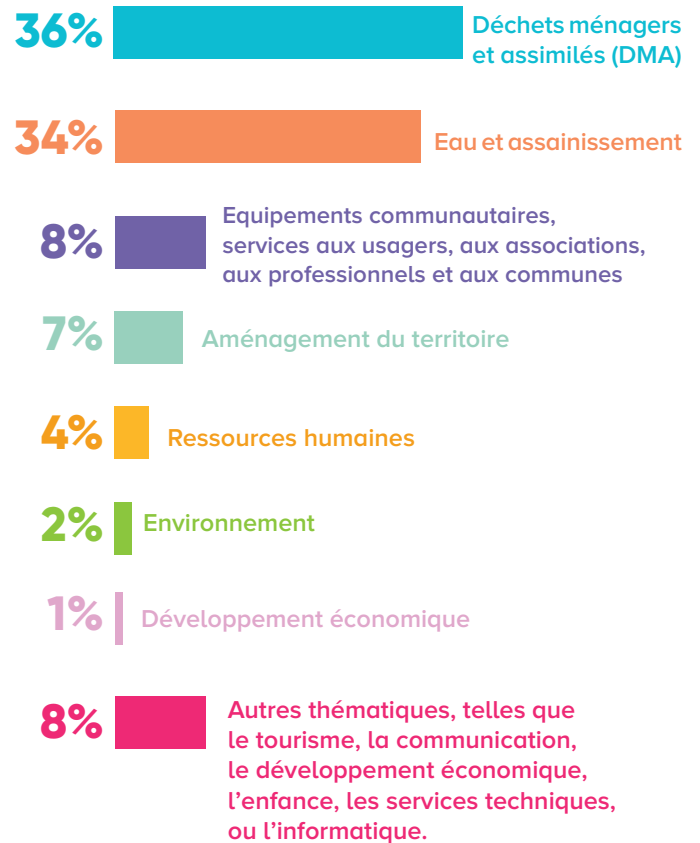
Ce service permet également aux usagers de faire remonter des informations à la collectivité, notamment sur d'éventuelles évolutions de services.

LES CHIFFRES 2018

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le service a traité **6 244 demandes, soit 61 % de plus qu'en 2017**, année où 3 866 demandes avaient été traitées. Dans 93% des cas, soit 5 807 demandes, l'Agglo a pu répondre directement à l'utilisateur. Dans les 7% restants (soit 437 demandes), les usagers ont été redirigés vers les communes de l'agglomération ou vers les partenaires institutionnels tels que les bailleurs sociaux, le Trésor Public ou encore le prestataire de transport urbain Pastel selon la nature des demandes.



En 2018, « Agglo' j'écoute » a été sollicité selon la répartition suivante :



LE LAB'INNOVAGGLO À L'ORIGINE DE PROJETS INNOVANTS

Le Lab'InnoVAgglo a été créé lors du 1^{er} challenge interne de l'innovation de l'Agglo « Une idée derrière la tête », en novembre 2017. C'est un outil pour insuffler de l'innovation et donner les moyens aux agents d'être les acteurs de l'amélioration de leur quotidien. Le Lab' apporte son soutien à la concrétisation des méthodes de travail innovantes et numériques en décloisonnant les approches et les directions, notamment grâce au « Mode Projet ».



LES ENJEUX À VENIR

Le Lab', en s'ouvrant sur l'externe, travaillera avec les usagers dans le déploiement du projet d'administration et de la conception des projets. Il met à disposition de tous, un lieu et une équipe pour co-élaborer ou faciliter la réalisation de projets, pour engager des partenariats et créer une vraie dynamique à l'échelle de l'Agglo pour mieux innover au service de tous.



LES CHIFFRES CLÉS DU CHALLENGE DE L'INNOVATION 2018





L'AMÉNAGEMENT, L'URBANISME, L'HABITAT

L'Agglo est compétente pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, du plan local d'urbanisme intercommunal, la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ainsi que l'organisation de la mobilité sur le territoire. En 2018, l'Agglo s'est engagée sur des grands projets d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, mis en œuvre dans le respect de la préservation de l'environnement, du développement économique et de la sauvegarde des espaces naturels et agricoles.

LA PLANIFICATION URBAINE

L'Agglo élabore les documents d'urbanisme qui règlementent l'organisation de l'espace sur l'ensemble du territoire communautaire. L'organisation du territoire est réalisée à deux échelles :

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une **planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine**. Le territoire de l'Agglo est doté d'un SCoT sur son versant nord (ancienne communauté d'agglomération de Saint-Quentin), approuvé le 17 février 2014. A terme il y aura donc un nouveau SCoT à élaborer, afin de couvrir l'ensemble du territoire communautaire.

LA PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

A l'échelle de la commune ou d'un groupement de communes, le PLU établit un **projet global d'urbanisme et d'aménagement** et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. En 2018, l'élaboration du PLU d'Artemps a été menée à son terme et le PLU de Montescourt-Lizerolles a fait l'objet d'une modification simplifiée.

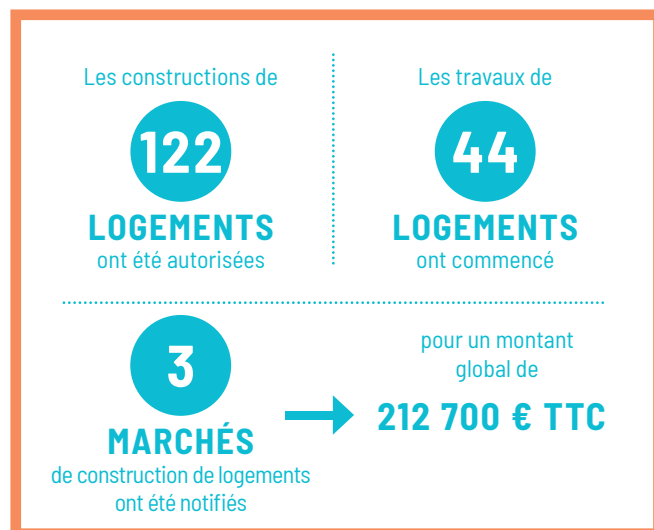
Dans le cadre de la fusion du 1^{er} janvier 2017, un PLU intercommunal (PLUi) a été prescrit en janvier 2018 par l'Agglomération. **Le travail d'élaboration a commencé depuis le 15 novembre 2018**. Le PLUi vaudra Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan des Déplacements Urbains (PDU), et intégrera un Règlement Local de Publicité Intercommunale.

LA STRATÉGIE HABITAT

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document cadre qui fixe des enjeux et des axes prioritaires de développement, pour **répondre aux besoins de logements à l'échelle de la Communauté d'agglomération**. Il est rattaché au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 17 février 2014, en application jusqu'à l'approbation du prochain PLUi, actuellement en cours d'élaboration. **Établi pour une durée de six ans, le PLH fixe comme objectif la création de 140 logements par an pendant 3 ans, puis 200 logements par an pendant 3 ans.**

LES CHIFFRES CLÉS 2018 DU PLH



LES AIDES À LA PIERRE

En 2015, l'Etat a renouvelé la délégation de sa compétence à l'Agglo, en matière d'attribution des aides publiques en faveur du logement, dites aides à la pierre. **En 2018, la délégation a été étendue à l'ensemble des 39 communes du territoire communautaire.** Ces aides sont destinées à encourager l'investissement immobilier sous forme de prêts ou d'aides, pour le parc public mais aussi le parc privé, avec les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah).

L'Agglo a pour mission d'instruire les demandes de subventions ou de prêts pour les propriétaires et d'assurer les suivis des dossiers. Par ailleurs, les usagers sont reçus au Point Info Habitat, au 104 rue d'Isle à Saint-Quentin.

ZOOM SUR LE PARC PUBLIC

8 DOSSIERS

ont reçu un agrément logement social, pour un total de **116 logements**, engageant **459 120 €** soit une progression de **123 %** par rapport à 2017.

Plus de la moitié de ces agréments concernent des logements réservés aux personnes en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques, appelés Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI).

LES CHIFFRES CLÉS 2018 DU PARC PRIVÉ

479 255 €

D'AIDES DE L'ANAH
ont été engagés en 2018

145

PERSONNES

ont été renseignées au Point Info Habitat par un agent de l'Agglomération

52

PROPRIÉTAIRES

ont bénéficié d'aides dont **92 % de propriétaires** occupants aux ressources modestes et très modestes

33

« BONUS ÉNERGIE »
ont été versés par l'Agglo, pour un montant de **16 500 €**

LES ASSISES LOCALES DE L'HABITAT



L'habitat, enjeu majeur de l'aménagement du territoire, est une thématique qui nécessite de mobiliser des acteurs multiples. Un travail partenarial a donc été entrepris en 2018, autour des premières **Assises de l'habitat** de l'Agglomération afin notamment de sensibiliser les élus locaux à ces problématiques, grâce à des interventions de professionnels du logement, tels que des bailleurs, des aménageurs, des fédérations du bâtiment, des architectes, mais également des partenaires institutionnels, comme la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT) a travaillé à la préparation des interventions et la mobilisation des acteurs mais aussi à l'organisation de ce premier événement avec les autres directions concernées.

Ainsi, les Assises de l'habitat ont réuni 90 professionnels du secteur autour de **7 temps forts** :

- 1** L'ouverture par le Président de l'Agglomération, le Député Julien Dive et le Préfet Nicolas Basselier.
- 2** Un état des lieux des politiques locales et nationales par Emmanuel Heyraud, de France urbaine
- 3** Un panorama local de l'habitat par la Direction Départementale des Territoires
- 4** 1^{ère} table ronde : « Réussir les solidarités territoriales »
- 5** 2^{ème} table ronde : « L'évolution du modèle HLM »
- 6** Une présentation des perspectives et des pistes d'actions par Marc-Philippe Daubresse, sénateur du Nord
- 7** Une clôture par Freddy Grzeziczak, vice-président de l'Agglo du Saint-Quentinois en charge de la politique de l'habitat

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN



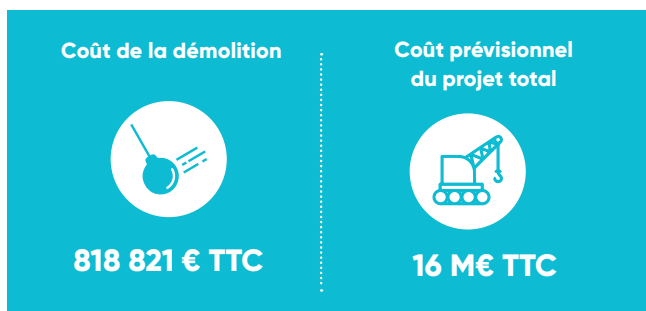
En 2015, l'Agglo du Saint-Quentinois s'est portée acquéreur de la friche industrielle située boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin dans le quartier du Faubourg d'Isle.

Les travaux de démolition se sont terminés en milieu d'année 2018. La mise en œuvre du projet de reconstruction du quartier sera déléguée à un aménageur maître d'ouvrage, sélectionné au début de l'année 2019. Avant la mise en œuvre des travaux de construction, plusieurs études obligatoires seront menées (archéologie, environnement, etc.).

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Ce nouveau quartier en cœur de ville regroupera **des logements étudiants** en accession aidée ou en locatif et **des services publics** avec la création d'une pépinière d'entreprises et d'un hôtel d'entreprises et de formation. **Des services privés** sont également prévus, avec la construction d'une maison de services aux étudiants, une maison de santé et des commerces complémentaires à l'offre existante du quartier. Le tout sera parcouru par une traverse centrale réservée aux mobilités douces.

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

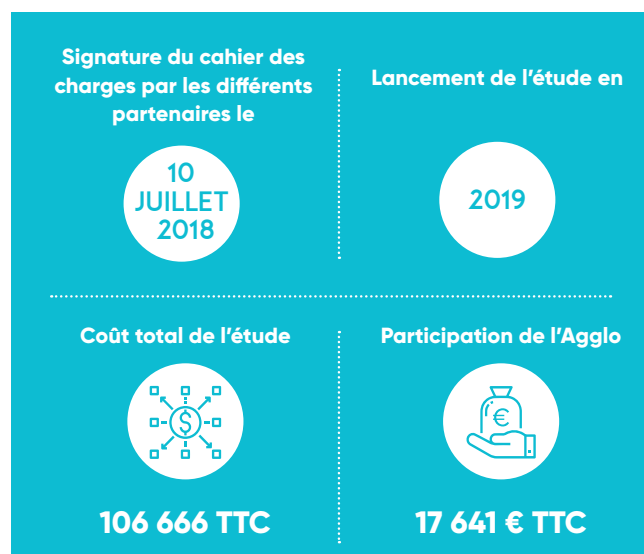


ÉTUDE SUR LE RENOUVEAU DU TOURISME FLUVESTRE¹



Le canal de Saint-Quentin, permettant jadis aux entreprises d'acheminer les marchandises, est aujourd'hui utilisé en deçà de ses capacités, tout comme le port de Saint-Quentin. L'Agglo du Saint-Quentinois souhaite donc **renouveler l'image de ce patrimoine fluvial**, et a décidé de s'associer à quatre collectivités voisines ainsi qu'à Voies Navigables de France pour réaliser **une étude sur les potentialités touristiques fluvestres du canal et sur le réaménagement, la modernisation et l'accessibilité du port de plaisance de Saint-Quentin.**

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



² Le tourisme « fluvestre » est caractérisé par la mise en lien des activités liées à la voie d'eau avec les activités de ses berges. C'est, en quelque sorte, le mariage du fluvial et du terrestre au service de l'attractivité d'une destination.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour lutter contre le chômage, permettre une meilleure scolarisation des jeunes, mais aussi faciliter les recrutements pour les entreprises locales, l'Agglo a décidé de travailler sur un document permettant de dynamiser l'enseignement supérieur et d'en faire un enjeu de développement et d'aménagement de son territoire.

Sur la base d'un diagnostic partagé, une stratégie a été coconstruite avec les partenaires de l'enseignement supérieur, grâce à des ateliers de concertation, regroupant des chefs d'établissements, le rectorat, la Région, le monde économique, le CROUS...

L'ensemble des éléments ont permis de rédiger un **Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, fil conducteur de la politique territoriale et de dégager 3 axes d'intervention :

- Faire du territoire un pôle d'excellence
- Augmenter le niveau de formation et d'employabilité
- Développer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

Dans le cadre de sa stratégie de dynamisation de l'enseignement supérieur et de développement de la vie étudiante, l'Agglo a créé un guide pratique à destination des étudiants. Ce guide met en lumière toutes les informations utiles aux apprenants, et leur permet de découvrir l'offre de formation, de logements, de restauration, de transports et de loisirs. Il a notamment été distribué dans les 1000 Welcome Pack offerts aux étudiants lors de la première édition de la Journée d'accueil aux des étudiants du 13 septembre 2018, et dans chaque établissement d'enseignement supérieur.

Parallèlement, la vie étudiante est développée, et en 2018, l'Université de Picardie Jules Verne a organisé, en partenariat avec l'Agglo, pour la première fois une journée d'accueil des étudiants (JAE) à Saint-Quentin. Cet événement a marqué la rentrée 2018-2019 et a permis de rassembler des étudiants de différentes filières. Un village étudiant, une Kolor Fun Run et une soirée de clôture avec animation musicale ont été mis en œuvre.



LES CHIFFRES CLÉS 2018 DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS



SUBVENTION → 4200 €
communautaire

sur l'après midi



600 À 800
participants

pour la course



350 À 450
coureurs

pour la soirée



150 À 250
étudiants



LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2018, l'Agglo du Saint-Quentinois a poursuivi son implication dans le cadre du Contrat de Ville aux côtés de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et de la Ville de Saint-Quentin. Outre la définition des orientations du Contrat de Ville, l'Agglo anime et coordonne les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social. Elle gère les programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville.

Le Contrat de Ville signé pour la période 2015-2020 repose sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Le Contrat de Ville est mis en œuvre sur des territoires dits « en fragilité » :

- 4 quartiers prioritaires de la ville de Saint-Quentin : les quartiers Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et du Vermandois
- 2 territoires de veille : Saint-Jean/Billon/Artois-Champagne et Saint-Martin

LES PROJETS SOUTENUS

En 2018, 66 projets (soit 114 actions) portés par des associations et les services de la Ville de Saint-Quentin ont été soutenus par le Contrat de Ville, pour un montant total de subventions de 667 608 € soit 18% de plus qu'en 2017.

LES PROJETS FINANCÉS EN 2018

- 15** sur les pratiques culturelles et sportives
- 4** sur la parentalité ;
- 5** sur l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
- 5** sur l'habitat et le cadre de vie ;
- 6** sur la santé et la prévention ;
- 17** sur l'emploi et le développement économique ;
- 14** sur la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la médiation sociale et familiale et l'accès aux droits.

L'Agglo du Saint-Quentinois a accompagné 36 de ces projets pour un montant de **subvention de 234 585 €**. Le soutien financier de la collectivité à ces projets locaux lui permet de **s'engager en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de soutenir le développement d'actions éducatives, artistiques, sportives et culturelles**. Ces projets renforcent la proximité entre les habitants et sont un moyen de sensibiliser la population à des thématiques diverses, telle que la lutte contre les comportements addictifs (drogues, tabac, alcool, écrans...) ou la prévention et la sensibilisation à l'hygiène de vie et à l'hygiène alimentaire.



ZOOM SUR DES PROJETS FINANCÉS PAR L'AGGLO DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE POUR FAVORISER L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au titre de la Politique de la Ville, les porteurs de projets BGE Picardie, Positive Planet France et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ont été subventionnés à **hauteur de 39 314 € pour favoriser l'accès aux financements des entrepreneurs locaux, et les accompagner dans leurs projets de création ou de reprise d'entreprises.**

Les résultats de l'accompagnement proposé par ces trois structures ont permis de sensibiliser près de 200 personnes à la création d'entreprises ! **100 personnes se sont engagées dans un projet d'entrepreneuriat** grâce à des ateliers de formation, et **50 entreprises de services et commerces ont été créées, générant 53 emplois.**

UNE THÉMATIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE RENFORCÉE : LA MISSION PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET DES RADICALISATIONS

La prévention de la récidive et des radicalisations ne relève pas de la seule action du Ministère de la Justice. **Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement et de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées** vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes. En 2015, l'Agglo et le Parquet de Saint-Quentin ont décidé de mettre en place un dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) visant à réduire certains facteurs de risques de récidive.

Un chargé de prévention est ainsi mobilisé sur ce dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires. Il a pour mission le suivi renforcé et la réintégration sociale et professionnelle des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement. Une assistante prévention de la récidive est chargée des placements de Travaux d'Intérêt Général (TIG) sur l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi que de la gestion administrative du dispositif.

Ce dispositif traduit la coopération entre l'Agglo du Saint-Quentinois, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Aisne, et le Parquet de Saint-Quentin qui, tout en maintenant leur autonomie et leurs missions respectives, acceptent de mettre en commun leurs actions en vue de réaliser leur objectif : la prévention de la récidive.

Face à l'ampleur du phénomène de radicalisation, l'Agglo a également fait le choix de s'impliquer dans une démarche de prévention. Cette implication s'est matérialisée par la mise en place d'une **sensibilisation à la prévention des radicalisations destinée aux agents de la collectivité** et ceci afin que ces derniers puissent être en capacité de repérer les signaux même faibles de radicalisation. La sensibilisation se divise en trois grandes parties. La première partie consiste à **présenter globalement les phénomènes**

de radicalisation pouvant eux-mêmes mener au terrorisme, la deuxième partie permet d'**expliquer le processus de radicalisation et la conjonction de facteurs menant à ce phénomène complexe**, et la troisième partie reprend **les grands axes de la réponse publique en la matière.**

LES CHIFFRES CLÉS 2018



LE PROJET PHARE DE L'ANNÉE

Le 31 mai 2018 un colloque sur la place des collectivités dans **la prévention de la récidive et des radicalisations** a été organisé, en présence de Nicole Belloubet, garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Ce colloque était animé par des échanges et des débats autour de trois tables rondes :

- « La transition entre l'incarcération et la vie libre, un échelon manquant en France »
- « L'échelon local dans la prévention des radicalisations : regard international »
- « Les revenants : des réponses judiciaires et sociales adaptées ? »

Il a permis de présenter des dispositifs de prévention de la récidive et des radicalisations mis en place à l'échelon territorial, comme l'Accompagnement individualisé renforcé (AIR) instauré par l'Agglomération du Saint-Quentinois depuis 2015, et de partager un constat commun : **sans démarche partenariale impliquant Etat, collectivités territoriales, acteurs de terrain et experts, ces dispositifs ne pourraient exister efficacement.**





LE TERRITOIRE ET LA RURALITÉ

LE PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION À L'HORIZON 2030

Après la consultation des habitants en 2017, l'Agglo a continué à travailler à l'élaboration de son Projet de territoire en 2018. Un échange avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, chambres consulaires, bailleurs sociaux, ...) a eu lieu **pour partager collectivement l'ensemble des travaux réalisés en 2017**. Le Conseil de Développement a été associé à la réflexion tout au long de la démarche.

Les différentes phases d'analyse et de concertation sur le Projet de territoire ont permis de faire émerger **3 chantiers stratégiques pour le développement du territoire**. Ces trois axes se déclineront en **projets stratégiques** qui constitueront un socle de priorités permettant à l'Agglo de disposer d'un fil rouge dans le déploiement de ses politiques publiques.

- 1** « Devenir un grand territoire de la région pour favoriser le développement économique, l'emploi et les services offerts »
- 2** « Renforcer l'identité du territoire autour de nos pépites : le parc animalier, le circuit de Clastres, ... »
- 3** « Créer l'Agglomération du mieux-vivre »

LE FONDS DE CONCOURS POUR LA RURALITÉ

En 2018, l'Agglo du Saint-Quentinois a continué à soutenir les communes de moins de 10 000 habitants au travers du Fonds de Concours créé en 2017.

42 projets, réalisés sur 28 communes, ont bénéficié du Fonds de Concours, pour mener à bien leurs projets, pour un montant total de subvention de 364 329 € (multiplié par 2 par rapport à 2017), attribué par l'Agglo du Saint-Quentinois.



ZOOM SUR QUELQUES PROJETS SUBVENTIONNÉS PAR LE FONDS DE CONCOURS

En 2018, 4 projets favorisant l'accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite ont été subventionnés à hauteur de **87 462 € dans le cadre du Fonds de Concours de l'Agglo du Saint-Quentinois** :

- › Le projet « **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de l'école maternelle** » porté par la commune de Clastres, a reçu une subvention de 4 657 €.
- › Le projet « **Réhabilitation des locaux du secrétariat de la mairie et travaux de mise en accessibilité** », porté par la commune de Fayet a reçu une subvention de 13 900 €.
- › Le projet « **Aménagement d'une salle des associations et d'une Mairie dans les locaux d'une ancienne école** » (2^{me} tranche), porté par la commune de Fieulaine a reçu une subvention de 18 905 €.
- › Le projet « **Travaux de réhabilitation au gymnase Auguste Delaune** », porté par la commune de Gauchy a reçu une subvention de 50 000 €.

L'AGGLO PROCHE DE VOUS : LES ATELIERS

Dans le cadre du programme « L'Agglo proche de vous », la collectivité rencontre ses usagers, sur leurs communes de résidence, ou au siège de l'Agglo, boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, pour des instants de réflexion, de prévention, de sensibilisation et de création.

LES ATELIERS AU SIÈGE DE L'AGGLO

En 2018, dans le cadre des compétences de l'Agglo, **14 ateliers thématiques** ont été menés en direction des usagers au siège de l'Agglo. **250 participants** ont pu découvrir les politiques portées par la communauté d'Agglomération grâce à des ateliers qui se sont déroulés tout au long de l'année. Les thématiques abordées, telles que le développement durable ou la préservation de l'eau, ont permis de présenter l'ensemble des domaines d'actions de la collectivité. Au programme :



LES ATELIERS ITINÉRANTS DE L'AGGLO



En 2018, 45 ateliers itinérants, ont permis d'aller à la rencontre de **2 000 usagers sur les 39 communes du territoire** :

DU 15 FÉVRIER AU 9 MARS L'Agglo a organisé des Journées de Prévention sur la thématique « Bien vivre dans son logement » sur 38 communes du territoire, en partenariat avec le bailleur social SOLIHA Aisne et les sapeurs-pompiers de l'Aisne.

LES 2, 3 ET 4 MAI Les Ateliers « Répare ton vélo avec l'Agglo » ont permis de promouvoir les modes de déplacements doux dans 8 communes (Tugny-et-Pont, Dury, Cugny, Homblières, Mesnil-Saint-Laurent, Castres, Gauchy, Clastres).

LE 6 JUIN Les habitants de 8 communes étaient invités à participer à des Ateliers de fabrication d'Hôtels à insectes à partir d'objets et de matériaux de récupération (Contescourt, Bray-St-Christophe, Sommette-Eaucourt, Jussy, Fieulaine, Remaucourt, Neuville-Saint-Amand et Dallon)

DU 9 JUILLET AU 13 AOÛT Des Ateliers Prévention de la Santé par le Sport ont eu lieu sur 6 communes (Happencourt, Marcy, Montescourt-Lizerolles, Harly, Seraucourt-le-Grand et Lesdins).

LE 12 JUILLET Une Opération Prévention Soleil et Noyade a été organisée en partenariat avec les sapeurs-pompiers de l'Aisne et la Mutuelle Eovi MCD au Parc d'Isle de Saint-Quentin.

DU 8 AU 24 AOÛT Le temps d'une journée, des Structures gonflables ont été installées dans 11 communes (Clastres, Fontaine-lès-Clercs, Fontaine-Notre-Dame, Grugies, Omissy, Rouvroy, Saint-Simon, Villers-Saint-Christophe, Annois et Essigny-le-Petit, Neuville-Saint-Amand).

LE 19 SEPTEMBRE Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, une Randonnée canine a eu lieu sur le sentier du Point Y à Saint-Simon.

LE 29 OCTOBRE L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune de Jussy a reçu l'Atelier de cuisine Anti Gaspi, où une animation a été proposée, sur la base d'une exposition et d'un questionnaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

LES 12, 19 ET 22 DÉCEMBRE 6 communes ont accueilli les Ateliers décorations proposant la fabrication d'objets de décoration pour les fêtes de fin d'années, à base d'objets et de matériaux de récupération (Morcourt, Fonsomme, Montescourt-Lizerolles, Ollezy, Artemps et Fayet).



L'IMPLICATION DES USAGERS

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

En 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois a proposé la formation d'un Conseil de Développement local, dans le but de développer la démocratie participative et d'inclure davantage les habitants dans la réflexion sur les politiques et projets à mettre en œuvre sur le territoire.

En 2018, le CoDev a été invité à réfléchir à des propositions d'améliorations des services aux usagers et a participé aux groupes de travail initiés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Les contributions du Conseil de Développement nourrissent la stratégie de développement et de valorisation du territoire. Les recherches réalisées, les échanges d'expériences, et les entretiens menés avec les partenaires, les élus et les services permettent au Conseil de Développement de formaliser des avis sur des thématiques diverses. **Leurs contributions ont permis, en 2018, de faire émerger des projets** dans les domaines de l'attractivité des entreprises, pour créer de la croissance et de l'emploi, mais aussi sur la thématique des déplacements doux, pour favoriser la mobilité de tous, sur l'aménagement harmonieux de l'espace ou sur l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des habitants du territoire.

- En matière d'attractivité et de cadre de vie, le CoDev a réfléchi aux côtés de l'Agglo à **l'élaboration d'une cartographie recensant les chemins de randonnées du Saint-Quentinois.**
- En matière de développement durable, de réduction des déchets et de prévention santé, le CoDev a permis, en partenariat avec le collègue Gabriel Hanotaux et le lycée Colard Noël, **l'implantation de composteurs en habitat collectif à Rouvroy et Saint-Quentin en octobre 2018.**
- En matière d'aménagement du territoire, le CoDev a élaboré **un questionnaire sur les habitudes de covoiturage des habitants de l'Agglo** et a engagé une réflexion avec le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports sur l'extension de la Centrale de mobilité Pass Pass sur le territoire du Saint-Quentinois.
- Enfin, en matière de développement économique et d'emploi, le CoDev a mis en place, en partenariat avec le lycée La Ramée, **une étude de marché sur les habitudes alimentaires des usagers de l'Agglo dans le cadre du développement de filières 100% locales.**



L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'Agglo gère l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'aire d'accueil de l'Agglo du Saint-Quentinois a été ouverte en 2004 conformément aux prescriptions du schéma départemental établi conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

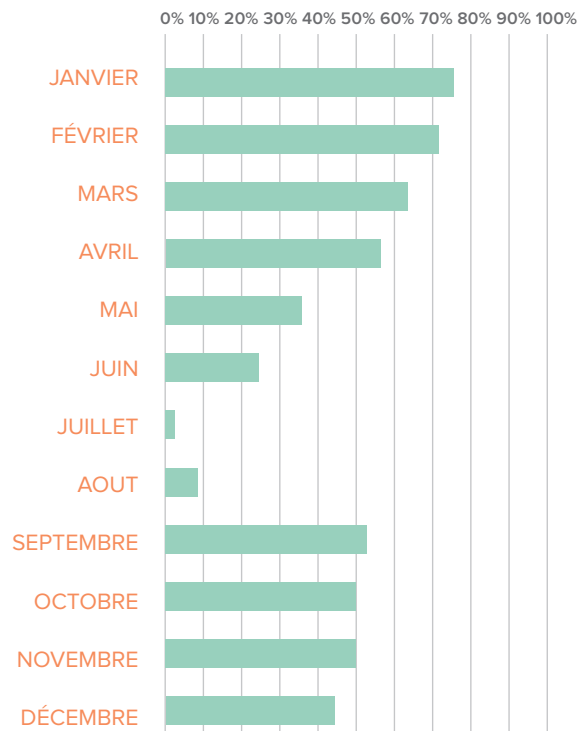
Située rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Saint-Quentin, l'aire d'accueil est ouverte à la communauté des gens du voyage **11 mois de l'année sur un site aménagé de 16 emplacements pouvant accueillir chacun 3 caravanes.**

La durée maximale du stationnement d'une famille sur l'aire est de trois mois renouvelables une fois, hors situations exceptionnelles (scolarisation assidue des enfants, problèmes de santé, activité professionnelle salariée, formation professionnelle). Chaque emplacement est pourvu en eau, en assainissement et en électricité.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2018

Le taux d'occupation moyen de l'aire d'accueil pour l'année 2018 est de 44% (48% sur les 11 mois d'ouverture).

TAUX D'OCCUPATION MENSUELS





LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agglo assure le développement économique du territoire à savoir la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques. Elle gère également la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme.

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

La gestion des 7 parcs d'activités de l'Agglomération permet de proposer **plus d'une centaine d'hectares disponibles pour des activités économiques, industrielles, artisanales et agricoles**. L'Agglo travaille au quotidien à l'amélioration de l'adaptation de son territoire, et notamment du foncier, pour accueillir et accompagner l'implantation d'entreprises sur les différentes zones d'activités et de commerce. Ainsi, en 2018, des travaux ont été engagés sur la ZAE de la Clef des Champs pour un budget total de 1 545 000 €. L'aménagement de la zone d'accueil a été revu, ainsi que l'accès au circuit par la requalification de la rue du Vieux Marlis.

L'Agglo a pour vocation de favoriser l'essor d'activités en étant **un territoire attractif pour la création ou l'implantation d'entreprises**. Différentes solutions et accompagnements ont été mis en œuvre, et ont permis, au cours des dernières années, de voir s'installer sur le territoire **des projets entrepreneuriaux innovants tels que le lancement d'un incubateur du sport au sein de la pépinière d'entreprises Créatis**, ou la création d'une zone franche urbaine – territoire entrepreneur, qui permet aux entreprises installées de bénéficier d'exonérations de charges pendant 5 ans.

SOUTENIR L'INNOVATION ET ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PROJETS

L'Agglo du Saint-Quentinoise s'engage en faveur des activités commerciales, et accompagne les porteurs de projets. En 2018, **63 créations d'entreprises et 32 reprises, soit 95 projets entrepreneuriaux** dont 32 issus de franchises

ou d'enseignes nationales, ont été enregistrées, proposant ainsi de nouveaux services et commerces aux habitants du territoire.

L'Agglo du Saint-Quentinoise, en tant que collectivité compétente en matière économique, propose un accompagnement financier renforcé. Ainsi, 30 activités éligibles au programme « CASQ artisans » ont reçu une subvention de la collectivité de 53 516 €, en contrepartie d'un investissement des artisans de 618 300€.

La Direction du Développement Economique a également mis en place une démarche d'accompagnement économique et financier des entreprises du territoire sous la forme de coaching d'affaires. Cette action a commencé mi-novembre 2018 par la consultation des entreprises de l'Espace Créatis et se poursuivra tout au long de l'année 2019 pour s'étendre à l'ensemble du territoire. En 2018, 18 entreprises ont été reçues en entretien, 14 entreprises ont été accompagnées et 4 partenaires ont été rencontrés.

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'EuraTechnologies au sein de l'Espace Créatis. Ce pôle d'excellence économique qui accompagne les porteurs de projets innovants, les startups et entreprises du numérique depuis 2009, a choisi l'Agglo pour son premier essaimage. Au sein de l'espace Créatis, le nouvel incubateur et accélérateur de startups accueille sur 180 m² les talents d'aujourd'hui et de demain afin de les accompagner dans leur démarche d'innovation. Une convention de partenariat a été signée en juin 2018. Le programme d'incubation Start permet à l'entrepreneur de passer du concept au prototype. En 80 jours, il peut ainsi valider la viabilité économique de son projet grâce aux workshops, coaching et mentorat des formateurs.



ZOOM SUR

L'INDUSTRIE DU FUTUR À L'AGGLO AVEC
LA CRÉATION DU CLUB DES ENTREPRISES
ROBONUMÉRIQUE



L'Agglo du Saint-Quentinois a lancé le premier Club des entreprises Robonumérique le 20 février 2018. Il a permis de réunir plus de **60 professionnels des Hauts-de-France** qui ont échangé sur leurs besoins en robotique, pris connaissance des expériences menées par les entreprises ayant déjà robotisé, et écouté les interventions de l'enseignement supérieur et du public qui s'étaient mobilisés pour cet événement unique. Le Club a pour ambition de **rassembler un réseau d'experts**, qui permette aux professionnels du territoire Saint-Quentinois de développer leurs relations. Il s'agit donc d'organiser des rencontres autour de la Robonumérique mais également de **mener des projets de solutions robotiques en milieu industriel afin de rendre les industries du territoire plus productives et plus compétitives.** L'ensemble de ces mesures a également un impact sur les salariés, puisque l'objectif est aussi de **réduire la pénibilité au travail.**

Deux autres rencontres se sont tenues en 2018, le 3 juillet sous la forme de **Speed meeting Business** qui a réuni 25 participants issus de la sphère institutionnelle et du monde de l'industrie. Différents domaines étaient représentés, puisque les participants évoluaient dans les milieux de l'aéronautique, de l'électricité, de l'automatisme, de la manutention, de l'usinage, de la maintenance industrielle, etc. Et le 3 octobre en format **Table-ronde sur le thème de la transformation robonumérique en entreprise** : 5 intervenants issus de la formation, de la R&D, de l'industrie et du numérique ont animé cette manifestation ayant mobilisé 35 participants.



EN 2018, SUR L'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS DE L'INNOVATION ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



4 NOUVELLES ENTREPRISES

se sont installées au sein de la pépinière d'entreprises Créatis.



12 PROJETS

ont été présentés dans le cadre du « Challenge Hackathon » et le finaliste de la session 2018 IAConsole a créé son entreprise.



7 KITS ROBOTIQUES

ont été offerts aux écoles de Clastres, Jussy, St-Simon, Neuville St-Amand, Flavvy-le-Martel, dans le cadre de leur participation au Festival Junior de la Robonumérique en mai 2018.

VALORISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ, À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

A L'ÉCHELLE INTERNATIONALE



L'Agglo du Saint-Quentinois souhaite valoriser le territoire et renforcer son attractivité. Elle se **mobilise lors des grands rendez-vous internationaux incontournables**, pour présenter le territoire et l'offre de services mis en œuvre par la collectivité pour les entreprises qui cherchent de nouvelles zones d'implantation. Ainsi, **plus de 10 salons ont été ciblés en 2018**, pour exposer le travail de l'Agglo, tels que Global Industries, Business Power, le Salon de l'Immobilier d'entreprises (SIMI) ou le salon de l'emploi et des projets en région Parcours France. L'Agglo s'est également déplacée sur des salons en tant que visiteur, comme VivaTech, E-Day de la Ferme 3.0 organisé par la Chambre Régionale de l'Agriculture des Hauts-de-France, le Word Forum, le Salon international de l'Agriculture, le marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), le salon du retail et de l'immobilier commercial (SIEC), Les Sommets du Digital...

La collectivité souhaite attirer des investisseurs étrangers sur le territoire. Aussi, une promotion à l'international est nécessaire, et le déplacement au Salon Robot World à Séoul en octobre 2018 a permis de présenter le territoire Saint-Quentinois en Corée. Robot World est l'un des trois grands salons internationaux de robots. Salon tout-en-un, c'est un lieu d'exposition, de conférences, et concours. Des visites ont également permis de renforcer la visibilité de l'Agglomération, notamment au Japon, avec la découverte des locaux des entreprises **Squse et Panasonic**, ou la visite des intégrateurs **Apegelec et Boubiela**, qui assurent l'intégration de robots au sein de systèmes automatisés de production pour des entreprises et industries.

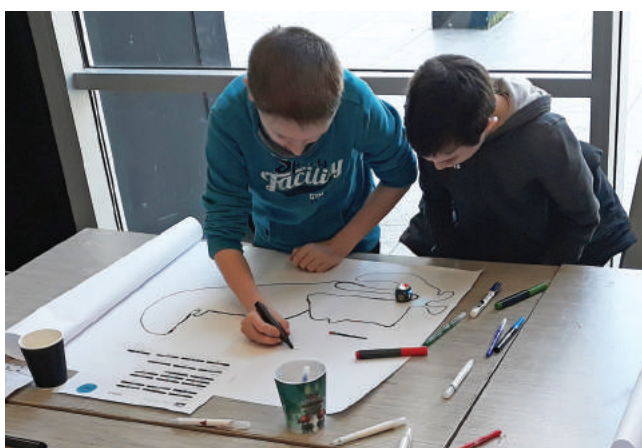


De plus, le territoire a accueilli **l'organisation du colloque 2018 de l'International Conference on Cloud and Robotics (ICCR)**, qui a réuni plus de 30 chercheurs internationaux, sur ce colloque consacré à la convention d'affaires robomeetings.

A L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE

L'Agglo du Saint-Quentinois a également participé à des événements annuels, à portée régionale et nationale. Ainsi, la **seconde édition de la convention d'affaires « Smart Industry »**, le 14 novembre 2018, a regroupé **37 exposants**, 1 démonstrateur smart agri et smart logistique, et permis **11 présentations** de projets de start-up en 45 secondes (ou pitches de professionnels) en direct sur la scène centrale, pour **700 participants** qui ont profité des **10 parcours** de visites possibles. Cette convention a vocation à faciliter les rencontres professionnelles dans un environnement propice aux échanges pour les entreprises régionales et nationales.

La **5^{ème} édition des Trophées de Robotique** a eu lieu sur **Saint-Quentin** les 7 et 8 avril 2018. Elle a réuni **65 équipes participantes** et **2000 visiteurs** avec de nombreuses animations autour de la robotique et du numérique. **La nouveauté 2018 : 300 élèves ont été accueillis pour une journée de sensibilisation dédiée aux scolaires** le vendredi 6 avril. Cet événement, organisé en partenariat avec l'Education nationale a permis de mettre à disposition des scolaires 10 ateliers en robotique et numérique.



ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES

En 2018, la **structuration et l'animation de la filière Robonumérique agricole s'est poursuivie**. Lors de la convention d'affaires Robomeetings, les acteurs locaux et régionaux Hostabee, la chercheuse chinoise Yulin Zhang, la Chambre d'Agriculture et le G5T ont été valorisés, notamment à travers le démonstrateur « Smart Agri ». Globalement, la filière Robonumérique agricole est valorisée lors d'événements régionaux comme le E-Day de la Ferme 3.0 ou le Salon de l'Agriculture.

L'année 2018 a également permis la sensibilisation des différents services de l'Agglo quant à l'implantation et à l'usage des stations météorologiques connectées, installées en 2017 par la start-up régionale SENCROP. Enfin, l'Agglo a participé à la mise en œuvre d'un groupe de travail avec

quelques agriculteurs locaux afin de développer la culture de la luzerne sur le territoire. La réflexion est encadrée par l'association GEM Environnement.



LES CHIFFRES CLÉS 2018

6085
ENTREPRISES

29 000
EMPLOIS

9
PROJETS
d'implantations sur les parcs
d'activités

22
PROJETS
internationaux en étude

+DE 25
VISITES
d'entreprises du territoire

30
ACTIVITÉS
qui ont bénéficié du
« CASQ ARTISANS »

18
ENTREPRISES
ont été coachées par la
Direction

+DE 150
CONTACTS
en 2018 lors des participations
aux salons

+DE 800
ENFANTS
sensibilisés à la
Robonumérique

7
INTÉGRATEURS
robotiques et numériques

22
ENTREPRISES
présentes au sein de l'espace
Créatis dont **4 domiciliations**



LE TOURISME

Le tourisme est un réel atout pour notre territoire : créateur d'emplois souvent partagés, porteur de chiffres d'affaires pour les professionnels, fédérateur autour d'initiatives originales... Chargé notamment du développement des projets touristiques, de la conception et de la commercialisation de produits touristiques, de l'animation et de la promotion du réseau de professionnels, l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois (OTC) multiplie les projets pour promouvoir le territoire et informer les visiteurs accueillis. En 2018, les actions de l'OTC ont été menées dans le but de développer la notoriété de la destination, de contribuer à son développement économique et d'assurer un service de qualité.

Avec une **augmentation du nombre de visiteurs de 9% par rapport à 2017**, l'année 2018 a été marquée par la présence de **162 000 visiteurs** sur le territoire du Saint-Quentinois.



TOP 5 DES VISITEURS FRANÇAIS

Aisne, Nord, Somme, Paris, Ile de France.



TOP 5 DES VISITEURS ÉTRANGERS

Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Australie.



PICS DE FRÉQUENTATION

Septembre, octobre et novembre.



TAUX DE SATISFACTION : 85%



420 GROUPES ACCUEILLIS

Les conséquences pour les acteurs économiques locaux que sont les hébergeurs, les restaurateurs, les musées, les prestataires d'activités, etc. ont été visibles, puisque **le chiffre d'affaires des prestataires de l'Office de Tourisme et des Congrès s'élève à 742 000 €, soit 28% de plus qu'en 2017.**

Chaque visiteur a participé, à son échelle et selon ses pratiques, à la réalisation de ce chiffre d'affaire important, qu'il soit venu en groupe (236 000 € de chiffres d'affaires),

pour affaires (les congrès et séminaires ont généré 113 000 € de chiffres d'affaires) ou individuellement (283 000 € de chiffres d'affaires).

L'OTC est devenu en 2018, le prestataire régulier de grandes entreprises du territoire, tels que Fapagau-L'Oréal ou Yamaha-MBK, qui ont fait appel aux compétences de l'OTC pour l'accueil de délégations étrangères, ou d'artistes notamment. L'OTC a travaillé à l'organisation du Salon du Tourisme financé par l'Agglo du Saint-Quentinois, mais également pour des structures privées, telles que la Caisse d'Épargne des Hauts de France, la Voix du Nord, l'Ordre National des Bâtonniers, le groupe Elsan, le GRETA. Enfin, la boutique de l'OTC a été source de recettes, puisque 110 000 € de produits ont été vendus.

L'Agglo du Saint-Quentinois, en déléguant des missions de promotion et de développement touristique du territoire à l'OTC, participe à son financement à hauteur de 583 000 €. La participation financière de l'Agglo a des conséquences directes sur le montant du chiffre d'affaires des prestataires de l'OTC :



Le travail de l'Office, et notamment l'accompagnement proposé aux professionnels, est un élément clé dans le développement du potentiel touristique du territoire. Le développement de l'ingénierie touristique est donc un axe de travail important de l'OTC, qui multiplie les rencontres avec les professionnels du tourisme, pour comprendre leurs besoins et les accompagner dans leurs projets. Ainsi, à titre d'exemple, **l'OTC a épaulé, soutenu et conseillé pendant près de 500 heures, les professionnels du territoire ce qui a conduit à la création de 17 nouveaux hébergements** sur la destination en 2018.

QUELQUES ACTIONS MENÉES EN 2018

ORGANISATION DE RENDEZ-VOUS INSOLITES 1

Jazz & Beer au Buffet de la gare
Atelier musical devant l'OTC
Grand week-end festif : 48 heures dans les Années 20 qui a attiré plus de 12.500 personnes.

DES ACTIONS EN RELATION AVEC LES RÉSEAUX DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

L'OTC poursuit des actions en faveur d'une relation de proximité et de confiance avec ses partenaires, en proposant des newsletters, des Eductours, des visites VIP, des journées de travail sur les supports de communication.

ÉDITION DE LA CARTE « MES RANDOS DANS LE SAINT-QUENTINOIS » 2

La carte permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des chemins de randonnées ainsi que des voies de pèlerinage de la destination touristique du Grand Saint-Quentinois.

LES PARTENARIATS AVEC LES OFFICES DE TOURISME DES HAUTS-DE-FRANCE 3

L'OTC engage des actions de partenariats, notamment avec ses homologues. Ainsi, en collaboration avec les offices de tourisme des Portes du Hainaut, du Cambrésis et du Vermandois, et avec la participation de l'association Saint-Jacques en Boulangrie, **une série de six randonnées, organisées d'avril à octobre 2018, ont été organisées sur le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.**

LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ CHINOIS 4

L'Office de tourisme et des Congrès a accueilli des tour-opérateurs taiwanais en mars 2018 ainsi qu'un groupe de représentants d'associations d'étudiants chinois en France. Des étudiants ont été formés à la visite du Village des Métiers d'Antan et Musée Motobécane. **La destination du Saint-Quentinois est aujourd'hui un point d'étape chez trois tour-opérateurs chinois, qui proposent, sur une demi-journée, de visiter la basilique, l'hôtel de Ville et le Village des Métiers d'Antan.**

L'amitié franco-chinoise qui se développe sur le territoire s'est également traduite lors de l'inauguration du jardin chinois du Parc d'Isle, en présence de représentants de l'Ambassade de Chine. Ce projet a été réalisé pour rendre hommage aux victimes chinoises recrutées par la France et le Royaume-Uni lors de la Première Guerre Mondiale.

1



2



3



4





LE TRANSPORT ET MOBILITÉ

L'Agglo du Saint-Quentinois est, depuis 2017, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité pour les 39 communes de son territoire. L'objectif de l'Agglo à travers les documents réglementaires en construction tel que le Plan de Déplacements Urbains, est de proposer un maillage efficace et cohérent pour l'ensemble de ses habitants.

LES TRANSPORTS URBAINS : LE RÉSEAU « PASTEL »

Le transport urbain de l'Agglo du Saint-Quentinois est délégué à Saint-Quentin Mobilité, filiale du Groupe TRANSDEV, jusqu'en 2029. Le réseau de bus est plus connu sous le nom commercial « PASTEL ».

Depuis le 16 septembre 2017, le projet « PASTEL EVOLUTION » a été lancé et l'année **2018 correspond à la première année d'exploitation complète**. Le réseau, composé de 6 lignes, dont une ligne « CHRONO » qui passe **toutes les 12 min**, a été équipé d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) pour faciliter l'information en temps réel des voyageurs. Deux services de transport à la demande sont proposés : le service « **Déclit bout de ligne** », qui permet aux conducteurs de finir le tracer de la ligne empruntée uniquement si un usager en fait la demande, et le service « **Déclit Pro** » qui est destiné aux salariés, sur le même périmètre que le réseau urbain, de 4h30 à 6h00 et de 20h00 à 21h30, pour l'année 2018.

L'année a également été marquée par le lancement d'un nouveau titre de transport pour les moins de 26 ans et par la mise en place d'une nouvelle billetterie sans contact.



LES CHIFFRES 2018 LE RÉSEAU « PASTEL »

6

lignes
régulières

1,7 millions de kms parcourus

4,8 millions de voyages

39

bus



Contribution financière
de l'Agglo versée au
déléguataire
6 009 720 €

103

salariés

Recettes de billetterie
1 932 850 € TTC

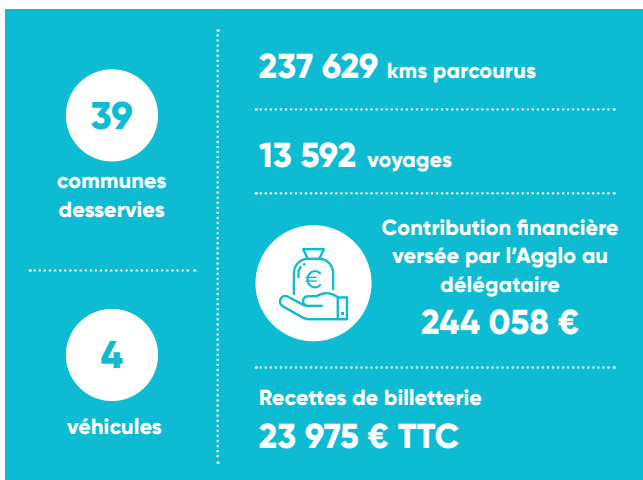
LE TRANSPORT À LA DEMANDE : « DECLIC AGGLO »



Le service « DECLIC AGGLO » de Transport A la Demande (TAD) est également porté par Saint-Quentin Mobilité, dans le cadre de la délégation de service public.

Ce service dessert des communes situées hors du trajet des lignes régulières. Essentiellement consacré aux communes rurales, il s'agit d'un TAD zonal mis en œuvre depuis le 01 janvier 2018. Il permet de donner accès au centre-ville de Saint-Quentin à l'ensemble des habitants du Saint-Quentinois grâce aux transports publics. En 2018, le service fonctionne toute l'année du lundi au samedi, sur simple réservation téléphonique.

LES CHIFFRES 2018 « DECLIC AGGLO »



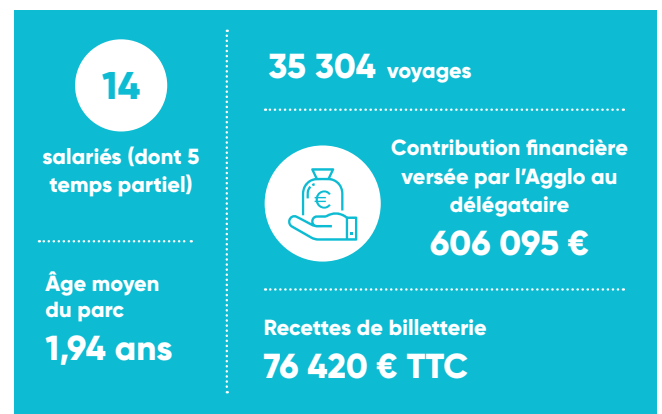
LE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE : « ANDIGO »

Un service spécial permet aux usagers en situation de handicap de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix.

Le service est connu des usagers sous le nom commercial « ANDIGO » ; il est mis en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2017 par la société SYNERGIHP, dans le cadre d'une convention de délégation de service public.



LES CHIFFRES 2018 « ANDIGO »



TRANSPORTS SCOLAIRES

L'organisation de la plupart des circuits de transport scolaire est confiée par l'Agglo à la Région des Hauts-de-France, dans le cadre d'une **convention de délégation de compétence**.

Toutefois, l'Agglo se charge directement de l'organisation et du financement du transport scolaire pour les 4 regroupements pédagogiques intercommunaux suivants, dans le cadre de marchés, pour un coût annuel de 125 000 € HT :

- Lesdins / Remaucourt
- Omissy / Morcourt
- Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent
- Rouvroy / Harly





L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL

L'Agglo du Saint-Quentinois a assuré en 2018 la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie des habitants. L'objectif de la compétence environnementale est de sauvegarder la biodiversité locale très riche, de la faire connaître, de la faire respecter et d'agir concrètement sur la qualité de vie des habitants. Ainsi, l'Agglo du Saint-Quentinois assure la promotion et la découverte du patrimoine naturel en s'appuyant sur de nombreux sites remarquables comme la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle, les sources et la vallée de la Somme, les sentiers de randonnée.

LA RÉSERVE NATIONALE NATURELLE DES MARAIS D'ISLE

Véritable poumon vert du Saint-Quentinois avec ses nombreuses espèces remarquables, **la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle est la seule réserve naturelle en milieu urbain en France.**

Dans le cadre de la **gestion de la Réserve**, un **5^{ème} Plan de Gestion** a été validé en septembre 2018 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pour la période 2019-2028. Il a pour objectif de travailler à l'**amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site et à l'amélioration de la conservation des états d'habitat naturel** que sont les tourbeux ouverts ou la ciguë vireuse. Le plan permettra également d'actualiser continuellement les connaissances naturalistes, et participera à l'appropriation et à l'intégration de la Réserve dans son territoire.

Cogérés depuis 2013 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, les marais d'Isle ont fait l'objet en 2018 de divers travaux définis dans le plan de gestion de la réserve. Ainsi, le **plan de renforcement de la ciguë vireuse** a été mené avec succès par le Conservatoire Botanique National de Bailleul avec la réimplantation, en juillet 2018, de 24 pieds dont 22 ont fleuris.

Des travaux d'entretien ont été engagés sur certaines roselières avec des opérations de fauche exportatrice en rotation, complétées par des coupes de végétation arbustive.

Les travaux de restauration ont, quant à eux, portés sur des actions de décapage et la création d'une gouille. Ces actions visent à restaurer les conditions nécessaires au déploiement d'une végétation herbacée sur un sol inondable et moins ombragé. Des plantes patrimoniales comme la ciguë vireuse, joyau du site, sont favorisées par ces travaux.



LE PARC D'ISLE, UN PÔLE D'ATTRACTION INCONTOURNABLE DANS LA RÉGION

Site naturel remarquable, pôle d'attraction touristique incontournable des Hauts de France, le Parc d'Isle se veut acteur de la sauvegarde de la biodiversité tout en répondant à quatre vocations : conservation, sensibilisation, loisirs et pédagogie.

LES CHIFFRES 2018 DU PARC D'ISLE

355

OISEAUX ont été accueillis au Centre de sauvegarde de la Faune sauvage

554 000 PROMENEURS ont sillonné les allées du Parc d'Isle

8 000 ÉCOLIERS ont découvert les richesses naturelles du Parc

4 331 PERSONNES se sont baladées en bacôve dans les Marais d'Isle

CONSERVER LE PATRIMOINE NATUREL POUR MIEUX LE PROTÉGER

Zone humide située sur le cours du fleuve Somme, à 15 km de ses sources, le Parc d'Isle représente un site naturel remarquable en cœur de ville. Depuis sa création en 1970, son histoire rime avec protection de la nature. Au travers de son parc animalier en plein développement, de son centre de sauvegarde de la faune sauvage et de sa réserve naturelle nationale, le Parc d'Isle s'engage au quotidien en faveur de la protection de la biodiversité, et notamment à la préservation des **zones humides**.

SENSIBILISER AU RESPECT ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, EN FAISANT CONNAÎTRE ET AIMER LE PARC

La sensibilisation du public au respect et à la protection de l'environnement est l'une des vocations prioritaires du Parc d'Isle. L'équipe pédagogique du Parc entraîne les visiteurs bien au-delà de la contemplation en leur proposant de comprendre cette nature aux fonctionnements si complexes. **De nombreuses animations s'adressent notamment au public scolaire.**

DÉCOUVRIR ET S'ÉMERVEILLER

En 2018, **les balades en bacôve** (embarcation traditionnelle en bois) ont connu une augmentation de 24% par rapport à 2017. Confortablement installés et oubliant la ville

pourtant si proche, **près de 4 331 personnes** ont ainsi pu percevoir la quiétude et l'ambiance si particulière des Marais d'Isle. De nouveaux jardins comme « **la faille du Parc** » ou un **jardin chinois** ont également été créés en 2018 pour diversifier davantage les ambiances paysagères du site.



UN LIEU DE DÉTENTE, DE BIEN-ÊTRE ET DE FÊTES

Le Parc d'Isle est un lieu idéal pour se ressourcer et profiter de nombreuses activités de plein air. Les travaux d'un **Parcours Aventure en hauteur**, nouvelle attraction du Parc d'Isle, ont débuté en septembre 2018 pour une ouverture en avril 2019. De nouvelles activités ont également vu le jour en 2018 : les rendez-vous nourrissage et les soigneurs d'un jour .



En 2018, le Parc d'Isle se veut aussi festif, avec l'organisation de la **Soirée Blanche**, par exemple, où **près de 300 participants, tout de blanc vêtu**, ont pu apprécier un cocktail dînatoire au crépuscule et profiter de concerts en plein air.

L'année 2018, a été riche en émotions pour les nombreux cinéphiles qui se sont rendus dans les allées du Parc pour assister au **premier ciné plein air** et apprécier ce nouveau concept au Parc d'Isle.

La Fête du Parc a également fait peau neuve en 2018 et a accueilli plus de **9 000 visiteurs**. Au-delà des traditionnels stands « découverte faune/flore », qui constituent l'élément de base de cet évènement, des Food trucks ont fait leur

entrée au programme, de même que des spectacles de marionnettes et d'artistes de rue, de danseurs, de structures gonflables et d'accrobranche, sans oublier de nombreux concerts.



LA GESTION DES COURS D'EAU



Définis dans un plan de gestion quinquennal qui courrait jusqu'en 2018, des travaux d'entretien et de restauration ont été entrepris dans le cadre de la gestion des cours d'eau (ou **GEMAPI** - Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, **compétence acquise au 1^{er} janvier 2018**) sur la partie ouest de l'Agglomération. Les embâcles et les arbres effondrés qui encombraient les cours d'eau ont été retirés. Des faucardages raisonnés ont été menés sur les cours les plus obstrués par les végétations aquatiques. **La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions.**

En 2018, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu avec l'AMEVA de manière à construire le **3^{ème} Plan de Gestion quinquennal des cours d'eau** (100 kms identifiés) de l'ensemble du territoire de la collectivité. Le bilan des actions menées précédemment ainsi que de l'état de l'hydromorphologie des cours d'eau et de leur état écologique permettra d'engager des opérations d'entretien et/ou de restauration. La mise en œuvre de ce plan sera accompagnée d'une enquête publique et sera encadré des autorisations environnementales rendues nécessaires au regard de la Loi sur l'Eau.

LA DÉMOUSTIFICATION



Afin d'apporter un confort de vie aux habitants du territoire, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous ses désagréments. **Un traitement aérien avec un larvicide biologique sans innocuité pour les hommes et les animaux, a ainsi été effectué en 2018** à raison de 3 passages par hélicoptère sur certaines communes situées en fond de vallée de l'Agglo.

LES SENTIERS DE RANDONNÉES, SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ ET POINTS DE VUE PRIVILÉGIÉS SUR LES PAYSAGES

Le territoire de la nouvelle Agglo compte plus de 170 kilomètres de chemins, permettant de se promener à pied, en VTT et en canoë et de découvrir les paysages du Saint-Quentinois, caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées.

16

SENTIERS TERRESTRES

sillonnent les plaines, les villages ruraux et les vallées.

2

SENTIERS NAUTIQUES

permettent une immersion sur le cours du fleuve Somme à l'aval de Seraucourt-le-Grand

2

SENTIERS BOTANIQUES

animent les étangs de Saint-Simon et de Seraucourt-le-Grand.

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Outre les équipes environnement chargées de la **gestion des espaces naturels** (réserve naturelle et ses abords, maillage des sentiers de randonnée) et des **actions de sensibilisation et de valorisation pédagogique**, l'équipe espaces verts

intervient quotidiennement en régie pour l'**entretien et la propreté des espaces verts communautaires**. Elle s'appuie à cet effet sur une dynamique de travaux d'entretien raisonnés en fonction de l'usage et de la localisation. Près de 150 ha sont concernés sur le territoire, réparties sur des zones très diverses telles que des ouvrages eau et assainissement ou des zones d'activités.

Au quotidien, les équipes de l'Agglo gèrent les accès, les clôtures et les créations sur le patrimoine de la collectivité, ainsi que les **aires de jeux**, tant sur les aspects de maintenance et de suivi, que sur les projets d'extension. Les travaux de gestion sont effectués par l'équipe en régie et par des prestataires extérieurs.



ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS PAR LES ÉQUIPES EN 2018

Création d'une nouvelle aire de jeux au Parc d'Isle, intitulée « Les Aventuriers de la Savane », qui est composée d'une structure multi-activités et de deux structures balançoires sur une surface de 600 m². Coût du projet : 90 000 euros TTC

Requalification de l'espace de remise en forme du Parc d'Isle avec la pose de 8 nouveaux agrès. Coût du projet : 27 000 euros TTC

Aménagement de l'extension de l'aire de camping-cars avec la création de 5 îlots végétalisés, l'engazonnement des abords, l'installation d'une haie sur la partie arrière, et la pose d'une clôture. Coût du projet : 6 500€ TTC + 3 200€ de clôture.

LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT (BIE)

La Brigade Intercommunale de l'Environnement (B.I.E) est composée de 3 gardes champêtres qui interviennent sur les communes de l'agglomération. Les gardes champêtres sont des agents chargés de fonctions de police judiciaire et de la force publique, sous l'autorité conjointe du maire de la commune et du président de l'Agglo. Ils interviennent sur les territoires où ils sont affectés, pour rechercher et constater les délits et contraventions aux lois et règlements en matière de police rurale et environnementale.

L'intervention de la BIE permet de dresser un état des lieux des infractions. Le nettoyage et la remise en état des lieux revient par la suite aux communes. Les affaires relevant de la justice sont prises en charge par le parquet (rappels à la loi, procédures en correctionnel, ...).



LES CHIFFRES CLÉS DE 2018

614 interventions ont été réalisées et 74 procédures dont 39 concernant des dépôts sauvages ont été transmises au parquet. Il y a eu :

100 interventions concernant la localisation des dépôts sauvages, des décharges, du stockage et de l'élimination des déchets

112 interventions concernant la police de la route, le stationnement, la circulation dans les chemins ruraux

136 interventions relatives aux conflits de voisinage, à la divagation d'animaux, aux nuisances sonores, etc...

46 interventions contre les infractions à l'urbanisme (PLUi, Droit des sols)

48 interventions en police de la pêche

17 interventions relatives à la police de l'eau, pour la pollution et la protection des milieux aquatiques

39 interventions pour atteintes aux propriétés publiques et privées

20 interventions en lien avec la police de la chasse

17 interventions en lien avec la police des campagnes

26 interventions concernant la police de la santé publique et la police sanitaire départementale

18 interventions concernant la lutte contre le braconnage

11 interventions concernant la protection d'espèces protégées

10 interventions pour la détention de chiens dangereux



L'AGGLO EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE

L'Agglo du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2016 et Territoire Démonstrateur REV3 en 2018, s'engage au travers de ses actions, de sa gestion et ses nouveaux projets, dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable efficace, alliant respect des objectifs économiques et sociaux et préoccupations environnementales.

LE RÉSEAU POUR EVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (REGAL)



Une des actions phares et particulièrement innovante qui a vu le jour en mars 2017 est la création d'un **Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire**, premier réseau coopératif ainsi créé sur la région des Hauts-de-France. Ce réseau est intégré dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Agglo et **récompensé d'une Marianne d'or en juin 2018**.

L'Agglo a défini 4 enjeux prioritaires d'ici 2025, date définie par la loi de transition énergétique de 2015 pour la réduction du gaspillage alimentaire :

- Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire
- Développer des partenariats avec les acteurs et les habitants
- Mettre en place des actions concrètes
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire

LES CHIFFRES CLÉS 2018



COLLECTE ÉCO-SOLIDAIRES

Depuis décembre 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place, à partir de propositions de ses agents, des collectes **éco-responsables à destination des habitants du territoire**. Les partenariats se font de préférence avec des **associations locales**. L'Agglo du Saint-Quentinois propose ces collectes afin de sensibiliser les agents de la collectivité et les citoyens aux gestes éco-responsables, d'aider les associations et les usagers grâce à cette démarche éco-solidaire, et enfin de donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et ainsi permettre **la réduction des déchets via un circuit d'économie circulaire**.

LES CHIFFRES CLÉS 2018

Les collectes organisées en 2018 ont permis de collecter plus de

28m³
DE JOUETS

8 000
JOUETS
au profit de l'association
Recycl'Jouets

ET PRÈS DE

4,6

TONNES
de livres à destination de
la bibliothèque solidaire
des Restos du Cœur de
Saint-Quentin.



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

En janvier 2018, l'Agglo du Saint-Quentinois a délibéré en faveur du **lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), actif pour une durée de 6 ans**. L'enjeu est de mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : la co-construction d'un plan d'actions concrètes pour un avenir durable du territoire d'ici 2030.

Grâce à la réalisation des **sept études réglementaires**, cette première année de travail a permis d'obtenir un **état des lieux complet** de la qualité de l'air, des consommations d'énergie, de la connaissance des ressources en énergies renouvelables ou encore des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

L'Agglo a fait le choix d'aller plus loin en s'engageant dans le **processus de labellisation CIT'ERGIE**, label d'excellence européenne des politiques énergétiques ambitieuses. Cet engagement se traduit par un accompagnement du monde agricole avec l'outil CLIMAGRI et l'expérimentation ABC Terre sur les bilans de gaz à effet de serre et stockage carbone.

La démarche Plan Climat et le diagnostic territorial ont été présentés en fin d'année à tous les acteurs socio-économiques du territoire lors de la journée de lancement du PCAET. Cette journée était également dédiée à la concertation du public lors d'un forum ouvert participatif où les acteurs ont pu s'exprimer sur les sujets de leur choix en atelier thématiques (mobilité/alimentation durable/éco-gestes/qualité de l'air/énergies renouvelables).



REV3 AU CŒUR DE L'AGGLO

La Région Hauts-de-France a affirmé sa volonté d'être un moteur de la Troisième Révolution Industrielle (TRI). Cette Troisième Révolution Industrielle, appelée **Rev3, s'appuie sur la transition énergétique et les technologies numériques**. Elle a pour objectif de revoir **nos modèles de production et de consommation pour un monde plus durable**.

L'Agglo œuvre pour que les acteurs et habitants du territoire s'approprient et se lancent dans cette nouvelle ère. Ainsi, en **avril 2018**, elle a organisé avec la Région **une rencontre territoriale ouverte à tous** pour expliquer et montrer que la dynamique Rev3 existe d'ores et déjà sur le territoire. Ce qui s'est confirmé en octobre puisqu'elle a été retenue comme territoire démonstrateur Rev3 des Hauts-de-France parmi 15 autres territoires candidats.

En effet, **L'Agglo s'engage dans cette nouvelle dynamique à travers ses grands projets** ainsi que dans sa stratégie Robonumérique via notamment le SmartAgri, robonumérique dédiée aux systèmes agricoles. Elle se veut innovante avec par exemple, l'installation de ruches connectées et de stations agri-météo sur son territoire.





LES STRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIRS

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (COSEC)

L'Agglo du Saint-Quentinois est propriétaire de **5 complexes sportifs**, situés dans l'enceinte des lycées et collèges Ameublement à Omissy, Paul Eluard à Gauchy, Anne Frank à Harly, Gabriel Hanotaux et Pierre de la Ramée à Saint-Quentin. Chaque complexe est composé d'un espace couvert de type gymnase et d'un espace extérieur proposant des équipements d'athlétisme et de sports collectifs.

Depuis le **1^{er} février 2018**, l'Agglo se charge **d'organiser et de contrôler la maintenance, l'hygiène et la sécurité des équipements**, de planifier leur utilisation, d'anticiper et d'identifier les besoins en renouvellement d'équipement.

En **2018**, l'Agglo a investi **169 000 €** pour la rénovation de ses équipements, dont la piste d'athlétisme du gymnase Paul Eluard.



LES CHIFFRES CLÉS 2018

48

STRUCTURES DIFFÉRENTES

ont été accueillies au sein des équipements sportifs.
Parmi elles, 8 établissements scolaires et universitaires,
3 écoles, 4 centres de loisirs et 33 associations

5

MANIFESTATIONS D'AMPLEUR

ont pu être organisées au sein des équipements sportifs
communautaires et notamment :

- ➔ **Deux compétitions nationales de pêche sportives**
les 9 et 10 juin et les 7 et 8 juillet 2018
- ➔ Le Cross interdistricts U.N.S.S. de l'Aisne
le 14 novembre 2018
- ➔ Le 8^{ème} Run and bike de Saint-Quentin
le 25 novembre 2018

L'ensemble de ces mises à disposition a représenté un volume total de **16 052 heures**.

LES PISCINES

L'Agglo du Saint-Quentinois est propriétaire des **trois équipements nautiques du territoire** que sont les piscines de Gauchy et Jean-Bouin, qui sont directement gérées par les services communautaires, et la Base Urbaine de Loisirs (BUL) dont la gestion est confiée à la société Vert Marine.

Les trois établissements et la diversité des activités dispensées permettent aux habitants du territoire de bénéficier d'offres complémentaires, pour l'apprentissage de la natation, la pratique sportive associative ou libre, les loisirs, la détente et le bien-être. **Près de 10 000 écoliers et collégiens de 40 établissements du 1^{er} et du 2^{ème} degré sont accueillis chaque année, dans le cadre de l'apprentissage du savoir-nager**, compétence obligatoire du socle commun de l'Education nationale. Un parcours du nageur adapté à toutes les étapes du développement psychomoteur en milieu aquatique est proposé par l'ensemble des piscines communautaires qui accueillent les enfants, dès leur plus jeune âge (3 mois) jusqu'au savoir-nager. Des animations aquatiques à destination des enfants et des familles sont également mises en œuvre.

LES CHIFFRES CLÉS DES PISCINES EN 2018



ZOOM PROJET

RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA PISCINE JEAN BOUIN



La piscine Jean Bouin a fermé ses portes fin 2018, après 33 ans de bons et loyaux services, pour une importante opération de rénovation-extension. Un nouvel équipement innovant verra le jour à l'été 2020. Après étude et concertation auprès de la population, le nouvel équipement permettra d'accéder à un service public moderne et de qualité. La nouvelle piscine sera au service d'un projet d'établissement axé sur l'apprentissage de la natation, le développement de la pratique sportive de la natation, le sport-santé et l'accueil des usagers porteurs de handicap.

Du 15 au 22 décembre 2018, 350 personnes sont venues profiter des activités organisées dans le cadre du « GRAND BOUIN » (Aquacrossfit, Aquacinéma, Aquagym géant...), qui célébrait la fermeture de la piscine Jean-Bouin avant le lancement des travaux de rénovation et d'extension.

LA BASE URBAINE DE LOISIRS

La Base Urbaine de Loisirs (BUL), équipement appartenant à l'Agglo du Saint-Quentinois et géré en concession de service public par la société Vert Marine, constitue un des plus grands complexes sport et loisirs au nord de Paris. Il regroupe sur un même site, un ensemble d'équipements complémentaires pour le sport, les loisirs, la remise en forme et la détente. La BUL comprend ainsi un espace aquatique, un espace fitness, un espace bien-être et balnéo, une patinoire, un bowling de 12 pistes, un restaurant et un espace pour l'organisation de séminaires et événements divers. De nombreux événements, tels que la nuit de l'aquagym ou les soirées kart sur glace, ont été organisés en 2018 et participent en cela à l'animation du territoire.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA BUL EN 2018



LE PÔLE MÉCANIQUE DE LA CLEF DES CHAMPS



Implanté sur un site de plus de 200 hectares et idéalement situé entre Paris, Lille et Bruxelles, le Pôle mécanique de la Clef des Champs abrite dans son enceinte :

➤ **Un circuit de vitesse homologué** par la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), d'une longueur de 2 700 mètres (3 configurations)

➤ **Une piste d'essais industriels et d'accélération**, d'une longueur de 1 650 mètres et d'une largeur de 12 mètres, accueille des essais industriels pour des tests de véhicules ou de produits d'équipementier automobile (VALEO, MBK, UTC de Compiègne ...), mais également des formations liées à la sécurité routière

➤ **Un circuit de Moto-Cross** homologué par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), de plus de 6ha, géré par l'association MX PARK, comprenant notamment une école de pilotage,

➤ **Une zone de manifestations dédiée aux évènements**, qui permet l'organisation de grands rassemblements comme le VW Days, seconde plus grosse concentration européenne de véhicules Volkswagen ou encore le Honda Euro Meet.

Le Pôle Mécanique articule sa stratégie autour de trois enjeux : **la sécurité pour tous**, qui se concrétise par la formation du personnel aux secours routiers et aux premiers secours, **le développement de l'activité économique**, avec le développement de partenariats locaux, comme Renault Saint-Quentin, et **l'intégration du site dans son environnement**, qui passe par la mise en œuvre de mesures de tranquillité publique et d'actions durables, comme l'installation de ruches connectées.

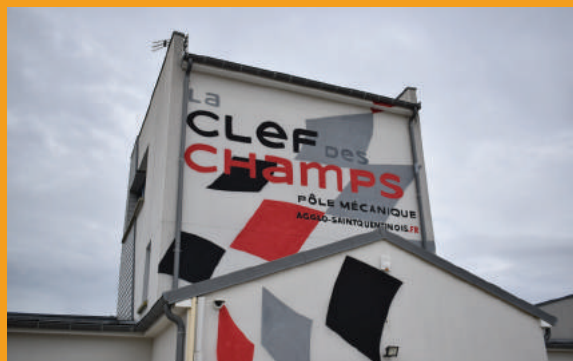


ZOOM PROJET

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CIRCUIT

Afin d'améliorer l'accueil des organisateurs et des pilotes et en prévision de la procédure de renouvellement, en 2020, de l'homologation de la piste de vitesse auprès de la commission nationale des circuits de vitesse, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé un programme d'aménagements, démarré en septembre 2018 pour se terminer à l'été 2019 :

- Aménagement du paddock pilotes
- Création de nouveaux bâtiments : sanitaires pilotes, sanitaires publics, salle de briefing, centre médical et garage





LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

- **Organisation de courses de dragster, ayant réuni plus de 150 pilotes de multiples nationalités**
23 et 24 juin : 2 manches du Circuit européen Superpro
28 et 29 juillet : Challenge européen Junior Dragster
- **Organisation de deux compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFM**
6 mai : Course d'endurance
30 septembre : Epreuves du championnat des Hauts de France
- **Développement d'activités non motorisées à impact environnemental positif**
Décembre 2018 : 1^{ère} Color Run



LES CHIFFRES CLÉS 2018

226

JOURS DE LOCATION de pistes sur 337 jours d'ouverture soit un taux d'occupation de 67%

7 905

PILOTES ACCUEILLIS dont des Belges, des Anglais et des Néerlandais

36

ESSAIS INDUSTRIELS

2

TOURNAGES

27

MANIFESTATIONS





LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LA PETITE ENFANCE

L'Agglo favorise l'accès de ses habitants à des activités culturelles et de loisirs, notamment à destination du jeune public, grâce aux accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires et par l'école de musique et de danse du pôle communautaire de Clastres. L'Agglo soutient également les familles, en proposant 32 places pour les enfants de moins de 6 ans, au sein des multi-accueils les Trot'Tinous et A Petits Pas, deux structures agréées par la Protection Maternelle et Infantile. Un accompagnement des parents dans leurs recherches de solutions de garde est proposé au Relais d'Assistants Maternelles Pamanou.

PETITE ENFANCE



L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle animatrice au Relais d'Assistants Maternelles (RAM) en mars. Lieu d'échanges, de rencontres et d'information, il est un véritable outil à disposition des parents employeurs et des assistantes maternelles. Durant l'année, des ateliers en direction des enfants et des assistantes maternelles sont proposés : motricité, activités manuelles, lecture, jeux, mais également des ateliers parents/enfants pendant les vacances scolaires. Les assistantes maternelles ont également pu participer à des temps de travail permettant ainsi de rompre leur isolement et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles au quotidien.

LES CHIFFRES CLÉS

En 2018, 134 enfants ont été accueillis au sein des 2 structures. Les 118 familles ont pu participer aux différents temps forts, tels que le spectacle des fêtes de fin d'année ou la kermesse en juin.

L'année 2018 a également été marquée par le renouvellement du règlement intérieur des crèches et des haltes garderies, élaboré afin de mieux répondre aux besoins des familles.





Nos Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont ouverts pendant les petites vacances scolaires à Jussy (vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint) pour les enfants de 6 à 12 ans et durant les 4 premières semaines des vacances d'été à Grugies, Montescourt-Lizerolles et Saint-Simon pour les enfants de 3 à 12 ans. **Durant ces semaines de détente, ils pratiquent de nombreuses activités**, qu'elles soient d'extérieur (jeux sportifs, jeux coopératifs, découverte du patrimoine local, randonnées, camping...) ou d'intérieur (jeux de société, activités manuelles, petits jeux...). Ils profitent également de diverses sorties (cinéma, piscine, patinoire, équitation, canoé, parc d'Isle, journée à la mer de sable, ...).

LES CHIFFRES CLÉS

Sur l'année 2018, 341 enfants sont venus participer aux multiples activités proposées par nos Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Encadrés par 2 animateurs et 1 directeur pendant les petites vacances et 3 directeurs et 23 animateurs pendant la période estivale, ces 341 enfants ont ainsi pu passer d'agréables vacances dans un cadre sécurisé et convivial.



Neuf disciplines musicales sont proposées à l'école de musique : la guitare classique, la guitare musique actuelle, le piano, la flûte, le violon, la batterie et le chant. Les plus jeunes ont la possibilité de s'initier à l'univers de la musique grâce à l'atelier d'éveil ouvert aux enfants à partir de 4 ans. Enfin, chaque élève inscrit en cours d'instrument a accès à la classe de Formation Musicale (solfège). Sept professeurs en assurent l'enseignement.

Pour la danse, une professeure diplômée d'état assure les cours de modern jazz pour 6 classes allant de l'éveil (à partir de 4 ans) au cycle 3 (16 ans et plus).

L'école de musique et de danse a participé en 2018 aux rencontres chorégraphiques de Saint-Quentin et aux manifestations du Téléthon, au cours desquelles il a été proposé, une prestation alliant chorégraphies interprétées par les élèves de l'école de danse et des musiques jouées par des élèves inscrits en cours de musique.

Point d'orgue de l'année, les 42 jeunes danseurs et les 141 élèves musiciens ont pu présenter leur travail de l'année lors du gala annuel de danse et des auditions de musique classique et de musiques actuelles.





LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'Agglo du Saint-Quentinois exerce la compétence collecte des déchets sur l'ensemble des 39 communes de son territoire. La compétence traitement est déléguée au Syndicat départemental de traitement des déchets : Valor'Aisne.

Le service Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué de 78 agents : 66 agents travaillent à la collecte des déchets, 6 animateurs du tri réalisent une communication de proximité et une sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets et 6 agents sont chargés des missions administratives, telles que l'accueil physique et téléphonique, et des missions de direction.

L'Agglo du Saint-Quentinois a pour triple objectif de réduire les déchets à l'enfouissement, de favoriser l'économie circulaire par le réemploi et la valorisation et d'améliorer les performances de tri.

Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement en direction de tous les publics, habitants usagers ou scolaires. En 2018, des actions de communication de proximité en habitat collectif ont été organisées, permettant d'expliquer la mise en place du tri. **En rencontrant les usagers directement, les informations sont plus facilement intégrées pour une meilleure gestion des déchets ménagers par les habitants.** Ainsi, la communication a été renforcée en faveur des particuliers ayant fait des erreurs de tri, et des composteurs ont été distribués aux habitants des communes du territoire. Des messages d'information sont transmis aux communes pour diffusion dans les bulletins municipaux. Une lettre du tri expliquant les règles de tri est distribuée 2 fois par an.

La gestion des déchets concerne également les professionnels, qui se rapprochent de l'Agglo pour s'équiper de bacs roulants. Des études et suivis des bacs roulants distribués aux sites sportifs, aux professionnels ou aux bailleurs sociaux sont régulièrement menés.



ZOOM SUR UN NOUVEL ÉQUIPEMENT : LA DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchèterie mobile a été mise en service mi-mai 2018. Ce service est proposé aux 12 communes les plus éloignées des déchèteries, à savoir Flavy-le-Martel, Villers-Saint-Christophe, Dury, Fonsommes, Cugny, Sommette Eaucourt, Aubigny-aux-Kaisnes, Ollezy, Fontaine-Notre-Dame, Annois, Essigny-le-Petit et Fioulaine.

L'objectif est de proposer un service de proximité permettant aux personnes qui sont dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie de pouvoir déposer leurs déchets afin qu'ils soient valorisés. Un planning annuel est établi afin d'assurer un passage mensuel par commune. La déchèterie mobile a été très bien accueillie par les usagers, et pour les 6 mois d'activité du service en 2018 (mai-décembre), 1 954 passages ont été recensés.



COLLECTE SÉLECTIVE

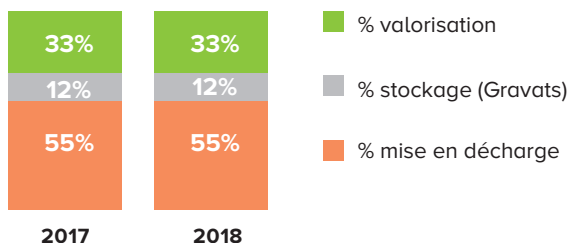
Le ratio collecté par an et par habitant de l'Agglo (55Kg/hab/an) est supérieur à la moyenne nationale (47Kg/hab/an).

	Population (nb/hab.)	Tonnages (en t)	Ratio territorial (Kg/hab./an)
Ordures ménagères	82 743	22 331	270
Tri	82 743	4 653	56
Verre	82 743	2 421	29
Déchèteries	82 743	21 459	259

DÉCHETS MÉNAGERS

La moitié des déchets ménagers collectés est valorisée. La mise en décharge est en baisse constante depuis plusieurs années au profit de la valorisation. Le traitement des gravats reste stable, autour de 12 %.

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT



35 524
BACS D'ORDURES
ménagères

14 028
BACS DE TRI

35 282
ROULEAUX DE SACS JAUNES

distribués gratuitement soit 882 050 sacs pour le recyclage

237 047
PASSAGES dans les 4
déchèteries communautaires

233
TONNES de cartons
commerciaux collectés

2 421
TONNES de verres
collectés et revendus

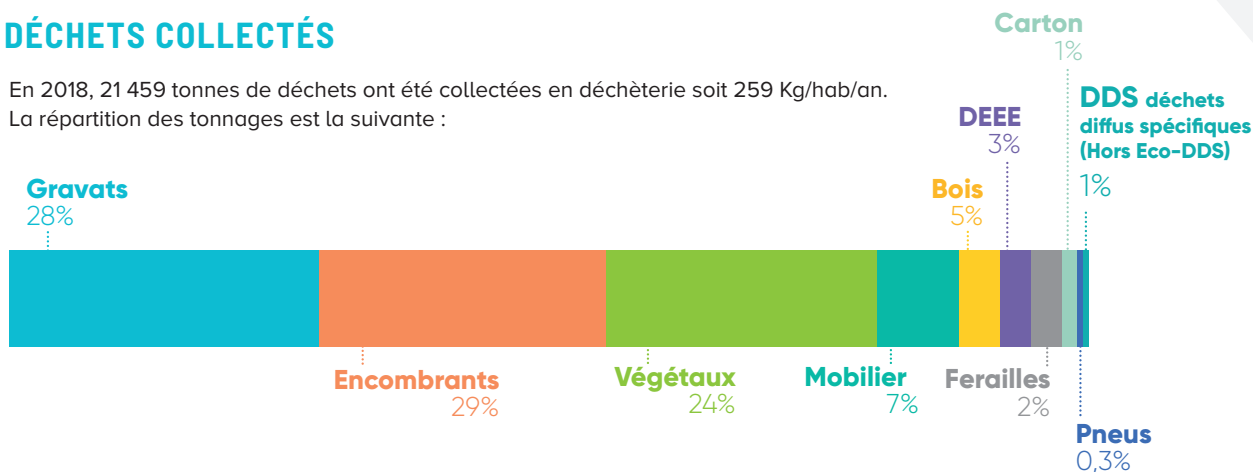
8 079,21 €
recettes de verre vendu au
profit de la Ligue nationale
contre le cancer dans l'Aisne

2 619
RENDEZ-VOUS À DOMICILE
pour collecter le mobilier et l'électroménager

24 CLASSES RENCONTRÉES
soit 567 élèves sensibilisés

DÉCHETS COLLECTÉS

En 2018, 21 459 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie soit 259 Kg/hab/an. La répartition des tonnages est la suivante :





L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2018, l'Agglomération du Saint-Quentinois est compétente en eau et en assainissement sur l'ensemble de son territoire, exceptées sur les communes d'Annois, Cugny et Flavay-le-Martel dont la distribution en eau potable dépendent du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé. Un travail de 18 mois de concertation avec l'ensemble des maires et présidents concernés a été mené. Les compétences eau et assainissement sont exercées en régie directe ou par le biais de contrats de concession, le but étant dans les deux cas d'avoir une eau potable de qualité et de traiter les eaux usées selon les normes européennes avant rejet au milieu naturel.

L'EAU POTABLE

Les enjeux en matière d'eau potable sont inhérents à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'eau distribuée et à la maîtrise des volumes transités par les réseaux d'eau potable.

Ainsi, en 2018, sur l'ensemble du territoire, près de 5,7 millions de m³ ont été prélevés dans la nappe phréatique. Les rendements du réseau de distribution correspondant à la part du volume d'eau prélevé qui a été consommée par les usagers et mesurée par leurs compteurs atteignent tous les rendements cibles issus de la réglementation.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité de l'eau : 236 prélèvements ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé Picardie (ARS) en 2018.



ZOOM PROJETS 2018

L'Agglo entretient un réseau d'eau potable de près de 500 km, avec 17 forages et 25 réservoirs.

Ainsi en 2018, les interventions suivantes ont notamment débuté ou ont été réalisées :

- › Fin des travaux de requalification du réseau d'eau potable des rues Raymond Carlier, de la Mairie, Poulain et Grande Rue à Fieulaine
- › Rénovation des cuves et des canalisations du réservoir sur tour « Choquart » (2000 m³ d'eau stockés)
- › Interconnexion du réseau d'eau potable entre Fonsomme et Fontaine Notre Dame (pose de 2300 mètres linéaires de canalisations)
- › Mise en place de la télégestion à Montescourt Lizerolles (forage / réservoir cité)
- › Elaboration en cours d'un Plan d'Ultime Secours en Eau

Au total, 2 800 000 € ont été investis sur les ouvrages soit 2,2 kms de réseaux renouvelés et 2,3 km de réseaux construits (hors branchement).

L'ASSAINISSEMENT

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à sept stations d'épuration situées sur les communes de Clastres, Dury, Gauchy, Jussy, Marcy, Saint-Simon et Séraucourt-le-Grand.

La station de traitement située à Clastres a fait l'objet d'un diagnostic épuratoire et la conformité de la station au regard de la réglementation du Code de l'Environnement a été confirmée. Le génie civil de la station de traitement située à Dury a bénéficié d'un diagnostic. Des travaux de renouvellement de l'alimentation électrique des équipements ont été engagés sur la station de traitement située à Gauchy. Une étude de risque de défaillance relative au process présent sur la station de traitement de Séraucourt-le-Grand a eu lieu.

Les systèmes d'assainissement mis en œuvre par l'Agglo du Saint-Quentinois ont été déclarés conformes par les services de l'Etat.

Le zonage d'assainissement eaux usées des communes raccordées à la station de traitement située à Gauchy a été approuvé suite aux conclusions favorables du commissaire enquêteur.

2018 a connu des précipitations dont les intensités pluviométriques ont été importantes. Dans le cadre de la réalisation du prochain Schéma Directeur des Eaux pluviales, une modélisation est en cours de manière à apporter les meilleurs scénarii technico-économiques en vue de réduire les risques d'inondation (réduction des surfaces imperméabilisées, construction d'ouvrages).

ZOOM PROJETS ASSAINISSEMENT2018

En 2018, les interventions suivantes ont débuté ou ont été réalisées, pour un montant total de 4 800 000 € investis :

- Fin des travaux de desserte des usagers des rues Raymond Carlier, de la Mairie, Poulain et Grande Rue à Fieulaine
- Finalisation de la desserte des usagers situés rue Ulysse Butin et Rue de la Chaussée Romaine à Saint-Quentin
- Début des travaux de renouvellement du réseau eaux usées Rues Tixier, Jeu de Battoir et Marécat à Omissy
- Début des travaux de renouvellement des réseaux Rue des Lieutenants Lecomte Lamuzeaux à Saint-Simon
- Début de la construction du bassin de dépollution des eaux pluviales de la Zone Industrielle de Rouvroy Morcourt
- Poursuite de l'étude diagnostic sur la prise en charge du temps de pluie par nos ouvrages

L'Agglo gère 687 km de réseau d'assainissement (487 km pour les eaux usées et 200 km pour les eaux pluviales) et 155 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.

LES CHIFFRES CLÉS 2018

4,95 MILLIONS

de m³ d'eaux usées traités à la station d'épuration de
GAUCHY

234 497

de m³ d'eaux usées traités à la station d'épuration de
JUSSY

70 528

de m³ d'eaux usées traités à la station d'épuration de
SÉRAUCOURT-LE-GRAND

27 138

de m³ d'eaux usées traités à la station d'épuration de
SAINT-SIMON

39 373

de m³ d'eaux usées traités à la station d'épuration de
DURY

6 800

de m³ d'eaux usées traités à la station d'épuration de
MARCY

242 300

m³ de déversements par temps de pluie issus du réseau du système d'assainissement de St Quentin-Gauchy.

847 TONNES DE BOUES

valorisées en agriculture
et

1 330 TONNES

valorisées en compostage (exprimé en matière sèche)

LE RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLO

LES PRINCIPALES TENDANCES EN 2018

L'excédent 2018 est de 536 000 €. Cet excédent a été repris au budget 2019 afin de permettre un rythme d'investissement soutenu pour l'année 2019. La baisse de l'excédent entre 2017 et 2018 s'explique par **des investissements importants en 2018** (18,7 millions d'euros de dépenses opérationnelles), qui étaient d'ores et déjà soutenus en 2017 (9,1 millions d'euros). **Le résultat de clôture en section de fonctionnement s'élève à 9,960 millions d'euros**, démontrant ainsi les capacités financières de la collectivité à investir.

La capacité d'autofinancement a légèrement diminué (8,1 millions d'euros en 2018 contre 8,6 millions en 2017). Elle permet de poursuivre la politique de désendettement de la collectivité.

Le budget principal 2019 de l'Agglomération du Saint-Quentinois s'établit à 117,9 millions d'euros.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion diminuent de 4 % par rapport à 2017. De plus, la collectivité a subi une réduction des dotations de l'Etat de 2,1 % : la dotation globale de fonctionnement a ainsi diminué de 173 000 € entre 2017 et 2018. Enfin, la diminution des recettes de gestion s'explique par la baisse des recettes autres (-21,3 %), notamment en raison d'une recette exceptionnelle perçue en 2017.

Les produits de la fiscalité directe augmentent de 1,1 %. Cette augmentation n'est pas due à une augmentation des taux mais à une augmentation légale des bases. En effet, suite à la fusion, une harmonisation des taux a été nécessaire. Ainsi, le taux de la taxe d'habitation a été fixé à 9,39 %, les taxes foncières ont été harmonisées avec un lissage sur 3 ans (2,57 % pour les propriétés bâties et 3,78 % pour les propriétés non bâties) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a également été harmonisée, avec un taux cible de 14,17 %

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses de gestion s'établissent à 60,4 millions d'euros soit une diminution de 2,3 % par rapport à 2017.

Les dépenses de fonctionnement connaissent des évolutions contrastées suivant leurs natures. On constate une augmentation de 2% des frais de personnel, une augmen-

tation de 4,8 % des charges de gestion générale et une augmentation de 7,8 % des contributions et subventions de fonctionnement.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, les dépenses d'investissement s'établissent à 18,7 millions d'euros sur le Budget principal.

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté entre 2017 et 2018 (+ 23,5 %). Ces dépenses avaient augmenté de 86,3 % entre 2016 et 2017. Cette évolution montre la volonté de l'Agglomération d'investir sur son territoire.

Les opérations concernent le Parc animalier de l'Agglo du Saint-Quentinois, les travaux dans les complexes sportifs évolutifs couvert (dits COSEC), les études et la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la piscine Jean Bouin, l'achat et la rénovation de l'hôtel de communauté Victor Hugo, les travaux de voirie, les travaux d'aménagement dans les zones d'activités économiques (Rouvroy / Morcourt, Clef des Champs), la rénovation du bâtiment La Fayette etc.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont couvertes partiellement par le financement propre disponible, issu de la capacité d'autofinancement (CAF) de 8,1 millions d'euros et pour le solde par les subventions d'investissement et autres recettes d'investissement.

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Le montant de l'épargne brut passe de 8,6 millions d'euros soit un taux de 12,01 % en 2017 à 8,1 millions d'euros soit un taux de 11,70 % en 2018.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Le capital restant dû de la dette du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 31 décembre 2018 s'élève à 23,3 millions d'euros. Le taux moyen est de 3,45 % et la durée de vie résiduelle est de 6 ans et 1 mois.

LA RÉPARTITION DU BUDGET

Le budget de l'Agglo du Saint-Quentinois a été voté lors du conseil communautaire du 19 mars 2018. Il se compose d'un budget principal et de quatre budgets annexes (Eau, Assainissement, Circuit Clef des Champs et Lotissement de Clastres).

Le budget de l'Agglo est présenté par compétence et reprend les dépenses obligatoires des services et les investissements.

Le budget global de l'Agglo du Saint-Quentinois est de 118 millions d'euros dont 28 millions de dépenses d'investissement.



TOTAL 100€



Hôtel communautaire - Siège Victor Hugo



Pôle communautaire de Clastres



Centre Technique d'Agglomération (CTA)

En K€	2017	2018	Evolution 2017/2018	Moyenne annuelle 2017/2018
Produit de la fiscalité directe	31 229 €	31 568 €	1,1%	31 399 €
Compensations fiscales	4 289 €	4 259 €	-0,7%	4 274 €
Versement transport	4 127 €	3 558 €	-13,8%	3 843 €
TEOM	11 500 €	11 579 €	0,7%	11 540 €
Reversement attributions de compensation négative	158 €	158 €	0,0%	158 €
Dotation globale fonctionnement	8 206 €	8 033 €	-2,1%	8 120 €
Autres recettes	11 776 €	9 266 €	-21,3%	10 521 €

Recettes de gestion	71 285 €	68 421 €	-4,0%	69 853 €
Frais de personnel	21 177 €	21 604 €	2,0%	21 391 €
Charge de gestion générale	8 179 €	7 784 €	-4,8%	7 982 €
Contributions et subventions de fonctionnement	18 424 €	16 979 €	-7,8%	17 702 €
Reversement de fiscalité	14 111 €	14 084 €	-0,2%	14 098 €
Autres dépenses	0 €	0 €	0,0%	0 €
Dépenses de gestion	61 891 €	60 451 €	-2,3%	61 171 €
Excédent brut de fonctionnement	9 394 €	7 970 €	-15,2%	8 682 €
Produits financiers	0 €	0 €		0 €
Intérêts de la dette	1 375 €	774 €	-43,7%	1 075 €
Résultat financier	-1 375 €	-774 €	-43,7%	-537 €
Produits exceptionnels	660 €	985 €	49,2%	823 €
dont cessions	28 €	18 €	-35,7%	23 €
Charges exceptionnelles	42 €	59 €	40,5%	51 €
Résultat exceptionnel	618 €	926 €	49,8%	386 €
Capacité d'autofinancement	8 637 €	8 122 €	-6,0%	8 380 €
Recettes définitives d'investissement	2 904 €	2 380 €	-18,0%	2 642 €
Dotations et participations	1 347 €	2 599 €	92,9%	1 973 €
Autres	48 €	45 €	-6,3%	47 €
Financement propre disponible	12 936 €	13 146 €	1,6%	13 041 €
Subventions d'équipement versées	1 193 €	1 390 €	16,5%	1 292 €
Dépenses d'équipement	14 100 €	17 409 €	23,5%	15 755 €
Autres dépenses d'investissement	676 €	0 €	-100,0%	338 €
Besoin en financement avant dette	3 033 €	5 653 €	86,4%	4 343 €
Remboursement de la dette	6 260 €	4 373 €	-30,1%	5 317 €
Besoin de financement total	9 293 €	10 026 €	7,9%	9 660 €
Emprunts souscrits	0 €	0 €		0 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	8 368 €	14 855 €	77,5%	11 612 €
Résultat de clôture N-1	6 218 €	-4 293 €	-169,0%	963 €
Résultat de clôture au 31/12	5 293 €	536 €	-89,9%	2 915 €

NOTES

NOTES

NOTES



Agglo du Saint-Quentinois

58 Boulevard Victor Hugo
BP 80352
02108 Saint-Quentin CEDEX

agglo-saintquentinois.fr



OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
principal.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Colette BLERHOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Guy DAMBRE, M. Alain VAN HYFTE, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LEMOINE, M. Dominique FERNANDE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DÉPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 70 – Produits des services, du domaine et ventes	-199 520, 00	Ch 011 – Charges à caractère générale	-507 855, 00
		Ch 012 – Charges de personnel	-800 000, 00
		Ch 014 – Atténuations de charges	+2 520, 00
		Ch 65 – Autres charges de gestion courante	+49 075, 00
		Ch 66 – Charges financières	+86 740, 00
		Ch 67 – Charges exceptionnelles	+8 000, 00
		Ch 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	+962 000, 00
	-199 520, 00		-199 520, 00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 531 919, 00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 – Subventions d'investissements	-1 892 220, 00	Ch 20 – Immobilisations incorporelles	-81 340, 00
Ch 16 – Emprunts et dettes assimilés	-3 757 400,00	Ch 204 – Subventions d'équipements versés	+8 360, 00
Ch 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	+962 000, 00	Ch 21 – Immobilisations corporelles	-1 879 640, 00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 041 - Opérations patrimoniales	+250 000,00	Ch 23 – Immobilisations en-cours	-3 110 000, 00
		Ch 16 – Emprunts et dettes assimilées	+375 000, 00
		Ch 041 - Opérations patrimoniales	+ 250 000,00
	-4 437 620, 00		-4 437 620, 00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+43 058 879, 00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY,
M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenue(s) (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole
BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47584-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

Décision modificative 2

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble – Sections	2
A2 - Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres	3
A3 - Vue d'ensemble – Section d'Investissement – Chapitres	5
B1 - Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 - Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles	9
A2 - Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles	13
B1 - Section d'Investissement – Détail des dépenses – Articles	16
B2 - Section d'Investissement – Détail des recettes – Articles	19
IV. Annexes	
Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	21
V. Signatures	

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
 - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
 - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-199 520,00	-199 520,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-199 520,00	-199 520,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-4 437 620,00	-4 437 620,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-4 437 620,00	-4 437 620,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		-4 637 140,00	-4 637 140,00
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	9 299 555,00		-507 855,00	-507 855,00	-507 855,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 855 335,00		-800 000,00	-800 000,00	-800 000,00
014	Atténuations de produits	14 306 594,00		2 520,00	2 520,00	2 520,00
65	Autres charges de gestion courante	18 987 905,00		49 075,00	49 075,00	49 075,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		65 449 389,00		-1 256 260,00	-1 256 260,00	-1 256 260,00
66	Charges financières	804 870,00		86 740,00	86 740,00	86 740,00
67	Charges exceptionnelles	777 180,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		67 031 439,00		-1 161 520,00	-1 161 520,00	-1 161 520,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>					
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	3 700 000,00		962 000,00	962 000,00	962 000,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 700 000,00		962 000,00	962 000,00	962 000,00
TOTAL		70 731 439,00		-199 520,00	-199 520,00	-199 520,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-199 520,00
--	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	89 500,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	6 066 365,00		-199 520,00	-199 520,00	-199 520,00
73	Impôts et taxes	47 775 990,00				
74	Dotations et participations	13 791 605,00				
75	Autres produits de gestion courante	2 143 132,00				
Total des recettes de gestion courante		69 866 592,00		-199 520,00	-199 520,00	-199 520,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	84 300,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		69 950 892,00		-199 520,00	-199 520,00	-199 520,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	<i>244 720,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		244 720,00				
TOTAL		70 195 612,00		-199 520,00	-199 520,00	-199 520,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-199 520,00
--	--------------------

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	962 000,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 414 090,00		-81 340,00	-81 340,00	-81 340,00
204	Subventions d'équipements versées	2 173 600,00		8 360,00	8 360,00	8 360,00
21	Immobilisations corporelles	15 099 490,00		-1 879 640,00	-1 879 640,00	-1 879 640,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	11 512 500,00		-3 110 000,00	-3 110 000,00	-3 110 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	31 199 680,00		-5 062 620,00	-5 062 620,00	-5 062 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00				
13	Subventions d'investissement	8 900,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	4 659 470,00		375 000,00	375 000,00	375 000,00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	3 000,00				
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	4 704 160,00		375 000,00	375 000,00	375 000,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 903 840,00		-4 687 620,00	-4 687 620,00	-4 687 620,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	244 720,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	344 720,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
	TOTAL	36 248 560,00		-4 437 620,00	-4 437 620,00	-4 437 620,00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-4 437 620,00
---	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	5 521 180,00		-1 892 220,00	-1 892 220,00	-1 892 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 210 551,00		-3 757 400,00	-3 757 400,00	-3 757 400,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		26 731 731,00		-5 649 620,00	-5 649 620,00	-5 649 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 500 000,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	9 424 631,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 216 830,00				
Total des recettes financières		15 141 461,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		41 873 192,00		-5 649 620,00	-5 649 620,00	-5 649 620,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	3 700 000,00		962 000,00	962 000,00	962 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 800 000,00		1 212 000,00	1 212 000,00	1 212 000,00
TOTAL		45 673 192,00		-4 437 620,00	-4 437 620,00	-4 437 620,00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-4 437 620,00
---	----------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE DE FONCTIONNEMENT (11)	962 000,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-507 855,00		-507 855,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-800 000,00		-800 000,00
014	Atténuation de produits	2 520,00		2 520,00
65	Autres charges de gestion courante	49 075,00		49 075,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	86 740,00		86 740,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00		8 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		962 000,00	962 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses de fonctionnement - Total		-1 161 520,00	962 000,00	-199 520,00

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
		=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-199 520,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	375 000,00		375 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
Total des opérations d'équipement		375 000,00		375 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-81 340,00		-81 340,00
204	Subventions d'équipement versées	8 360,00		8 360,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-1 879 640,00	250 000,00	-1 629 640,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
23	Immobilisations en cours (6)	-3 110 000,00		-3 110 000,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-4 687 620,00	250 000,00	-4 437 620,00

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-4 437 620,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	-199 520,00		-199 520,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		-199 520,00		-199 520,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-199 520,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	-1 892 220,00		-1 892 220,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	-3 757 400,00		-3 757 400,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours		250 000,00	250 000,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		962 000,00	962 000,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		-5 649 620,00	1 212 000,00	-4 437 620,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-4 437 620,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
011	Charges à caractère général (5)	9 299 555,00	-507 855,00	-507 855,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	37 000,00		
6023	ALIMENTATION	16 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 630,00	1 630,00
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	10 000,00		
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	34 650,00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	275 450,00	100 000,00	100 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	420 000,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	270 500,00	21 800,00	21 800,00
60621	COMBUSTIBLES	24 800,00		
60622	CARBURANTS	9 200,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	91 450,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	27 000,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	30 860,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	194 050,00	160,00	160,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	53 560,00	8 000,00	8 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	41 300,00		
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES)	200,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	29 740,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 351 300,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	44 320,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	282 000,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	3 160,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	688 500,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	83 500,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	11 290,00		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	48 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	252 210,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	60 350,00		
6156	MAINTENANCE	404 730,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	92 160,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	46 100,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	144 870,00	35 000,00	35 000,00
618	DIVERS	6 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	221 745,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	382 000,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	2 500,00		
6188	DIVERS	129 350,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00		
6226	HONORAIRES	195 100,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX- AVOCAT	34 620,00		
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	89 700,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	131 700,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	12 100,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	424 500,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	65 000,00		
6237	PUBLICATIONS	83 300,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	125 900,00	10 000,00	10 000,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	20 350,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 710,00		
6256	MISSIONS	27 000,00		
6257	RECEPTIONS	8 700,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	36 570,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	227 400,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	122 130,00	-4 040,00	-4 040,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	9 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	122 500,00	-20 000,00	-20 000,00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	246 000,00	-246 000,00	-246 000,00
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	903 500,00	-414 405,00	-414 405,00
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	9 000,00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	262 700,00		
63512	TAXES FONCIERES	285 640,00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	800,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 500,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 950,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 855 335,00	-800 000,00	-800 000,00
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	630 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	724 115,00	-590 000,00	-590 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	70 000,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	60 000,00		
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	107 600,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	8 346 000,00	-210 000,00	-210 000,00
64112	N.B.I.,SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT,INDEMNITE RESIDENCE	210 800,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 284 600,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 605 900,00		
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	2 000,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	81 600,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 448 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 651 000,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	201 700,00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	160 300,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	3 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	150 000,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	100 020,00		
6488	AUTRES CHARGES	18 700,00		
014	Atténuation de produits	14 306 594,00	2 520,00	2 520,00
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	85 000,00		
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 429 100,00		
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00		
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	277 494,00		
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT		2 520,00	2 520,00
65	Autres charges de gestion courantes	18 987 905,00	49 075,00	49 075,00
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	340 000,00	30 000,00	30 000,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00		
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	11 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00		
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 670 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	43 100,00	4 040,00	4 040,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 716 750,00		
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GFP	114 315,00		
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00		
65738	SUBV.FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	538 900,00	825,00	825,00
6574	SUB. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	8 823 140,00	14 210,00	14 210,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 000,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+656)		65 449 389,00	-1 256 260,00	-1 256 260,00

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
66	Charges financières (b)	804 870,00	86 740,00	86 740,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	734 870,00	86 740,00	86 740,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	70 000,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	777 180,00	8 000,00	8 000,00
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00	8 000,00	8 000,00
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	141 380,00		
6713	SECOURS ET DOTS	500,00		
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00		
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULLATION TITRES)	1 500,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	608 600,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)		67 031 439,00	-1 161 520,00	-1 161 520,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	3 700 000,00	962 000,00	962 000,00
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	3 700 000,00	962 000,00	962 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 700 000,00	962 000,00	962 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 700 000,00	962 000,00	962 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 731 439,00	-199 520,00	-199 520,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+	
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-199 520,00

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'Assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera exceptionnellement négatif.

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(9) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
013	Atténuation de charges	89 500,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	89 500,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	6 066 365,00	-199 520,00	-199 520,00
70323	REDEV.OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	13 250,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES		40 000,00	40 000,00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00		
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	500 500,00	30 000,00	30 000,00
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	17 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DENSEIGN	66 800,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	115 600,00		
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 978 205,00	-300 000,00	-300 000,00
70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	2 300,00		
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	195 930,00		
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.		30 480,00	30 480,00
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	152 780,00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	8 000,00		
73	Impôts et taxes	47 775 990,00		
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	18 753 350,00		
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 745 060,00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 500 000,00		
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	650 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	157 580,00		
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00		
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 000 000,00		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00		
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 900 000,00		
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00		
74	Dotations et participations	13 791 605,00		
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	471 000,00		
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 370 000,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 250,00		
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	162 415,00		
7472	PARTICIPATIONS - REGION	170 000,00		
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	60 460,00		
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	358 000,00		
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	334 600,00		
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	309 750,00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00		
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	25 000,00		
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 400 000,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	9 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	2 143 132,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	772 052,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 371 080,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		69 866 592,00	-199 520,00	-199 520,00
(a) = (70+73+74+75+013)				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	84 300,00		
7713	LIBERALITES RECUES	21 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	48 000,00		
773	MANDATS ANNUL.(EX. ANTERIEURS)OU ATTEINTS DECHEAN. QUADRIEN.	15 300,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		69 950 892,00	-199 520,00	-199 520,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	244 720,00		
777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	244 720,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		244 720,00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 195 612,00	-199 520,00	-199 520,00
			+	
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
			+	
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
			=	
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		-199 520,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 414 090,00	-81 340,00	-81 340,00
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMTS URBANISME	415 370,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	1 532 720,00	-81 340,00	-81 340,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	466 000,00		
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	2 173 600,00	8 360,00	8 360,00
204122	SUBVENT.EQUIPEMT REGIONS-BATIMENTS ET INSTALLAT.	49 000,00		
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT.ET INSTALLATIONS	417 700,00		
2041412	SUBVENT.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT.ET INSTALLAT.	361 650,00	2 680,00	2 680,00
2041641	SUBVENT.EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT....	159 450,00	5 680,00	5 680,00
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	50 000,00		
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	1 135 800,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 099 490,00	-1 879 640,00	-1 879 640,00
2111	TERRAINS NUS	150 000,00		
2115	TERRAINS BÂTIS	40,00		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	577 300,00	36 000,00	36 000,00
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	2 575 850,00		
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENCNTS,AMENAGTS CONSTRUCTIONS	2 430 100,00	-1 046 500,00	-1 046 500,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	146 000,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 915 000,00	-280 000,00	-280 000,00
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	3 210 000,00	-712 430,00	-712 430,00
21538	AUTRES RESEAUX	350 000,00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	252 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	571 800,00	216 970,00	216 970,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 399 700,00	-105 680,00	-105 680,00
2184	MOBILIER	41 000,00	12 000,00	12 000,00
2185	CHEPTEL	2 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	472 700,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 512 500,00	-3 110 000,00	-3 110 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	9 662 500,00	-2 600 000,00	-2 600 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 850 000,00	-510 000,00	-510 000,00
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	31 199 680,00	-5 062 620,00	-5 062 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00	0,00	0,00
10222	FONDS GLOBALISES INVEST - FCTVA	32 790,00		
13	Subventions d'investissement	8 900,00	0,00	0,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	8 900,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 659 470,00	375 000,00	375 000,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
1641	EMPRUNTS EN EUROS	4 659 470,00	375 000,00	375 000,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	3 000,00		
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 704 160,00	375 000,00	375 000,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		35 903 840,00	-4 687 620,00	-4 687 620,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	244 720,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
13911	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-ETAT,ETS NATIONAUX	225 460,00		
13913	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-DEPARTEMENTS	17 450,00		
13917	SUB. EQUIP. TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00		
13918	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	1 130,00		
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	250 000,00	250 000,00
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT		250 000,00	250 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		344 720,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		36 248 560,00	-4 437 620,00	-4 437 620,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-4 437 620,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
13	Subventions d'investissement	5 521 180,00	-1 892 220,00	-1 892 220,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIONNAUX	1 568 500,00	-309 220,00	-309 220,00
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	2 187 210,00	-1 033 000,00	-1 033 000,00
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	1 034 390,00	-400 000,00	-400 000,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES	150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NATIONNAUX	351 430,00		
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	20 660,00		
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES	208 990,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	21 210 551,00	-3 757 400,00	-3 757 400,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	21 210 551,00	-3 757 400,00	-3 757 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	26 731 731,00	-5 649 620,00	-5 649 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 924 631,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	4 500 000,00		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	9 424 631,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 216 830,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	15 141 461,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		41 873 192,00	-5 649 620,00	-5 649 620,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<i>021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	<i>3 700 000,00</i>	<i>962 000,00</i>	<i>962 000,00</i>
<i>2802</i>	<i>AMORTISSEMENTS DOCUMENTS URBANISME</i>	<i>1 100 000,00</i>	<i>962 000,00</i>	<i>962 000,00</i>
<i>28031</i>	<i>AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES</i>	<i>2 600 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 700 000,00	962 000,00	962 000,00
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	<i>100 000,00</i>	<i>250 000,00</i>	<i>250 000,00</i>
<i>238</i>	<i>AVANCES, ACPTES VERSES SUR CDES IMMOB. CORPORELLES</i>	<i>100 000,00</i>	<i>250 000,00</i>	<i>250 000,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 800 000,00	1 212 000,00	1 212 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		45 673 192,00	-4 437 620,00	-4 437 620,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-4 437 620,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES - PRINCIPAL	IV
	B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	25 420 318,00	5 130 198,00	14 451 820,00		5 838 300,00
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	7 716 978,00	4 222 828,00	439 370,00		3 054 780,00
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	4 270 537,00	991 609,00	1 449 928,00		1 829 000,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	688 328,00	142 428,00	318 900,00		227 000,00
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	5 874 462,00	1 755 332,00	3 296 130,00		823 000,00
		23 706 456,43	23 706 456,43			
		67 677 079,43	35 948 851,43	19 956 148,00	0,00	11 772 080,00

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL
IV
B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	3 230 711,00	942 481,00	1 436 230,00		852 000,00
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	2 871 293,00	781 276,00	1 290 017,00		800 000,00
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	350 801,00	240 141,00	110 660,00		0,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00		0,00
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 208 148,00	10 788,00	1 197 360,00		0,00
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00		0,00
		11 338 055,75	5 651 788,75	4 034 267,00	0,00	1 652 000,00

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°1 - Budget
annexe eau potable.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTELE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Patricia KUKULSKI, M. Dominique FERNANDE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 70 - Produits des services, du domaine et ventes	+365 695,00	Ch 011- Charges à caractère général	+69 000,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	+18 100,00	Ch 012 - Charges de personnel	-30 000,00
		Ch 66 - Charges financières	+12 500,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+210 000,00
		Ch 023 - Virement de section	+122 295,00
	+383 795,00		+383 795,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+11 054 180,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-561 000,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-130 000,00
Ch 021 - Virement de section	+122 295,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-10 005,00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	-298 700,00
	-438 705,00		-438 705,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+10 028 454,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47586-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00026

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M 49

DECISION MODIFICATIVE N°1

Voté par nature

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

DU 23 SEPTEMBRE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

	Pages
I. Informations générales	
B – Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 – Vue d’ensemble – Sections	2
A2 – Vue d’ensemble – Section d’Exploitation – Chapitres	3
A3 – Vue d’ensemble – Section d’Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 – Section d’Exploitation – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section d’Exploitation – Détail des recettes – Articles	13
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles	15
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles	18
A4 – Équilibre des opérations financières	20

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 22

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
 - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
 - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	383 795,00	383 795,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	383 795,00	383 795,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	-438 705,00	-438 705,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-438 705,00	-438 705,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	-54 910,00	-54 910,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 335 575,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 792 080,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00				
Total des dépenses de gestion des services		6 677 655,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
66	Charges financières	209 200,00		12 500,00	12 500,00	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	438 870,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues	172 976,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 498 701,00		261 500,00	261 500,00	261 500,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>2 071 684,00</i>		<i>122 295,00</i>	<i>122 295,00</i>	<i>122 295,00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>1 100 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 171 684,00		122 295,00	122 295,00	122 295,00
TOTAL		10 670 385,00		383 795,00	383 795,00	383 795,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
						=

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	410 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	8 042 510,00		365 695,00	365 695,00	365 695,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	50 000,00				
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00				
Total des recettes de gestion des services		8 514 510,00		365 695,00	365 695,00	365 695,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	215 500,00		18 100,00	18 100,00	18 100,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		8 730 010,00		383 795,00	383 795,00	383 795,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>520 470,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		520 470,00				
TOTAL		9 250 480,00		383 795,00	383 795,00	383 795,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						=
383 795,00						

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	122 295,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)		

(1) cf. I - Modalités de vote

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	371 600,00		-130 000,00	-130 000,00	-130 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 359 500,00		-10 005,00	-10 005,00	-10 005,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	537 000,00		-298 700,00	-298 700,00	-298 700,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 268 100,00		-438 705,00	-438 705,00	-438 705,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 578 500,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 578 500,00				
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 846 600,00		-438 705,00	-438 705,00	-438 705,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	520 470,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	620 470,00				
	TOTAL	7 467 070,00		-438 705,00	-438 705,00	-438 705,00
						+
						=
						-438 705,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	1 195 387,00		-561 000,00	-561 000,00	-561 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		4 195 387,00		-561 000,00	-561 000,00	-561 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)	3 000 088,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		3 000 088,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		7 195 475,00		-561 000,00	-561 000,00	-561 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)	2 071 684,00		122 295,00	122 295,00	122 295,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	1 100 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 271 684,00		122 295,00	122 295,00	122 295,00
TOTAL		10 467 159,00		-438 705,00	-438 705,00	-438 705,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-438 705,00
---	--------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	122 295,00
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	69 000,00		69 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-30 000,00		-30 000,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	12 500,00		12 500,00
67	Charges exceptionnelles	210 000,00		210 000,00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		122 295,00	122 295,00
Dépenses d'exploitation - Total		261 500,00	122 295,00	383 795,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

383 795,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amort. dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	-130 000,00		-130 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-10 005,00		-10 005,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	-298 700,00		-298 700,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3..	<i>Stocks</i>			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-438 705,00		-438 705,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

-438 705,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	365 695,00		365 695,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	18 100,00		18 100,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		383 795,00		383 795,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				+
				0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				=
				383 795,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	-561 000,00		-561 000,00
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
4582	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		122 295,00	122 295,00
Recettes d'investissement - Total		-561 000,00	122 295,00	-438 705,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				+
				0,00
AFFECTATION AUX COMPTES 106				+
				0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				=
				-438 705,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
011	Charges à caractère général	2 335 575,00	69 000,00	69 000,00
60223	FOURNITURES D'ATELIERS ET D'USINES	200 000,00	70 000,00	70 000,00
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	410 000,00		
604	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	55 000,00		
605	ACHATS D'EAU	23 000,00		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE...)	208 300,00		
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	25 300,00		
60623	ALIMENTATION	3 300,00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 450,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 000,00		
6066	CARBURANTS	600,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	60 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	27 100,00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	200,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	650,00		
61523	MISE SECURIT. - ABAT., ELAG.ARBRES DANG.-TERRASSEM T SITE EAU	7 000,00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00		
61551	ENTRETIEN, REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERES-MATERIEL ROULANT	45 800,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERES-AUTRES	10 000,00		
6156	MAINTENANCE	120 500,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	20 900,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	65 000,00		
618	DIVERS - SERVICES EXTERIEURS	133 950,00		
6226	HONORAIRES	15 000,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 500,00		
6228	Diverses Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	6 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	800,00		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 000,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	350,00		
6256	MISSIONS	200,00		
6257	RECEPTIONS	200,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	31 800,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	36 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	7 625,00		
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	506 500,00		
6288	DIVERS - AUTRES - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 500,00		
63512	TAXES FONCIERES	7 000,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	800,00		
6371	REDEV. VERSEE A AGENCE EAU POUR PRELVT SUR RESSOURCE EN EAU	250 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 792 080,00	-30 000,00	-30 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	25 400,00		
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	759 370,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	6 000,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	5 000,00		
6336	COTISATIONS CENTRES NATIONAL ET DE GESTION FONCTION PUBLIQUE	9 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 268 000,00	-30 000,00	-30 000,00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	192 000,00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	13 000,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	190 000,00		
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	700,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	263 870,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	22 500,00		
6472	VERSEMENT AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	23 240,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	6 000,00		
014	Atténuations de produits	1 200 000,00		
701249	REVERSEMENT AGENCES EAU-REDEVANCE POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	350 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	350 000,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 677 655,00	39 000,00	39 000,00
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
66	Charges financières (b)	209 200,00	12 500,00	12 500,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	189 200,00	12 500,00	12 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	20 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	438 870,00	210 000,00	210 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	24 320,00	10 000,00	10 000,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	300 000,00	200 000,00	200 000,00
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	114 550,00		
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)	172 976,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)		7 498 701,00	261 500,00	261 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Saut le compte 62.1 retrace au sein du chapitre 012

(6) Ce compte est uniquement ouvert en M41

(7) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières

de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 071 684,00</i>	<i>122 295,00</i>	<i>122 295,00</i>
<i>042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>1 100 000,00</i>		
<i>6811</i>	<i>DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	<i>1 100 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 171 684,00	122 295,00	122 295,00
<i>043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 171 684,00	122 295,00	122 295,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 670 385,00	383 795,00	383 795,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				383 795,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = R1 040
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(7) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
013	Atténuation de charges	410 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	410 000,00		
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	8 042 510,00	365 695,00	365 695,00
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	5 450 500,00	365 695,00	365 695,00
70123	REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	450 000,00		
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
704	TRAVAUX	60 000,00		
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	350 000,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	15 770,00		
7078	VENTES DE MARCHANDISES - AUTRES MARCHANDISES	5 000,00		
7083	LOCATIONS DIVERSES	13 000,00		
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	404 815,00		
70841	MISE A DISPO. DE PERSONNEL FACTUREE AUX BUDGETS ANNEXES	83 425,00		
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	10 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	50 000,00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00		
752	REVENUS IMMEUBLES NON AFFECTES A ACTIVITES PROFESSIONNELLES	12 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		8 514 510,00	365 695,00	365 695,00
(a) = (013+70+73+74+75)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621 7622	Intérêts encaissés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	215 500,00	18 100,00	18 100,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	202 100,00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	13 000,00	18 100,00	18 100,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	400,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		8 730 010,00	383 795,00	383 795,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 470,00		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00		
777	QUOTE-PART SUBVENT. INVESTISSEMENT VIREE RESULTAT EXERCICE	20 470,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		520 470,00		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 250 480,00	383 795,00	383 795,00

RESTES A REALISER N-1 (7)	0,00
----------------------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 795,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043

(6) Si la régie a opté pour les provisions semi-budgétaires

(7) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	371 600,00	-130 000,00	-130 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	295 600,00	-130 000,00	-130 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	76 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 359 500,00	-10 005,00	-10 005,00
2111	TERRAINS NUS	2 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30 000,00		
21531	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ADDUCTION EAU	3 750 000,00	-10 005,00	-10 005,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	20 000,00		
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	50 000,00		
21561	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - EAU	250 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	235 000,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	21 300,00		
2184	MOBILIER	1 200,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	537 000,00	-298 700,00	-298 700,00
2313	CONSTRUCTIONS	37 000,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000,00	-298 700,00	-298 700,00
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	5 268 100,00	-438 705,00	-438 705,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 578 500,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 578 500,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	1 578 500,00		
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES REELLES		6 846 600,00	-438 705,00	-438 705,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 470,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur			
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	12 800,00		
139118	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	100,00		
13913	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	5 560,00		
13914	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	1 060,00		
13916	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	650,00		
13917	SUB.INV.INSCRITES CPTÉ RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS	200,00		
13918	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	100,00		
	Charges transférées			
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		620 470,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 467 070,00	-438 705,00	-438 705,00
			+	+
			RESTES A REALISER N-1 (8)	
				0,00
			+	+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	
				0,00
			=	=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
				-438 705,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. 1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement	1 195 387,00	-561 000,00	-561 000,00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU	672 830,00	-561 000,00	-561 000,00
13118	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	238 580,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	283 977,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 000 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		4 195 387,00	-561 000,00	-561 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000 088,00		
1068	AUTRES RESERVES	3 000 088,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		3 000 088,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES		7 195 475,00	-561 000,00	-561 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>2 071 684,00</i>	<i>122 295,00</i>	<i>122 295,00</i>
<i>040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>1 100 000,00</i>		
<i>28151</i>	<i>AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES</i>	<i>1 100 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 171 684,00	122 295,00	122 295,00
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>100 000,00</i>		
<i>238</i>	<i>AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>100 000,00</i>		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 271 684,00	122 295,00	122 295,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 467 159,00	-438 705,00	-438 705,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-438 705,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordres, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I 0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		II 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Transferts entre sections = C+D		0,00
Reprises sur autofinancement antérieur : (C)		0,00
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	
139118	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	
13913	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	
13914	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	
13916	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	
13917	SUB.INV.INSCRITES CPTÉ RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS	
13918	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	
Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		0,00
Production immobilisée (F)		0,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K		III 122 295,00
Ressources propres externes (G)		0,00
Autres recettes financières (H)		0,00
Transferts entre sections (J)		0,00
<i>28151</i>	<i>AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES</i>	
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation (K)</i>	122 295,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D 001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R 001 Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064 Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	0,00
Recettes financières	122 295,00
Solde des opérations financières	122 295,00
Solde net hors charges transférées (2)	122 295,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

DEPENSES - EAU POTABLE

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEPC	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	6 244 052,00	-80 000,00	6 164 052,00	1 092 748,00	3 193 500,00	1 550 000,00
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET EAU	6 252 796,00	-358 705,00	5 894 091,00	1 268 967,00	1 610 422,00	2 470 705,00
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET EAU	789 010,00		789 010,00	67 934,00	339 100,00	358 100,00
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET EAU	292 541,00		292 541,00	-	2 000,00	2 000,00
		13 578 399,00	- 438 705,00	13 139 694,00	2 429 649,00	5 145 022,00	4 380 805,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

RECETTES - EAU POTABLE

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEPC	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	608 155,00	-326 000,00	282 155,00	-	75 000,00	366 000,00
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET EAU	1 880 409,00	-235 000,00	1 645 409,00	-	559 387,00	712 500,00
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET EAU	9 000,00		9 000,00	-	-	-
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET EAU			-	-	-	-
		2 497 564,00	- 561 000,00	1 936 564,00	-	634 387,00	1 078 500,00

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°1 - Budget
annexe assainissement.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Denis LIESSE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 70 - Produits des services, du domaine et ventes	+1 003 000,00	Ch 011- Charges à caractère général	+249 000,00
Ch 74 - Subventions d'exploitation	-24 500,00	Ch 012 - Charges de personnel	+30 000,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	+900,00	Ch 014 - Atténuations de charges	+150 000,00
		Ch 65 - Autres charges de gestion courante	+250 000,00
		Ch 66 - Charges financières	+15 056,00
		Ch 023 - Virement de section	+285 344,00
	+979 400,00		+979 400,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION			
(Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+15 818 439,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-287 855,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+80 000,00
Ch 021 - Virement de section	+285 344,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-712 511,00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	+180 000,00
		Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	+450 000,00
	-2 511,00		-2 511,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			
(Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+12 174 013,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47588-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS
AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00034

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M 49

DECISION MODIFICATIVE N°1
Voté par nature

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DU 23 SEPTEMBRE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Pages
I. Informations générales	
B – Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 – Vue d’ensemble – Sections	2
A2 – Vue d’ensemble – Section d’Exploitation – Chapitres	3
A3 – Vue d’ensemble – Section d’Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 – Section d’Exploitation – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section d’Exploitation – Détail des recettes – Articles	13
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles	15
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles	18
A4 – Équilibre des opérations financières	20

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 22

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
 - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
 - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	979 400,00	979 400,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	979 400,00	979 400,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	-2 511,00	-2 511,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-2 511,00	-2 511,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	976 889,00	976 889,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	4 010 100,00		249 000,00	249 000,00	249 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 019 565,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	700 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 730 665,00		679 000,00	679 000,00	679 000,00
66	Charges financières	409 400,00		15 056,00	15 056,00	15 056,00
67	Charges exceptionnelles	444 775,00				
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 584 840,00		694 056,00	694 056,00	694 056,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>4 654 199,00</i>		<i>285 344,00</i>	<i>285 344,00</i>	<i>285 344,00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>2 600 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 254 199,00		285 344,00	285 344,00	285 344,00
TOTAL		14 839 039,00		979 400,00	979 400,00	979 400,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	20 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	8 824 750,00		1 003 000,00	1 003 000,00	1 003 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	474 500,00		-24 500,00	-24 500,00	-24 500,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00				
Total des recettes de gestion des services		9 364 250,00		978 500,00	978 500,00	978 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	18 000,00		900,00	900,00	900,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		9 382 250,00		979 400,00	979 400,00	979 400,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>655 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		655 000,00				
TOTAL		10 037 250,00		979 400,00	979 400,00	979 400,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						979 400,00

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	285 344,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)		

(1) cf. I - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M43

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	299 500,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 479 300,00		-712 511,00	-712 511,00	-712 511,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	253 095,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 031 895,00		-452 511,00	-452 511,00	-452 511,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	2 861 038,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	2 861 038,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 892 933,00		-2 511,00	-2 511,00	-2 511,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	655 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	755 000,00				
	TOTAL	8 647 933,00		-2 511,00	-2 511,00	-2 511,00
						+
						=
						-2 511,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	973 735,00		-287 855,00	-287 855,00	-287 855,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		973 735,00		-287 855,00	-287 855,00	-287 855,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	320 000,00				
106	Réserves (10)	3 528 590,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		3 848 590,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		4 822 325,00		-287 855,00	-287 855,00	-287 855,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)	4 654 199,00		285 344,00	285 344,00	285 344,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	2 600 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 354 199,00		285 344,00	285 344,00	285 344,00
TOTAL		12 176 524,00		-2 511,00	-2 511,00	-2 511,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 511,00
---	------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)
--

285 344,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	249 000,00		249 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00		30 000,00
014	Atténuation de produits	150 000,00		150 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00		250 000,00
66	Charges financières	15 056,00		15 056,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		285 344,00	285 344,00
Dépenses d'exploitation - Total		694 056,00	285 344,00	979 400,00

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

979 400,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amort. dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	450 000,00		450 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	80 000,00		80 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-712 511,00		-712 511,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	180 000,00		180 000,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3..	<i>Stocks</i>			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-2 511,00		-2 511,00

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-2 511,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 003 000,00		1 003 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	-24 500,00		-24 500,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	900,00		900,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		979 400,00		979 400,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				+
				0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				=
				979 400,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	-287 855,00		-287 855,00
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
4582	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		285 344,00	285 344,00
Recettes d'investissement - Total		-287 855,00	285 344,00	-2 511,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				+
				0,00
AFFECTATION AUX COMPTES 106				+
				0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				=
				-2 511,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
011	Charges à caractère général	4 010 100,00	249 000,00	249 000,00
60223	FOURNITURES D'ATELIERS ET D'USINES	90 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	20 000,00		
604	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	110 000,00		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE...)	84 000,00		
60611	Libellé non trouvé	150,00		
6062	Libellé non trouvé	100,00		
60623	ALIMENTATION	2 000,00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 450,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00		
6066	CARBURANTS	800,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	5 000,00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	6 000,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERS	10 000,00		
61523	ABATTAGE, ELAGAGE ARBRES TERRAIN SERVITUDE SITE ASSAINISSEMT	5 000,00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	6 300,00		
61551	ENTRETIEN, REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-MATERIEL ROULANT	42 000,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-AUTRES	25 000,00		
6156	MAINTENANCE	42 000,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	20 500,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	110 000,00		
618	DIVERS - SERVICES EXTERIEURS	292 800,00		
6226	HONORAIRES	5 000,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	10 000,00		
6228	DIVERSES REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	2 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6237	PUBLICATIONS	500,00		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	500,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300,00		
6256	MISSIONS	200,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	28 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	6 000,00		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	561 000,00		
6288	DIVERS - AUTRES - PROVISIONS	104 600,00	250 000,00	250 000,00
63512	TAXES FONCIERES	250,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	900,00		
6378	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 400 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 019 565,00	30 000,00	30 000,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	12 000,00		
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS - PROVISIONS	915 825,00	30 000,00	30 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 500,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	3 000,00		
6336	COTISATIONS CENTRES NATIONAL ET DE GESTION FONCTION PUBLIQUE	5 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	557 500,00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	216 000,00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	2 975,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	120 000,00		
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	142 500,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	19 765,00		
6472	VERSEMENT AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	10 000,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 500,00		
014	Atténuations de produits	700 000,00	150 000,00	150 000,00
706129	REVERST AGENCES EAU-REDEVANCE PR MODERNISAT.RESEAUX COLLECTE	700 000,00	150 000,00	150 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 000,00	250 000,00	250 000,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 730 665,00	679 000,00	679 000,00
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
66	Charges financières (b)	409 400,00	15 056,00	15 056,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	279 400,00	15 056,00	15 056,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	130 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	444 775,00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	250 500,00		
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	194 275,00		
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)		7 584 840,00	694 056,00	694 056,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012

(6) Ce compte est uniquement ouvert en M41

(7) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières

de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 654 199,00</i>	<i>285 344,00</i>	<i>285 344,00</i>
<i>042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>2 600 000,00</i>		
<i>6811</i>	<i>DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	<i>2 600 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 254 199,00	285 344,00	285 344,00
<i>043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 254 199,00	285 344,00	285 344,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 839 039,00	979 400,00	979 400,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				979 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = R1 040

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
013	Atténuation de charges	20 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	20 000,00		
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	8 824 750,00	1 003 000,00	1 003 000,00
704	TRAVAUX	55 000,00	-2 000,00	-2 000,00
70611	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7 600 000,00	650 000,00	650 000,00
706121	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	700 000,00	50 000,00	50 000,00
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	15 000,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	55 000,00	305 000,00	305 000,00
7078	VENTES DE MARCHANDISES - AUTRES MARCHANDISES	5 000,00		
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	394 750,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	474 500,00	-24 500,00	-24 500,00
741	PRIMES D'EPURATION	400 000,00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	74 500,00	-24 500,00	-24 500,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	45 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		9 364 250,00	978 500,00	978 500,00
(a) = (013+70+73+74+75)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	18 000,00	900,00	900,00
775	PRODUIT DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	18 000,00	900,00	900,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		9 382 250,00	979 400,00	979 400,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	655 000,00		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 000,00		
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISST VIREE RESULTAT EXERCICE	545 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		655 000,00		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	10 037 250,00	979 400,00	979 400,00
--	----------------------	-------------------	-------------------

	+	
RESTES A REALISER N-1 (7)		0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	979 400,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043
(6) Si la régie a opté pour les provisions semi-budgétaires
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	299 500,00	80 000,00	80 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	216 000,00	80 000,00	80 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	83 500,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 479 300,00	-712 511,00	-712 511,00
2111	TERRAINS NUS	2 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30 000,00	-20 000,00	-20 000,00
21532	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ASSAINISSEMENT	3 705 000,00	-638 665,00	-638 665,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	200 000,00	-33 846,00	-33 846,00
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	40 000,00	-20 000,00	-20 000,00
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - ASSAINISSEMENT	30 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	450 400,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20 700,00		
2184	MOBILIER	1 200,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	253 095,00	180 000,00	180 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	253 095,00	180 000,00	180 000,00
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	5 031 895,00	-452 511,00	-452 511,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 861 038,00	450 000,00	450 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 320 000,00	100 000,00	100 000,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	541 038,00	350 000,00	350 000,00
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	2 861 038,00	450 000,00	450 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES REELLES		7 892 933,00	-2 511,00	-2 511,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	655 000,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur			
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT - AGENCE EAU	545 000,00		
	Charges transférées			
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	110 000,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		755 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		8 647 933,00	-2 511,00	-2 511,00
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				+
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 511,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = R1 041
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement	973 735,00	-287 855,00	-287 855,00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	578 185,00	-179 855,00	-179 855,00
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	260 950,00	-108 000,00	-108 000,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES	134 600,00		
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		973 735,00	-287 855,00	-287 855,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 848 590,00		
10222	F.C.T.V.A.	320 000,00		
1068	AUTRES RESERVES	3 528 590,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		3 848 590,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES		4 822 325,00	-287 855,00	-287 855,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	4 654 199,00	285 344,00	285 344,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	2 600 000,00		
281532	<i>AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</i>	2 600 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 254 199,00	285 344,00	285 344,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	100 000,00		
238	<i>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOB. CORPORELLES</i>	100 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 354 199,00	285 344,00	285 344,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 176 524,00	-2 511,00	-2 511,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 511,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordres, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I 450 000,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		II 450 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	450 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	100 000,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	350 000,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Transferts entre sections = C+D		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur : (C)</i>	<i>0,00</i>
139111	<i>SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT - AGENCE EAU</i>	
Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		0,00
Production immobilisée (F)		0,00
2315	<i>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</i>	
Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K		III 285 344,00
Ressources propres externes (G)		0,00
Autres recettes financières (H)		0,00
10222	F.C.T.V.A.	
Transferts entre sections (J)		0,00
281532	AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	
021	Virement de la section d'exploitation (K)	285 344,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION	
D 001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R 001 Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064 Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	450 000,00
Recettes financières	285 344,00
Solde des opérations financières	-164 656,00
Solde net hors charges transférées (2)	-164 656,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

DEPENSES - ASSAINISSEMENT

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TASC	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	6 578 375,00	-720 000,00	5 858 375,00	1 269 357,00	3 212 840,00	720 000,00
2018 - OCEOBA	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET ASSAINISSEMENT	3 986 096,00	-252 511,00	3 733 585,00	457 005,00	1 306 316,00	1 208 665,00
2018 - ICIBA	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET ASSAINISSEMENT	864 509,00		864 509,00	58 550,00	561 800,00	131 900,00
2018 - AVPRBA	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET ASSAINISSEMENT	724 022,00	520 000,00	1 244 022,00	0,00	522 000,00	2 000,00
		12 153 002,00	-452 511,00	11 700 491,00	1 784 912,00	5 602 956,00	2 062 565,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

RECETTES - ASSAINISSEMENT

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TASC	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	998 093,00	-297 855,00	700 238,00	15 351,00	447 560,00	297 855,00
2018 - OCEOBA	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET ASSAINISSEMENT	66 600,00	10 000,00	76 600,00	53 250,00	51 850,00	-
2018 - ICIBA	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET ASSAINISSEMENT	178 600,00		178 600,00	-	134 600,00	9 000,00
2018 - AVPRBA	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET ASSAINISSEMENT	-		-	-	-	-
		1 243 293,00	-287 855,00	955 438,00	68 601,00	634 010,00	306 855,00

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Taxes et
produits communautaires
- Admissions en non
valeur.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a fait parvenir les états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, en vue de l'admission en non-valeur de leurs montants par le Conseil

communautaire. Ces états résultent notamment de créances annulées à la suite de différentes procédures infructueuses constatées par huissier.

L'annexe ci-jointe présente les différents motifs de non-recouvrement de titres de recettes.

Le montant des produits irrécouvrables s'élève à :

Pour le Budget Principal : 11 742,88 € correspondant à 22 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2001-2005-2007-2008-2014-2015 et 2017 ;

Motifs de présentation	
Procès-verbal de carence	1 pièce pour 8 075,00 €
Poursuite sans effet	3 pièces pour 264,50 €
R.A.R. inférieur au seuil de poursuite	10 pièces pour 0,91 €
Personne disparue	1 pièce pour 669,76 €
Clôture insuffisance actif su RJ-LJ	6 pièces pour 2 664,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	1 pièce pour 68,71 €
	22 pièces pour 11 742,88 €

Tranches de montant	
Inférieur strictement à 100 €	12 pièces pour 80,82 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1 000 €	9 pièces pour 3 587,06 €
Supérieur ou égal à 5 000 €	1 pièce pour 8 075,00 €
	22 pièces pour 11 742,88 €

Pour le Budget Assainissement : 606,35 € correspondant à 1 état de produits irrécouvrables afférents à l'exercice 2000 ;

Motifs de présentation	
Personne disparue	1 pièce pour 606,35 €
	1 pièce pour 606,35 €

Tranches de montant	
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1000 €	1 pièce pour 606,35 €
	1 pièce pour 606,35 €

Pour le Budget Annexe Eau : 348 427,95 € correspondant à 7 528 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2000 à 2019.

Catégories de produits	
Redevance eau	3 913 pièces pour 165 309,95 €
Redevance assainissement	3 615 pièces pour 183 118,00 €
	7 528 pièces pour 348 427,95 €

Motifs de présentation	
Procès-verbal de carence	3 302 pièces pour 158 342,01 €
RAR inférieur seuil de poursuite	210 pièces pour 305,92 €
Décédé et demande de renseignement négative	206 pièces pour 9 383,64 €
Personne disparue	163 pièces pour 7 114,34 €
Clôture insuffisance actif sur RJLJ	225 pièces pour 16 924,31 €
Certificat d'irrécouvrabilité	8 pièces pour 2 015,88 €
Surendettement et décision effacement de dette	2 109 pièces pour 117 023,39 €
Certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur	12 pièces pour 892,27 €
Poursuite sans effet	482 pièces pour 5 169,41 €

Combinaison infructueuse d'actes	811 pièces pour 31 256,78 €
	7 528 pièces pour 348 427,95 €

Tranches de montant	
Inférieur strictement à 100 €	6 539 pièces pour 165 930,31 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1000 €	985 pièces pour 178 232,79 €
Supérieur ou égal à 1000 € et inférieur strictement à 5000 €	4 pièces pour 4 264,85 €
	7 528 pièces pour 348 427,95 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur l'état de produits irrécouvrables du budget principal, du budget Assainissement et du Budget annexe Eau, établis par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47181-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

LEXIQUE ADMISSION EN NON VALEUR

Poursuites sans effet : Le comptable actuellement en poste n'a pas été en mesure de produire les preuves des diligences par les comptables successifs pour assurer le recouvrement de la créance correspondante.

Certificat irrecevabilité : Un document qui atteste le caractère irrécouvrable d'une créance, il permet de requalifier une créance en perte définitive.

PV Carence : Un constat d'impossibilité de récupérer la dette.

Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ : (RJ redressement judiciaire LJ liquidation judiciaire) Créance concernant des sociétés placées en redressement ou en liquidation judiciaire. Un jugement de clôture de procédure a été prononcé.

Personne décédée et demande de renseignement négative : La succession du débiteur ne comporte pas d'actif ou ses héritiers ont renoncé à la succession.

Personne disparue : Le débiteur réside à l'étranger et il n'existe pas d'accord avec son pays de résidence pour le recouvrement des créances des collectivités territoriales françaises.

RAR inférieur seuil de poursuite : (RAR : Reste à recouvré) Sous une certaine somme la trésorerie ne poursuit pas le débiteur.

Combinaison infructueuse d'actes : Les poursuites exécutées n'ont pas permis de solder la créance, le redevable ne percevant que des revenus insaisissables ou étant non imposable.

Surendettement et décisions effacement de dette : Le redevable a saisi la commission de surendettement, laquelle a porté la créance dans le plan d'apurement de ses dettes ou accepté un moratoire sur le remboursement de ses dettes.

OBJET

**FINANCES - Taxe
d'enlèvement des ordures
ménagères - Exonération -
Locaux commerciaux.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Patricia KUKULSKI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'article 1521 III du code général des impôts permet aux assemblées délibérantes compétentes de déterminer les cas où les locaux à usage industriel (situés en dehors de l'établissement industriel) ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette exonération s'applique dès lors que les entreprises évacuent leurs déchets et n'utilisent pas le service des déchets ménagers et assimilés.

Plusieurs établissements commerciaux de la Communauté d'agglomération se trouvent dans ce cas.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours, selon la liste jointe en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47233-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

	Nom et adresse de l'exploitant	Nom et adresse du propriétaire	Prestataire
1	CORA 9001-9003-9005 rue Georges Pompidou - route de Bohain 02100 SAINT QUENTIN	SAS CORA Cs 30175 Marne la Vallée cedex - 1 rue du Chenil 77183 CROISSY BEAUBOURG	SUEZ
2	PRO ARCHIVES SYSTEMES 70 boulevard Cordier 02100 SAINT QUENTIN	EURL SAI RICORD 14 rue Denis Papin 95250 BEAUCHAMP	VEOLIA
3	RESIDENCE LES 3 CHENES 12 rue Camille Desmoulins 02100 SAINT QUENTIN	LA MAISON DU CIL - SA HLM 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN	VEOLIA
4	ASSISTANT TEMPS DE VIE ET DEVELOPPEMENT 44 rue Georges Pompidou 02100 SAINT QUENTIN	ASSISTANT TEMPS DE VIE ET DEVELOPPEMENT 5 rue Philippe Noiret 59350 SAINT ANDRE	VEOLIA
5	GAMM VERT Forum de Picardie 21 rue de la Garenne 02100 FAYET	SAS VERTDIS 1 rue Marcel Leblanc 62223 SAINT LAURENT BLANGY	COVED
6	BRICOMAN Forum de Picardie 9141 Bois des Roses 02100 FAYET	SA IMMOBILIERE BRICOMAN France 1 rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES	ESO-P
7	AUCHAN Forum de Picardie 5000 Les Marlettes 5004 rue de la garenne 5001 rue des marlettes 9001 rue des marlettes 02100 FAYET	SA AUCHAN France 200 rue de la Recherche 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	SUEZ
8	AISNE AUTO SERVICES 29 et 31 rue Alexandre Dumas 02100 SAINT QUENTIN	TUPPIN MARY DEVELOPPEMENT (ex : SCI DUMAS NOIRMONT) ZAC Bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE
9	TUPPIN MARY AUTOMOBILES SAINT QUENTIN (ex : TDSA) 74 ter rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN	TUPPIN MARY DEVELOPPEMENT (ex : SCI DE NOIRMONT) 74 ter rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE
10	AISNE OISE AUTOMOBILE 9003 ave Archimède ZA Bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN	TUPPIN MARY DEVELOPPEMENT (ex : SCI GROUPE TUPPIN DU BOIS DE LA CHOCQUE) ZAC Bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE

11	ALKOR -5017 ZI 02100 MORCOURT -5018 avenue Abel Bardin et Ch Benoît 02100 ROUVROY	SA FINAMUR 12 place des Etats-Unis 92120 MONTRouGE	PICARDIE RECUP
12	COURTEPAILLE 9003 Bois des Roses Parc d'activités C ^{iales} RD 1029 02100 FAYET	SERARE COURTEPAILLE 101 rue du Pelvoux 91080 COURCOURONNES	VEOLIA
13	POINT P 9001-9019 quai du Vieux Port 02100 SAINT QUENTIN	SA DOCKS DE L'OISE 12 rue Adrien Lhomme 60400 NOYON	COVED
14	TRUFFAUT Zone Commerciale Cora 9014 chemin de Lehaucourt 02100 SAINT QUENTIN	SAS ETS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT 2 avenue des Parcs 91090 LISSES	VEOLIA
15	BRICORAMA 9002B chemin de Lehaucourt 02100 SAINT QUENTIN	LA MAISON DU TREIZIEME 0154 boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	ESO-P
16	CONFORAMA 9001 rue du 19 Mars 1962 191 rue Georges Pompidou 02100 SAINT QUENTIN	SCPI IMMORENTE 303 avenue des Champs Elysées 91000 EVRY	SUEZ
17	BUT - 7 rue de la Garenne 02100 FAYET - 5001 rue la petite vallée 02100 FAYET	SCI IMMO LEFEVRE 163 rue de la République 02230 FRESNOY LE GRAND	SUEZ
18	CITRA ZI Rouvroy Morcourt -5013 avenue Abel Bardin et Ch Benoît -5015 ZI 02100 ROUVROY MORCOURT	SAS TRANSPORTS CITRA ZI de Rouvroy Morcourt 02100 ROUVROY MORCOURT	SUEZ
19	POLYCLINIQUE SAINT CLAUDE / ELSAN 1 boulevard Albert Schweitzer 9002 boulevard Albert Schweitzer 112B avenue de la République 02100 SAINT QUENTIN	ICADE SANTE 35 rue de la Gare 75019 PARIS	VEOLIA
20	DECATHLON France SAS 9001 voie des cerisiers 02100 SAINT QUENTIN	SCPI ACTIPIERRE EUROPE 43 avenue de la Grande armée 75016 PARIS	VEOLIA
21	BRICODEPOT 2000 rue de Guise ZAC le Contoy 02100 HARLY	SAS EURO DEPOT IMMOBILIER 30 chemin de la Tourelle 91310 LONGPONT SUR ORGE	SUEZ

22	SAS SODIVAL / INTERMARCHÉ ZAC la Vallée rue Antoine Parmentier 02100 SAINT QUENTIN	SCI LA VALLEE 74 boulevard Gambetta 02100 SAINT QUENTIN	SAS PICARDIE RECUP
23	GIFI MAG ZAC la Vallée 02100 SAINT QUENTIN	SA FREY 1 rue René Cassin Parc d'Affaires TGV Reims Bezannes	PRAXY
24	MAISONS DU MONDE ZAC Forum de Picardie 5001 rue de la Garenne 02100 FAYET	SCI FAYET PROMOTION 73 rue de Ferrer 59155 FACHES THUMESNIL	SUEZ
25	BURGER KING / B.F. AISNE Centre Commercial Auchan le Fayet 9002 les Marlettes 02100 SAINT QUENTIN	SNC QUICK INVEST France Parc Portes de Paris Bât 123 50 avenue du President Wilson Saint Denis 93210 SAINT DENIS LA PLAINE	VEOLIA
26	INTERMARCHÉ GAUCHY ET L'ENSEMBLE DE SA GALERIE MARCHANDE 9004-9005 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY	SCI DES SETIERS 74 boulevard Gambetta 02100 SAINT QUENTIN	FER / COVED
27	NORAUTO 9002 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY		
28	GAMM VERT 9001 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY		
29	BRICOCASH 2 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY		
30	CENTRE LECLERC HARLY Au-dessus du chemin de Contoy ZAC Le Contoy 02100 HARLY	SA AUXICOMI 27 avenue du General Leclerc 94710 MAISONS ALFORT	SUEZ
31	LECLERC 9105F rue de la Fère 02100 NEUVILLE SAINT AMAND	SAS SA CONTOYDIS ZAC le Contoy 02100 HARLY	SUEZ
32	SARL LE BOIS DE CAMBRONNE 9002 rue Georges Charpak Parc des Autoroutes 02100 SAINT QUENTIN	SARL LE BOIS DE CAMBRONNE 9002 rue Georges Charpak Parc des Autoroutes 02100 SAINT QUENTIN	SUEZ
33	SCI CLEMPHI 9109F rue d'Enfer 02480 CUGNY	SCI CLEMPHI 240 rue d'Enfer 02480 CUGNY	GURDEBEKE
34	LIDL 9005 rue Charles Linné 02100 SAINT-QUENTIN	SCI CEMN 1 rue la Cologne BP 80236 80205 PERONNE	PAPREC NORD NORMANDIE

35	LIDL 33 boulevard Victor Hugo 02100 SAINT-QUENTIN	SNC NATIOCREDIMURS BP 907 35042 RENNES CEDEX	PAPREC NORD NORMANDIE
36	LIDL 178 rue de Guise 02100 SAINT-QUENTIN	SNC LIDL 35 rue Charles Peguy 67200 STRASBOURG	PAPREC NORD NORMANDIE
37	MCDONALD'S 9001 Quai Gayant 02100 SAINT-QUENTIN	SAS MCDONALD'S FRANCE 1 rue Gustave Eiffel 78280 GUYANCOURT	SUEZ
38	MCDONALD'S 187B - 189 rue Georges Pompidou 02100 SAINT-QUENTIN		SUEZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Convention
de remboursement
de la consommation
de chaleur fournie
par la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au profit du
CCAS de Saint-Quentin
(Centre Hilaire Cordier).**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est propriétaire du bâtiment Cré@tis, situé rue Archimède à Saint-Quentin, à proximité immédiate du Centre d'Hébergement d'Urgence Hilaire Cordier dont le CCAS est propriétaire.

La Communauté d'agglomération consent, à partir de la chaufferie de son bâtiment Cré@tis à fournir, par l'intermédiaire d'un réseau de distribution dédié, la chaleur nécessaire au bon fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du Centre Hilaire Cordier.

Une convention de remboursement prévoit les modalités de cette prestation, et notamment les conditions de comptage de la chaleur fournie, le remboursement, la durée et les conditions relatives à la résiliation.

La convention est applicable à partir du 1^{er} août 2017. Le remboursement s'effectue suivant une relève et un coût du Méga Watt Heure. Le montant du remboursement du 1^{er} août 2017 au 4 septembre 2019 est de 30 483,75 € TTC. Une relève annuelle sera effectuée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de remboursement entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le CCAS ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47232-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE CONSOMMATION
DE CHALEUR FOURNIE PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS AU PROFIT
DU CCAS DE SAINT-QUENTIN.**

Entre

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, 58 Bd Victor Hugo, BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2019

D'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin (CCAS), 60 rue de Guise à Saint-Quentin 02100, représenté par Monsieur Freddy GRZEZICZAK, en sa qualité de Vice-Président délégué, autorisé par délibération du Conseil d'administration du CCAS du 15 octobre 2019

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est propriétaire du bâtiment CREATIS, situé rue Archimède à Saint-Quentin, à proximité immédiate du Centre d'Hébergement d'Urgence Hilaire Cordier dont le CCAS est propriétaire.

La Communauté d'Agglomération consent, à partir de la chaufferie de son bâtiment CREATIS à fournir, par l'intermédiaire d'un réseau de distribution dédié, la chaleur nécessaire au bon fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du CENTRE HILAIRE CORDIER

Article 2 : Conditions de comptage de la chaleur fournie

- a- La chaleur utilisée par le Centre Hilaire Cordier est comptabilisée par un compteur d'énergie dédié dont l'unité de mesure est le Méga Watt Heure.
- b- Ce compteur sera relevé annuellement afin de définir la consommation du bâtiment Hilaire Cordier.
- c- Le coût du Méga Watt Heure sera indexé directement sur le prix d'achat facturé (P1) à la CASQ par le prestataire en charge du marché de chauffage établi en groupement de commande et dont le coordonnateur est la Ville de Saint-Quentin.

Article 3 : Remboursement

Les relevés du 1^{er} août 2017 au 4 septembre 2019 sont les suivants :

- du 1^{er} août 2017 au 21 septembre 2018 : 270 Méga Watt Heure soit 15 938,10 € TTC (59,03 € TTC / Méga Watt Heure)
 - du 22 septembre 2018 au 15 avril 2019 : 180 Méga Watt Heure soit 10 909,24 € TTC (60,6069 € TTC / Méga Watt Heure)
 - du 15 avril 2019 au 04 septembre 2019 : 60 Méga Watt Heure soit 3 636,41€ TTC (60,6069 € TTC / Méga Watt Heure).
- Soit un total de 30 483,75 € TTC.

Le paiement s'effectuera en une fois après émission d'un titre de recettes.

Après un relevé annuel du compteur d'énergie dédié à l'alimentation du bâtiment Centre Hilaire Cordier au mois de septembre de chaque année, le nombre de Méga Watt Heure sera comptabilisé, et ce, depuis le dernier relevé.

Un titre de recettes sera alors établi par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois à l'ordre du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 : Durée et résiliation

A titre dérogatoire et exceptionnel, la présente convention est consentie à partir du 1^{er} août 2017 pour une durée de trois ans, et renouvelable tacitement tous les trois ans pour une même période.

La fourniture de chaleur sera garantie du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle pourra toutefois être interrompue pour raison de maintenance, ou en cas de force majeure, sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à dédommagements.

Les parties pourront mettre fin à la présente convention moyennant un préavis minimum de neuf mois avant l'échéance du terme.

Article 5 : Litiges

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront, au préalable, l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celle-ci, tout litige sera porté devant la juridiction administrative.

Fait en deux exemplaires
A Saint-Quentin, le

**Le Centre Communal d'Action
Sociale de Saint-Quentin**

**La Communauté d'agglomération
du Saint-Quentinois.**

**Le Vice Président délégué
Freddy GRZEZICZAK**

**Le Président
Xavier BERTRAND**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Convention
de cadre général sur le
mécénat.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 sur le mécénat, encadré par l'article 238 bis du code général des impôts et selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C504 du 13 juillet 2004, une collectivité territoriale est éligible au mécénat.

Dans ce contexte et considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles l'Agglo du Saint-Quentinois doit faire face, il convient de recourir à ce mode de financement pour financer différentes opérations et accroître les recettes.

Le mécénat consiste à bénéficier d'un soutien par une entreprise ou un particulier. Il se distingue du parrainage à travers lequel l'entreprise ou le particulier peut retirer un bénéfice commercial direct. C'est pourquoi les contreparties mises en place ne doivent pas dépasser 25% du montant total donné. Il peut, également, ne pas y avoir de contreparties. Le mécénat se fait sous forme de don. Ce dernier peut être financier, en nature ou de compétence.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire dans la valorisation et la promotion de diverses opérations.

Un conventionnement se doit d'être mis en place pour régir les relations entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et les mécènes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'exemple de convention ci-après annexé ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47234-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Convention de Mécénat

Entre les soussignés :

[Raison Sociale]

[Adresse]

[CP / Ville]

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sous le numéro

Représentée par

Ci-après dénommée « **[Raison Sociale]** »

ET

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Numéro SIRET : 200 071 892 00067 – Code APE : 8411Z

Adresse : 58 Boulevard Victor Hugo, 02100 Saint-Quentin

Représentée par Monsieur **Xavier BERTRAND**, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Ci-après dénommée « **La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois** »

Préambule

Dans le cadre des actions portées par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, celle-ci est amenée à développer le mécénat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le bénéficiaire agit dans un but désintéressé et développe une activité non lucrative qui ne bénéficie pas à un cercle restreint de personnes, il respecte alors la condition d'intérêt général.

Pour donner suite à ce préambule, il est convenu ce qui suit entre les parties :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre [Raison Sociale] et La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans l'optique d'accompagner la promotion et la valorisation [Nom de l'opération/l'événement].

La présente convention s'inscrit dans le cadre des dispositions relatives au mécénat encadrées par l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Toute collectivité territoriale est éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal, pour l'entreprise, selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C5-04 du 13 juillet 2004.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE [Raison Sociale]

L'entreprise mécène s'engage à verser un don en numéraire de XXXXX €, [Montant en toutes lettres].

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à apporter, mettre à disposition [...] représentant une valeur de XXXXX €, [Montant en toutes lettres].

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à réaliser au profit de la Communauté agglomération du Saint-Quentinois la prestation suivante [...], évaluée à XXXXX €, [Montant en toutes lettres].

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

La Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois s’engage à utiliser le mécénat effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

Dès la réception de la somme évoquée à l’article 2, la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois établira et enverra un reçu fiscal à [Raison Sociale].

La Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois s’engage à faire mention de l’entreprise [Raison Sociale] et autorise [Raison Sociale] à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne.

La Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois associera le nom de l’entreprise versante à l’opération réalisée.

ARTICLE 4 – TEMPORALITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties et jusqu’à la fin de l’opération concernée.

Elle pourra être reconduite à l’issue de l’événement/opération, selon les conditions préalablement définies entre les parties et après consultation de ces dernières.

ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l’une ou l’autre des parties d’une des obligations définies dans la convention, et après réception par la partie défaillante d’une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s’exécuter restée sans effet dans les 15 jours, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu’il y ait besoin d’accomplir aucune formalité juridique et ce, sans préjudice d’une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente convention ne saurait affecter les droits et engagements de l’une ou l’autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

ARTICLE 6 – LITIGE

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat, qu’elles s’engagent et s’obligent à respecter scrupuleusement et sans réserve. Tous les différends relatifs à son interprétation ou son exécution seront soumis aux tribunaux compétents après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en deux exemplaires, à Saint-Quentin, le

Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »

Représentant légal,
[Raison Sociale]

Xavier BERTRAND,
Président de la Communauté
d’Agglomération du Saint-Quentinois

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Fonds de
concours à destination
des communes de moins
de 10 000 habitants -
Programmation 2019
(2ème partie).**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le comité de pilotage s'est réuni le 5 septembre 2019 afin d'étudier les dossiers présentés par les communes, et valider les projets retenus, conformément à la deuxième partie de programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la deuxième partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2019 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47319-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants

Deuxième partie de programmation 2019

Domaine d'intervention	Commune	Intitulé de l'opération	Assiette éligible	Montant subvention attribuée
Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite	CLASTRES	Mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes	28 265,10 €	4 190,00 €
	VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	Mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes	97 205,00 €	23 294,00 €
Sous-total Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite				27 484,00 €
Amélioration des services et du cadre de vie des habitants	DALLON	Création d'une aire d'arrêt de bus et d'un parking	57 431,00 €	14 059,00 €
	FLAVY-LE-MARTEL	Acquisition d'une balayeuse pour véhicule porteur	4 799,00 €	1 440,00 €
	FONSOMME	Création d'un parking pour car et places de covoiturage	4 387,50 €	1 755,00 €
		Remplacement de 3 bouches à incendies	3 300,00 €	1 650,00 €
	GAUCHY	Construction d'une salle polyvalente (1ère tranche)	1 736 258,60 €	35 000,00 €
	GRUGIES	Acquisition d'un lave-vaisselle et d'une étuve mobile - Salle les Peupliers	5 400,05 €	2 700,00 €
	OLLEZY	Mise aux normes du système de protection parafoudre	5 977,00 €	1 603,00 €
	SAINT-SIMON	Rénovation des menuiseries de la gendarmerie	11 305,00 €	3 674,00 €
		Mise aux normes de l'installation électrique du vestiaire du stade municipal	7 533,00 €	3 468,00 €
	SERAUCOURT-LE-GRAND	Rénovation de la salle des fêtes	15 674,44 €	4 310,00 €
		Création de sanitaires dans l'atelier municipal		4 860,00 €
	SOMMETTE-EAUCOURT	Aménagement rue du Tour de Ville	6 756,50 €	3 378,00 €
		Acquisition d'un abri bus	2 626,50 €	1 313,00 €
	Sous-total Amélioration des services et du cadre de vie des habitants			
Eclairage public	CASTRES	Enfouissement des réseaux	102 935,70 €	10 293,00 €
	CUGNY	2ème tranche d'éradication des fils nus EDF avec l'USEDA	28 999,89 €	8 699,00 €
	FLAVY-LE-MARTEL	2ème tranche de travaux d'éclairage public - Rue des Juifs	16 161,00 €	4 040,00 €
	MARCY	Rénovation des lampes sodium par des leds	23 742,81 €	7 122,00 €
Sous-total Eclairage public				30 154,00 €
Patrimoine cultuel	DURY	Mise aux normes et consolidation de l'église	11 276,50 €	2 819,00 €
Sous-total Patrimoine cultuel				2 819,00 €
Développement du numérique, robotique	JUSSY	Acquisition de 15 PC portables pour l'école	8 325,00 €	4 162,00 €
Sous-total Sport, loisirs, culture				4 162,00 €

TOTAL 143 829 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Signature
de la convention
d'objectifs et de moyens
- Partenariat entre
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois et l'Amicale
des Sapeurs-Pompiers de
Villers-Saint-Christophe.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Christophe FRANCOIS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe, association de type « Loi 1901 », un temps fort auprès des publics des communes de la

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sera proposé sur les thématiques de la prévention routière, des gestes qui sauvent et du métier de pompier.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention à hauteur de 825 €, afin de mener à bien cet événement au plus tard le 30 novembre 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47320-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS ET L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Entre :

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2019, ci-après nommée « la Communauté d'Agglomération »

d'une part,

Et :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Saint-Quentin, le 16 juillet 2011 sous le numéro RNA : WO23000873, dont le siège social est situé 6, rue de l'Eglise, 02590 Villers-Saint-Christophe, représentée par son Président en exercice, Monsieur Steven TATIN, ci-après nommée « l'Association »

d'autre part,

Expose :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'agglomération prend acte que l'Association dénommée **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe** mettra en place un temps fort intitulé la « journée de la sécurité », au plus tard le 30 novembre 2019 sur les thématiques de la prévention routière, des gestes qui sauvent et du métier de pompier :

- Sur le volet prévention routière : des actions de prévention et des conseils seront proposées sur le port des équipements de sécurité, notamment pour les utilisateurs de 2 roues. Des simulations d'interventions sur des accidents de la circulation seront également proposées avec démonstration de la chaîne de secours (quand, qui et comment alerter ? ...)
- Sur le volet des gestes qui sauvent : une démonstration de différents types d'interventions pourra être proposée pour sensibiliser aux gestes de premiers secours (comment assister la victime ? ...)
- Un volet sera également dédié au métier de pompier avec présentation de la formation, du volontariat et de la filière professionnelle.

Par la présente convention, la Communauté d'agglomération s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre de ce temps fort. En contrepartie, l'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2019, la Communauté d'agglomération s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant total de 825 euros (huit cent vingt-cinq euros) sur production du dossier de demande de subvention.

ARTICLE 3 – CONTROLE DE L'AIDE ATTRIBUEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association sera tenue de fournir **dans les six mois suivant la clôture de l'exercice** à la Communauté d'Agglomération :

- Le bilan financier ;
- Le rapport d'activité.

L'Association s'engage à fournir à la Communauté d'agglomération, au plus tard le 15 octobre ou à la signature de la convention :

- Le dossier de demande de subvention comprenant :
 - Le budget prévisionnel et le montant de subvention sollicité ;
 - Le descriptif d'action du temps fort.
- L'attestation d'assurance
- Un compte rendu de l'Assemblée générale
- Un relevé d'identité bancaire

L'Association s'engage :

- A utiliser la subvention dans le respect et l'accomplissement de son objet ;
- A restituer à la Communauté d'agglomération les sommes éventuellement non utilisées ;
- A faciliter, à tout moment, le contrôle par la Communauté d'agglomération de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

D'une manière générale, la subvention sera créditée en un seul versement au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

A titre exceptionnel, ces modalités sont susceptibles d'être modifiées.

Les versements seront effectués, après signature de la présente convention, au compte de **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe**

Ouvert à

N°IBAN _____

BIC _____

ARTICLE 5 – Exécution de la convention

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Communauté d'agglomération sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation du projet auquel la Communauté d'agglomération a apporté son concours est réalisée par la Communauté d'agglomération et partagée avec l'Association sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er}, sur l'impact des actions ou interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou d'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Communauté d'agglomération, et sans préjudice des dispositions de l'article 9, la Communauté d'agglomération peut suspendre, remettre en cause, diminuer le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 8 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er} de la présente convention.

ARTICLE 9 - RÉILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 (quinze) jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2019. Elle arrive à expiration le 31 décembre 2019, sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute reconduction tacite est exclue.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de désaccord persistant entre la Communauté d'agglomération et l'Association, le tribunal administratif d'Amiens sera seul compétent pour trancher des litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention.

Fait à Saint-Quentin, en 2 exemplaires, le

**Pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
de Villers-Saint-Christophe
Le Président,**

**Pour la Communauté d'agglomération
du Saint-Quentinois
Le Président,**

Steven TATIN

Xavier BERTRAND

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Rapport d'activités du
délégué du service
public d'assainissement
collectif (collecte,
transport et épuration)
de l'ex Syndicat
d'Assainissement de
la Vallée Clastroise
pour l'exercice 2018 -
Présentation.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégué du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise.

Nombre de Conseillers
votant : 73

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise tel que joint au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47120A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19




Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RAPPORT ANNUEL 2018
DU DELEGATAIRE
CA DU SAINT QUENTINOIS (Syndicat
d'assainissement de la Vallée de la Clastroise)

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

L'édito



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2018

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué qui vous permet d'accéder aux informations relatives à la gestion de votre service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2018. A travers ses différentes composantes, techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi analyser la performance de votre service.

Tout au long de l'année, c'est l'engagement et l'expertise des femmes et des hommes de Veolia Eau France qui garantissent, à vos côtés, la qualité des services essentiels que sont l'eau et l'assainissement pour vos concitoyens. C'est pour honorer ce travail conjoint que nous avons mis à l'honneur nos collaborateurs dans une campagne, "Potable!", diffusée en 2018 auprès du grand public. C'est également pour concrétiser notre volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de notre action, dans le cadre d'une relation attentionnée et personnalisée, que nous avons conçu les 5 promesses aux consommateurs qui doivent guider notre quotidien. Le service de l'eau que nous rendons ensemble a une grande valeur, qui mérite d'être soulignée.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez, au quotidien, à nos équipes. Notre Directeur de Territoire est garant du service délivré et des engagements de qualité de Veolia. Il est, avec nos collaborateurs présents sur le terrain, à votre disposition.

Par ailleurs, à l'heure où les conséquences du changement climatique se font de plus en plus sensibles, il faut souligner combien les moyens consacrés à l'entretien et à la modernisation des infrastructures de votre service permettent de renforcer la résilience du cycle de l'eau de votre territoire. C'est pour appréhender au mieux cet enjeu que Veolia a participé activement à la première séquence des Assises de l'Eau qui s'est achevée le 29 août 2018. Une série de mesures a été annoncée par les pouvoirs publics pour diminuer par deux la durée du cycle de renouvellement des infrastructures des services d'eau et d'assainissement.

Si vous le souhaitez, nos équipes seront à vos côtés pour mettre en oeuvre, selon les caractéristiques du patrimoine de votre service, les projets qui pourraient en découler, dans un esprit de co-construction et d'innovation propre à notre nouvelle approche de « contrat de service public ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems

Directeur Général Veolia Eau France

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	7
1.1. Un dispositif à votre service	8
1.2. Présentation du Contrat.....	10
1.3. Les chiffres clés	11
1.4. L'essentiel de l'année 2018.....	12
1.5. Les indicateurs réglementaires 2018	14
1.6. Autres chiffres clés de l'année 2018	16
1.7. Le prix du service public de l'assainissement.....	18
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	19
2.1. Les consommateurs et l'assiette de la redevance.....	20
2.2. La satisfaction des consommateurs	21
2.3. Données économiques.....	22
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	25
3.1. L'inventaire des installations.....	26
3.2. L'inventaire des réseaux	27
3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine	28
3.4. Gestion du patrimoine	30
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	33
4.1. La maintenance du patrimoine	34
4.2. L'efficacité de la collecte	72
4.3. L'efficacité du traitement.....	75
4.4. L'efficacité environnementale	83
5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	85
5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	86
5.2. Situation des biens	88
5.3. Les investissements et le renouvellement.....	89
5.4. Les engagements à incidence financière	92
6. ANNEXES	95
6.1. Le synoptique du réseau	96
6.2. Le bilan énergétique du patrimoine.....	97
6.3. Les données consommateurs par commune	98
6.4. La facture 120m3	99
6.5. Attestations d'assurances	103
6.6. Le bilan de conformité détaillé par usine	104
6.7. Annexes financières	110
6.8. Reconnaissance et certification de service	120
6.9. Actualité réglementaire 2018	123
6.10. Glossaire.....	129
6.11. Listes d'interventions	134
6.12. Autres annexes.....	142

1. L'essentiel de l'année



1.1. Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Chauny : 104 rue Géo Lufbery
La Fère : rue de la République
Vervins : rue Mendès France
Hirson : ZI La Rotonde Florentine

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les démarches en lien avec vos abonnements aux services d'eau, vous pouvez nous contacter via plusieurs canaux mis à disposition.

NOTRE SERVICE CLIENT EN LIGNE :

www.service-client.veoliaeau.fr

sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.

NOTRE CENTRE SERVICE CLIENT, DONT LES COORDONNEES FIGURENT SUR TOUTE FACTURE

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

	Fonction	Nom
	Directeur de Territoire	<i>Yves BOURGEOIS</i>
	Directeur Développement	<i>Frédéric MIDOL-MONNET</i>
	Directeur des Opérations	<i>Franck DELMOTTE</i>
	Manager Service Local	<i>Catherine GOSSE</i>

1.2. Présentation du Contrat

Données clés

◆ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
◆ Périmètre du service	ANNOIS, CUGNY, FLAVY LE MARTEL, JUSSY, MONSTESCOURT-LIZEROLLES
◆ Numéro du contrat	G3931
◆ Nature du contrat	Affermage
◆ Date de début du contrat	01/07/2009
◆ Date de fin du contrat	30/06/2021
◆ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

◆ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	18/03/2017	Intégrations d'ouvrage, nouvelle STEP à JUSSY, rémunération

1.3. Les chiffres clés

Chiffres clés



5 622

Nombre d'habitants desservis



2 261

Nombre d'abonnés
(clients)



1

Nombre d'installations de
dépollution



9 900

Capacité de dépollution
(EH)



59

Longueur de réseau
(km)



226 823

Volume traité
(m³)

1.4. L'essentiel de l'année 2018

1.4.1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Points forts

L'ensemble des rejets de l'installation est conforme aux prescriptions réglementaires.

L'ensemble des boues a été valorisé en agriculture. Elles sont conformes aux prescriptions réglementaires.

Points sensibles

L'installation de traitement est impactée par les épisodes pluvieux, malgré un réseau séparatif.

Au niveau des postes de relèvements, les points sensibles restent le PR 2 de Montescourt (poste juste en aval des Ets mondelez), le PR 1 de Jussy (poste entrée de la station) et le PR 7 de Flavay le Martel.

La problématique H 2 S est toujours persistante au niveau de certaines zones du territoire de La Clastroise.

Dysfonctionnements

Il n'y a pas de dysfonctionnement majeur sur l'installation en 2018. Le seul dysfonctionnement ayant été le dysfonctionnement de la pompe de reprise des boues importées de la step de St-Simon.

Sur le réseau, nous avons observé un dysfonctionnement au niveau du PR1 le 25 décembre.

Pistes d'optimisation

Baisse du taux de boues dans les bassins d'aération : elle a été effective en 2018 et reste prioritaire en 2019.

Afin de cibler les postes les plus consommateurs d'énergie, pose de sous-comptage sur les différentes filières

(Eau - boues).

Conformément à la convention, les contrôles de conformité, inspection télévisée et campagne d'analyses spécifiques à réaliser aux Ets Mondelez n'ayant pas été réalisées en 2018, elles devront l'être en 2019.

Etude pour la fiabilisation et l'optimisation du traitement H 2 S du réseau (remplacement réactif - équipements nouveaux postes).

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

1. La réglementation sur les conditions d'exécution des travaux à proximité des réseaux (réforme communément nommée « anti-endommagement » ou « DT-DICT ») a fait l'objet d'une refonte majeure en 2018.

Celle-ci a donné lieu à la publication du décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 (JO du 24/10/2018) et de l'arrêté du 26 octobre 2018 (JO du 30/11/2018) qui modifie en profondeur le précédent arrêté du 15 février 2012.

L'objectif premier de cette nouvelle réglementation porte sur l'amélioration de la géolocalisation des réseaux, sensibles et non-sensibles (dont font partie la très grande majorité des réseaux d'eau et d'assainissement). A partir du 1er janvier 2026 en zone urbaine et 1er janvier 2032 en zone rurale, les coûts de localisation et/ou des investigations complémentaires préalables à l'exécution des travaux seront portés à la charge des exploitants des réseaux d'eau et/ou d'assainissement si ceux-ci n'ont pas encore été géolocalisés avec la meilleure classe de précision (« classe A »).

Ces nouveaux textes publiés fin 2018 comportent également d'autres dispositions, applicables dès le 1er janvier 2020, qui redéfinissent les responsabilités entre les parties prenantes que sont les

responsables des travaux, les exploitants (réseaux sensibles et non-sensibles) et les exécutants de travaux.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes importants pour la sécurité des travaux et évaluer leurs conséquences pour votre service.

2. Le 25 mai 2018 est entré en vigueur le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) qui a pour objet d'harmoniser au niveau européen, les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'impose à tout organisme, privé ou public, qui traite des données sur des personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, votre délégataire a adressé à tous les abonnés de votre service une note précisant sa politique de confidentialité et les modalités d'exercice de leurs droits. Cette politique de confidentialité a été publiée sur notre site internet www.eau.veolia.fr, elle est également tenue à disposition dans tous nos sites d'accueil. Ces dispositions s'insèrent dans notre démarche de mise en conformité au RGPD, et doivent être complétées par une mise à jour du règlement du service.

Un Délégué à la Protection des Données a été nommé au sein de Veolia Eau France. Sa mission principale est de s'assurer du respect de la protection des données personnelles liées à nos activités, en coordination avec un réseau de référents locaux. Vous pouvez le solliciter à l'adresse suivante : veolia-eau-france.dpo@veolia.com.

« DEFI EAU 2030 » - 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Veolia se mobilise à vos côtés pour la prise en compte des 17 Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour de nouvelles expériences concrètes, en particulier sur les 8 cibles de l'objectif 6 dédié à l'Eau.

Les ODD, ensemble relevons le défi – zoom actions 2018 : Veolia a été partenaire du tour de France des ODD, organisé par le comité 21 en 2018. En septembre, la Fondation Veolia a soutenu le nouveau cours en ligne sur les 17 ODD de l'UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement. Accessible à tous ce cours apporte des idées, outils et expériences concrètes. Plus de 13000 apprenants l'ont suivi. En mai 2018 Veolia a rejoint la «Toilet Board Coalition», autour de l'objectif «un assainissement pour tous». Veolia participe depuis 2017 au Forum Politique de Haut Niveau.

1.5. Les indicateurs réglementaires 2018

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	5 586	5 622
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	149,4 t MS	188,3 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Délégataire	2,95 €/m ³	2,92 €/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	30	30
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	3	1
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	193	24
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00	0,00
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,71 %	3,47 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

Service public de l'assainissement non collectif

→ A renseigner ou à supprimer en fonction du contrat

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[D301.0]	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Collectivité	0	0
[D302.0]	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Délégataire		

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6. Autres chiffres clés de l'année 2018

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	100,0 %	100 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	1 765	1 765
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	14	14
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	56 927 ml	56 927 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	21	21
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	9 900 EH	9 900 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	11	13
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	3 599 ml	4 726 ml
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	213 211 m ³	222 590 m ³
VP176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	292 kg/j	230 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	4 869 EH	3 830 EH
	Volume traité	Délégataire	218 229 m ³	226 823 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	0,723 t	0,641 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	62,0 t	7,2 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	29,0 m ³	20,5 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de communes desservies	Délégataire	5	5
VP056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	2 247	2 261
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	2 247	2 261
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	169 422 m ³	231 918 m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	169 422 m ³	231 918 m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m ³	0 m ³

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	86 %	88 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non	Non
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

1.7. Le prix du service public de l'assainissement

LA FACTURE 120 m³

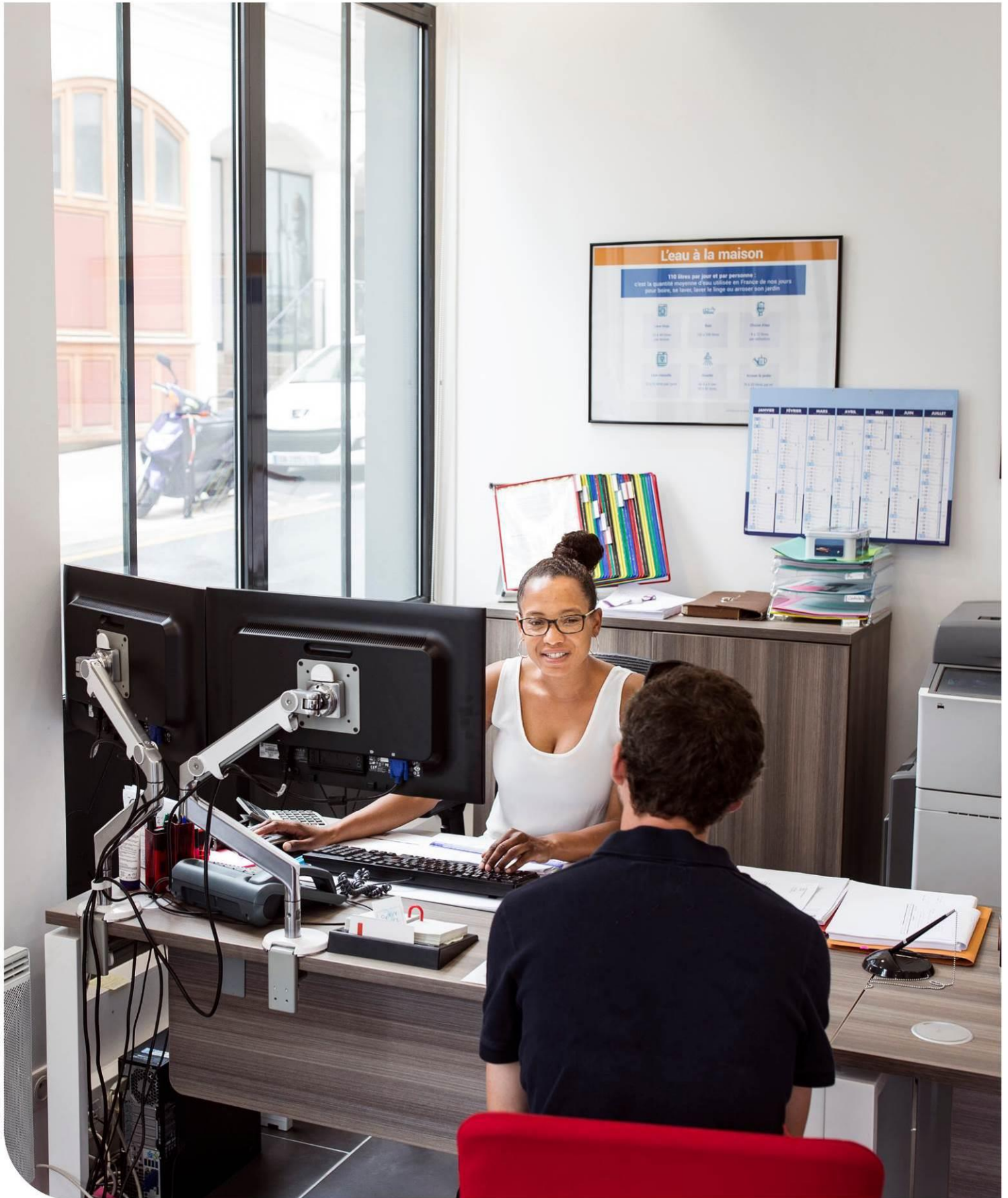
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de JUSSY l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ [D102.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

JUSSY Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2019	N/N-1
Part délégataire			184,08	187,48	1,85%
Abonnement			55,18	56,20	1,85%
Consommation	120	1,0940	128,90	131,28	1,85%
Part syndicale			106,00	106,00	0,00%
Abonnement			40,00	40,00	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics			31,92	25,20	-21,05%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	31,92	25,20	-21,05%
Total € HT			322,00	318,68	-1,03%
TVA			32,20	31,87	-1,02%
Total TTC			354,20	350,55	-1,03%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,95	2,92	-1,02%

Les factures type sont présentées en annexe.

2. Les consommateurs de votre service et leur consommation

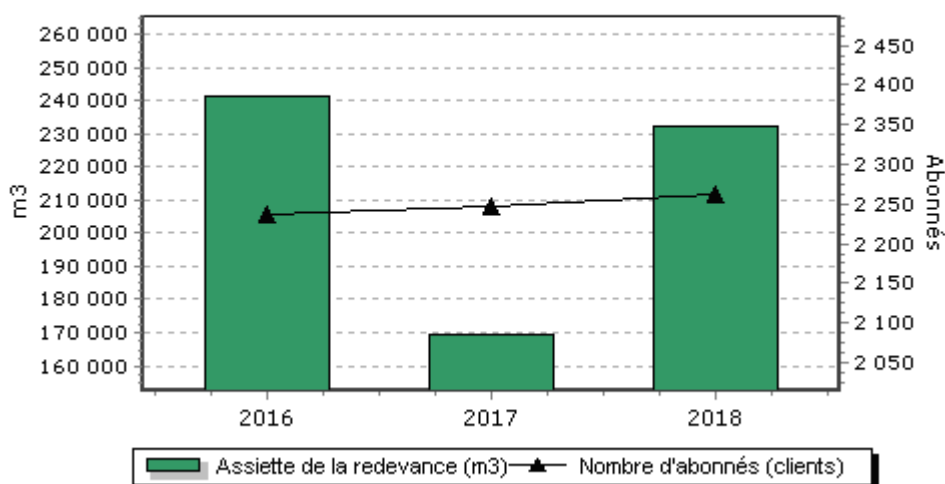


2.1. Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 238	2 247	2 261	0,6%
Abonnés sur le périmètre du service	2 237	2 247	2 261	0,6%
Autres services (réception d'effluent)	0	0	0	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	241 278	169 422	231 918	36,9%
Effluent collecté sur le périmètre du service	241 278	169 422	231 918	36,9%

Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance



Le volume de la redevance correspondant à la réception d'effluents en provenance d'autres services se détaille de la façon suivante :

→ Les principaux indicateurs de la gestion clientèle

	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	85	30	18	-40,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	191	173	152	-12,1%
Taux de mutation	8,6 %	7,7 %	6,8 %	-11,7%

2.2. La satisfaction des consommateurs

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons est au cœur de l'action quotidienne de Veolia. Recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services est donc essentiel.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ◆ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ◆ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de votre service en décembre 2018 sont :

	2016	2017	2018	N/N-1
Satisfaction globale	89	86	88	+2
La continuité de service	95	95	95	0
Le niveau de prix facturé	54	55	65	+10
La qualité du service client offert aux abonnés	86	80	85	+5
Le traitement des nouveaux abonnements	90	85	87	+2
L'information délivrée aux abonnés	76	76	74	-2

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3. Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2018 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2016	2017	2018
Taux d'impayés	3,16 %	3,71 %	3,47 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	18 297	23 712	23 816
Montant facturé N - 1 en € TTC	579 851	639 163	687 113

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

→ Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

Assurer l'accès de tous au service public est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ◆ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ◆ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau.
- ◆ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2018, le montant des abandons de créance s'élevait à 24 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	6	3	1
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	234,42	192,85	24,47
Assiette totale (m3)	241 278	169 422	231 918

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2016	2017	2018
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	224	140	128

3. Le patrimoine de votre service



3.1. L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	541	9 900	1 029
Capacité totale :	541	9 900	1 029

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Non	90
PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Non	58
PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6	Non	56
PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Non	20
PR - MONTECOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Non	58
PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13	Non	20
PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Non	30
PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Non	30
PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Non	
PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17	Non	
PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16	Non	
PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10	Non	50
PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Non	200
PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Non	145
PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Non	86
PR - MONTECOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Non	40
PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15	Non	
REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1	Non	
REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR2	Non	
REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR3	Non	
REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR4	Non	

3.2. L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ◆ des réseaux de collecte,
- ◆ des équipements du réseau,
- ◆ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ Les canalisations, branchements et équipements

	2016	2017	2018	N/N-1
Canalisations				
Longueur totale du réseau (km)	58,4	58,5	58,5	0,0%
Canalisations eaux usées (ml)	56 844	56 927	56 927	-0,0%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	48 141	48 224	48 224	-0,0%
<i>dont refoulement (ml)</i>	8 703	8 703	8 703	-0,0%
Canalisations eaux pluviales (ml)	1 603	1 603	1 603	0,0%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	1 603	1 603	1 603	0,0%
Branchements				
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 765	1 765	1 765	0,0%
Nombre de branchements eaux pluviales	14	14	14	0,0%
Ouvrages annexes				
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	24	24	24	0,0%
Nombre de regards	1 036	1 036	1 036	0,0%

3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments..., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX [P253.2]

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2] est de 0,00 %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

	2016	2017	2018
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,00	0,00	0,00
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	56 844	56 927	56 927
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0

3.3.2. L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2018 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2016	2017	2018
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30	30	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Code VP	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95,66 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
(VP252, VP253, VP253)	Combinaison des variables VP252, VP253 et VP253	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B		45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
VP260	Localisation des autres interventions	10	
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
Total:		120	30

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4. Gestion du patrimoine

3.4.1. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les installations*

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
RESEAU JUSSY		
PR 1 - BORD DU CANAL		
POMPE 1 - 80 M3H A 6 M	Renouvellement	Continuité de service
RESEAU MONTESCOURT LIZEROLLES		
PR 2 - AVENUE DE LA VICTOIRE		
POMPE 1 - 80 M3H A 11 M	Rénovation	Continuité de service
POMPE 2 - 80 M3H A 11 M	Rénovation	Continuité de service
PR 3 - DE CLASTRES		
TELESURVEILLANCE	Renouvellement	Continuité de service
POMPE 1 - 30 M3H A 6 M	Renouvellement	Programme
PR 18 - RUE DES PATURES		
POMPE 1 - POSTE 4	Renouvellement	Continuité de service
POMPE 2 - POSTE 4	Renouvellement	Continuité de service
RESEAU FLAVY LE MARTEL		
PR 7 - RUE CHURCHILL		
POMPE 1 - 45 M3H A 10.2 M	Renouvellement	Continuité de service
POMPE 2 - 45 M3H A 10.2 M	Renouvellement	Continuité de service
RESEAU ANNOIS		
PR 13 - DETROIT D'ANNOIS		
POMPE 2	Renouvellement	Continuité de service
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	Renouvellement	Continuité de service
RESEAU CUGNY		
PR 14 - RUE DE FLAVY		
POMPE FLYGT 1	Rénovation	Continuité de service
POMPE FLYGT 2	Rénovation	Continuité de service
NOUVELLE USINE D'EPURATION DE JUSSY		
CLARIFICATION		
SYSTEME DE NETTOYAGE GOULOTTE (BROSSE MOTORISEE)	Rénovation	Continuité de service
CHAUX VIVE		
DEVOUTEUR	Renouvellement	Continuité de service

3.4.2. LES TRAVAUX NEUFS REALISES

→ Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Néant

Travaux réalisés par la Collectivité :

Néant

→ *Les réseaux et branchements*

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Néant

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Néant

4. La performance et l'efficacité opérationnelle pour votre service



4.1. La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ◆ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ◆ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ Les opérations de maintenance des installations

01/01/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/01/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/01/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/01/2018	Défaut pompe de recirculation 1	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Intervention sur Défaillance	Exploitation
02/01/2018	Ronde. Relevé. mis en service centri. Vidage des bacs préleveurs. Nettoyage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/01/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Curage , Débouchage	Exploitation
02/01/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6	Curage , Débouchage	Exploitation
02/01/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Curage , Débouchage	Exploitation
03/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/01/2018	Ronde step , démarrage centrifugeuse, rapport décembre .	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/01/2018	Pilotage exploitation	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
04/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
04/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
04/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
05/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/01/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/01/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/01/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/01/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/01/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/01/2018	nettoyage PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/01/2018	pompage PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/01/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

08/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/01/2018	Contrôle réglementaire appareil pression - 40 M - Ballon Anti-Bélier	Ballon Anti-Bélier	Contrôle Réglementaire	Mécanique
08/01/2018	Contrôle réglementaire appareil pression - 40 M - Ballon Anti-Bélier	Ballon Anti-Bélier	Contrôle Réglementaire	Mécanique
10/01/2018	Pilotage exploitation	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/01/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/01/2018	Dépose de la pompe de location et réparation de la pompe du poste	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Intervention sur Défaillance	Exploitation
11/01/2018	Ronde. Épaississement des boues centrifugeuse .vanne poste extraction. Capteur	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
11/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
11/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
11/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
12/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/01/2018	MAINTENANCE DES 24000 HEURES CENTRIFUGEUSE	Centrifugeuse	Révision Spécialisée	Mécanique
15/01/2018	MAINTENANCE DES 18000 HEURES a CENTRIFUGEUSE	Centrifugeuse	Révision Spécialisée	Mécanique
15/01/2018	maintenance des 12000 h (sous traitée) - Biennal - Centrifugeuse	Centrifugeuse	Révision Spécialisée	Mécanique
15/01/2018	MAINTENANCE DES 6000 HEURES CENTRIFUGEUSE	Centrifugeuse	Révision Spécialisée	Mécanique
15/01/2018	MAINTENANCE DES 3000, 9000, 15000, 21000 HEURES CENTRIFUGEUSE	Centrifugeuse	Révision Spécialisée	Mécanique
17/01/2018	Ronde, démarrage centrifugeuse , demande de rapport concernant le compresseur	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
18/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
18/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
18/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
19/01/2018	Ronde step et démarrage centrifugeuse	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

22/01/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
22/01/2018	Prélèvements	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/01/2018	Contrôle réglementaire appareil pression - Décennal - Ballon Anti-Bélier	Ballon Anti-Bélier	Contrôle Réglementaire	Mécanique
22/01/2018	Contrôle réglementaire appareil pression - Décennal - Ballon Anti-Bélier	Ballon Anti-Bélier	Contrôle Réglementaire	Mécanique
24/01/2018	Débouchage PPE 1 curage et remplacement de la roue de la pompe 2	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Intervention sur Défaillance	Exploitation
24/01/2018	Démonter et nettoyer vis de convoyage et vis sortie centrifugeuse ...	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Curage , Débouchage	Exploitation
24/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
25/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
25/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
25/01/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
26/01/2018	Appoint sulfate et eau et contrôle des bâches sulfate de la clastroise	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
26/01/2018	Traitement des boues	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/01/2018	Traitement des boues	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/01/2018	Traitement des boues	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/01/2018	POMPAGE SABLE	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
31/01/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/01/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Curage , Débouchage	Exploitation
01/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
01/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Curage , Débouchage	Exploitation
01/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
01/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
01/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
01/02/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/02/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/02/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

02/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/02/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/02/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/02/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
02/02/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
05/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/02/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Curage , Débouchage	Exploitation
06/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTECOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Curage , Débouchage	Exploitation
06/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Curage , Débouchage	Exploitation
06/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Curage , Débouchage	Exploitation
06/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTECOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Curage , Débouchage	Exploitation
06/02/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13	Curage , Débouchage	Exploitation
06/02/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/02/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/02/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/02/2018	POMPAGE GRAISSE	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
07/02/2018	Rapport informatique	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Documentation	Exploitation
07/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/02/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/02/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
08/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
08/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
08/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
09/02/2018	Contrôle des bâches sulfate	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Surveillance Installation	Exploitation
09/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/02/2018	Défaut secteur poste relevage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
12/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/02/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
13/02/2018	Ronde terrain .traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

13/02/2018	Curage des PR 7 flavy. 14 cugny	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Curage , Débouchage	Exploitation
13/02/2018	Curage des PR 6et5 flavy	PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6	Curage , Débouchage	Exploitation
13/02/2018	Ronde step ,rapport ,démarrage centrifugeuse	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/02/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
15/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
15/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
15/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
16/02/2018	Pompe de relevage p1 en défaut , reprogrammé l heure des préleveurs	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/02/2018	Traitement des boues. Ronde terrain .météorologie.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/02/2018	Traitement des boues. Ronde terrain.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/02/2018	Traitement des boues. Relevés index. Ronde terrain. Météorologie.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/02/2018	Débouchage	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Exploitation
21/02/2018	Ronde step , démarrage centrifugeuse , météorologie	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
21/02/2018	Curage et débouchage des 2 pompes	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Intervention sur Défaillance	Exploitation
21/02/2018	Essai pour voir le bon fonctionnement du poste	PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Surveillance Installation	Exploitation
21/02/2018	Ajout de 2 sacs de sulfate et contrôle fonctionnement de la pompe sulfate	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
21/02/2018	Ajout de 2 sacs de sulfate et contrôle fonctionnement de la pompe à sulfate	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
21/02/2018	Ajout de 2 sacs de sulfate . Contrôle fonctionnement de la pompe à sulfate et	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
21/02/2018	Suite météorologie , démarrage centrifugeuse,	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/02/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
22/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
22/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
22/02/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
23/02/2018	Passage du tuyau d air en diamètre 12mm (regard vers la vanne pic	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Modification , Amélioration	Exploitation

23/02/2018	Exploitation	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/02/2018	Défaut sonde redox dans le bassin d'aération	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Intervention sur Défaillance	Exploitation
26/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/02/2018	Ronde terrain .relevés index.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
27/02/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/02/2018	Rapport du mois février , ronde terrain et feuille journalière .	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/02/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/02/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
01/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
01/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
01/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
01/03/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/03/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/03/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/03/2018	Défaut nth dégrilleur.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
02/03/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/03/2018	Vis compactage gelé , démarrage centrifugeuse	Compacteur à Vis	Intervention sur Défaillance	Exploitation
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - MONTESCOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13	Contrôle Réglementaire	Electromécanique

02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR2	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR3	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire électrique - Annuel - PR	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR4	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Contrôle réglementaire - Annuel - Installations électriques- STEP	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Contrôle Réglementaire	Electromécanique
02/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
05/03/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
05/03/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
05/03/2018	Ronde terrain et supervision.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
05/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/03/2018	Vérification Trimestriel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
05/03/2018	Vérification -Trimestriel - Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
05/03/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
05/03/2018	Etalonnage / Autocontrôle - Trimestriel - PH mètre en continu	pH-mètre en continu	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation

05/03/2018	Vérification - Trimestriel - oxygène dissous dans eau	Oxymètre (oxygène dissous ds eau)	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
05/03/2018	Vérification Trimestriel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
05/03/2018	A/ Entretien - Trimestriel - Mesure Optique de Hauteur de Voile de Boues	Mesure Optique de Hauteur de Voile de Boues	Nettoyage - Rangement	Exploitation
06/03/2018	Traitement des boues	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/03/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/03/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/03/2018	Vérification - Trimestriel - Débitmètre Ultrasons en Canal	Débitmètre Ultrasons en Canal	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/03/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/03/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/03/2018	Nettoyage et Contrôle - Trimestriel - Pluviomètre	Pluviomètre	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
06/03/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau à Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/03/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau à Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/03/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
07/03/2018	Curage - Trimestriel - Poste Toutes Eaux - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/03/2018	Traitement des boues. Ronde terrain. Relevés.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
08/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
08/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
08/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
09/03/2018	Traitement des boues. Ronde terrain. Relevés	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/03/2018	Exploitation - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
11/03/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télésurveillé	PR - MONTESCOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
11/03/2018	Exploitation - Quadrimestre - PR Secondaire - Télésurveillé	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
12/03/2018	Contrôle fonctionnement et remplissage de sulfate sur toutes les bâches du sec	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
12/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/03/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/03/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/03/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur Surface / Fond	Racleur Surface / Fond ou ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique

13/03/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/03/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/03/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/03/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/03/2018	Graissage - Trimestriel - Dégrilleur Droit Automatique	Dégrilleur Droit Automatique	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/03/2018	Graissage - Trimestriel - Compacteur à Vis	Compacteur à Vis	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
14/03/2018	Ronde step , démarrage centrifugeuse	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/03/2018	Ronde step , démarrage centrifugeuse, nettoyer canal de rejet et clarif	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
15/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
15/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
15/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
16/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/03/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10	Curage , Débouchage	Exploitation
18/03/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Curage , Débouchage	Exploitation
19/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/03/2018	Étude du PR pour remise en état	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Surveillance Installation	Exploitation
21/03/2018	Ronde step , préparer les bidons d analyses EB et EE	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/03/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
22/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
22/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
22/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
22/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
23/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/03/2018	Remplacement s 550	PR - MONTESCOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Modification , Amélioration	Exploitation
25/03/2018	Feuille de ronde / démarrage centrifugeuse / prélèvement BA ,BR , EE	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

27/03/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
28/03/2018	Contrôle fonctionnement du sulfate sur les PR clastroise	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
28/03/2018	Piquage pour prise HMT Pompes	Accessoires hydrauliques	Modification , Amélioration	Electromécanique
28/03/2018	Remise en service pompe doseuse	Pompe Péraltique	Remplacement de Pièces	Electromécanique
28/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/03/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
29/03/2018	Remplacement de pièces	Electropompe Submersible	Remplacement de Pièces	Electromécanique
29/03/2018	Remplacement de pièces	Electropompe Submersible	Remplacement de Pièces	Electromécanique
29/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
29/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
29/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
29/03/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
30/03/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/03/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/04/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé.	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/04/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé.	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/04/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé.	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/04/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible.	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/04/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible.	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/04/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame.	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
02/04/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame.	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
04/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/04/2018	Traitement des boues. Relevés index.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/04/2018	Vérification du bon fonctionnement de la step, démarrage centrifugeuse duré 6	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
05/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
05/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
05/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
05/04/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP).	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/04/2018	Traitement des boues. Relevés index .nettoyage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/04/2018	Nettoyage capteur et poires secteur flavy. Jussy. Montescourt	Jeu de Détecteurs de Niveau Paires	Nettoyage - Rangement	Exploitation

06/04/2018	Appoint réactif et mise en place de caillebotis sur les bâches de sulfate du s	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
06/04/2018	Appoint réactif pr7 et pr4	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
06/04/2018	Remplacement du tuyau d. Aspiration	Pompe Péraltique	Remplacement de Pièces	Exploitation
06/04/2018	Analyse suivant les baisses de pression momentanée d un abonné	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
06/04/2018	Remplacement de es roues et couteaux	Electropompe Submersible	Remplacement de Pièces	Exploitation
06/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/04/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté.	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/04/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté.	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/04/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse.	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/04/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP.	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
09/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/04/2018	Étalonnage, réglage et essais des pompes de sulfate du pr7, PR 5, PR 6, PR,4	Pompe Péraltique	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
10/04/2018	Appoint sulfate dans les 4 bâches	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
10/04/2018	Rapport du mois de mars , nettoyer l'agitateur silo st Simon	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/04/2018	Remplacement PPE 2	Electropompe Submersible	Remplacement de Pièces	Exploitation
11/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
12/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
12/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
12/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR.	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
13/04/2018	Remplacement PPE 1	Electropompe Submersible	Travaux Neufs , Renouvellement,	Exploitation
13/04/2018	Rapport du mois mars	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/04/2018	Traitement des boues. Nettoyage relevés index.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/04/2018	Réception de la pompe et préparation chantier	Electropompe Submersible	Travaux Neufs , Renouvellement,	Exploitation
16/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/04/2018	pompape PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
17/04/2018	pompape PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
17/04/2018	pompape PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
17/04/2018	pompape PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation

17/04/2018	Rapport du mois de mars	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/04/2018	Traitement des boues	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/04/2018	Levage du pont clarificateur pour contrôle roulement de roue libre. Commande.	Racleur Surface / Fond ou ou pont racleur	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
18/04/2018	Démarrage centrifugeuse , ronde step ,	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/04/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Curage , Débouchage	Exploitation
18/04/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15	Curage , Débouchage	Exploitation
18/04/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16	Curage , Débouchage	Exploitation
18/04/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17	Curage , Débouchage	Exploitation
18/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/04/2018	POMPAGE PR EAUX TRAITEES	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
19/04/2018	Dépannage pont racleur.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
19/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
19/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
19/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
20/04/2018	POMPAGE GRAISSE	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
20/04/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/04/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
23/04/2018	Défaut aération.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
23/04/2018	Traitement des boues. Relevés index.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/04/2018	Démarrage centrifugeuse	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/04/2018	Remplacement PPE	Electropompe Submersible	Travaux Neufs , Renouvellement,	Exploitation
25/04/2018	Essai de la nouvelle pompe	Electropompe Submersible	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
25/04/2018	Pose de détecteur h2s	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/04/2018	Contrôle, débouchage et appoint réactif	Pompe Péristaltique	Appoint Réactifs	Exploitation
25/04/2018	Dépose de capteur h2s au 7 flavy et pose au 5 flavy	Armoire Electrique BT	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
25/04/2018	Nettoyage au karcher de l'air de stockage et démarrage centrifugeuse	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation

26/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
26/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
26/04/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
27/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/04/2018	Exploitation. Traitement des boues.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/04/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/04/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/05/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/05/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/05/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/05/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
02/05/2018	Remplacement armoire	Armoire Electrique BT	Travaux Neufs , Renouvellement,	Exploitation
02/05/2018	Débouchage des 2 pompes et finition du chantier	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Intervention sur Défaillance	Exploitation
02/05/2018	Ajouter 4 sacs de sulfate et 500 l d eau . Déplacement des détecteurs de h2s	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
02/05/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Curage , Débouchage	Exploitation
02/05/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6	Curage , Débouchage	Exploitation
02/05/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Curage , Débouchage	Exploitation
02/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
03/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
03/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
03/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
04/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/05/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/05/2018	Curage et réglage marnage	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Curage , Débouchage	Exploitation
06/05/2018	Dépose de capteur h2s	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
06/05/2018	Traitement des boues. Relevés index.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/05/2018	Pose de capteur h2s	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
06/05/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/05/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/05/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

07/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/05/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/05/2018	Traitement des boues. Relevés index. Nettoyage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
10/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
10/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
10/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
11/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/05/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
14/05/2018	Robde step , démarrage centrifugeuse et rapport avril	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/05/2018	Traitement des boues .relevés index. Nettoyage. Livraison chaud.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/05/2018	Débouchage p2	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
15/05/2018	Curage du poste et débouchage pompe 1	Electropompe Submersible	Curage , Débouchage	Exploitation
15/05/2018	Débouchage pompe 2 suite curage	Electropompe Submersible	Curage , Débouchage	Exploitation
15/05/2018	Finalisation du rapport du mois d avril .	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
15/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
15/05/2018	Contrôle concentration sulfate	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
16/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s et appoint si besoin	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
16/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s et appoint si besoin	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
17/05/2018	Ronde terrain et supervision. Préparation flaconnage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
17/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
17/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
17/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
17/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
18/05/2018	Ronde terrain. Relevés index. Nettoyage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
18/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s suite ajout de sulfate	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
18/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s suite ajout de sulfate	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation

18/05/2018	Contrôle concentration traitement h2s suite ajout de sulfate	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
18/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/05/2018	Défaut A EU dégrilleur. Défaut LSH canal EB	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
23/05/2018	Ronde step , métrologie	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/05/2018	Rondes relevé, mis en marche centri, métrologie débitmètre et pluviaux.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/05/2018	Visite step jussy avec M. BILLOT	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
23/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/05/2018	Rapport du mois de mai sur clé usb	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
24/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
24/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
24/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
25/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/05/2018	Ronde step , démarrage centrifugeuse ,	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/05/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
28/05/2018	Maintenance préventive	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
28/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/05/2018	Rapport du mois de mai	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/05/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/05/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
31/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
31/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
31/05/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
01/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Curage , Débouchage	Exploitation
01/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Curage , Débouchage	Exploitation
01/06/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/06/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/06/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique

01/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/06/2018	Ajout sacs de sulfate	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
02/06/2018	Pose contrôleur h2s dans le poste et le refoulement	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Surveillance Installation	Exploitation
02/06/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/06/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/06/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
02/06/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
04/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Paires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
05/06/2018	Vérification Trimestriel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
05/06/2018	Vérification -Trimestriel - Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
05/06/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
05/06/2018	Etalonnage / Autocontrôle - Trimestriel - PH mètre en continu	pH-mètre en continu	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
05/06/2018	Vérification - Trimestriel - oxygène dissous dans eau	Oxymètre (oxygène dissous ds eau)	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
05/06/2018	Vérification Trimestriel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
05/06/2018	A/ Entretien - Trimestriel - Mesure Optique de Hauteur de Voile de Boues	Mesure Optique de Hauteur de Voile de Boues	Nettoyage - Rangement	Exploitation
06/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Curage , Débouchage	Exploitation
06/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Curage , Débouchage	Exploitation
06/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Curage , Débouchage	Exploitation

06/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Curage , Débouchage	Exploitation
06/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Curage , Débouchage	Exploitation
06/06/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13	Curage , Débouchage	Exploitation
06/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/06/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/06/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/06/2018	Vérification - Trimestriel - Débitmètre Ultrasons en Canal	Débitmètre Ultrasons en Canal	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/06/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/06/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/06/2018	Nettoyage et Contrôle - Trimestriel - Pluviomètre	Pluviomètre	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
06/06/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau à Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/06/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau à Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
07/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
07/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
07/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
07/06/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
07/06/2018	Curage - Trimestriel - Poste Toutes Eaux - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/06/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/06/2018	Maintenance	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/06/2018	Remplacement pompe n 1 et curage du poste	Electropompe Submersible 1	Curage , Débouchage	Exploitation
08/06/2018	Nettoyage clarificateur	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/06/2018	Démarrage centrifugeuse , pompe n2 eau industrielle désamorcé	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/06/2018	Exploitation.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/06/2018	Tp pr1 contrôle step	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
12/06/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/06/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/06/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur Surface / Fond	Racleur Surface / Fond ou ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/06/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique

		PR1		
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télesurveillé	PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/06/2018	Graissage - Trimestriel - Dégrilleur Droit Automatique	Dégrilleur Droit Automatique	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/06/2018	Graissage - Trimestriel - Compacteur à Vis	Compacteur à Vis	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
14/06/2018	Exploitation. Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/06/2018	Ronde démarrage CENTRIE	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
14/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
14/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
14/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
14/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
15/06/2018	Rapport juin et démarrage centrifugeuse	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/06/2018	Maintenance -Semestriel - Compacteur à Vis	Compacteur à Vis	Révision Spécialisée	Mécanique
18/06/2018	Vérification fonctionnement - Semestriel - Aérotherme	Aérotherme	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
18/06/2018	Vérification fonctionnement - Semestriel - Aérotherme	Aérotherme	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
18/06/2018	Graissage - Semestriel - Motopompe à Rotor Excentré	Pompe à Rotor Excentré	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
19/06/2018	Pompe disjonctée	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
19/06/2018	Formation ronde step	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Surveillance Installation	Exploitation
19/06/2018	Exploitation.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/06/2018	Contrôle réglementaire - Semestriel - Disconnecteur	Disconnecteur	Contrôle Réglementaire	Mécanique
20/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

20/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
21/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
21/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
21/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
22/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/06/2018	Exploitation. Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/06/2018	Traitement des boues. Relevés. Nettoyage.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/06/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
27/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/06/2018	Exploitation.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
28/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
28/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
28/06/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
29/06/2018	Contrôle mensuel du PR	Electropompe Submersible	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
29/06/2018	Exploitation.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/06/2018	Nettoyage du panier	Accessoires hydrauliques	Nettoyage - Rangement	Exploitation
29/06/2018	Contrôle centrie et visite bassin filtrant	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Surveillance Installation	Exploitation
29/06/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/06/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/07/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/07/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/07/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/07/2018	Contrôle concentration et appoint si besoin	Pompe Péraltatique	Appoint Réactifs	Exploitation
03/07/2018	Nettoyage du panier et du PR avec les hydro	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
04/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/07/2018	Contrôle réglementaire step par LDAR	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation

05/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
05/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
05/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
05/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
05/07/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/07/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/07/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/07/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/07/2018	Défaut Edf	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
07/07/2018	Curage - Mensuel - Poste Relèvement - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
09/07/2018	Rapport mensuel.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/07/2018	Exploitation. Traitement des boues. Relevés index. Nettoyage.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/07/2018	Sonde de niveau en panne	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
11/07/2018	Disjonction p2	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
11/07/2018	Remplacement compteur Edf par un linky	Compteur Electrique	Remplacement de Pièces	Instrumentation
11/07/2018	Pose d un compteur linky	Compteur Electrique	Remplacement de Pièces	Electromécanique
11/07/2018	Pose d un compteur linky	Compteur Electrique	Remplacement de Pièces	Electromécanique
11/07/2018	Pose d un compteur linky	Compteur Electrique	Remplacement de Pièces	Electromécanique
11/07/2018	Défaut Edf	Compteur Electrique	Intervention sur Défaillance	Exploitation
11/07/2018	Pose d'un Compteur Linky	Compteur Electrique	Remplacement de Pièces	Electromécanique
11/07/2018	Exploitation - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
11/07/2018	Exploitation - Quadrimestre - PR Secondaire - Télésurveillé	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
11/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/07/2018	Traitement des boues. Relevés index.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/07/2018	Remplacement des barres de guidage Remplacement p2	Electropompe Submersible	Remplacement de Pièces	Electromécanique
12/07/2018	Exploitation. Traitement des boues	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
12/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
12/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
12/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
13/07/2018	Contrôle concentration traitement h2s	Pompe Péraltique	Mesures , Analyses ,	Exploitation

			Prélèvements	
13/07/2018	Modif paramètres régulateur de niveau suite chgt sonde	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	Paramétrage , Programmation , Sauvegarde	Instrumentation
13/07/2018	Réception de 2 cuves de polymère	Cuve	Dépotage Produits	Exploitation
13/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/07/2018	Disjonction compteur linky suite abonnement trop faible	Compteur Electrique	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
16/07/2018	Rdv avec inedis Modif puissance souscrite contrat elec	Compteur Electrique	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
16/07/2018	Alarme débordement	Bâche	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
16/07/2018	Contrôle des concentrations de sulfate sur les postes	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
16/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/07/2018	Surveillance step	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/07/2018	Traitement H2S	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
18/07/2018	Traitement H2S	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
18/07/2018	Remplacement pompe 2	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
18/07/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10	Curage , Débouchage	Exploitation
18/07/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Curage , Débouchage	Exploitation
18/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
19/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
19/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
19/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
20/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/07/2018	Échantillonnage jardin filtrant.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
23/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/07/2018	Exploitation. Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/07/2018	Surveillance step	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/07/2018	Échantillonnage jardin filtrant	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
25/07/2018	Contrôle conformité avant inspection	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
25/07/2018	Contrôle concentration sulfate et appoint d'eau PR 2, PR5 ,PR7,PR4 clastrois	Pompe Péraltique	Appoint Réactifs	Exploitation
25/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

26/07/2018	Exploitation	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/07/2018	Ronde CENTRIE	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
26/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
26/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
26/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
26/07/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
27/07/2018	Évacuation déchets dégrillage .contrôle agitateur bassin aération.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
27/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/07/2018	Vérifiez des postes de cugny	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Surveillance Installation	Exploitation
30/07/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/07/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/07/2018	Remise en état câble de fixation agitateur. Nettoyage agitateurs 1 et 2.	Agitateur Immergé	Intervention sur Défaillance	Exploitation
31/07/2018	Contrôle sulfate PR clastoise. Tournée découverte PR.	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Surveillance Installation	Exploitation
01/08/2018	Réamorçage pompe industrielle.	pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	Intervention sur Défaillance	Exploitation
01/08/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/08/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/08/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/08/2018	Désamorçage pompe surpresseur 2 ..remise en service. Essais.	pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	Intervention sur Défaillance	Exploitation
02/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
02/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
02/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
02/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
02/08/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/08/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/08/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
02/08/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
03/08/2018	Exploitation	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/08/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

06/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
06/08/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/08/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/08/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/08/2018	Relevés index. Nettoyage rejet. Traitement des boues. Contrôle équipements.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/08/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
08/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/08/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
09/08/2018	Exploitation. Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
09/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
09/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
09/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
10/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/08/2018	Parafoudre HS	Armoire Electrique BT	Intervention sur Défaillance	Exploitation
13/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/08/2018	Maintenance préventive et CENTRIE	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
14/08/2018	Débouchage vanne et décrochage pompe 1	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/08/2018	Campagne traitement H2S	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
16/08/2018	Campagne traitement H2S.	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
16/08/2018	Campagne traitement H2S.	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
16/08/2018	Campagne traitement H2S.	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
16/08/2018	Appoint sulfate PR4 ,PR5 clastoise.	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
16/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
16/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
16/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
16/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
17/08/2018	Contrôle pompe et fonctionnement.	Electropompe Submersible	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
17/08/2018	Prise échantillons BA .BR . relevés valeurs eau EE EB .énergie pour rapport	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/08/2018	Récupération contrôleurs H2S poste	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE	Surveillance Installation	Exploitation

	et refoulement.	LA VICTOIRE PR2		
17/08/2018	Installation capteurs H2S poste et refoulement.	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Surveillance Installation	Exploitation
17/08/2018	Maintenance et CENTRIE déstockage boue	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/08/2018	Alarme débordement	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
17/08/2018	Alarme débordement	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
17/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/08/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Curage , Débouchage	Exploitation
18/08/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15	Curage , Débouchage	Exploitation
18/08/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16	Curage , Débouchage	Exploitation
18/08/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17	Curage , Débouchage	Exploitation
20/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/08/2018	Défaut Edf	Compteur Electrique	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
22/08/2018	Surveillance intervenant inedis suite panne secteur	Compteur Electrique	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
22/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
23/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
23/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
23/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
24/08/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
24/08/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
24/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/08/2018	Maintenance ronde	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
27/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/08/2018	Maintenance CENTRIE	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/08/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/08/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/08/2018	Maintenance CENTRIE	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/08/2018	Alarme débordement en temps sec	Bâche	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
30/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
30/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
30/08/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation

06/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
06/09/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/09/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/09/2018	Vérification - Trimestriel - Débitmètre Ultrasons en Canal	Débitmètre Ultrasons en Canal	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/09/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/09/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/09/2018	Nettoyage et Contrôle - Trimestriel - Pluviomètre	Pluviomètre	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
06/09/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/09/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau à Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/09/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau à Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/09/2018	Curage - Trimestriel - Poste Toutes Eaux - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
10/09/2018	Exploitation	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/09/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
12/09/2018	ronde CENTRIE nettoyage clarif	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
12/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/09/2018	Maintenance - Annuel - Racleur de Surface	Racleur de Surface	Révision Spécialisée	Mécanique
12/09/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/09/2018	Maintenance - Annuel - Racleur de Surface	Racleur de Surface ou pont racleur	Révision Spécialisée	Mécanique
12/09/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/09/2018	Maintenance - Annuel - Racleur Surface / Fond	Racleur Surface / Fond ou ou pont racleur	Révision Spécialisée	Mécanique
12/09/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur Surface / Fond	Racleur Surface / Fond ou ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/09/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
13/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
13/09/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
13/09/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
13/09/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/09/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télésurveillé	PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique

13/09/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télésurveillé	PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/09/2018	Exploitation - Annuel - PR Secondaire Télésurveillé	PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/09/2018	Graissage - Trimestriel - Dégrilleur Droit Automatique	Dégrilleur Droit Automatique	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/09/2018	Graissage - Trimestriel - Compacteur à Vis	Compacteur à Vis	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
14/09/2018	Exploitation	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/09/2018	Maintenance - Annuel - Compresseur à Pistons	Compresseur à Pistons	Révision Spécialisée	Mécanique
17/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
20/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
20/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
20/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
21/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/09/2018	Pompe bouchée	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Exploitation
24/09/2018	Contrôle équipements. Relevés index pour bilan mensuel.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
24/09/2018	CENTRIE analyse	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/09/2018	Exploitation .remise en état vis injection de chaux.	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
27/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
27/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
27/09/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
28/09/2018	Maintenance préventive et CENTRIE	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
28/09/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/09/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Curage , Débouchage	Exploitation
01/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Curage , Débouchage	Exploitation

01/10/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/10/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/10/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/10/2018	Contrôles socotec armoires des PR de montescourt et st Simon	Armoire Electrique BT	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
02/10/2018	Pose d une pompe provisoire et adaptation refoulement	Pompe Submersible (EU)	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
02/10/2018	Essai adaptation pour pompe de secours	Pompe Submersible (EU)	Modification , Amélioration	Exploitation
02/10/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/10/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/10/2018	Inspection générale - Annuel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Révision Spécialisée	Electromécanique
02/10/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
02/10/2018	Inspection générale - Annuel - Vis Convoyeuse Avec Ame	Vis Convoyeuse Avec Ame	Révision Spécialisée	Electromécanique
02/10/2018	Inspection générale - Annuel - Vis Convoyeuse Avec Ame	Vis Convoyeuse Avec Ame	Révision Spécialisée	Electromécanique
02/10/2018	Inspection générale - Annuel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Révision Spécialisée	Electromécanique
02/10/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
03/10/2018	Surveillance step	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/10/2018	Vérification Annuel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite stratégique	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
03/10/2018	Vérification - Annuel - Appareil de Mesure de Pression en Conduite	Détecteur de Pression	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
03/10/2018	A/ Vérification - Annuel - Manomètre stratégique	Manomètre	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
03/10/2018	A/ Vérification - Annuel - Manomètre stratégique	Manomètre	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
03/10/2018	Vérification Annuel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite stratégique	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
04/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
04/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
04/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
04/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
05/10/2018	Surveillance step	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/10/2018	Défaut pompes et alim Edf	Armoire Electrique BT	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
05/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/10/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE	Curage , Débouchage	Exploitation

		LA VICTOIRE PR2		
06/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Curage , Débouchage	Exploitation
06/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8	Curage , Débouchage	Exploitation
06/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9	Curage , Débouchage	Exploitation
06/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Curage , Débouchage	Exploitation
06/10/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13	Curage , Débouchage	Exploitation
06/10/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/10/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/10/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
08/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
11/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
11/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
11/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
12/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/10/2018	CENTRIE clarif	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/10/2018	Maintenance - Annuel - Motopompe à Membranes	Electropompe à Membranes	Révision Spécialisée	Mécanique
16/10/2018	Maintenance - Annuel - Motopompe à Membranes	Electropompe à Membranes	Révision Spécialisée	Mécanique
16/10/2018	Maintenance - Annuel - Motopompe à Membranes	Pompe à Membranes (doseuse)	Révision Spécialisée	Mécanique
17/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/10/2018	Défaut Edf	Compteur Electrique	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
18/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
18/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
18/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
18/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
19/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

22/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/10/2018	Remplacement couteau et roue sur pompe2	Electropompe Submersible	Remplacement de Pièces	Electromécanique
24/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
25/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
25/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
25/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
25/10/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
25/10/2018	Nettoyage Contrôle - Annuel - Filtre Dépoussiéreur	Filtre Dépoussiéreur	Nettoyage - Rangement	Mécanique
26/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/10/2018	Ctrl - Annuel mécanique et électrique - Agitateur Immersé	Agitateur Immersé	Révision Spécialisée	Mécanique
26/10/2018	Ctrl - Annuel mécanique et électrique - Agitateur Immersé	Agitateur Immersé	Révision Spécialisée	Mécanique
26/10/2018	Ctrl - Annuel mécanique et électrique - Agitateur Immersé	Agitateur Immersé	Révision Spécialisée	Mécanique
26/10/2018	Ctrl - Annuel mécanique et électrique - Agitateur Immersé	Agitateur Immersé	Révision Spécialisée	Mécanique
27/10/2018	Ctrl - Annuel méca et élect - Agitateur à Arbre Vertical	Agitateur à Arbre Vertical	Révision Spécialisée	Mécanique
29/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
29/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/10/2018	Exploitation	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/10/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/10/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
01/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
01/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
01/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
01/11/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/11/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/11/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTESCOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/11/2018	Evacuer graisses - Déshuilage / Dégraissage sur STEP	Bâche	Vidange , Pompage (d'effluents)	Exploitation
01/11/2018	Evacuer sables - Dessablage Sur STEP	Bâche	Vidange , Pompage (d'effluents)	Exploitation
02/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
02/11/2018	Analyse thermographique - Annuel - Armoire Electrique BT	Armoire Electrique BT	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/11/2018	Nettoyage - Annuel - Armoire Electrique BT	Armoire Electrique BT	Nettoyage - Rangement	Electromécanique

02/11/2018	Analyse thermographique - Annuel - Armoire Electrique BT	Armoire Electrique BT	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/11/2018	Nettoyage - Annuel - Armoire Electrique BT	Armoire Electrique BT	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
05/11/2018	Débouchage pompe relèvement 2.essais. remise en service.	Electropompe Submersible	Intervention sur Défaillance	Exploitation
05/11/2018	changement batterie soprel	PR - MONTESCOURT - RUE DE CLASTRES PR3	Remplacement de Pièces	Electromécanique
05/11/2018	Remplacement de la batterie.	Batteries	Intervention sur Défaillance	Exploitation
05/11/2018	Nettoyage surverses clarification, Rejet. Contrôle équipements.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/11/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/11/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/11/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/11/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/11/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
08/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
08/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
08/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
08/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
09/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
09/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
11/11/2018	Exploitation - Quadrimestre - PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
11/11/2018	Exploitation - Quadrimestre - PR Secondaire - Télésurveillé	PR - MONTESCOURT - RUE PAUL SEBBE PR11	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
12/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
13/11/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Curage , Débouchage	Exploitation
14/11/2018	Traitement des boues.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
14/11/2018	Rempotage des bâches sulfate	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
14/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
15/11/2018	CURAGE PR	Génie Civil	Curage , Débouchage	Exploitation
15/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
15/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
15/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
15/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation

16/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
16/11/2018	Maintenance annuel - Dégrilleur Droit Automatique	Dégrilleur Droit Automatique	Révision Spécialisée	Mécanique
16/11/2018	Inspection générale - Annuel - Brosse d'Aération	Brosse d'Aération	Révision Spécialisée	Mécanique
16/11/2018	Inspection générale - Annuel - Brosse d'Aération	Brosse d'Aération	Révision Spécialisée	Mécanique
16/11/2018	Inspection générale - Annuel - Malaxeur à Vis	Malaxeur à Vis	Révision Spécialisée	Electromécanique
18/11/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10	Curage , Débouchage	Exploitation
18/11/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12	Curage , Débouchage	Exploitation
19/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/11/2018	Contrôle réglementaire centrifugeuse	Centrifugeuse	Contrôle Réglementaire	Mécanique
20/11/2018	Vérification organes de sécurité - Annuel - Douche et Rince-Ceil	Douche et Rince-Ceil	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
20/11/2018	Vérification organes de sécurité - Annuel - Douche et Rince-Ceil	Douche et Rince-Ceil	Vérification , Inspection , Visite	Exploitation
21/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
22/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
22/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
22/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
22/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
23/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
23/11/2018	Inspection générale - Annuel - Motopompe à Vide à Palettes	Pompe à Vide à Palettes	Révision Spécialisée	Electromécanique
23/11/2018	Inspection générale - Annuel - Motopompe à Rotor Excentré	Pompe à Rotor Excentré	Révision Spécialisée	Electromécanique
23/11/2018	Inspection générale - Annuel - Motopompe à Rotor Excentré	Pompe à Rotor Excentré	Révision Spécialisée	Electromécanique
23/11/2018	Inspection générale - Annuel - Motopompe à Rotor Excentré	Pompe à Rotor Excentré	Révision Spécialisée	Electromécanique
23/11/2018	Inspection générale - Annuel - Motopompe de Surface	pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	Révision Spécialisée	Electromécanique
23/11/2018	Inspection générale - Annuel - Motopompe de Surface	pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	Révision Spécialisée	Electromécanique
26/11/2018	Maintenance préventive et CENTRIE	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
26/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/11/2018	POMPAGE GRAISSE	Bâche Stockage Graisses	Vidange , Pompage (d'effluents)	Exploitation
28/11/2018	Remplacement et modification conduite soutirage des boues silo St Simon.	Silo	Modification , Amélioration	Exploitation
28/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

29/11/2018	Modification conduite évacuation des boues silo St Simon.	Silo	Modification , Amélioration	Exploitation
29/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
29/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
29/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
29/11/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
30/11/2018	Modif conduite pour nouvelle pompe	Pompe à Rotor Excentré	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
30/11/2018	Récupération pièces pour modification extraction des boues de st Simon Mise en	Pompe Submersible (EU)	Modification , Amélioration	Electromécanique
30/11/2018	Essais alim centrif par silo boues st Simon	Centrifugeuse	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/11/2018	Traitement des boues de st Simon.	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/11/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
30/11/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
01/12/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/12/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR3	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
01/12/2018	Exploitation - Mensuel - PR Secondaire Non Télésurveillé	REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR4	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
02/12/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/12/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
02/12/2018	Maintenance - Bimestriel - Electropompe Submersible	Electropompe Submersible	Nettoyage - Rangement	Mécanique
02/12/2018	Nettoyage - Bimestriel - Vis Convoyeuse Sans Ame	Vis Convoyeuse Sans Ame	Nettoyage - Rangement	Exploitation
03/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
03/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
04/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Poires	Détecteur de Niveau Poire	Nettoyage - Rangement	Electromécanique
05/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

05/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
05/12/2018	Vérification - Trimestriel - oxygène dissous dans eau	Oxymètre (oxygène dissous ds eau)	Tests , Essais , Simulations	Exploitation
05/12/2018	Vérification Trimestriel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
05/12/2018	Vérification Trimestriel - Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
05/12/2018	Vérification -Trimestriel - Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
05/12/2018	Nettoyage - Mensuel- Appareil de Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
05/12/2018	Etalonnage / Autocontrôle - Trimestriel - PH mètre en continu	pH-mètre en continu	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
05/12/2018	A/ Entretien - Trimestriel - Mesure Optique de Hauteur de Voile de Boues	Mesure Optique de Hauteur de Voile de Boues	Nettoyage - Rangement	Exploitation
06/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
06/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
06/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
06/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
06/12/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/12/2018	Nettoyage - Mensuel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Nettoyage - Rangement	Instrumentation
06/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/12/2018	Nettoyage / Test - Trimestriel - Détecteur de Niveau Palettes	Détecteur de Niveau à Palettes	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
06/12/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/12/2018	Vérification - Trimestriel - Débitmètre Ultrasons en Canal	Débitmètre Ultrasons en Canal	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/12/2018	Calibration - Etalonnage - Trimestriel - Préleveur Fixe Thermostaté	Préleveur Fixe Thermostaté	Calibration , Etalonnage	Instrumentation
06/12/2018	Nettoyage et Contrôle - Trimestriel - Pluviomètre	Pluviomètre	Tests , Essais , Simulations	Instrumentation
06/12/2018	Contrôle Fonctionnement - Mensuel - Capteurs de bourrage Vis doseuse	Vis Doseuse	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
07/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
07/12/2018	Curage - Trimestriel - Poste Toutes Eaux - STEP	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
10/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
10/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/12/2018	Traitement des boues de st Simon	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
12/12/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/12/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur de Surface	Racleur de Surface ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
12/12/2018	Graissage - Trimestriel - Racleur Surface / Fond	Racleur Surface / Fond ou ou pont racleur	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/12/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation

13/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
13/12/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
13/12/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
13/12/2018	Exploitation - Trimestriel - PR Principal	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Diagnostic , Evaluation , Bilan	Electromécanique
13/12/2018	Graissage - Trimestriel - Dégrilleur Droit Automatique	Dégrilleur Droit Automatique	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
13/12/2018	Graissage - Trimestriel - Compacteur à Vis	Compacteur à Vis	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
14/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
14/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
17/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
18/12/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE DE FLAVY - PR14	Curage , Débouchage	Exploitation
18/12/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15	Curage , Débouchage	Exploitation
18/12/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16	Curage , Débouchage	Exploitation
18/12/2018	Curage - Quadrimestre - PR	PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17	Curage , Débouchage	Exploitation
18/12/2018	Vérification fonctionnement - Semestriel - Aérotherme	Aérotherme	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
18/12/2018	Vérification fonctionnement - Semestriel - Aérotherme	Aérotherme	Tests , Essais , Simulations	Electromécanique
18/12/2018	Maintenance -Semestriel - Compacteur à Vis	Compacteur à Vis	Révision Spécialisée	Mécanique
18/12/2018	Graissage / Lubrification - Semestriel - Motopompe à Rotor Excentré	Pompe à Rotor Excentré	Lubrification (vidange , graissage)	Mécanique
19/12/2018	Surveillance step	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
19/12/2018	Contrôle réglementaire - Semestriel - Disconnecteur	Disconnecteur	Contrôle Réglementaire	Mécanique
20/12/2018	Mise en place enregistreurs H2S sur postes clastoise.	Cuve	Surveillance Installation	Exploitation
20/12/2018	Exploitation .	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
20/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTESCOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
20/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
20/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
20/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
21/12/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
21/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
21/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
24/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

26/12/2018	CURAGE PR	Bâche	Curage , Débouchage	Exploitation
26/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
26/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
27/12/2018	Récupération des prelevants EB et EE pour dépose a step Chauny suite autosurve	Préleveur Fixe Thermostaté	Mesures , Analyses , Prélèvements	Exploitation
27/12/2018	Défaut aération en automatique	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Intervention sur Défaillance	Exploitation
27/12/2018	Défaut régulation redox en automatique	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Intervention sur Défaillance	Exploitation
27/12/2018	Le débit de la pompe est très faible	Electropompe Submersible 1	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
27/12/2018	Évacuation déchets dégrilleur. 2 poubelles vers step Chauny et remise en plan	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Nettoyage - Rangement	Exploitation
27/12/2018	Préleveur en panne	Préleveur Fixe Thermostaté	Intervention sur Défaillance	Electromécanique
27/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2	Appoint Réactifs	Exploitation
27/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4	Appoint Réactifs	Exploitation
27/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5	Appoint Réactifs	Exploitation
27/12/2018	Exploitation - Hebdomadaire - Contrôle et Appoint Réactif PR	PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7	Appoint Réactifs	Exploitation
28/12/2018	Pb régulation redox	Mesure du Potentiel Rédox (ORP)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
28/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/12/2018	Exploitation STEP <10.000 eq/h - File BOUES - STEP JUSSY	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation
31/12/2018	Exploitation STEP entre 2.000 et 30.000 eq/h - File EAU	Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)	Pilotage , Exploitation , Process	Exploitation

→ Les réseaux et branchements

Détail en annexe 6.11.1

→ L'auscultation du réseau de collecte

Ci-dessous un tableau présentant les inspections télévisées des canalisations :

Interventions d'inspection et de contrôle	2016	2017	2018	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	345	682	26	-96,2%
Tests à la fumée (u)	0	0	0	0%
Tests à l'eau (ml)	0	0	0	0%

→ **Le curage**

Le plan de curage préventif :

Interventions de curage préventif	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	90	73	106	45,2%
sur branchements	0	1	1	0,0%
sur canalisations	8	15	12	-20,0%
sur accessoires	82	57	93	63,2%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	3 520	3 599	4 726	31,3%

Les désobstructions curatives :

Interventions curatives	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	10	11	13	18,2%
sur branchements	6	6	10	66,7%
sur canalisations	4	5	3	-40,0%
sur accessoires	0	0	0	0%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	200	629	255	-59,5%

En 2018, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **5,75 / 1000 abonnés**.

→ **Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]**

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	0	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	56 844	56 927	56 927	-0,0%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	0,00	0,00	0,00	0%

4.2. L'efficacité de la collecte

4.2.1. LA MAITRISE DES ENTRANTS

→ *Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ◆ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ◆ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ◆ garantir les performances du système de traitement,
- ◆ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ◆ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ◆ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS...) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ◆ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ◆ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ◆ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ◆ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ◆ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2018 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

Le tableau ci-dessous liste les conventions spéciales de déversement établies conformément au règlement du service avec les clients concernés :

Tiers engagé	Objet	Date d'effet
MONDELEZ France	CSD - MONDELEZ France Biscuit Production SAS	01/01/2017

→ *La conformité des branchements domestiques*

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Detail en annexe 11.1

4.2.2. LA MAITRISE DES DEVERSEMENTS EN MILIEU NATUREL

→ *La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]*

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2016	2017	2018
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
Total Partie A	100	0
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total:	120	

→ **La conformité de la collecte [P203.3]**

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

Pluviométrie :

Hauteur de pluie totale (mm)

643,2 mm

Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

Point de déversement (>600 kg DBO5/j)

0 m3

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

4.3. L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 21 juillet 2015, les services en charge de la Police de l'Eau sont susceptibles d'avoir modifié les critères d'évaluation de la conformité des réseaux de collecte et des installations de traitement.

Les informations fournies ci-après relatives à la conformité réglementaire sont à considérer comme indicatives et restant à confirmer par les services en charge de la Police de l'Eau.

C'est également pourquoi, nous avons rappelé les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité.

En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

4.3.1. CONFORMITE GLOBALE

→ *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'état et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

→ *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans correspondant à un débit arrivant à la station (en amont du DTS) au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015 transposant la Directive ERU).

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	100,00	100,00
Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	100,00	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ **La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]**

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans correspondant à un débit arrivant à la station (en amont du DTS) au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2016	2017	2018
Performance globale du service (%)	100	100	100
Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	100	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100
Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)	100	100	100

4.3.2. BILAN D'EXPLOITATION ET CONFORMITES PAR STATION

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Station d'Épuration JUSSY (Nouvelle)

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

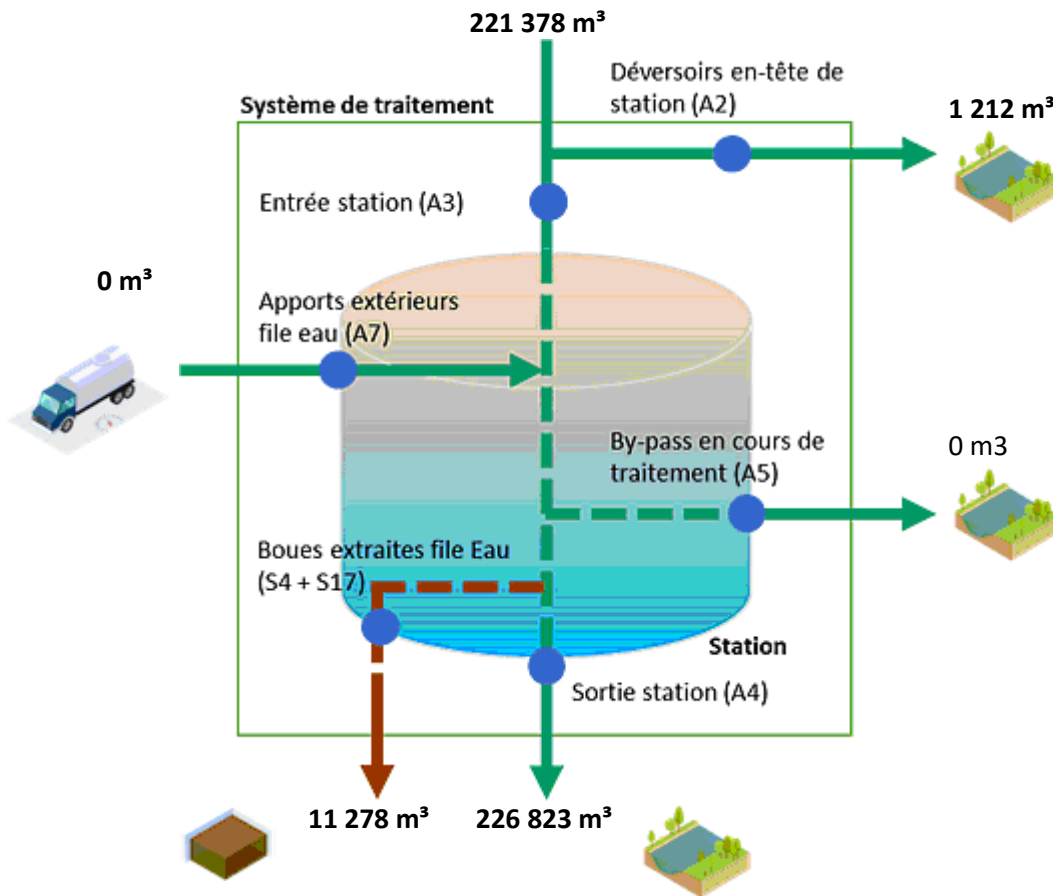
	2018
Débit de référence (m ³ /j)	1 029
Capacité nominale (kg/j)	541

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

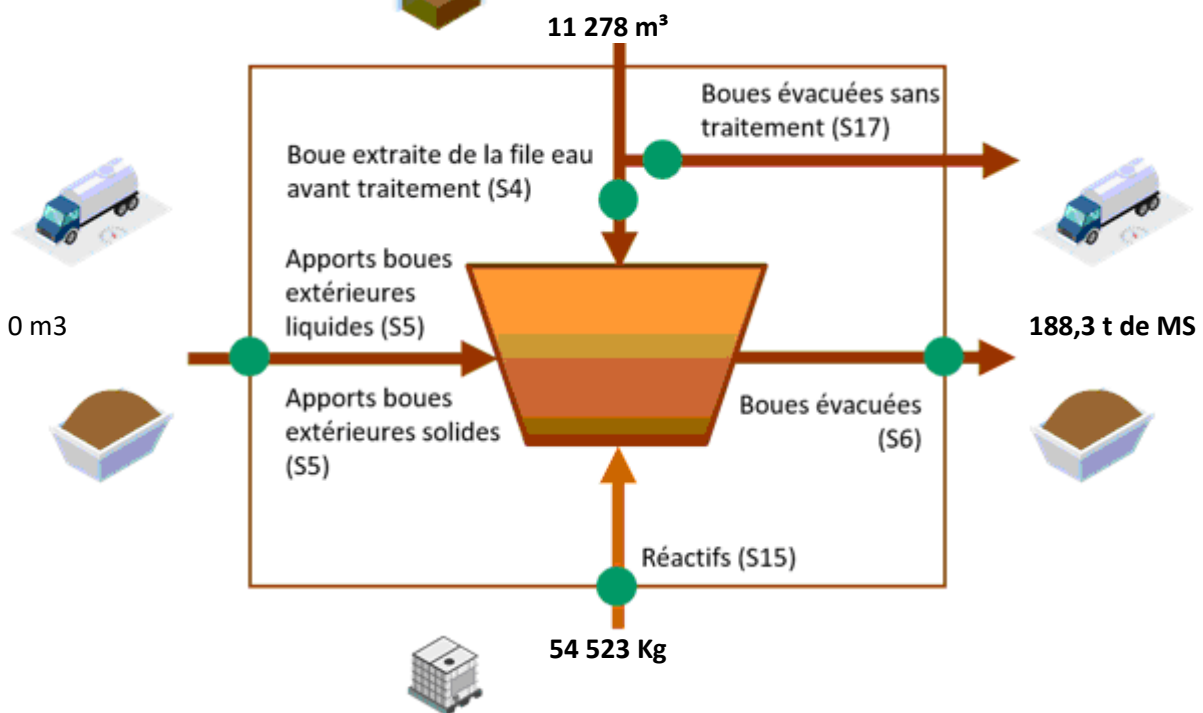
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00				
moyenne annuelle				8,00	15,00		2,00
Concentration réductible en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau



File Boue



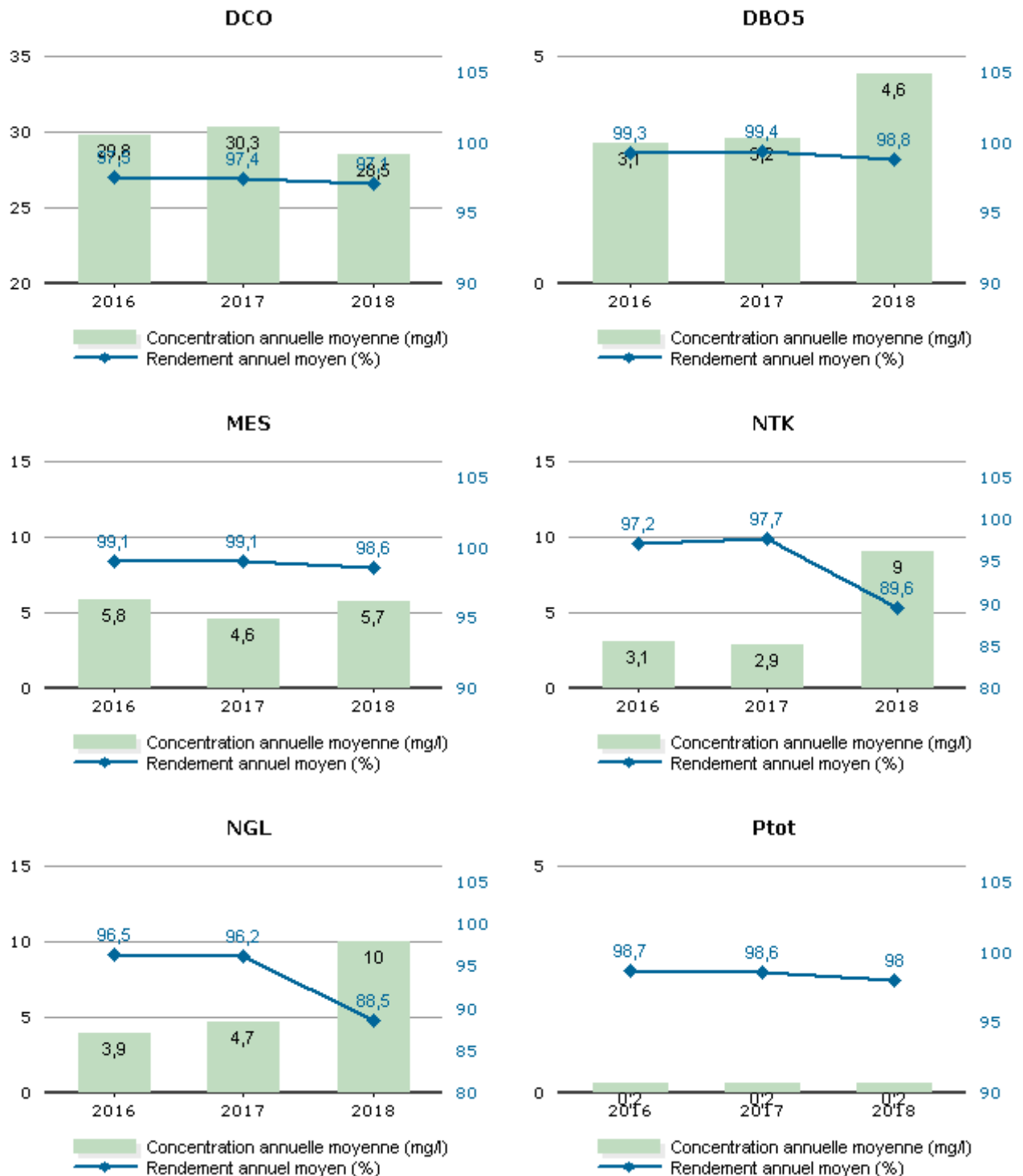
Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2018
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :



Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité à la Directive Européenne est évaluée au regard du respect des objectifs de traitement

définis dans l'arrêté du 21 juillet 2015 et la conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2016	2017	2018
Conformité à la Directive Européenne	100,00	100,00	100,00
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2016	2017	2018
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	213,1	149,4	188,3

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	484	38,90	188,3	100,00
Total	484	38,90	188,3	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2016	2017	2018
Centre de stockage de déchets (t) Refus	2,1	0,723	0,641
Total (t)	2,1	0,723	0,641
Centre de stockage de déchets (t) Sables	71,3	62,0	7,2
Total (t)	71,3	62,0	7,2
Autre STEP (m ³) Graisses	60,7	29,0	20,5
Total (m³)	60,7	29,0	20,5

4.3.3. LA SURVEILLANCE DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX DE REJETS

La note technique du 12 août 2016 précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE). Cette surveillance, suspendue par la note du 19 janvier 2015, devra être de nouveau mise en œuvre en 2018 sur les stations d'épuration de plus de 10 000 EH. Par ailleurs, la note du 12 août 2016 renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration, et cela dès 2017 pour un certain nombre de systèmes d'assainissement.

Veolia se tient à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes importants et évaluer leurs conséquences pour votre service.

4.4. L'efficacité environnementale

4.4.1. LE BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2016	2017	2018	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	452 238	351 257	349 935	-0,4%
Usine de dépollution	362 572	351 257	349 935	-0,4%
Postes de relèvement et refoulement	89 666	92 720	94 496	1,92 %

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2. LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Le choix du réactif est établi afin :

- ◆ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ◆ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ *La consommation de réactifs*

Usine de dépollution - File Eau

	2016	2017	2018	N/N-1
Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)				
Chlorure ferrique (kg)	19 840	15 058	39 300	161,0%

Usine de dépollution - File Boue

	2016	2017	2018	N/N-1
Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)				
Chaux vive (kg)	36 940	45 653	49 420	8,3%
Polymère (kg)	3 150	4 410	5 103	15,7%

5. Le rapport financier du service



5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2018 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G3931 - SYNDIC d'Asst La Clastroise

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	571 845	684 462	19.69 %
Exploitation du service	308 397	370 163	
Collectivités et autres organismes publics	257 029	297 956	
Travaux attribués à titre exclusif	5 726	15 650	
Produits accessoires	693	693	
CHARGES	622 278	687 651	10.51 %
Personnel	137 007	149 627	
Energie électrique	49 029	36 326	
Produits de traitement	12 742	20 825	
Analyses	3 738	- 33	
Sous-traitance, matières et fournitures	36 329	65 238	
Impôts locaux et taxes	3 716	6 621	
Autres dépenses d'exploitation	63 529	39 018	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	8 844	6 642	
<i>engins et véhicules</i>	20 166	22 085	
<i>informatique</i>	10 333	13 734	
<i>assurances</i>	975	1 663	
<i>locaux</i>	12 967	12 070	
<i>autres</i>	10 245	- 17 175	
Contribution des services centraux et recherche	23 003	27 940	
Collectivités et autres organismes publics	257 029	297 956	
Charges relatives aux renouvellements	26 430	29 171	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	10 987	14 371	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	15 443	14 801	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	9 728	14 965	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 50 434	- 3 190	NS
RESULTAT	- 50 435	- 3 189	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/12/2019

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2018

Collectivité: G3931 - SYNDIC d'Asst La Clastroise

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	308 397	370 163	20.03 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	283 835	308 781	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	24 562	61 382	
Exploitation du service	308 397	370 163	20.03 %
Produits : part de la collectivité contractante	214 965	244 013	13.51 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	202 315	216 126	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	12 650	27 888	
Redevance Modernisation réseau	42 063	53 942	28.24 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	35 945	39 338	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 118	14 605	
Collectivités et autres organismes publics	257 029	297 956	15.92 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	5 726	15 650	NS
Produits accessoires	693	693	0.0 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/12/19

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2. Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel de renouvellement*

Installations électromécaniques	Renouvelé exercices antérieurs	Renouvelé dans l'exercice
.00POMPE DOSEUSE	2009	
ARMOIRE DE COMMANDE 220V	2010	
ARMOIRE DE COMMANDE 220V 6KW	2010	
CLOTURE ET PORTAIL	2010	
DEBITMETRE BOUES EXTRACTION SILO	2010	
POMPE DOSEUSE	2011	
POMPE DOSEUSE	2011	
POMPE FLYGT 1 6M3H 3,4HMT	2010	
POMPE FLYGT 2 20M3H 6HMT	2011	
POMPE MENGIN 2 45M3H 10,2HMT	2010	
TELEGESTION S50	2010	
TELEGESTION S50	2010	
RESEAU ANNOIS		
PR 13 - DETROIT D'ANNOIS		
POMPE 1	2013	
POMPE 2	2013	
PR 8 - RUE DU CHATEAU D'EAU		
ARMOIRE DE COMMANDE 220V 6KW	2017	
COMPRESSEUR	2012	
TELESURVEILLANCE	2017	
PR 9 - ROUTE DE SAINT SIMON		
POMPE 2 - 6 M3H A 3.4 M	2012	
RESEAU FLAVY LE MARTEL		
PR 10 - ANDRE BRULE		
ARMOIRE DE COMMANDE 220V 6KW	2017	
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	2016	
POMPE 1 - 25 M3H A 5.1 M	2012	
TELESURVEILLANCE	2017	
PR 12 - RUE DU PETIT DETROIT		
ARMOIRE DE COMMANDE	2012	
COMPRESSEUR	2012	
POMPE 1	2015	
POMPE 2	2015	
PR 5 - ROUTE DE FRIERES		
ANTIBELIER 300 L - PS 3.9 BARS	2012	
POMPE 2 - 51 M3H A 11.5 M	2016	
PR 6 - RUE DES RUELLES		
ARMOIRE DE COMMANDE 220V 6KW	2014	
POMPE 1 - 29 M3H A 4 M	2013	
POMPE 2 - 29 M3H A 4 M	2013	
TELESURVEILLANCE	2014	
PR 7 - RUE CHURCHILL		
POMPE 1 - 45 M3H A 10.2 M	2016	

POMPE DOSEUSE	2014	
RESEAU JUSSY		
PR 1 - BORD DU CANAL		
POMPE 3 - 80 M3H A 6 M	2013	
RESEAU MONTECOURT LIZEROLLES		
PR 11 - RUE PAUL SEBBE - PONT SNCF		
ARMOIRE DE COMMANDE 220V 6KW	2013	
TELESURVEILLANCE	2013	
PR 2 - AVENUE DE LA VICTOIRE		
POMPE 1 - 80 M3H A 11 M	2013	
POMPE 2 - 80 M3H A 11 M	2012	
PR 3 - DE CLASTRES		
POMPE 1 - 30 M3H A 6 M		2018
USINE D'EPURATION DE JUSSY - 7750 EH		
PRETRAITEMENTS		
PRELEVEUR REFRIGERE ENTREE	2013	

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2018
Equipements (€)	31 873,68

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

5.4. Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ◆ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ◆ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ◆ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ◆ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ◆ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ◆ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et

d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

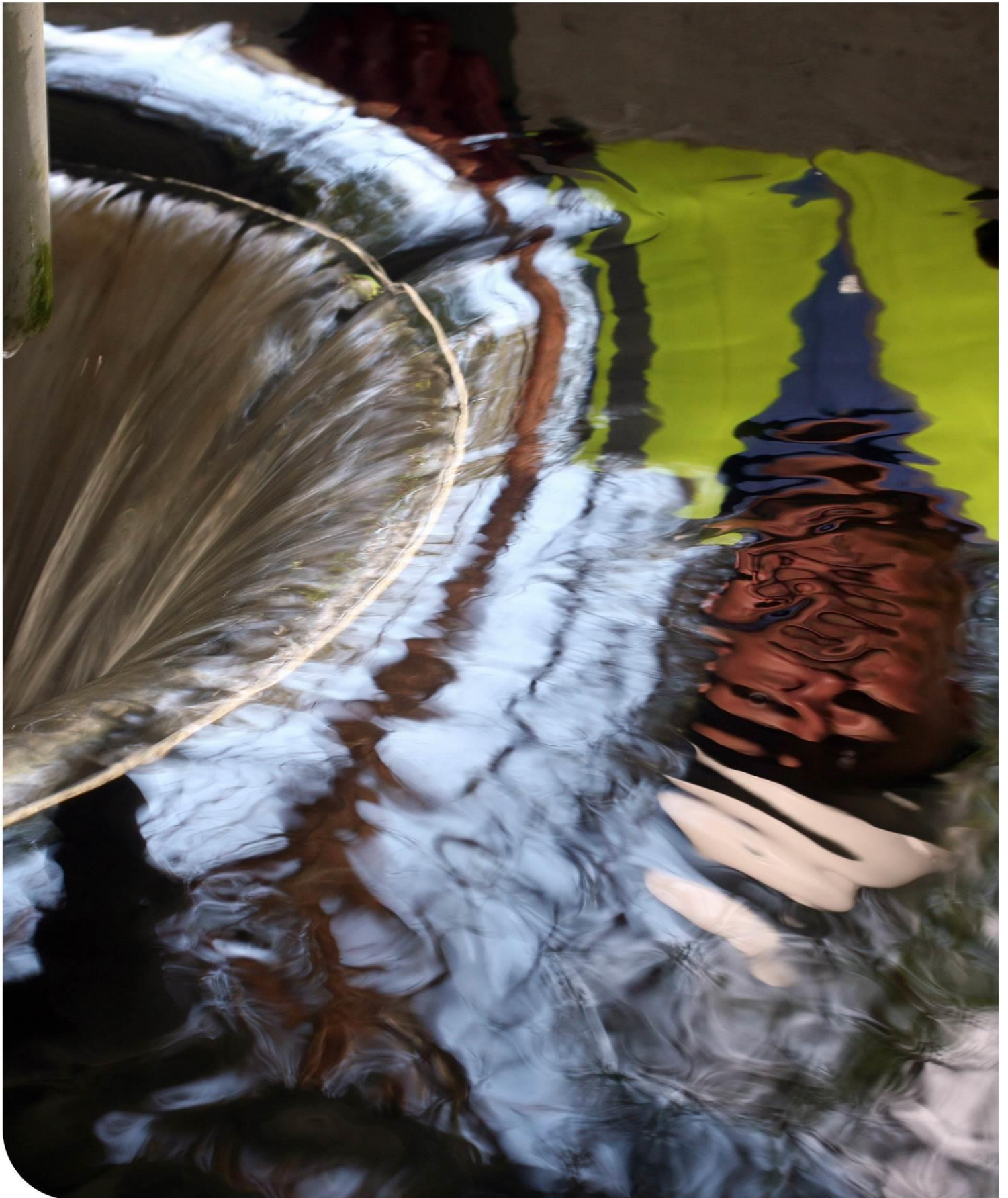
→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

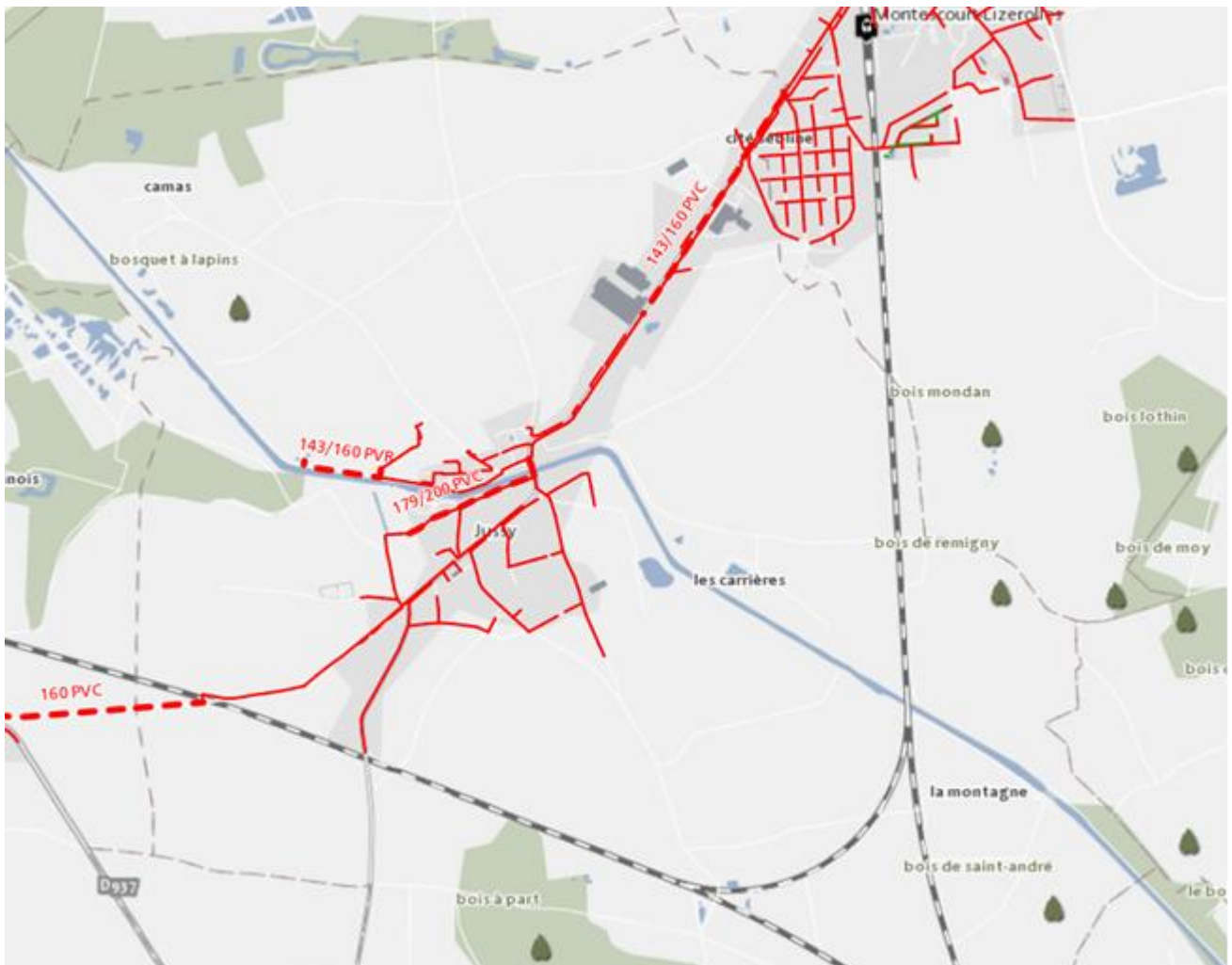
- ◆ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ◆ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- ◆ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6. Annexes



6.1. Le synoptique du réseau



6.2. Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Usine de dépollution

	2016	2017	2018	N/N-1
Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)				
Energie relevée consommée (kWh)	362 572	351 257	349 935	-0,4%
Energie facturée consommée (kWh)	359 500	319 203		

Poste de relèvement

	2016	2017	2018	N/N-1
PR - FLAVY - CARREFOUR RD810 PR5				
Energie facturée consommée (kWh)	9 757	9 370	11 427	22,0%
PR - FLAVY ROUTE DE ST SIMON PR7				
Energie facturée consommée (kWh)	4 147	5 804	6 978	20,2%
PR - FLAVY - RUE DES 3 RUELLES PR6				
Energie facturée consommée (kWh)	1 446	1 666	1 294	-22,3%
PR - FLAVY - RUE DU PETIT DETROIT PR12				
Energie facturée consommée (kWh)	870	846	493	-41,7%
PR - MONTECOURT - RUE DE CLASTRES PR3				
Energie facturée consommée (kWh)	5 263	7 990	2 306	-71,1%
PR - ANNOIS - DETROIT D'ANNOIS PR13				
Energie facturée consommée (kWh)	7 432	4 196	5 607	33,6%
PR - ANNOIS - ROUTE DE ST SIMON PR9				
Energie facturée consommée (kWh)	2 259	2 946	2 674	-9,2%
PR - ANNOIS - RUE DU CHATEAU PR8				
Energie facturée consommée (kWh)	5 692	5 326	4 195	-21,2%
PR - CUGNY - RUE D'ENFER - PR 17				
Energie facturée consommée (kWh)	2 530	3 192	2 551	-20,1%
PR - CUGNY - RUE DU RIEZ - PR 16				
Energie facturée consommée (kWh)	2 507	3 006	1 536	-48,9%
PR - FLAVY - RUE ANDRE BRULE PR10				
Energie facturée consommée (kWh)	3 607	3 702	2 913	-21,3%
PR - JUSSY - CHEMIN DE HALAGE PR1				
Energie facturée consommée (kWh)	11 078	14 516	15 748	8,5%
PR - JUSSY - RUE DU MARAIS PR4				
Energie facturée consommée (kWh)	10 602	8 750	10 383	18,7%
PR - MONTECOURT - AVENUE DE LA VICTOIRE PR2				
Energie facturée consommée (kWh)	13 216	16 578	21 670	30,7%
PR - MONTECOURT - RUE PAUL SEBBE PR11				
Energie facturée consommée (kWh)	3 914	3 390	3 580	5,6%
PR CUGNY RUE DU CIMETIERE PR 15				
Energie facturée consommée (kWh)	1 564	1 406	1 051	-25,2%
REL - MONTECOURT - RUE DES PATURES - PR1				
Energie facturée consommée (kWh)	185	36	90	150,0%

6.3. Les données consommateurs par commune

	2016	2017	2018	N/N-1
ANNOIS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	392	385	378	-1,8%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	167	170	172	1,2%
Assiette de la redevance (m3)	126 034	-81 778	-11 745	-85,6%
CUGNY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	601	591	597	1,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	228	231	232	0,4%
Assiette de la redevance (m3)	16 491	16 802	17 230	2,5%
FLAVY LE MARTEL				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 669	1 688	1 705	1,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	674	674	686	1,8%
Assiette de la redevance (m3)	57 720	60 864	129 724	113,1%
JUSSY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 233	1 232	1 250	1,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	477	473	479	1,3%
Assiette de la redevance (m3)	19 227	97 392	71 294	-26,8%
MONTESCOURT-LIZEROLLES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 697	1 690	1 692	0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	691	699	692	-1,0%
Assiette de la redevance (m3)	21 806	76 142	25 415	-66,6%

6.4. La facture 120m³

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³ et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre (dans le cas où il existe différentes tranches tarifaires entre 0 et 120 m³, les prix unitaires affichés ci-après sont des prix moyens pour une consommation de 120 m³).

ANNOIS	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
Production et distribution de l'eau			180,20	183,71	1,95%
Part délégataire			124,96	126,89	1,54%
Abonnement			30,96	31,44	1,55%
Consommation	120	0,7954	94,00	95,45	1,54%
Part collectivité(s)			45,28	45,28	0,00%
Abonnement			17,84	17,84	0,00%
Consommation	120	0,2287	27,44	27,44	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0962	9,96	11,54	15,86%
Collecte et dépollution des eaux usées			290,08	293,48	1,17%
Part délégataire			184,08	187,48	1,85%
Abonnement			55,18	56,20	1,85%
Consommation	120	1,0940	128,90	131,28	1,85%
Part collectivité(s)			106,00	106,00	0,00%
Abonnement			40,00	40,00	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			123,15	111,48	-9,48%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	46,56	42,00	-9,79%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	31,92	25,20	-21,05%
TVA			44,67	44,28	-0,87%
TOTAL € TTC			593,43	588,67	-0,80%

CUGNY

	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
Production et distribution de l'eau			180,20	183,71	1,95%
Part délégataire			124,96	126,89	1,54%
Abonnement			30,96	31,44	1,55%
Consommation	120	0,7954	94,00	95,45	1,54%
Part collectivité(s)			45,28	45,28	0,00%
Abonnement			17,84	17,84	0,00%
Consommation	120	0,2287	27,44	27,44	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0962	9,96	11,54	15,86%
Collecte et dépollution des eaux usées			290,08	293,48	1,17%
Part délégataire			184,08	187,48	1,85%
Abonnement			55,18	56,20	1,85%
Consommation	120	1,0940	128,90	131,28	1,85%
Part collectivité(s)			106,00	106,00	0,00%
Abonnement			40,00	40,00	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			123,15	111,48	-9,48%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	46,56	42,00	-9,79%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	31,92	25,20	-21,05%
TVA			44,67	44,28	-0,87%
TOTAL € TTC			593,43	588,67	-0,80%

FLAVY LE MARTEL	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
Production et distribution de l'eau			180,20	183,71	1,95%
Part délégataire			124,96	126,89	1,54%
Abonnement			30,96	31,44	1,55%
Consommation	120	0,7954	94,00	95,45	1,54%
Part collectivité(s)			45,28	45,28	0,00%
Abonnement			17,84	17,84	0,00%
Consommation	120	0,2287	27,44	27,44	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0962	9,96	11,54	15,86%
Collecte et dépollution des eaux usées			290,08	293,48	1,17%
Part délégataire			184,08	187,48	1,85%
Abonnement			55,18	56,20	1,85%
Consommation	120	1,0940	128,90	131,28	1,85%
Part collectivité(s)			106,00	106,00	0,00%
Abonnement			40,00	40,00	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			123,15	111,48	-9,48%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	46,56	42,00	-9,79%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	31,92	25,20	-21,05%
TVA			44,67	44,28	-0,87%
TOTAL € TTC			593,43	588,67	-0,80%

JUSSY	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			290,08	293,48	1,17%
Part délégataire			184,08	187,48	1,85%
Abonnement			55,18	56,20	1,85%
Consommation	120	1,0940	128,90	131,28	1,85%
Part collectivité(s)			106,00	106,00	0,00%
Abonnement			40,00	40,00	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			64,12	57,07	-11,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	31,92	25,20	-21,05%
TVA			32,20	31,87	-1,02%
TOTAL € TTC			354,20	350,55	-1,03%

MONTESCOURT-LIZEROLLES	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			290,08	293,48	1,17%
Part délégataire			184,08	187,48	1,85%
Abonnement			55,18	56,20	1,85%
Consommation	120	1,0940	128,90	131,28	1,85%
Part collectivité(s)			106,00	106,00	0,00%
Abonnement			40,00	40,00	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			64,12	57,07	-11,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	31,92	25,20	-21,05%
TVA			32,20	31,87	-1,02%
TOTAL € TTC			354,20	350,55	-1,03%

6.5. Attestations d'assurances

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.

- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.6. Le bilan de conformité détaillé par usine

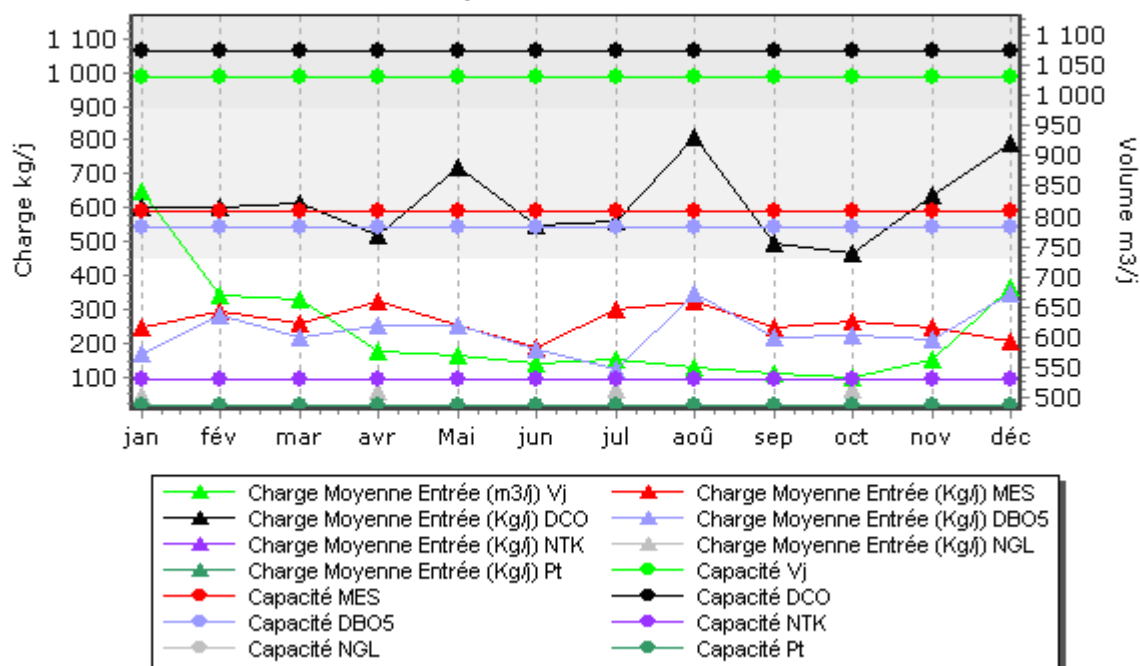
Station d'Epuration JUSSY (Nouvelle)

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	842	1 / 1	249	604	168	48,9	49,1	5,6
février	669	0 / 1	297	604	281	-	-	-
mars	664	0 / 1	259	614	219	-	-	-
avril	577	0 / 1	326	517	254	59,5	59,6	5,4
mai	569	0 / 1	253	723	256	-	-	-
juin	557	0 / 1	191	546	184	-	-	-
juillet	563	0 / 1	302	563	124	61,6	61,7	6,8
août	552	0 / 1	327	811	348	-	-	-
septembre	542	0 / 1	247	493	217	-	-	-
octobre	535	0 / 1	262	467	225	63,5	63,6	7,0
novembre	564	0 / 1	250	637	209	-	-	-
décembre	684	0 / 1	205	793	349	-	-	-

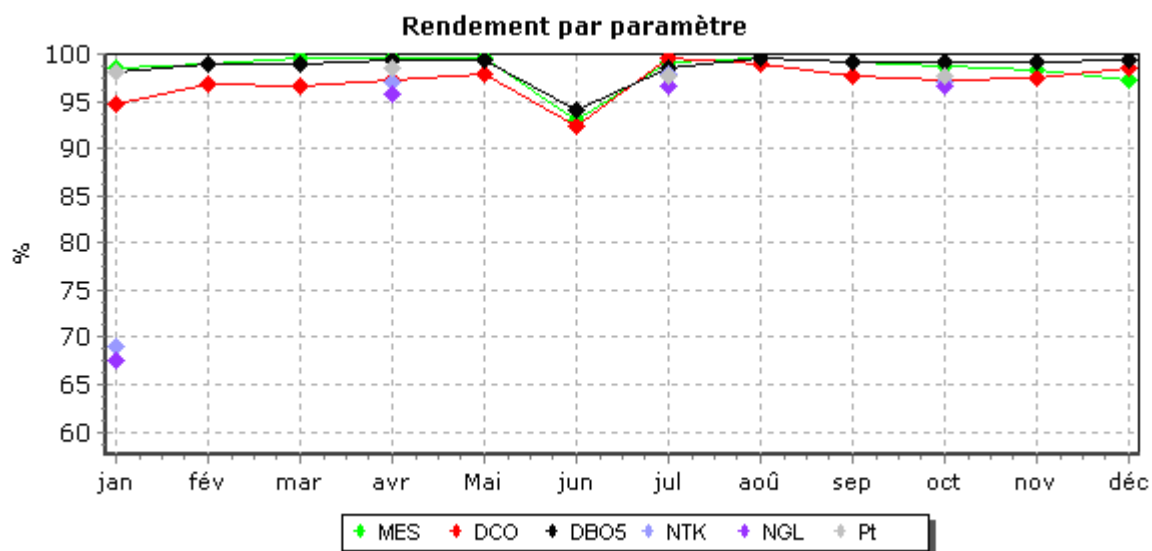
(*) Hors conditions normales de fonctionnement.

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

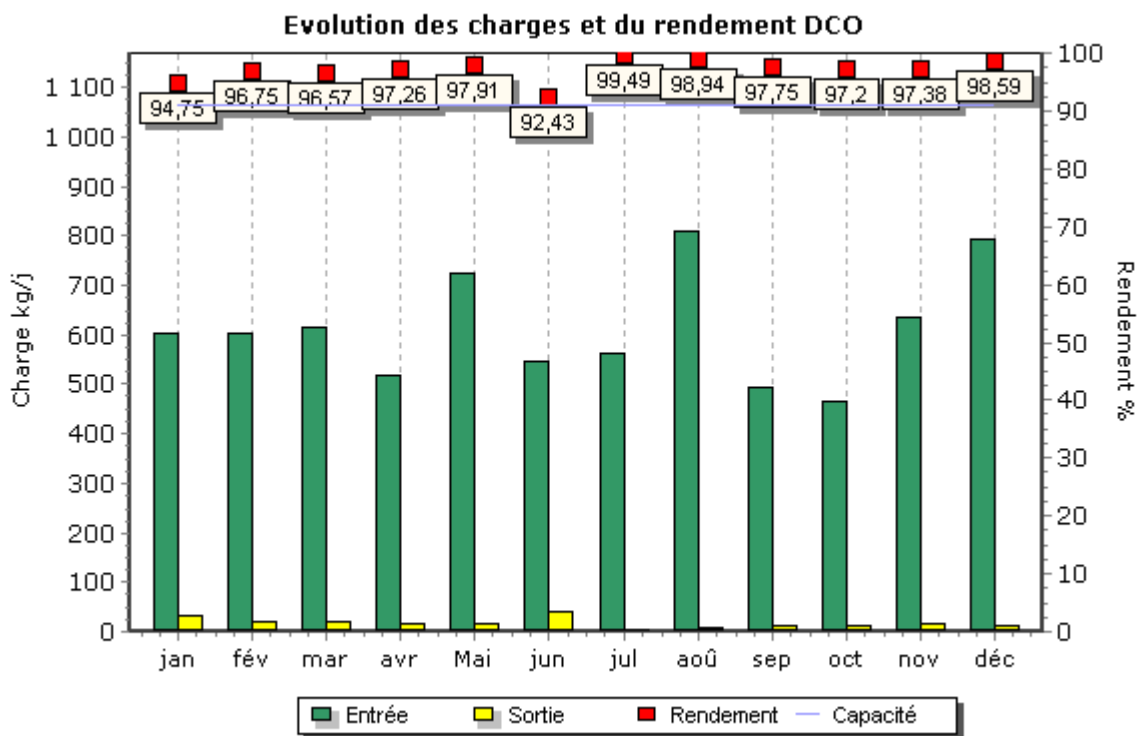
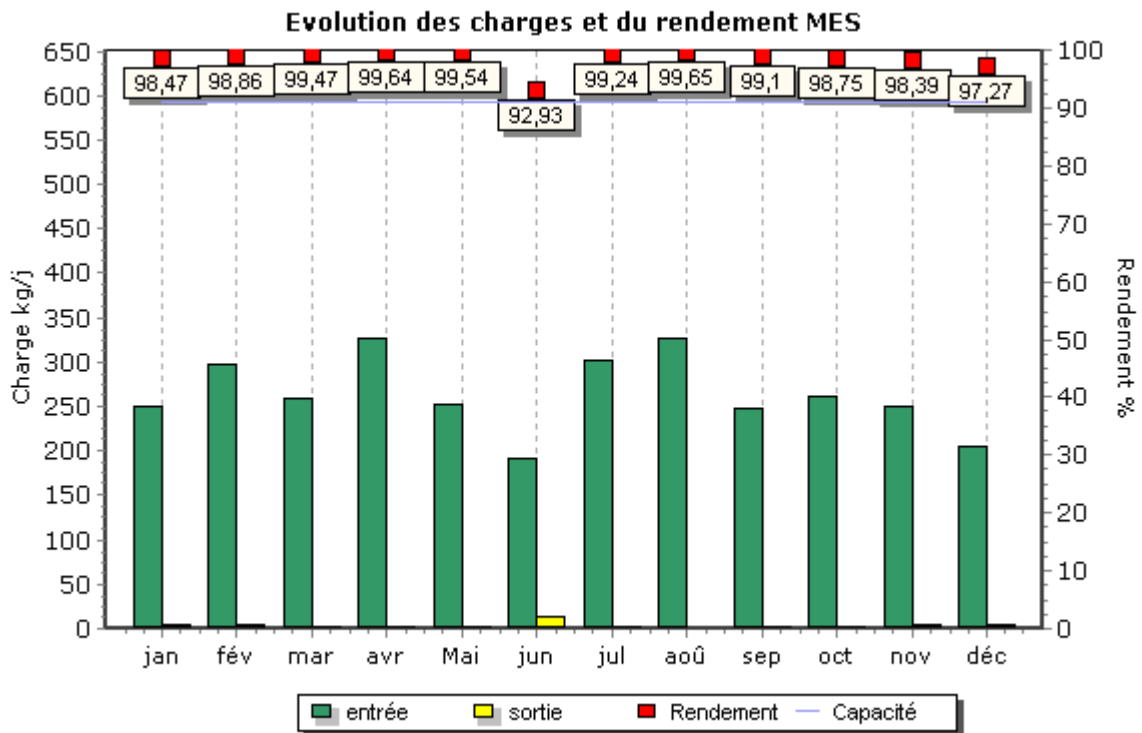


Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

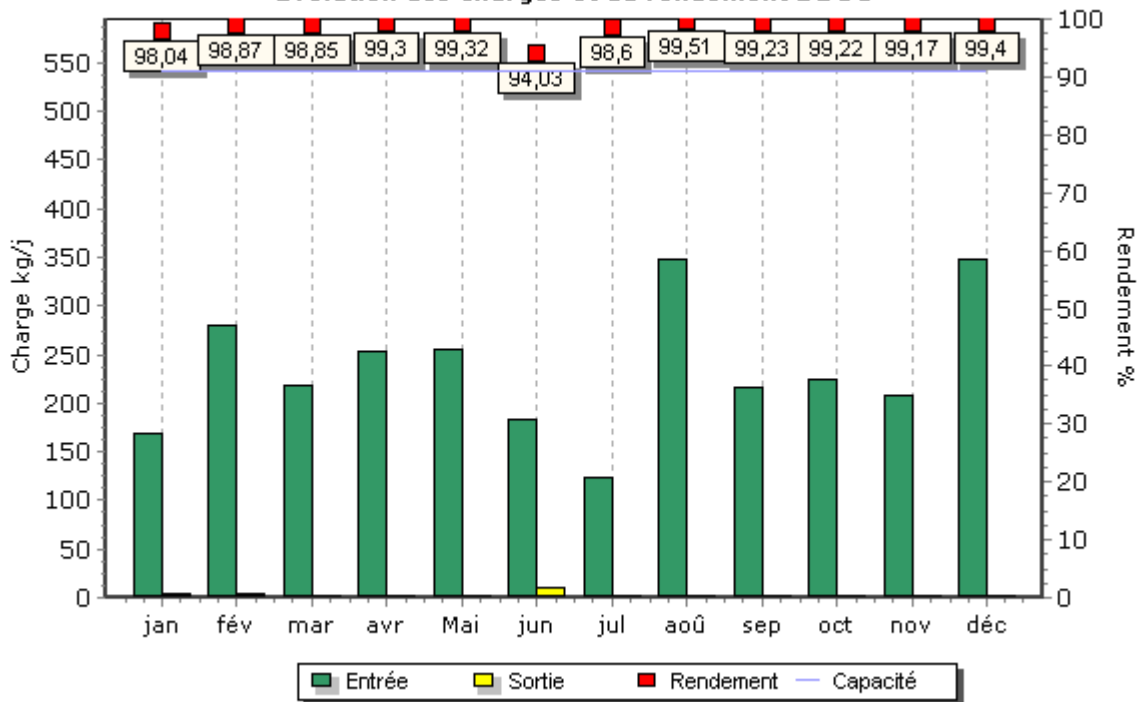
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	3,80	98,47	31,70	94,75	3,30	98,04	15,20	68,94	15,90	67,58	0,10	98,13
février	3,40	98,86	19,60	96,75	3,18	98,87						
mars	1,40	99,47	21,10	96,57	2,52	98,85						
avril	1,20	99,64	14,20	97,26	1,77	99,30	1,70	97,12	2,60	95,71	0,10	98,48
mai	1,20	99,54	15,10	97,91	1,75	99,32						
juin	13,50	92,93	41,40	92,43	10,96	94,03						
juillet	2,30	99,24	2,90	99,49	1,73	98,60	1,30	97,94	2,10	96,59	0,20	97,61
août	1,10	99,65	8,60	98,94	1,72	99,51						
septembre	2,20	99,10	11,10	97,75	1,67	99,23						
octobre	3,30	98,75	13,10	97,20	1,75	99,22	1,90	96,99	2,10	96,67	0,20	97,73
novembre	4,00	98,39	16,70	97,38	1,72	99,17						
décembre	5,60	97,27	11,20	98,59	2,10	99,40						



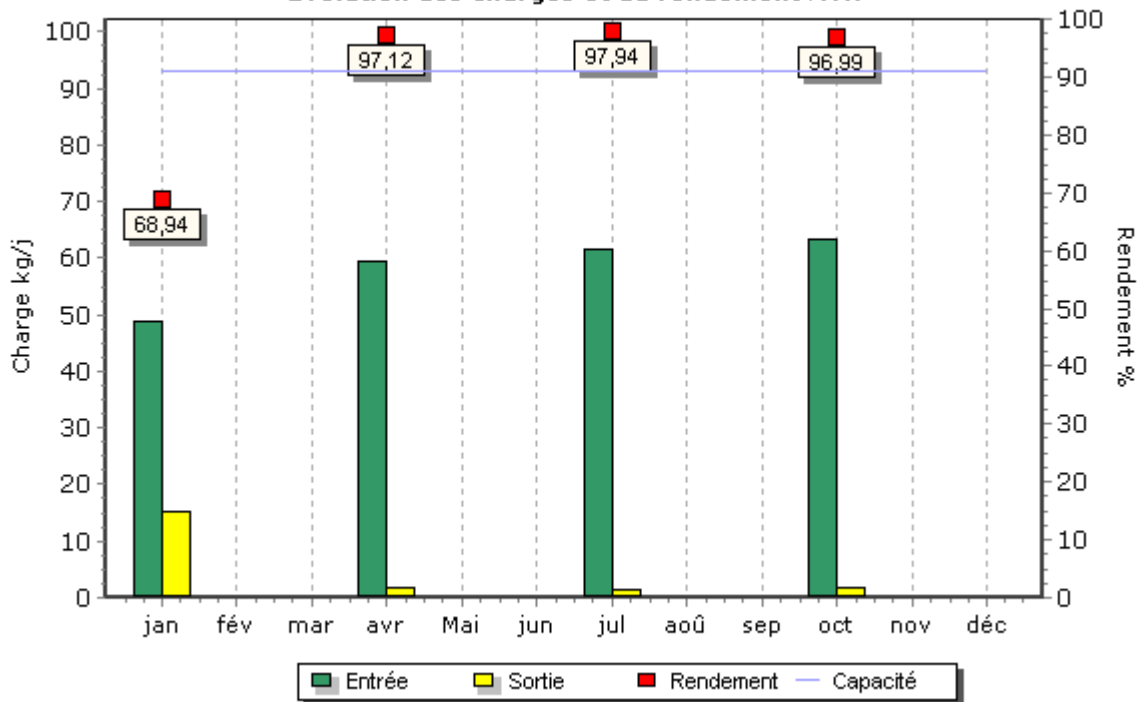
Evolution des charges et du rendement par paramètre



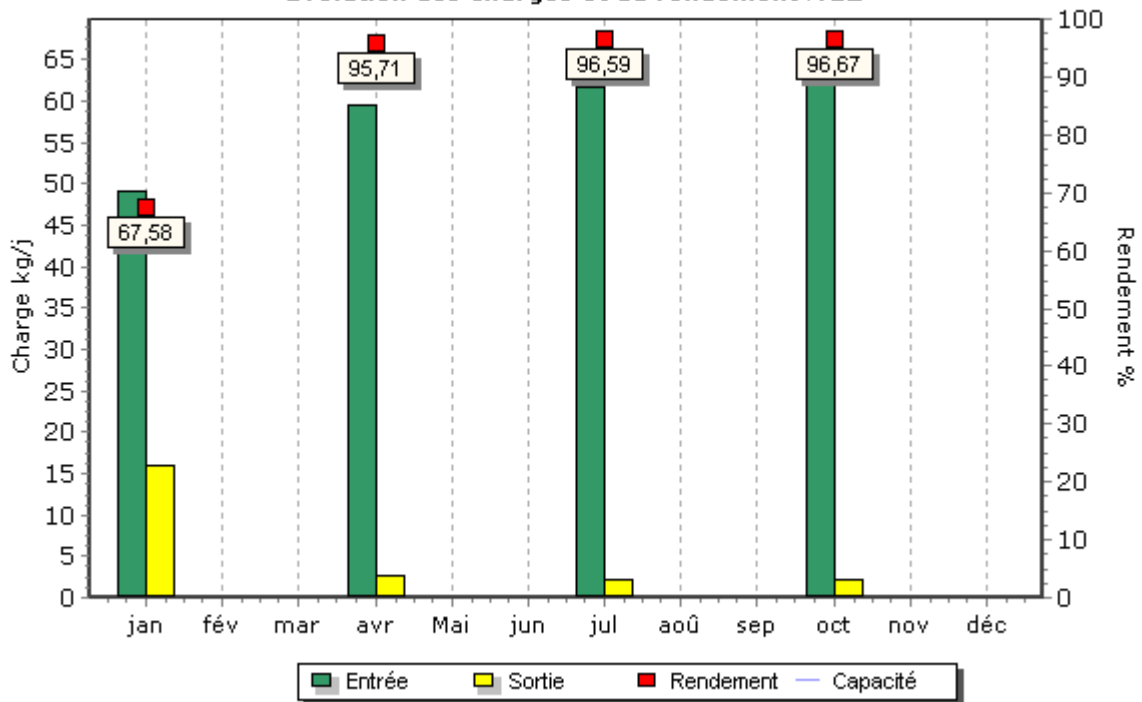
Evolution des charges et du rendement DBO5



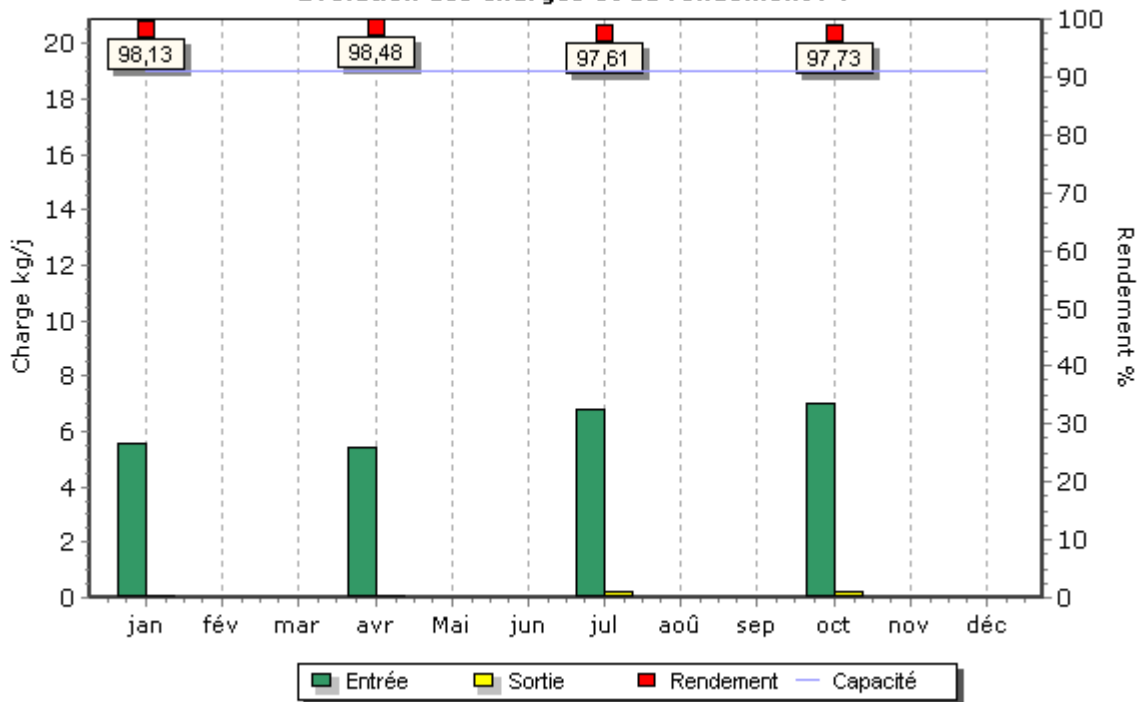
Evolution des charges et du rendement NTK



Evolution des charges et du rendement NGL

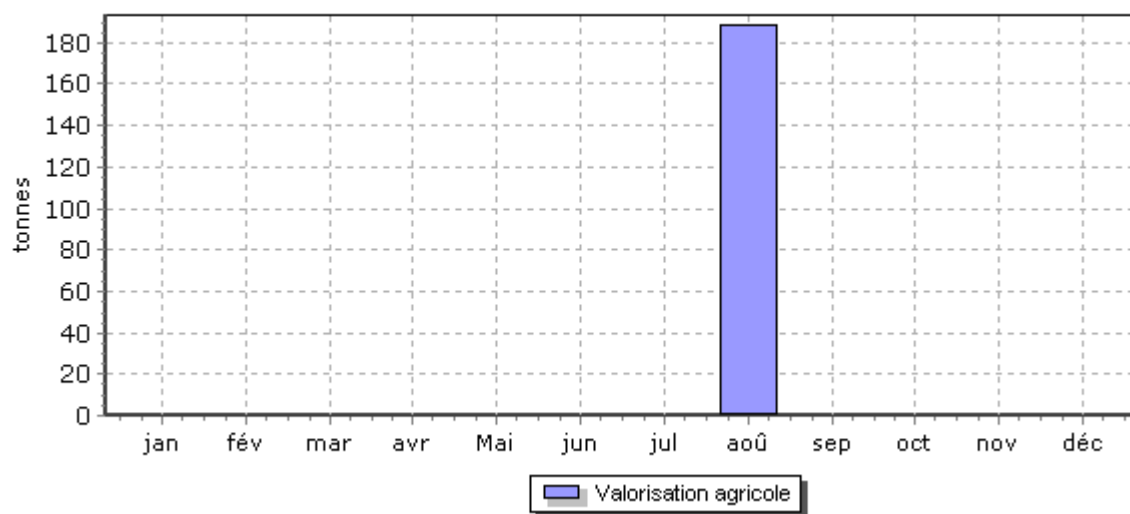


Evolution des charges et du rendement PT



Boues évacuées par mois

Matières sèches



6.7. Annexes financières

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2018 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région Hauts de France et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Hauts de France de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité, d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité. Tout au long de l'année 2017, un projet d'entreprise baptisé « Osons 20/20 ! » a ainsi été construit collectivement, selon une logique « gLocale » pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Une nouvelle organisation a ainsi été mise en place au 1^{er} janvier 2018. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 67 « Territoires » nouvellement créés, avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés dans les territoires et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Pour mémoire, l'organisation antérieure s'articulait autour de 20 Centres Régionaux regroupés au sein de 4 Zones et en charge d'environ 330 services. Dans un souci de simplification, de proximité plus grande avec les réalités locales et donc de réactivité accrue, le niveau de la zone a ainsi été supprimé.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, ressources humaines, bureau d'étude technique, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut

être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a décidé de mettre en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur.

Cette nouvelle organisation, qui s'articule autour de 9 Régions et 67 Territoires aux moyens renforcés pour l'exploitation, s'est déployée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, la Région Hauts de France mise en place dans le cadre de la nouvelle organisation est elle désormais responsable de 347 contrats de DSP exploités qui, dans le cadre de l'organisation précédente, étaient suivis pour 131 d'entre eux par l'ancien Centre Régional Nord pas de Calais, pour 215 d'entre eux par l'ancien Centre Régional Picardie et pour 1 d'entre eux par l'ancien Centre Régional Iléo.

Les moyens du Groupe ont été alloués aux différents niveaux en fonction des missions qui leur sont confiées : coordination et mutualisation pour les Régions, proximité, opérations et développement pour les Territoires, exécution opérationnelle pour les Services Locaux.

Cette réorganisation a eu plusieurs impacts sur l'ensemble des CARE établis au titre de 2018 par la Société :

D'une part, la mise en place de cette nouvelle organisation a engendré en 2018 des coûts de restructuration - par nature exceptionnels - qui ont été répartis entre les contrats de la Société.

D'autre part, ces changements d'organisation ont nécessairement modifié la répartition des charges indirectes en 2018 (ce qui est le propre de tout changement d'organisation dans toute entreprise quelle que soit la clef utilisée) : les moyens mutualisés entre les contrats ont été organisés différemment et leurs coûts sont répartis sur des périmètres redessinés.

Par ailleurs, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateur de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement, centre d'appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales:

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les versements aux collectivités.
- La plateforme RC 360 qui gère les flux mails, courriers, appels téléphonique des consommateurs.

Dans un souci de simplification du suivi comptable et de meilleure compréhension des coûts de celles-ci sur le terrain, l'enregistrement des charges des plateformes dans les CARE a évolué en 2018.

Le coût de ces plateformes intègre différentes composantes : des coûts de personnel, des loyers, de la sous traitance... Dans l'approche retenue jusqu'au 31 12 2017, lorsque ces charges étaient réparties entre les différents CARE de la Société, elles étaient ventilées par nature ligne à ligne sur toutes les rubriques concernées (les charges de personnel sur la ligne « personnel », les loyers sur la ligne « locaux »...). A compter du 1^{er} janvier 2018, cette présentation a été simplifiée : la quote part du coût des plateformes répartie sur chaque contrat est regroupée pour être enregistrée sur la seule ligne « sous traitance ».

Ce changement de présentation, toutes choses égales par ailleurs, n'a pas pour effet de modifier le montant réparti sur un contrat donné : il enregistre sur une seule ligne un montant qui était auparavant ventilé sur plusieurs d'entre elles.

A noter toutefois que dans le contexte de montée en puissance progressive de la nouvelle organisation et des contraintes associées, le coût de ces plateformes a été réparti de la façon suivante : une pré répartition du coût des plateformes vers les Territoires a été effectuée en tenant compte de l'organisation antérieure et sur la base de la valeur ajoutée simplifiée de 2017. La répartition entre les contrats s'est ensuite effectuée selon la clef de la valeur ajoutée simplifiée 2018 tel qu'exposé au paragraphe 2.2.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou facturés au cours du mois de décembre. Ces facturations sont comptabilisées dans les comptes de l'année suivante, tout comme, le cas échéant, les écarts d'estimation. Les éventuels dégrèvements comptabilisés (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusifs, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre produits facturés au cours de l'exercice et variation de la part estimée sur consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- ◆ les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),
- ◆ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- ◆ les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
- ◆ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ◆ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- ◆ les charges relatives aux travaux à titre exclusifs.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local (ancienne UO) dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges) ; à noter qu'il s'agit d'une simplification par rapport à l'approche retenue jusqu'au 31 12 2017 où l'écart sur les charges autres que de personnel et de véhicules était reparti sur autant de rubriques que de natures de charges concernées.

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1^{er} janvier 2016, la Contribution au Service Public de l'Energie (CSPE) est désormais calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas

nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants.

Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif. A ce titre, les CARE présentés au titre de 2018 peuvent comprendre des remboursements obtenus au titre de consommations d'électricité survenues en 2016 et 2017. Ces régularisations sont imputées au contrat selon les points de livraison de l'électricité consommée.

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 2 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 3 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ◆ d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les

renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

- Provisions pour investissements futurs

Les comptes annuels de résultat de l'exploitation peuvent tenir compte sous la forme de provisions pour investissements futurs de l'obligation du délégataire de financer des investissements qui ne seront réalisés qu'ultérieurement, sans que cela entraîne augmentation de la rémunération du délégataire lors de la réalisation de ces investissements. Le montant de la provision pouvant être constituée, correspond à l'étalement du coût financier total des investissements prévus.

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2018 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3% et contribution exceptionnelle applicables lorsque l'entreprise dépasse certains seuils, mais aussi sans tenir compte du taux réduit applicable sur la première tranche de bénéfices imposables. Il s'entend également hors effet du crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont a pu bénéficier la société et qui a été porté en minoration de son impôt sur les sociétés dans ses comptes sociaux.

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats.

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2018 au titre de l'exercice 2017.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- ◆ inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- ◆ inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ **Avis des commissaires aux comptes**

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.8. Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la collecte et le traitement des eaux usées, la production et la distribution d'eau potable et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos consommateurs. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN
572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the following pages

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-11

Jusqu'à
until

2021-08-20

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Recréer ce certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, tel que en fonction de la certification de l'organisme. The electronic certificate is only available on www.afnor.org website in connection with the company's certified. Association COFRAC n° 0001, Certification de Systèmes de Management, Pratique reconnue sur www.afnor.org, COFRAC accrédité sur l'ISO 9001, Management System Certification, Pratique reconnue sur www.afnor.org, tel que en fonction de la certification de l'organisme. COFRAC n° 0001, COFRAC n° 0001.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 16 167 000 € - 476 076 002 RCS Bledgility - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flasquez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Find the certificate electronic, accessible on www.afnor.org, but for an original valid on the certification of Programme. The electronic certificate only available on www.afnor.org
where to find out that the company is certified. For more information on ISO 9001 Certification de Systèmes de Management, Please download our www.afnor.org
Certification standards n°15001 Management System Certification, User protocol on www.afnor.org
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2017 AFNOR Certification

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



6.9. Actualité réglementaire 2018

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Services publics locaux

→ *Loi Notre et transfert de compétences*

La loi 2018-702 du 3 août 2018, complétée par la circulaire du 28 août 2018, modifie les modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRe du mois d'août 2015, tout en maintenant le principe. Ces modifications portent sur trois points :

- La loi permet dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. En ce cas, c'est le maintien optionnel de cette compétence au profit des communautés de communes (CC). Cette faculté de report ne concerne pas les communes ayant déjà transféré ces compétences, ni les communautés d'agglomération.
- La loi instaure, à l'instar de la loi dite ALUR, une minorité de blocage pour rendre effectif ce report. Cette minorité de blocage doit être constituée d' « au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population qui délibèrent en ce sens » et cela avant le 1er juillet 2019.
- Enfin, si après le 1er janvier 2020 une CC n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou à l'une d'entre elle, la loi lui offre la possibilité de se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Cependant, si une minorité de blocage est réunie dans les 3 mois qui suivent l'adoption de la délibération de la CC, le transfert ne sera pas effectif.

Par ailleurs, la loi prévoit que l'exercice par une CC de la compétence assainissement non collectif ne fait pas obstacle à la possibilité de bénéficier d'un report concernant le transfert de la totalité de la compétence eau et assainissement.

→ *GEMAPI*

Dans une note d'information du 3 avril 2018 (publiée le 5 avril 2018), le Ministère de la Transition écologique et solidaire revient sur les assouplissements apportés à la mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette note rappelle l'introduction d'une possibilité de séciabilité dans le transfert des quatre missions attachées à la compétence GEMAPI dont le cadre doit néanmoins rester cohérent par rapport à l'exercice de chacune des missions au regard des caractéristiques de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette note précise aussi les modalités de participation financière des départements ou des régions à l'exercice de cette compétence par les EPCI.

→ *Secret des affaires*

La loi 2018-670 du 30 juillet 2018 et son décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018 transposent en droit français une directive européenne du 6 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués, ou encore secrets des affaires, contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. Les entreprises françaises disposent désormais d'un cadre légal plus protecteur, les secrets des affaires étant reconnus comme composants essentiels de leur capital immatériel. Les collectivités doivent prendre en compte ce contexte.

→ *Commande publique*

L'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 pour la partie législative, complétée par le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 pour la partie réglementaire, constitue le nouveau code de la commande publique qui codifie à droit constant les ordonnances et décrets « concessions » et « marchés publics » de 2015 et 2016. Le Conseil d'Etat a rappelé à cette occasion que l'égalité de traitement, la liberté d'accès et la transparence des procédures sont les principes fondamentaux de la commande publique.

En toute fin d'année, le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 ainsi que l'arrêté du 26 décembre 2018 ont complété le dispositif réglementaire en permettant, à titre expérimental et pour une durée de 3 ans, aux acheteurs publics de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des solutions innovantes dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

→ *Numérique*

Protection des données personnelles

L'ordonnance 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles rappelle l'ensemble des règles applicables à la collecte et au traitement des données à caractère personnel.

Signature électronique

L'arrêté du 12 avril 2018 impose la signature électronique pour tout document sous forme électronique d'un marché public et ceci depuis le 1^{er} octobre 2018.

Dématérialisation de la commande publique

Un premier arrêté du 27 juillet 2018 (JO du 5 août 2018) rappelle que l'accès aux documents de la consultation pour les marchés publics se fait de manière gratuite, complète, directe et sans restriction.

La procédure de dématérialisation obligeant les potentiels candidats à télécharger les documents de consultation, l'acheteur public doit indiquer les moyens électroniques par lesquels ces documents peuvent être obtenus gratuitement même lorsqu'ils sont très volumineux. Les opérateurs économiques peuvent indiquer à l'acheteur le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique afin que les éventuelles modifications apportées aux documents de consultation lui soient communiquées.

L'arrêté fixe également le régime applicable à la copie de sauvegarde qui fera l'objet d'une ouverture si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou offres transmises par voie électronique,
- la candidature est reçue de manière incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsque la copie de sauvegarde a été ouverte, elle est conservée conformément aux décrets 2016-360 et 2016-361 du 25 mars 2016. Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée, elle est détruite.

Un second arrêté, également daté du 27 juillet 2018 (JO du 5 août 2018), définit les "moyens de communication électronique" que sont des outils ou dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique et liste les garanties que doivent respecter ces moyens :

- identité des parties,
- intégrité des données,
- heure et la date exactes de la réception,
- gestion des droits,
- les garanties de niveaux de sécurité exigés sont déterminées par l'acheteur.

Ce même arrêté énonce les obligations à la charge de l'acheteur public.

→ ICPE / IOTA / Evaluation environnementale

La loi 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance a apporté quelques allègements en matière d'évaluation environnementale par l'examen dit au cas par cas de certains projets. La loi a par ailleurs étendu la procédure de rescrit, qui permet de figer les règles applicables à un projet, aux redevances des Agences de l'eau.

Le décret 2018-435 du 4 juin 2018 assouplit la nomenclature des projets soumis à étude d'impact (annexée à l'article R122.2 du code de l'environnement). Cette nomenclature précise la liste des projets soumis à évaluation environnementale soit systématiquement soit après examen au cas par cas.

L'arrêté du 24 septembre 2018 qui fixe les règles de calcul et les modalités de constitution des garanties financières, prévues par l'article R. 516-2-I du code de l'environnement, pour les installations « Seveso seuil haut » permet dorénavant à l'exploitant de plusieurs installations de ce type de mutualiser les garanties financières exigées.

Une note technique du 5 février 2018 relative à l'instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau propose des critères objectifs permettant de hiérarchiser les modalités d'instruction des dossiers selon les enjeux.

→ Amiante

Dans une note technique du 5 décembre 2017, la Direction Générale du Travail (DGT) précise le cadre juridique applicable aux interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Dans cinq fiches thématiques, la DGT précise la nature des interventions considérées comme susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Une fiche est dédiée aux spécificités liées aux opérations initiales de repérage de matériaux amiantés. La note revient enfin sur les obligations concernant les modes opératoires, la mise à disposition des travailleurs des EPI (équipements de protection individuelle) adaptés, ainsi que leur renouvellement.

L'arrêté interministériel du 30 mai 2018 (JO du 29 juin 2018) fixe de nouvelles conditions pour le mesurage des niveaux d'empoussièrement d'amiante. Il rend d'application obligatoire la norme NF X 43-269 (2017). L'arrêté modifie également les modalités de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle à la fibre cancérogène.

→ Travaux à proximité des réseaux

La réglementation sur les conditions d'exécution des travaux à proximité des réseaux (réforme communément nommée « anti-endommagement » ou « DT-DICT ») a fait l'objet d'une refonte majeure en 2018. Celle-ci a donné lieu à la publication du décret 2018-899 du 22 octobre 2018 (JO du 24 octobre 2018) et de l'arrêté du 26 octobre 2018 (JO du 30 novembre 2018) qui modifie en profondeur le précédent arrêté du 15 février 2012.

L'objectif premier de cette nouvelle réglementation porte sur l'amélioration de la géolocalisation des réseaux, sensibles et non-sensibles (dont font partie la très grande majorité des réseaux d'eau et d'assainissement). A partir du 1er janvier 2026 en zone urbaine et 1er janvier 2032 en zone rurale, les coûts de localisation et/ou des investigations complémentaires préalables à l'exécution des travaux seront portés à la charge des exploitants des réseaux d'eau et/ou d'assainissement si ceux-ci n'ont pas encore été géolocalisés avec la meilleure classe de précision (« classe A »).

Ces nouveaux textes comportent également d'autres dispositions, applicables dès le 1er janvier 2020, qui redéfinissent les responsabilités entre les parties prenantes que sont les responsables des travaux, les exploitants (réseaux sensibles et non-sensibles) et les exécutants de travaux.

Ils ont été complétés par les arrêtés du 29 octobre 2018 (JO du 6 décembre 2018) et du 18 décembre 2018 (JO du 29 décembre 2018) qui dressent la liste des diplômes professionnels justifiant la délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Enfin, l'arrêté du 13 novembre 2018 (JO du 24 novembre 2018) fixe le barème des redevances instituées pour financer le téléservice « Guichet Unique » (de l'INERIS) référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux tiers.

Service public de l'assainissement

→ Economie circulaire & sous-produits de l'assainissement

La loi 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM), publiée le 30 octobre 2018, redéfinit le statut de déchet. Elle introduit à l'article 95, une sortie du statut de déchet facilitée pour certaines matières fertilisantes et supports de culture de qualité, à savoir, les déchets conformes au règlement européen sur les matières fertilisantes, et les déchets transformés normés après évaluation par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Elle exclut de cette sortie simplifiée du statut de déchets les boues issues des stations d'épuration brutes ou transformées en raison de leur hétérogénéité et de la présence potentielle de polluants non réglementés.

Un décret 2018-112 du 16 février 2018 prolonge le délai permettant de bénéficier de l'obligation d'achat de deux ans pour les installations qui valorisent le biogaz.

Un arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la composante déchets de la TGAP précise les modalités d'application des taux réduits de TGAP à certaines installations de stockage ou de traitement thermique de déchets dangereux ou non dangereux soumis à la nomenclature ICPE. Cet arrêté dresse notamment une liste des déchets susceptibles de produire du biogaz pouvant bénéficier de réfections.

→ Assainissement Non-Collectif

Dans une note technique du 2 mai 2018 (mise en ligne le 18 mai 2018) à destination des services déconcentrés de l'Etat, le Ministère de la Transition écologique et solidaire rappelle la réglementation en matière d'assainissement non collectif (ANC). Cette note pointe sur l'exercice de la mission de contrôle des services publics d'installations d'assainissement non collectif (Spanc). Au fil de six fiches didactiques, la note explore les moyens mobilisables afin d'améliorer le fonctionnement des Spanc dans un souci d'homogénéité du contrôle des installations sur l'ensemble du territoire national.

→ Facture d'eau et d'assainissement

L'arrêté du 20 novembre 2018 a modifié celui du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eau et d'assainissement. A partir du 1^{er} juillet 2019 lorsque le prix de l'eau varie en cours de période de consommation, le volume consommé pour chaque période tarifaire devra être indiqué ; au cas contraire une notice annexée à la facture devra préciser le mode de répartition des volumes estimés pour chaque période.

→ Sécurité des systèmes d'information / cybersécurité

Par extension des dispositions prévues à la loi de Programmation Militaire (LPM), la loi 2018-133 du 26 février définit les mesures destinées à assurer le renforcement de la sécurité des réseaux informatiques et des systèmes d'information conformément à la Directive Européenne 2016/1146 du 6 juillet 2016 (dite « NIS », pour « Network and Information Security »).

Cette loi a donné lieu à la publication de plusieurs textes d'application, à savoir, le décret n°2018-384 du 23 mai 2018, les arrêtés du 13 juin 2018 (JO du 26 juin 2018), 1^{er} août 2018 (JO du 3 août 2018) et 14 septembre 2018 (JO du 29 septembre 2018).

La sécurité des réseaux et systèmes d'information consiste en leur capacité de résister à un niveau de confiance donné, à des actions qui compromettent la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, transmises ou faisant l'objet d'un traitement, et de services connexes. Les opérateurs de services considérés comme essentiels (OSE) doivent mettre en œuvre des dispositions relatives à la sécurité de leurs réseaux et de leurs systèmes d'informations.

A travers ces différents textes d'application, le Premier Ministre dresse la liste des services considérés comme essentiels, dont les services publics d'eau, d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales, et fixe les règles de sécurité nécessaires à la protection des réseaux et systèmes d'informations avec pour objectif de garantir un niveau de sécurité, adapté aux risques existants.

Les opérateurs de ces services essentiels (OSE) peuvent être soumis à des contrôles avec des amendes, en cas de non-respect de leurs engagements, entre 75 000 et 125 000 €.

→ *Cahier des Clauses Techniques Générales applicable aux marchés de travaux*

L'arrêté du 28 mai 2018 (JO du 14 juin 2018) modifie certaines dispositions techniques relevant du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux marchés publics de travaux. Il approuve officiellement des fascicules techniques faisant office de CCTG dans différents secteurs de travaux. Il dresse également la dénomination des six fascicules applicables au secteur de l'eau et de l'assainissement. Ceux-ci sont en cours de refonte au sein de la profession en vue d'une prochaine approbation par voie réglementaire.

→ *Infractions*

Le décret 2018-1177 du 18 décembre 2018 fixe certaines règles applicables à la transmission des procès-verbaux (PV) de constatation des infractions au code de l'environnement et au code forestier. Il prévoit que le délai de transmission du PV au contrevenant désormais obligatoire doit être compris entre 5 et 10 jours suivant la transmission du PV de constatation d'infraction au procureur de la république.

Assainissement, Biodiversité et Qualité des milieux

→ *Substances dans les milieux*

Par une décision d'exécution du 5 juin 2018 (publiée le 7 juin 2018), la Commission Européenne a mis à jour la liste de vigilance des substances à surveiller dans les milieux aquatiques. Cette liste comporte huit polluants. Ces derniers sont susceptibles de présenter un risque pour l'environnement mais l'état de la connaissance ne permet pas de le confirmer. Par rapport à la précédente liste publiée en mars 2015, la Commission Européenne introduit trois nouvelles substances et en exclut cinq présentes dans la précédente liste.

→ *Surveillance des milieux aquatiques*

Evaluation des masses d'eau

Pris au titre des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement, l'arrêté du 27 juillet 2018 (JO du 30 août 2018) modifie l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

La note technique du 26 décembre 2017 (mise en ligne le 24 janvier 2018) du Ministère de la Transition écologique et solidaire à destination des préfets de région précise les modalités de mise en œuvre du suivi des substances de l'état chimique des eaux de surface dans le biote, par bioaccumulation dans les

organismes vivants (poissons, crustacés ou mollusques), dans le cadre de la directive cadre sur l'eau conformément à la directive 2013/39/UE du 12 août 2013.

L'arrêté du 17 octobre 2018, publié au JO du 13 novembre 2018, ajoute le suivi dans le biote, par bioaccumulation dans les organismes vivants (poissons, crustacés ou mollusques), pour les substances de l'état chimique. Il propose également la mise à jour des normes ou des guides techniques pour l'échantillonnage, le traitement et l'analyse des échantillons des éléments de qualité écologique des cours d'eau et plans d'eau de métropole et d'outre-mer.

Méthodes d'analyse et agrément des laboratoires

Dans un avis publié au JO du 14 avril 2018, le Ministère de Transition écologique et solidaire modifie les limites de quantification des paramètres chimiques que doivent satisfaire les laboratoires agréés effectuant des analyses de l'eau et les milieux aquatiques. Ces limites de quantification se déclinent selon chaque matrice environnementale (eau douce, eau saline, sédiment, etc). Cet avis annule et remplace les précédents avis de janvier 2012 et de novembre 2015.

Le décret 2018-685 du 1er août 2018 modifie la procédure d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. L'agrément est désormais délivré pour une durée de cinq ans, contre deux ans auparavant. L'Agence Française pour la Biodiversité est chargée de l'instruction des demandes d'agrément.

Plans d'actions opérationnels territorialisés

L'instruction du Gouvernement en date du 14 août 2018, à destination des préfets de département (mise en ligne le 28 août 2018), fixe le cadre de la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) de la directive cadre sur l'eau pour l'année 2019 et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

Cyanobactéries

Dans une instruction technique en date du 21 août 2018, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dresse l'état de connaissances actuelles sur les épisodes de contamination des cours et plans d'eau douce par des efflorescences de cyanobactéries. Cette instruction propose des lignes directrices des actions à entreprendre en cas d'épisode de développement massif. Elle fait suite à l'occurrence de très nombreux épisodes au cours de l'été 2018.

→ Réutilisation des eaux usées : REUT

Par arrêté un préfet peut autoriser une expérimentation d'utilisation d'eaux usées pour l'irrigation et la fertilisation des cultures ; c'est le cas d'un arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 qui permet dans le Département des Hautes-Pyrénées de déroger jusqu'en 2021, et sous certaines conditions, aux prescriptions réglementaires. Une évaluation de cette expérimentation est réalisée six mois après le terme de celle-ci.

→ Protection des données de biodiversité

Un arrêté du 17 mai 2018 publié le 4 juin 2018 crée une plateforme pour dépôt légal des données acquises par les maîtres d'ouvrage à l'occasion de projets d'aménagement et leur diffusion à titre gratuit. Ce dispositif résulte de l'article 7 de la loi Biodiversité de 2016 (art. L 411-1A du Code de l'environnement) qui précise qu'il s'agit des données brutes recueillies entre autres lors des études d'impact de certaines ICPE, IOTA et autres projets.

6.10. Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m³/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (Client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit

sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « *Agenda 21* ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ◆ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ◆ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

6.11. Listes d'interventions

Contrôles de conformité des branchements

Date	N°	Rue	Commune	Conformité
25/01/2018	30	AVENUE DE LA VICTOIRE	JUSSY	non conforme
03/01/2018	6	RUE DE SAINT SIMON	ANNOIS	non conforme
12/02/2018	12	AVENUE BOZON VERDURAZ	JUSSY	conforme
14/02/2018	42	RUE ANDRE BRULE	FLAVY-LE-MARTEL	non conforme
19/03/2018	14	RUE SALVATOR ALLENDE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
27/03/2018	1 A	RUE DES 3 RUELLES	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
06/04/2018	4	RUE PAUL CAILLE	FLAVY-LE-MARTEL	non conforme
17/04/2018	35	RUE DU CHATEAU	ANNOIS	conforme
30/05/2018	3	RUE ANDRE BRULE	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
07/05/2018	21	RUE PAUL SEBBE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
07/05/2018	19	RUE DE L'EMONTEAU	JUSSY	conforme
09/05/2018	8	RUE DU CHATEAU	ANNOIS	conforme
22/05/2018	1 T	RUE DU TORDOIR	JUSSY	conforme
22/05/2018	12	RUE CHARLES SEBLINE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
29/05/2018	14	RUE DE LA CROISSETTE	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
07/06/2018	27	RUE DU DETROIT BLEU	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
11/06/2018	25	RUE DE LA GARE	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
12/06/2018	51	RUE DU 8 MAI 1945	JUSSY	conforme
27/06/2018	15	AVENUE DE LA VICTOIRE	JUSSY	conforme
13/08/2018	12 BIS	RUE PAUL CAILLE	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
22/08/2018	26	RUE LIEUTENANT BRUNEHANT	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
27/08/2018	2	RUE DE LA GRAINETERIE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
13/09/2018	9	RUE CHURCHILL	FLAVY-LE-MARTEL	non conforme
20/09/2018	1553	ROUTE DE RIEZ	CUGNY	conforme
27/09/2018	20	RUE ADRIEN LECLERE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
09/10/2018	33	RUE PAUL SEBBE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	non conforme
12/11/2018	14	AVENUE BOZON VERDURAZ	JUSSY	conforme
17/09/2018	6	LOTISSEMENT L'EPINETTE	FLAVY-LE-MARTEL	non conforme
25/09/2018	98	RUE ANDRE BRULE	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
26/09/2018	32	RUE DE MISSEMBOEUF	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
26/09/2018	6	LOTISSEMENT DE L'EPINETTE	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
19/07/2018	10	RUE DU PETIT DETROIT	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
20/11/2018	1	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
20/11/2018	3	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
28/11/2018	25	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
28/11/2018	27	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
04/12/2018	35	RUE ADRIEN LECLERE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
04/12/2018	4	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
04/12/2018	31	RUE ADRIEN LECLERE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
04/12/2018	12	ADRIEN LECLERE - DEMANDEUR CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
21/11/2018	13	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
21/11/2018	9	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme

21/11/2018	2	RUE DU 10 FEVRIER - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
21/11/2018	15	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
21/11/2018	11	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
23/11/2018	2	RUE ADRIEN LECLERE - CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
23/11/2018	7	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
03/12/2018	22	RUE ADRIEN LECLERE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
26/11/2018	21	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
28/11/2018	16	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
28/11/2018	23	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
03/12/2018	29	RUE ADRIEN LECLERE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	non conforme
04/12/2018	18	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	non conforme
04/12/2018	5	RESIDENCE MICHEL WATEL - DEMANDEUR CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
05/12/2018	19	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
06/12/2018	3	RESIDENCE MICHEL WATEL - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
06/12/2018	2	RESIDENCE MICHEL WATEL - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
06/12/2018	1	RESIDENCE MICHEL WATEL - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	non conforme
07/12/2018	53	AVENUE DE LA VICTOIRE	JUSSY	conforme
07/12/2018	104	RUE DE FLAVY LE MARTEL	CUGNY	non conforme
10/12/2018	37	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
10/12/2018	33	RUE ADRIEN LECLERE - DEMANDE DE LA CASQ	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme
11/12/2018	7	RUE DES 3 RUELLES	FLAVY-LE-MARTEL	conforme
17/12/2018	2	AVENUE DE LA VICTOIRE	MONTESCOURT-LIZEROLLES	conforme

6.11.1. LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA

Renouvellement de branchements: Néant

6.11.2. L'EFFICACITE DE LA COLLECTE

La surveillance du réseau de collecte

Le tableau ci-dessous présente le détail des inspections télévisées réalisées au cours de l'exercice :

N° RAPPORT	COMMUNES	RUES	TYPE	LINEAIRE	MOIS
18-023	Cugny	RUE DU MOULIN	EU	23,4	FÉVRIER
18-063	Montescourt Lizerolles	RUE DE LA GRAINETERIE	EU	2,3	JUIN

→ *Les campagnes de curage de canalisations et postes de relèvement*

Date	Rue	Commune	Nature	Réseau	Ouvrage	Longueur
07-juin-18	RUE DE LA GRAINETERIE	Montescourt-Lizerolles	Curage ITV	Eaux Usées	Branchement	7
17-sept-18	RUE DU MOULIN	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Réseau	851
19-sept-18	RUE DE L'EGLISE	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Réseau	177
19-sept-18	RUE DE LA MARLIERE	Annois	Préventif	Eaux Usées	Réseau	646
20-sept-18	CHEMIN DU STADE	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Réseau	406
20-sept-18	RUE CHURCHILL	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Réseau	797
20-sept-18	RUE CHURCHILL	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Réseau	424
24-sept-18	RUE MARCEL MARECHAL	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Réseau	457
24-sept-18	STATION D'EPURATION	Jussy	Préventif	Unitaire	Avaloirs	50
25-sept-18	RUE DE TOUR DE VILLE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Réseau	210
25-sept-18	RUE FERNAND DUPONT	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Réseau	146
25-sept-18	ETIENNE MANSART	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Réseau	205
25-sept-18	RUE CARDINAL LESCOT	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Réseau	200
12-oct-18	RTE DE FLAVY	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Réseau	150

Date	N° rue	Rue	Commune	Nature	Réseau	Ouvrage
13-févr-18	PR7	RTE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
22-janv-18	PR7	RTE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
08-janv-18	PR2	AV DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
08-janv-18	PR14	RTE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-janv-18	PR11	IMP PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-janv-18	PR2	RUE DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-févr-18	PR13	DETROIT D ANNOIS	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-févr-18	PR9	DE ST SIMON	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-févr-18	PR8	RUE DU CHÂTEAU	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
13-févr-18	PR14	RUE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
13-févr-18	PR2	RUE DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
13-févr-18	PR5	RTE DE JUSSY	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
15-févr-18	PR1	CHEMIN DU HALAGE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
15-févr-18	PR4	RUE DU MARAIS	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
20-févr-18	PR11	PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
26-févr-18	PR6	RUE DES 3 RUELLES	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
05-mars-18	PR14	RTE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
05-mars-18	PR3	RUE DE CLASTRES	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-mars-18	PR10	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
13-mars-18	PR7	RTE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
16-mars-18	PR11	IMPASSE PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
22-mars-18	PR1	RUE DU HALAGE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
27-mars-18	PR2	AV DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
27-mars-18	PR10	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
27-mars-18	PR12	RUE DU PETIT DETROIT	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
28-mars-18	PR7	RUE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
29-mars-18	PR14	RUE DE HAM	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
17-avr-18	PR17	RUE DU RIEZ	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
17-avr-18	PR3	RUE DE CLASTRES	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
17-avr-18	PR16	RUE D ENFER	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
17-avr-18	PR15	RUE DU CIMETIERE	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
18-avr-18	PR14	RTE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-avr-18	PR1	CHEMIN DU HALAGE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
02-mai-18	PR8	RUE CHÂTEAU	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
14-mai-18	PR11	RUE PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
28-mai-18	PR14	RUE DE HAM	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement

28-mai-18	PR2	AV DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
08-juin-18	PR1	RUE CU CANAL	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-juin-18	PR11	RUE PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-juin-18	PR10	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
14-juin-18	5	RUE DES PATURES	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
26-juin-18	PR1	RUE DES PATURES	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
28-juin-18	PR14	RUE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
02-juil-18	PR1	CHEMIN DE LA STEP	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
06-juil-18	PR7	RTE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
10-juil-18		RUE DE LA PATURES	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
10-juil-18	PR11	RUE PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
18-juil-18	PR7	RTE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
30-juil-18	pr14		Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
08-août-18	PR1	CHEMIN DU HALAGE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
09-août-18	PR7	RTE DE ST SIMON	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
09-août-18	PR5	ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-août-18	PR13	RUE DE LA MARLIERE	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
24-août-18	PR13	RUE DE LA MARLIERE	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
24-août-18	PR14	RTE DE HAM	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
06-sept-18	PR9	RTE DE ST SIMON	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
06-sept-18	PR8	RUE DU CHÂTEAU	Annois	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
07-sept-18	PR6	RUE DES 3 RUELLES	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
07-sept-18	PR11	RUE PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
07-sept-18	PR4	RUE DU MARAIS	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
11-sept-18	PR2	AVENUE DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
17-sept-18	PR 10	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
17-sept-18	PR 14	RUE DE HAM	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
19-sept-18		PR 1	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
05-oct-18	PR14	RUE DU HAM	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-oct-18	PR17	RUE DU RIEZ	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-oct-18	PR16	RUE D ENFER	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
31-oct-18	PR15	RUE DU CIMETIERE	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
31-oct-18	PR12	RUE DU PETIT DETROIT	Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
12-nov-18	PR5-PR7		Flavy-le-Martel	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
15-nov-18	PR1	RUE DU HALAGE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
15-nov-18	PR14	RUE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
23-nov-18	PR2	AV DE LA VICTOIRE	Montescourt-	Préventif	Eaux	Poste de relèvement

			Lizerolles		Usées	
24-déc-18	PR1	CHEMIN DE HALAGE	Jussy	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement
26-déc-18	PR14	RUE DE FLAVY	Cugny	Préventif	Eaux Usées	Poste de relèvement

La désobstruction des réseaux et des ouvrages

Interventions curatives

	2016	2017	2018	N/N-1
Nb de désobstructions sur réseau	10	11	13	18,2%
Nb de désobstructions sur branchements	6	6	10	66,7%
Nb de désobstructions sur canalisations	4	5	3	-40,0%
Nb de désobstructions sur accessoires	0	0	0	0%
Nb de désobstructions sur accessoires <i>dont bouches d'égout, grilles avaloirs</i>	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (m)	200	629	255	-59,5%
Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0%
Nombre de "points noirs" sur le réseau	0	0	0	0%

→ Désobstruction de branchements

Date	N° rue	Rue	Commune	Nature	Réseau	Ouvrage	Longueur
07-févr-18	38	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Curatif	Eaux Usées	Branchement	5
12-mars-18	20A	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Curatif	Eaux Usées	Branchement	5
05-avr-18	9	RUE DU 8 MAI 45	Jussy	Curatif	Eaux Usées	Branchement	10
12-avr-18	14	AV DE LA VICTOIRE	Jussy	Curatif	Eaux Usées	Branchement	20
20-juin-18	16	RUE DU CHÂTEAU	Annois	Curatif	Eaux Usées	Branchement	5
23-oct-18	14-16	AV DE LA VICTOIRE	Jussy	Curatif	Eaux Usées	Branchement	25
04-déc-18	38	RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Curatif	Eaux Usées	Branchement	30

→ Désobstruction de canalisations

Date	N° rue	Rue	Commune	Nature	Réseau	Ouvrage	Longueur
05-mars-18		RUELLE TORTUE	Flavy-le-Martel	Curatif	Eaux Usées	Réseau	65
25-avr-18	MAISON DE RETRAITE	RUELLE TORTUE	Flavy-le-Martel	Curatif	Eaux Usées	Réseau	30
04-oct-18		RUE ANDRE BRULE	Flavy-le-Martel	Curatif	Eaux Usées	Réseau	60

→ Désobstruction des postes de relèvement

Date	N° rue	Rue	Commune	Nature	Réseau	Ouvrage
25/01/2018	4	RUE DE LA PATURE	Montescourt-Lizerolles	Curatif	Eaux Usées	Poste de relèvement
13/07/2018	PR2	AV DE LA VICTOIRE	Montescourt-Lizerolles	Curatif	Eaux Usées	Poste de relèvement
05/11/2018	PR11	IMP PAUL SEBBE	Montescourt-Lizerolles	Curatif	Eaux Usées	Poste de relèvement
24/12/2018	8	IMP CITE CORBEIL	Jussy	Curatif	Eaux Usées	Poste de relèvement

6.12. Autres annexes

Bilan annuel

Ressourcer le monde